



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







*Earl of Harrowby.*

**OXFORD UNIVERSITY**



**ST. GILES', OXFORD OX1 3NA**

*Vet. F. J. B. 2018*



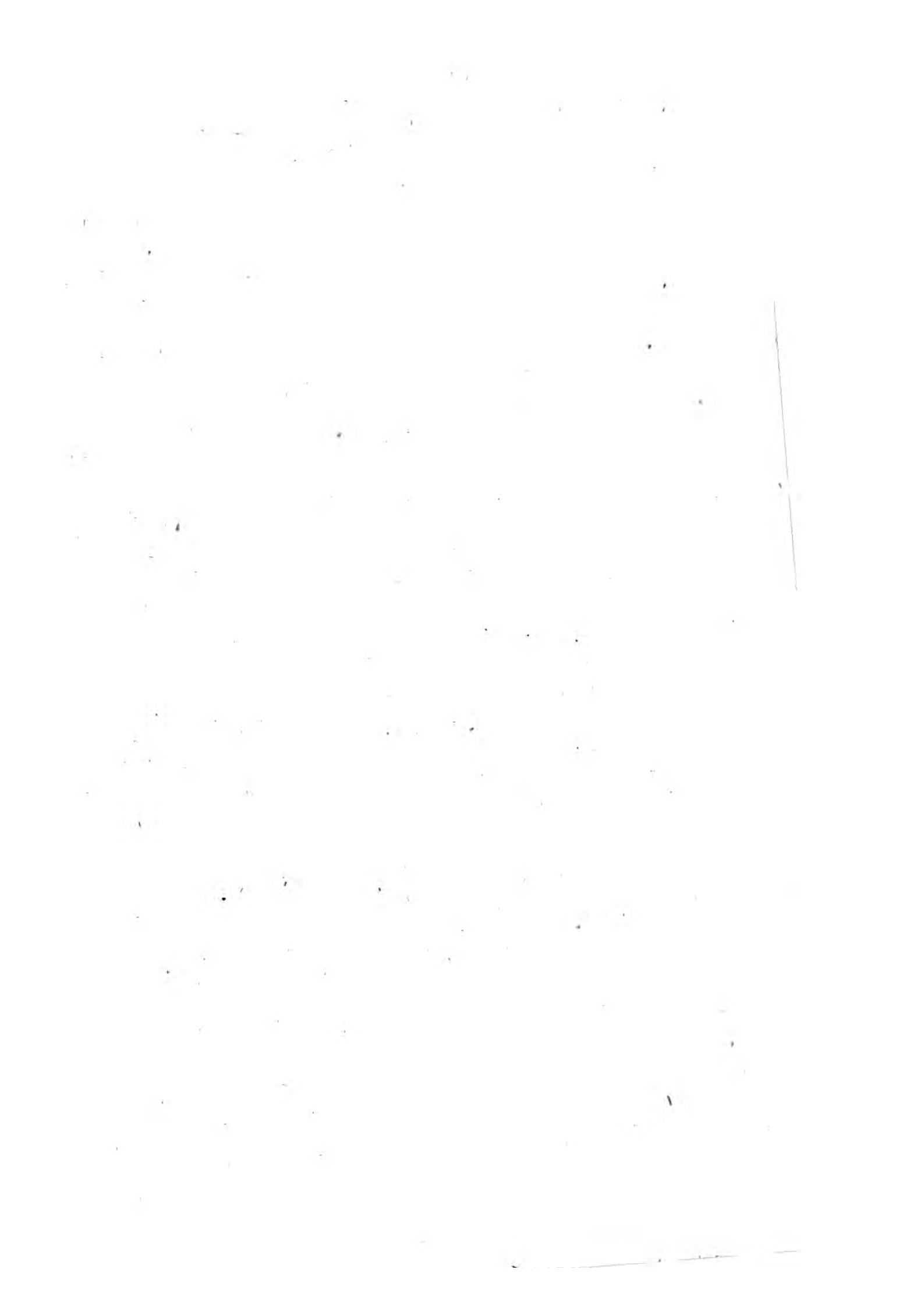
*Earl of Harrowby.*

**OXFORD UNIVERSITY**



**ST. GILES', OXFORD OX1 3NA**

*Vet. F. J. B. 2018*





OEUVRES COMPLÈTES  
DE  
DUCLOS,

Historiographe de France, Secrétaire perpétuel  
de l'Académie Française, Membre de celle  
des Inscriptions et Belles-Lettres;

Recueillies *pour la première fois*, revues et corrigées sur  
les manuscrits de l'auteur, précédées d'une notice histo-  
rique et littéraire, ornées de six portraits,

Et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment  
des *Mémoires* sur sa vie, des *Considérations sur le goût*, des  
*Fragmens historiques* qui devoient faire partie des MÉMOIRES  
SECRETS, etc., etc.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de  
bois, n.º 243, côté du jardin.



---

# HISTOIRE

## DE

# LOUIS XI.

---

### LIVRE SEPTIÈME.

(1473; Pâques, le 18 avril.) **L**E travail continué où se livroit Louis XI, altéra bientôt sa santé; il jugea qu'il finiroit ses jours avant la majorité du Dauphin, et songea dès lors à pourvoir à la tranquillité du royaume, plus nécessaire dans une minorité que dans tout autre temps; il s'appliqua à gagner l'amitié de ses voisins, et résolut d'abattre un reste de faction qui pouvoit s'élever et ébranler l'état. Il envoya le chancelier Doriole, Crussol et Lenoncourt, représenter au duc de Bretagne, que tous leurs différens auroient dû finir avec le duc de Guyenne, et que leurs intérêts réciproques étoient de vivre en paix. Le roi, pour convaincre le duc de sa sincérité, lui fit payer la moitié des soixante mille livres stipulées

par la trêve, lui fit remettre Ancenis, et le rendit maître de traiter de la paix et de la trêve entre la France et le duc de Bourgogne.

Le duc de Bretagne, ne pouvant pas douter de la bonne volonté du roi, par les lettres patentes qu'il lui envoyoit, fit partir l'évêque de Léon (14 janvier), pour traiter d'une trêve, au nom du roi, avec le duc de Bourgogne. On fut bientôt d'accord, en confirmant les anciennes trêves; on en conclut une qui devoit durer jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril 1474. Il fut dit que, s'il arrivoit quelques démêlés, ils seroient terminés à l'amiable par les conservateurs, qui s'assembleroient une fois chaque semaine, alternativement dans un lieu dépendant du roi et du duc de Bourgogne, pour prononcer sur les plaintes de part et d'autre. Ils devoient encore régler les limites quinze jours après la publication de la trêve. Les articles qui n'étoient pas décidés par la trêve, furent renvoyés au congrès qui devoit se tenir, le 8 de juillet, à Clermont en Beauvoisis, pour travailler à la paix. Les précautions même, qu'on prenoit pour assurer la trêve, l'exposaient à être violée. Presque tous les états de l'Europe y étant compris, il n'étoit pas possible qu'elle pût subsister sans une paix générale. On n'y fit aucune mention du duc d'Alençon ni du comte d'Armagnac, qui tous deux avoient lassé

la clémence du roi, et n'avoient jamais obtenu de grâce qui ne les eût enhardis à un nouveau crime. Le duc d'Alençon venoit encore de traiter avec le duc de Bourgogne, pour lui vendre tous les biens qu'il avoit en France. Le roi en fut averti, et le fit arrêter à Brésoles, par le prévôt Tristan. Nous verrons, dans la suite, l'arrêt qui fut rendu contre lui.

A l'égard de Jean V, comte d'Armagnac, sa vie n'étoit qu'une suite de crimes. Il avoit trompé sa sœur en l'épousant sur de fausses dispenses, et en eut plusieurs enfans. Après avoir été banni du royaume sous le règne précédent pour inceste, meurtres et crime de lèse-majesté, il obtint sa grâce de Louis XI; il n'en fut pas plus fidèle, et fut encore obligé de sortir du royaume. Il n'y rentra que par la protection du duc de Guyenne. Après la mort de ce prince, il surprit la ville de Leitoure par la trahison de Montignac, qui y commandoit pour le roi, et fit prisonnier Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à qui le roi avoit confié le gouvernement de Guyenne. Louis voulut enfin punir tant de crimes, d'ingratitude et de perfidies. Le cardinal d'Alby, Gaston du Lyon, et Rufec de Balsac, eurent ordre de l'assiéger dans Leitoure. Le siège tirant en longueur, Yvon du Fau fut chargé, de la part du roi, de traiter avec le comte; mais celui-ci



faisoit des propositions si peu convenables de la part d'un coupable, qu'on lui répondit qu'il n'en feroit point d'autres quand il tiendrait prisonniers les enfans de France. On lui avoit offert de se retirer avec sa femme et ses enfans; mais, pendant qu'on traitoit des articles, les assiégeans surprirent la ville, et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent : le comte fut tué par un nommé Gorgia (6 mars), que le roi fit, quelque temps après, archer de sa garde. La comtesse et ses enfans furent sauvés du massacre. On prétendit, dans un mémoire fait sous le règne de Charles VIII, pour la justification du comte d'Armagnac, qu'il avoit été poignardé malgré la foi d'une capitulation signée. Le traité étoit commencé, et n'étoit pas conclu; on abusa peut-être de sa sécurité; mais, supposé qu'on lui ait manqué de parole, ce seroit une perfidie que je n'entreprends point de justifier; il me suffit de remarquer qu'une récrimination n'est pas une apologie. On arrêta Jacques de Lomaigne, seigneur de Montignac, gouverneur de Leitoure. Il étoit suffisamment convaincu d'avoir favorisé le comte d'Armagnac; cependant, comme il servit à découvrir les autres coupables, on lui fit grâce des crimes passés en faveur des services présents. Le cadet d'Albret et les autres complices de Montignac eurent la tête tranchée.

Après la mort du comte d'Armagnac, le roi fit marcher, du côté du Roussillon, l'armée qui venoit de prendre Leitoure. Le roi d'Arragon, sans avoir égard aux trêves qui duroient encore, avoit surpris Perpignan (1.<sup>er</sup> février). La garnison françoise s'étoit retirée dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de presque tout le pays : il n'y eut que Salces et Collioure qui restèrent fidèles au roi. Sur les nouvelles de la cruelle situation où se trouvoit la garnison françoise, Philippe de Savoie entra dans le Roussillon, et vint camper devant Perpignan. Le roi d'Arragon, âgé de soixante-seize ans, ne fut ni effrayé de l'armée qui alloit l'assiéger, ni touché des remontrances de ses généraux, qui le prioient de se retirer. Il fit assembler le peuple dans l'église, et fit serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, où d'en faire lever le siège.

Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un prince ; il fait disparoître le péril quand il le partage. La fermeté du roi d'Arragon passa dans tous les cœurs. Ce prince distribua les postes, et se réserva quatre cents hommes pour se porter à toutes les attaques. Les François, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, s'attachèrent à bloquer tellement la ville, qu'il n'y pût entrer aucunes munitions. Elle eut

bientôt été réduite par famine, si le désespoir n'eût fait faire aux assiégés des choses extraordinaires; une troupe perça l'armée des assiégeans, et alla chercher des vivres à Elne. Le roi d'Arragon fit faire, aux généraux de l'armée françoise, une signification de la trêve conclue entre Louis XI et le duc de Bourgogne, dans laquelle il étoit compris des deux parts. Cette signification n'eût pas produit grand effet, si l'on n'eût appris que Ferdinand, roi de Sicile, s'avançoit à la tête de l'armée arragonnoise. Les François résolurent de prévenir son arrivée, et de donner un assaut. On détacha quatre mille hommes sous le commandement d'Antoine du Lau et de Ruffec de Balsac. L'assaut fut très-rude; soixante François entrèrent dans la ville; mais, n'ayant pas été soutenus, ils furent tous tués. Le lendemain, du Lau voulut enlever un convoi qui devoit entrer dans la ville; les assiégés, voyant que leur salut en dépendoit, firent une sortie. Du Lau se trouva entre deux feux, le désordre se mit dans sa troupe, le combat fut sanglant; mais le convoi entra, et du Lau resta prisonnier. L'armée françoise, affoiblie par les sorties et par les maladies, fut enfin obligée de lever le siège, et de faire une trêve de deux mois. Louis XI étoit déjà de retour à Amboise, lorsqu'il apprit la levée du siège de Perpignan.

Le dépit qu'il en eut, étoit encore augmenté par la connoissance qu'il avoit des intrigues que le roi René et le duc de Calabre entretenoient à la cour de Bourgogne.

Le duc de Calabre se flattoit de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne. René feignoit de blâmer le projet de son petit-fils ; mais c'étoit lui qui le lui suggéroit. Ils avoient d'autant plus de tort, que la maison d'Anjou avoit les plus grandes obligations au roi. D'ailleurs, le duc de Calabre avoit été promis, en deux temps différens, à Anne de France, fille aînée du roi. Le contrat avoit été signé, la dot avoit été payée deux fois, et l'on n'attendoit que l'âge de la princesse pour consommer le mariage. Malgré des engagemens si solennels, le duc de Calabre recherchoit l'héritière de Bourgogne.

Le roi, irrité d'un mépris si marqué, s'adressa à l'évêque de Chartres, et lui demanda, au nom d'Anne de France, des monitoires, qui furent publiés et notifiés au duc de Calabre. Le roi se soucioit peu de marier sa fille à ce prince ; mais il vouloit mettre la maison d'Anjou dans son tort. Quoique le duc de Bourgogne eût envoyé Montjeu, son chambellan, pour convenir des articles avec le duc de Calabre, il n'agissoit peut-être pas de trop bonne foi ; on ne peut dire quel eût été l'événement de cette affaire,

parce que le duc de Calabre mourut peu de temps après. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, et l'on arrêta un nommé Le Glorieux, qu'on accusoit d'avoir donné le poison; il ne s'agissoit plus que de savoir qui pouvoit avoir conseillé le crime; mais l'affaire fut étouffée, et l'on n'entendit plus parler du prisonnier.

Le roi dut être peu sensible à la mort du duc de Calabre. Il n'en fut pas ainsi de celle de François, duc de Berri, qui mourut alors, n'ayant pas encore un an accompli. Louis XI en fut si affligé, que personne n'osoit lui parler; il en reçut la nouvelle dans la forêt de Loches; et, pour marquer sa douleur, il en fit abattre une partie. Une chronique manuscrite ajoute : *que telle étoit sa coutume, quand aucunes mauvaises nouvelles lui venoient; jamais il ne vouloit vêtir les mêmes habits qu'il portoit, ni monter le même cheval sur lequel il étoit lorsqu'il les avoit reçues; et devez savoir que le roi étoit plus garni de sens que de bonne vêtture.*

Le roi, voulant absolument engager le duc de Bourgogne à conclure une paix stable, lui envoya André *de Spiritibus* ou de Viterbe, nonce du pape. Le duc reçut assez bien le légat; mais il ne convint de rien. Le légat, étant de retour en France, fulmina une bulle d'excommunication (25 octobre) contre celui des deux princes



qui refuseroit de faire la paix. Le duc de Bourgogne s'éleva contre cette bulle avec vivacité ; il écrivit au pape, et accusa le légat d'impartialité. Louis, au lieu de se plaindre de la bulle, qui n'avoit été faite que de concert avec lui, en ordonna l'enregistrement ; mais le parlement s'y opposa, et, quoiqu'il désirât la paix, il représenta que les moyens qu'on employoit pour y parvenir, étoient d'une dangereuse conséquence pour l'autorité du roi et pour les lois du royaume.

Le duc de Bourgogne ne se contenta pas de se plaindre du légat ; il renouvela ses emportemens contre le roi ; la guerre se seroit rallumée plus fort que jamais, si le duc, rebuté du peu de succès de sa dernière campagne, n'eût eu d'autres projets.

Adolphe de Gueldres retenoit prisonnier, depuis quelques années, le duc Arnoul, son père. Arnoul s'étoit souvent plaint au pape et à l'Empereur de l'inhumanité de son fils. Sixte IV et Frédéric III nommèrent enfin le duc de Bourgogne pour juger cette affaire.

Le duc tira de prison Arnoul, fit venir Adolphe à Hesdin, et jugea ce différent beaucoup plus favorablement pour Adolphe, qu'il n'auroit dû l'espérer. Il lui adjugeoit la propriété du duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et ne laissoit au père que Grave, avec une pension de

six mille livres. Cependant Adolphe se plaignit de ce jugement, et dit qu'il aimeroit mieux jeter son père dans un puits, et s'y jeter après, que d'acquiescer à la sentence. Le duc Charles, indigné de cette réponse, fit arrêter Adolphe (1.<sup>er</sup> septembre, 1472), le fit conduire dans le château de Courtrai; et, pour achever de lui ôter toute espérance, acheta les états d'Arnoul, moyennant quatre-vingt-douze mille florins. Arnoul mourut cinq ans après, déshérita son indigne fils, et confirma la vente de ses états. Charles, voulant donner à cette vente la forme la plus authentique, tint, au mois de mai de l'année suivante, à Valenciennes, un chapitre de son ordre. Le chapitre prononça qu'Adolphe ayant été justement déshérité, la vente faite au duc de Bourgogne étoit dans toutes les règles, et qu'il pouvoit se mettre en possession du duché de Gueldres et du comté de Zutphen.

Le duc de Bourgogne, sachant que celui de Juliers avoit des droits sur ces provinces, les acquit moyennant quatre-vingt mille florins. Il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimègue soutint un siège long et sanglant. Le duc en fut si irrité, que lorsque les habitans furent forcés de capituler, il ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du duc de Clèves, et les condamna à payer les quatre-

vingt mille florins qu'il devoit au duc de Juliers. Il envoya et fit élever à Gand Charles, fils d'Adolphe. Ce fut pendant le siège de Nimègue que le légat vint trouver le duc de Bourgogne. Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen étant soumis, le duc, sous prétexte d'un vœu pieux, dont l'usage étoit alors aussi commun que le crime, alla à Aix-la-Chapelle, et de là à Luxembourg, dans le dessein d'entrer en Lorraine. Dès le temps de la mort du duc de Calabre, il avoit formé le projet de s'en emparer. Le roi, pénétrant les desseins du duc Charles, avoit envoyé en Champagne La Tremouille, avec cinq cents lances, l'arrière-ban et les francs-archers de l'Isle-de-France, pour veiller sur les démarches de ce prince, tant qu'il seroit sur les frontières de Lorraine. Yolande d'Anjou étant devenue héritière de ce duché, par la mort du duc de Calabre, son neveu, l'avoit cédé à son fils René, comte de Vaudemont, qui prit le nom de duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne trouva le moyen de se saisir de la personne du nouveau duc; mais le roi ayant fait arrêter, par représailles, un parent de l'Empereur, le duc Charles, qui avoit intérêt de ne pas déplaire à l'Empereur, rendit la liberté au duc de Lorraine, pour engager le roi à relâcher celui qu'il avoit fait arrêter.

Charles, ayant échoué dans son premier projet, chercha à tromper René par un traité captieux (15 octobre). Ils renouvelèrent toutes les alliances qui avoient été entre leurs prédécesseurs, convinrent de se donner mutuellement passage par leurs états, et firent une ligue défensive contre le roi. Il fut stipulé que le duc de Lorraine ne confieroit le gouvernement des places qui étoient sur le passage, qu'à des personnes qui prêteroient serment au duc de Bourgogne. Ce prince se prévalut bientôt du traité pour faire passer des troupes dans le comté de Ferette.

Le duc de Bourgogne voyoit peu de princes aussi puissans que lui ; il ne lui manquoit que le titre de roi. L'empereur Frédéric III le lui avoit promis, à condition que son fils Maximilien épouserait Marie de Bourgogne. Ce fut dans ces vues que l'Empereur et le duc se rendirent à Trèves, où se tint une assemblée de plusieurs princes de l'Empire. Charles demandoit que l'Empereur lui conférât les titres de roi et de vicaire-général de l'Empire. L'Empereur exigeoit, avant de se déterminer, qu'on arrêtât le mariage de l'héritière de Bourgogne avec son fils. Aucun de ces princes ne voulant prendre le premier un engagement, ils ne purent convenir de rien, se donnèrent toutes sortes de marques d'amitié, et se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre.

Cependant Louis XI, s'appliquant à rétablir la paix dans le royaume ( août ), voulut se faire voir à Alençon, pour étouffer toutes les semences de révoltes, que le duc d'Alençon pouvoit y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un page et une fille de joie qui s'étoient enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, et poussèrent, par hasard, une pierre qui étoit détachée. Elle tomba si près du roi qu'elle déchira sa robe. Ce prince fit aussitôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, et ordonna qu'on la portât avec lui au mont St.-Michel, où elle fut mise avec le morceau de la robe, en action de grâces. Au premier bruit de cet accident, les habitans frappés de frayeur crurent que le roi alloit livrer la ville au pillage. Il fut plus modéré qu'ils ne pensoient; il donna le temps de faire des perquisitions : le page et la fille furent découverts, et en furent quittes pour quelques jours de prison.

Louis étant au mont St.-Michel, conclut une trêve de dix ans ( 15 août ), et un traité de commerce avec les députés de la Hanse Teuto-nique.

Le maréchal de Comminges mourut dans ce temps-là. Il fut d'abord connu sous le nom de bâtard d'Armagnac ou de Lescun; il s'attacha à Louis XI, dans le temps que ce prince n'étoit



encore que Dauphin, et dès ce moment ne connut plus d'autres intérêts que ceux de son maître. Le roi, à son avènement à la couronne, le fit maréchal de France, et lui donna le comté de Comminges. Le maréchal s'imagina, pendant quelque temps, qu'il pourroit se rendre maître de l'esprit du roi; mais s'apercevant bientôt que Louis vouloit faire des grâces, sans diviser son autorité, il fut assez prudent pour ne pas risquer ces essais téméraires de la faveur, qui avilissent les princes, ou perdent les favoris.

Après la mort du maréchal de Comminges, le roi donna le gouvernement de Dauphiné à Crussol. Celui-ci n'en jouit pas long-temps : il mourut un mois après. Crussol, toujours soumis à son prince, en fut aimé, mérita sa faveur, et n'en abusa jamais. Il étoit sénéchal de Poitou, grand panetier, et chevalier de l'ordre de saint-Michel. Jacques, son fils, lui succéda dans la charge de grand panetier. Le gouvernement de Dauphiné fut donné à Jean de Daillon, seigneur du Lude.

Le roi, voyant le duc de Bourgogne occupé du côté de l'Allemagne, se préparoit à réparer l'affront que ses armes avoient reçu devant Perpignan. Il emprunta trente mille livres, de Jean de Beaune, argentier du Dauphin, et de Jean Briçonnet, général des finances; on amassa

beaucoup de munitions, on fit de nouvelles levées, et l'armée s'avança vers le Roussillon, sous le commandement de du Lude. La nouvelle de la marche de cette armée, releva le courage des François, enfermés dans le château de Perpignan, et jeta la terreur parmi les Arragonnois. Les uns et les autres manquoient de tout; chacun ne se soutenoit, que parce que son ennemi étoit dans une pareille nécessité. Zurita prétend qu'il y eut un second siège; mais il se trompe. Ce n'est pas la seule erreur qui se trouve dans sa relation; elle est démentie par celle d'un bourgeois, qui étoit alors dans Perpignan, et par plusieurs autres pièces authentiques.

Tous ces préparatifs de guerre tournèrent en négociations. Le roi d'Arragon vouloit retirer le Roussillon et la Cerdagne, qu'il avoit engagés en 1462. Louis XI proposoit le mariage du Dauphin, avec Isabelle, fille de Ferdinand, prince de Castille et roi de Sicile; moyennant cette alliance, Louis devoit remettre le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Arragon, qui rendroit les trois cents mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut sans doute proposé que verbalement, ou par des lettres particulières; car il n'en est rien dit dans le traité signé à Perpignan. Ce traité porte que, pour faire cesser les meurtres, les incendies, et toutes les horreurs de la guerre,

le sérénissime roi d'Arragon, les très-illustres prince et princesse de Castille, roi et reine de Sicile d'une part; et le roi très-chrétien de l'autre, sont convenus de confirmer le traité fait en 1462. 1.º Le roi très-chrétien rendra les comtés de Roussillon et de Cerdagne, dès que le roi d'Arragon lui aura payé les sommes pour lesquelles ces comtés ont été engagés; 2.º Le roi d'Arragon présentera deux hommes; le roi très-chrétien en choisira un pour être, sous son nom, gouverneur général des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et prêter serment aux deux rois. 3.º Le roi très-chrétien présentera quatre hommes; le roi d'Arragon en choisira un, et lui confiera la garde des châteaux de Perpignan, de Colioure, et des autres places, que le roi très-chrétien possède encore dans le Roussillon. 4.º Le gouverneur général, et ceux des places des comtés, étant nommés garans du traité, seront dispensés de toute obéissance envers leurs princes légitimes, et ne souffriront pas qu'il soit rien fait de contraire aux engagemens réciproques de ces princes. Les garnisons ne recevront d'ordre que du gouverneur général. Les autres troupes évacueront les comtés. 5.º Le prix de l'engagement des comtés sera rendu dans le courant de l'année; et le gouverneur s'obligera, par serment, de les remettre au roi d'Arragon aussi-

tôt après. Si le roi d'Arragon ne paie pas la somme entière dans le cours de l'année, le gouverneur remettra les places au roi très-chrétien. 6.° Les rois de France et d'Arragon, les roi et reine de Sicile conserveront leurs alliés; de sorte qu'ils pourront les secourir sans contrevenir au traité, qui ne concerne que le Roussillon et la Cerdagne. Les autres articles ne sont que des précautions prises pour l'exécution du traité. Il fut signé à Perpignan (17 septembre), par le roi d'Arragon, et envoyé, de sa part, à Louis XI, qui le ratifia en présence des ambassadeurs d'Arragon (10 novembre).

Aussitôt que le roi eut terminé l'affaire du Roussillon, il songea à marier ses deux filles, Anne et Jeanne de France, et leur donna à chacune une dot égale, de cent mille écus d'or. Le premier contrat passé (28 octobre), fut celui de Jeanne la cadette. Ce n'étoit proprement qu'une ratification de celui du 19 mai 1464, année de la naissance de cette princesse. A peine étoit-elle née, que Charles, duc d'Orléans, l'avoit demandée pour Louis son fils. Le contrat porte que c'est à la prière de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, que le roi a bien voulu accorder madame Jeanne de France, sa fille, à Louis duc d'Orléans.

Il y a eu peu de princesses aussi malheureuses

que Jeanne de France, si toutefois on peut l'être avec autant de vertu qu'elle en avoit. Louis, duc d'Orléans, son mari, étant monté sur le trône sous le nom de Louis XII, après la mort de Charles VIII, fit prononcer la nullité de son mariage par des commissaires du pape. Les prodiges que le peuple crut voir, le jour qu'on prononça la sentence qui annuloit le mariage, prouvent du moins qu'on la regardoit comme irrégulière. C'est ainsi que des bruits populaires peuvent servir à éclaircir des faits, quelquefois même former le jugement qu'on en doit porter. La reine Jeanne trouva sa consolation dans la religion, asile sûr pour les malheureux. Ayant consacré sa vie uniquement à Dieu, elle institua les religieuses de l'Annonciade, les soutint par ses bienfaits, et les édifia par ses vertus (\*).

(\*) On alléguoit quatre moyens de nullité contre le mariage de Louis XII avec Jeanne de France : 1.° La parenté au quatrième degré entre les conjoints ; 2.° l'affinité spirituelle qui naissoit de ce que Louis XII étoit filleul de Louis XI, père de Jeanne ; 3.° la violence dont on prétendoit que Louis XI avoit usé pour forcer à ce mariage Louis XII, alors duc d'Orléans ; 4.° le défaut de consommation.

Les deux premiers moyens ne sont point dirimans, quoique le second soit qualifié tel dans les bulles d'Alexandre VI. Le troisième moyen est détruit par le contrat même. On



Après le mariage de Louis d'Orléans, et de Jeanne de France, le roi fit celui d'Anne, sa fille aînée, avec Pierre de Bourbon sire de Beaujeu (15 novembre).

jugera de la validité du quatrième par l'extrait du procès-verbal de dissolution du mariage. Il a pour titre :

« Procès-verbal de Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de Louis, évêque d'Alby, et de Fernandus episcopus Septensis (*de Ceuta*), commissaires, par deux bulles du pape Alexandre VI, y insérées sur les causes de la séparation du mariage du roi Louis XII et de Jeanne de France, avec la sentence desdits commissaires, par laquelle, vu par les dépositions d'un grand nombre de témoins que le roi, n'étant encore que duc d'Orléans, avoit été contraint et forcé par les menaces du roi Louis XI et du roi Charles VIII, de consentir audit mariage; que ladite Jeanne étoit impuissante, *quod esset à naturâ imperfecta, corpore viciata et maleficiata, et non apta viro*; et qu'ils étoient cousins au quatrième degré, ils déclarent ledit mariage nul, avec pouvoir à sa majesté de se remarier ».

Les premières bulles sont du 29 juillet, les dernières du 31 août, et la sentence donnée dans l'église paroissiale de St.-Denis d'Amboise, du 17 décembre 1498.

Le procès fut commencé à Tours, le 18 d'août, par la fulmination des premières bulles. Le 20 du même mois, Antoine de Lestang (*de Stagno*), docteur en droit, et fondé de procuration de Louis XII, fit sa plainte, et forma la demande en nullité devant les commissaires. Après avoir articulé les moyens concernant la parenté, l'affinité spirituelle, et la prétendue violence, il dit, à l'égard du quesi-

Louis ne désiroit plus que de faire la paix avec le duc de Bourgogne ; mais il s'y trouvoit bien des difficultés. On avoit déjà tenu, inutilement, plusieurs conférences à Senlis et à Compiègne.

trième moyen, que la reine étoit *corpore viciata et maleficiata, non apta viro, sicque non potuisset et non posset concipere, semen virile secundum congruentiam naturæ recipere, imò neque à viro intra claustra pudoris naturalitèr cognosci, prout ex aspectu sui corporis judicare poterit; unde cum prætentum matrimonium fuisset contra fines et bona matrimonii, ac intentionem principalem ejus, non tenuit ipso jure, et par conséquent le mariage étoit nul de plein droit.*

La reine Jeanne, assistée de son conseil, composé de Marc Trainers, official de Tours ; de Robert Salomon, provincial des carmes ; et de Pierre Bourelli, avocat, répondit, dans son premier interrogatoire, du 6 septembre, que la parenté au quatrième degré et l'affinité spirituelle n'étoient pas des empêchemens dirimans ; que de plus le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, légat à *latere* en France, avoit donné les dispenses ; que le mariage n'avoit point été forcé, *et quod ipsa est habilis ad amplexus viriles, et fuit carnalitèr cognita à rege.*

Dans les interrogatoires suivans, la reine, interrogée si elle n'avoit point d'imperfections corporelles que n'eussent pas les autres femmes, elle répondit : *Je sais que je ne suis ni si belle, ni si bien faite que la plupart des femmes ; mais je ne m'en crois pas moins propre au mariage, (apta viro).* Interrogée si elle vouloit s'en rapporter à la visite des sages-femmes, elle répondit qu'elle vouloit y penser, et agir suivant les lois de l'église. Quoique



Le duc ne vouloit rien accorder à moins qu'on ne lui remît Amiens et St.-Quentin; et le roi vouloit garder ces places, pour couvrir les frontières de Picardie. Pendant ces contestations, le

l'interrogatoire soit en latin, il est terminé par une cédule conçue en ces termes, que la reine présenta aux commissaires: *Messeigneurs, je suis femme, ne me cognoys en procès, et sur toutes autres affaires me déplaît l'affaire de présent. Je vous prie me supporter, si je dis ou répons chose qui ne soit convenable, et proteste que si, par mes réponses, je répons à chose à laquelle ne soye tenu répondre, ou que monseigneur le roi n'ait écrite en sa demande, que ma réponse ne me pourra préjudicier ne proufiter à monseigneur le roi, en adhérant à mes autres protestations faites pardevant vous, à la dernière expédition, et n'eusse jamais pensé que de cette matière eût pu venir aucun procès entre monseigneur le roi et moi, et vous prie, messeigneurs, cette présente protestation être insérée en ce présent procès.*

Le roi, voyant que Jeanne ne convenoit pas des faits, demanda une information par témoins, et une visite de sages-femmes. Jeanne refusa la visite, disant que la pudeur s'y opposoit, et qu'elle étoit inutile, puisque le roi *eam diversis vicibus carnaliter cognovisset*, et l'avoit traitée comme sa femme, *in lecto et aliàs*.

Il y eut beaucoup de procédures à ce sujet. Jeanne, ne voulant pas se soumettre à la visite, offrit de s'en rapporter au serment du roi, déclarant au surplus *qu'elle ne soutenoit le procès qu'avec regret, pour la décharge de sa conscience, ce qu'elle ne feroit pour tous les biens et honneurs du monde, suppliant le roi, son seigneur, dont*

connétable s'empara de St. + Quentin, sous prétexte d'empêcher le duc de Bourgogne d'y entrer; mais son dessein étoit de s'y faire une espèce de souveraineté. Le roi prit le parti de dis-

*elle désire faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'être mécontent d'elle.* Elle ajouta que le roi ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été forcé à la consommation, *licet in muliere carnalis copula possit esse coacta, secus tamen est in viro à quo de jure non præsumitur per mulierem violentè extorta*; que le roi étoit venu la voir à Lignièrès, qu'il y avoit quelquefois passé dix ou douze jours; et que là *cum eadem pernoctabat, solus cum solâ, nudus cum nudâ, debitum conjugale per carnalem copulam reddendo, visus, oscula, amplexus, ac alia signa appetitiva experientiæ copulæ conjugalis, imò etiam veracis copulæ, prout decet inter conjuges, apertè manifestando.* *Cum ipse ex lecto conjugali surgeret, pluries dixit, et se jactavit coram pluribus, quòd necesse habebat bibere et gentare, eo quòd ipsam ter aut quater cognoverat carnaliter, dicendo verbis gallicis: J'ay bien gagné à boyre, parce que j'ai ch... ma femme la nuit trois ou quatre fois*; que le roi en avoit usé ainsi plusieurs fois depuis la mort de Louis XI; qu'il n'avoit point réclamé contre son mariage aux états de Tours; qu'il ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été retenu par la crainte, puisqu'il s'étoit plaint du mauvais gouvernement, en présence du parlement, de l'université et du corps-de-ville; qu'il s'étoit révolté contre Charles VIII; et que pendant tout ce temps-là il avoit toujours vécu maritalement avec elle; qu'on ne doit pas la regarder comme incapable d'avoir des enfans, puisqu'il y a beaucoup de femmes qui ne sont ni plus belles, ni mieux faites

simuler son ressentiment contre le connétable, de peur qu'il ne livrât cette ville au duc de Bourgogne.

Charles, n'ayant signé la trêve avec la France, qu'elle, qui en ont eus; d'où elle conclut à ce que le roi soit débouté de sa demande, et que leur mariage soit déclaré bon et valide.

Le roi répliqua, par procureur, qu'il n'avoit pas réclamé contre son mariage dans les états, parce que ce n'étoit ni le temps, ni le lieu convenable; mais qu'il l'avoit fait en Bretagne, d'où il avoit même envoyé à Rome pour ce sujet. Pour prouver la violence de Louis XI, le roi rapporte une lettre de ce prince au comte de Dammartin, où il dit.... *Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite-fille Jeanne et du petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfans qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guères à nourrir, vous avertissant que j'espère faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire, ne seront jamais assurés de leur vie en mon royaume, etc.* Ce qui pourroit faire douter de la vérité de cette lettre est qu'on prenoit la précaution de faire entendre beaucoup de témoins pour certifier que la signature étoit de Louis XI, et la contre-signature de Tillart. D'ailleurs, comment pouvoit-on prévoir qu'elle seroit stérile, puisqu'elle n'avoit que deux mois, lorsqu'elle fut promise? A l'égard de la consommation que la reine allègue *pro suo clipeo tam reiteratis vicibus*, le roi répond qu'il n'en a usé ainsi que par dissimulation et pour la paix.

Il est à propos de remarquer que le roi faisoit difficulté d'affirmer, par serment, les mêmes choses qu'il faisoit dire par son procureur. La reine persistant toujours à exiger le

que pour porter ses armes en Allemagne, se saisit de Montbelliard, et fit prisonnier le duc de Wirtemberg. Enivré par les succès, irrité par les obstacles, il ne pouvoit goûter un moment de serment du roi, il s'y détermina enfin, et nia formellement tout ce qu'elle avoit avancé. L'interrogatoire est en latin, et les réponses de Louis XII sont en françois.

On trouve à la suite de la sentence, depuis le rôle 223 jusqu'au rôle 434, les noms et les dépositions des témoins. Ils sont en grand nombre, se répètent presque tous, et disent que Louis XII et Jeanne de France sont parens au quatrième degré; qu'il y a de plus entr'eux une alliance spirituelle, parce que ce prince étoit filleul de Louis XI; que Louis XII, alors duc d'Orléans, avoit été forcé d'épouser Jeanne; que Louis XI avoit fait faire plusieurs mariages de cette nature, c'est-à-dire par violence; que le duc d'Orléans n'avoit jamais pu souffrir sa femme; qu'il s'étoit réfugié en Bretagne sous le règne de Charles VIII; que dès lors il avoit réclamé contre la violence qui lui avoit été faite; qu'il y avoit eu des propositions de mariage entre lui et Anne de Bretagne; qu'il avoit envoyé à Rome pour demander la dissolution de son premier mariage; que sur ces entrefaites le duc d'Orléans avoit été fait prisonnier à la bataille de St.-Aubin, étoit demeuré plus de deux ans en prison, et avoit été traité avec la dernière dureté, par ordre de Charles VIII; que la princesse Jeanne alloit visiter son mari, lui donnoit tous les secours possibles, et avoit enfin obtenu sa liberté.

Sur le dix-septième article de l'interrogatoire, qui concerne le défaut de consommation, et qui est répété dans tous les interrogatoires particuliers, les témoins déposent qu'ils savent, ou qu'ils ont entendu dire, que la princesse

repos; son projet étoit d'étendre sa puissance d'une mer à l'autre. Après avoir déclaré qu'il prétendoit ne plus relever du roi (décembre), il établit, à Malines, un parlement où toutes les

Jeanne avoit toujours déplu à son mari. Quelques-uns, en exaltant ses vertus, disent qu'elle étoit assez belle; mais tous s'accordent à dire qu'elle étoit mal faite; que la duchesse douairière d'Orléans l'avoit touchée nue, et qu'elle avoit trouvé *vas naturale arctum cum retractione ex uno latere et uno osse impediante*. Salomon de Bombelle, médecin du roi Louis XII, et dernier déposant, ajoute que ce prince lui avoit dit : *Je soys le grand diable, oncques à ma vie je ne la ch. . . naturellement comme une autre femme, et quando volebat cum eâ coire, inveniebat quamdam tortuositatem in orificio vulvæ, adeo quòd virga ejus non poterat ingredi, sed caleficiendo se, emittebat semen inter seu supra crura ipsius dominæ Joannæ.*

Toutes ces dépositions, et celles du roi même concourent à prouver que Jeanne étoit stérile de fait, qu'elle étoit peut-être incapable d'avoir des enfans; mais non pas que le mariage fût resté sans consommation. J'ai cru devoir donner l'extrait de ce procès-verbal, parce que cette pièce est très-rare (\*), curieuse en elle-même, qu'elle a été ignorée de la plupart des historiens, ou qu'ils n'ont pas voulu en faire mention : comme si la vérité pouvoit jamais être déplacée dans l'histoire, qui doit en être dépositaire. Les écri-

(\*) Il y a eu trois expéditions de ce procès-verbal, chaque commissaire en ayant fait faire une. L'une est à la bibliothèque du roi, (manuscrit contenant 434 rôles, n.º 5974); l'autre, dans celle de M. le chancelier; la troisième est restée dans les archives de l'église d'Alby.



affaires des Pays-Bas devoient être jugées définitivement. Ce prince gardoit si peu de mesures, que, sans avoir égard à la trêve qui n'étoit pas expirée, il entra dans le Nivernois. Le roi y fit marcher des troupes qui arrêterent les Bourguignons, et reprirent les villes dont ils s'étoient saisis. Il écrivit en même temps à ses ambassadeurs, de faire savoir aux conservateurs de la trêve qu'ils eussent à faire réparer les dommages qu'on avoit faits dans le Nivernois.

Tandis que le roi étoit occupé à prévenir ou repousser les entreprises du duc de Bourgogne, il étoit importuné par une guerre domestique, qui étoit alors très-intéressante, et qui seroit ridicule aujourd'hui, si quelque chose pouvoit jamais l'être de la part des hommes. La dispute des réalistes et des nominaux partageoit alors les écoles. De tous temps, la philosophie régnante s'est unie à la théologie. Dans les premiers siècles de l'église, le platonisme dominoit parmi les vains timides font naître, par leur silence, des soupçons qui seroient dissipés par un récit vrai, simple et naïf. Louis XII, ayant fait prononcer la nullité de son mariage avec Jeanne de France, épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, qu'il avoit aimée avant et après son mariage. Cette princesse étoit sincère et généreuse ; mais impérieuse et sévère. Ce qui prouve l'ascendant que les princes ont sur ceux qui les environnent, c'est qu'elle mit dans sa cour la vertu à la mode.

théologiens, comme le péripatétisme régnoit dans les derniers siècles. Sous Louis XI, les réalistes et les nominaux formoient la dispute dominante; car il faut toujours qu'il y en ait une : jamais elle n'est plus vive que lorsqu'elle roule sur une question de mots. De part et d'autre on se traitoit d'hérétiques, et l'on s'entendoit fort peu. La fausse philosophie est toujours emportée. Ceux qui soutiennent les disputes scolastiques, ne manquent jamais de les revêtir du manteau de la religion, et d'y faire intervenir les puissances ecclésiastiques et séculières. Tout ce qui paroissoit intéresser la religion, attiroit l'attention de Louis XI. Il craignoit les divisions dans l'état; c'est pourquoi il donna une déclaration, portant défenses de lire les livres d'Ockam, d'Arimini, de Buridan et de quantité d'autres, dont les noms sont aujourd'hui aussi ignorés que leurs ouvrages.

Après la religion, ce qui touchoit le plus Louis XI, étoit le commerce. Il s'étoit répandu en France beaucoup d'espèces étrangères d'un titre au-dessous de celui du roi, et qui étoient reçues pour une égale valeur; de sorte que les étrangers faisoient fondre nos espèces, en frappoient de nouvelles, et nous les rapportoient à un prix au-dessus de leur titre. On remédia à cet abus, en ordonnant que les monnoies étrangères



ne seroient plus reçues que suivant le titre, et au marc.

Louis fit, cette année, quelques nouveaux arrangements dans sa maison. Il augmenta sa garde de cent archers, sous le commandement de Jean Blosset : c'est le premier établissement des compagnies françoises des gardes-du-corps.

Cette année, mourut Charles, comte du Maine, frère de René, roi de Naples, et de la reine, mère de Louis XI. Le comte du Maine avoit partagé la puissance du roi Charles VII. Il avoit encore eu beaucoup de crédit au commencement du règne de Louis XI; mais, la guerre du Bien Public l'ayant rendu suspect, le roi, qui considéroit ses sujets par leur fidélité, par leurs services, et non par leur naissance, priva le comte du Maine de ses charges. La disgrâce de ce prince fut d'autant plus humiliante, que le roi, pour le punir, n'eut qu'à retirer sa faveur; il ne le craignoit pas assez, pour porter le ressentiment plus loin. Le comte du Maine fut un de ces exemples qui prouvent que, sous un roi puissant, les plus grands d'un état ne brillent que d'un éclat emprunté; qu'ils n'existent que par la faveur, et qu'ils tombent dans l'obscurité sitôt que leur maître cesse de les regarder favorablement.

(1474; Pâques, le 10 avril.) Le commencement de cette année fut marqué par le complot le

plus noir. Louis ayant fait offrir une abolition, une charge, et des pensions à Ithier Marchand, maître de la chambre aux deniers du feu duc de Guyenne, Ithier envoya à la cour Jean Hardi, un de ses domestiques, sous prétexte d'écouter les propositions; mais la commission secrète de Hardi étoit d'empoisonner le roi. Hardi communiqua son dessein à un officier de la bouche, nommé Colinet de la Chênaie, et lui offrit vingt mille écus pour donner le poison au roi. Colinet feignit d'accepter la proposition, se chargea du poison, le remit entre les mains du roi, et lui découvrit tout.

Hardi fut arrêté (20 janvier). Le roi voulut que le procès fût fait par Gaucourt, gouverneur de Paris, et par le corps-de-ville, assistés du premier président et du prévôt de Paris. On fut plus de deux mois à instruire le procès. Je trouve un arrêt qui ordonne que Hardi sera appliqué une seconde fois à la question, pour avoir révélation des complices; il fut enfin condamné à être écartelé, et traîné sur une claie au supplice (30 mars). Sa tête fut mise au bout d'une lance devant l'hôtel de ville, le tronc de son corps fut brûlé, et ses membres furent attachés à des poteaux dans quatre villes frontières. L'arrêt ne nomme point d'autre complice qu'Ithier, qui prit la fuite: il n'est fait aucune mention du duc

de Bourgogne, quoique plusieurs aient écrit qu'il avoit promis ou donné cinquante mille florins d'or à ceux qui empoisonneroient le roi. Ce qui pourroit confirmer les soupçons contre le duc, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'Ithier eût refusé le parti avantageux que le roi lui offroit, et se fût déterminé à l'empoisonner, sans y être porté par un intérêt puissant. Il n'y avoit que le duc de Bourgogne dont la haine fût assez reconnue, pour qu'il fût suspect d'avoir conseillé le crime. Louis anoblit Colinet, le fit son maître d'hôtel, et lui donna la seigneurie de Castera. Ce don, ayant été disputé à ses héritiers par ces hommes vils qui croient qu'on ne sert les rois qu'en dépouillant leurs sujets, fut confirmé par François I.<sup>er</sup>

Le duc de Bourgogne apportoit si peu de dispositions à la paix, que tout ce que les plénipotentiaires purent retirer de leurs conférences, fut de conclure une prolongation de la trêve jusqu'au 1.<sup>er</sup> de mai de l'année suivante. Les alliés, compris dans la trêve précédente, le furent pareillement dans celle-ci, avec la clause qu'ils déclareroient, dans le terme de trois mois, s'ils vouloient accéder à ce traité. Cette restriction fit naître de grandes difficultés dans la suite, au sujet des démêlés de Louis XI avec le roi d'Aragon.

Louis n'avoit plus, en Roussillon, que le château de Perpignan, La Roque, Bellegarde, et Colioure. Le roi d'Arragon ne doutoit point que Louis, fatigué de la guerre, ne lui cédât enfin ces places, sans exiger les trois cent mille écus. Pour achever de le gagner, il lui envoya la Cardonne, comte de Prades, et le Castellan d'Emposte, en qualité d'ambassadeurs, pour traiter du mariage du Dauphin avec la princesse Isabelle, fille du roi de Sicile.

Les rois de France et d'Arragon ne se soucioient ni l'un ni l'autre de faire ce mariage. L'un songeoit à retirer le Roussillon, l'autre à le garder; et tous deux à se tromper, en expliquant les traités selon leurs intérêts.

Le roi, étant alors sur la frontière de Picardie, avoit laissé un conseil composé du chancelier, de Tristan, évêque d'Aire, du comte de Candale, et du protonotaire Jean d'Amboise. Les ambassadeurs s'adressèrent à ce conseil, et se plainrent que le roi d'Arragon n'eût pas été compris dans la trêve, en termes aussi exprès que les ducs de Bourgogne et de Bretagne; puisqu'ils avoient tous trois les mêmes intérêts, qui étoient, disoient-ils, de s'opposer aux usurpations du roi. Ils portèrent les mêmes plaintes au conseil; ils rappelèrent le traité de 1462, par lequel le roi de France s'étoit engagé de soumettre la Catalogne.

Les ambassadeurs avoient raison en plusieurs points. Ils ne pouvoient pas nier que, si les troupes françoises eussent conquis la Catalogne, les comtés de Roussillon et de Cerdagne devoient demeurer à la France, jusqu'à ce qu'on eût payé les trois cent mille écus; mais ils pouvoient objecter que la Catalogne n'avoit pas été réduite: Louis avoit même fourni des troupes au duc de Lorraine contre le roi d'Arragon.

La réponse du conseil fut moins une justification de la conduite du roi, qu'une récrimination contre Jean d'Arragon. On lui reprochoit que ses troupes avoient commis des hostilités jusque dans le Languedoc; que Calla Luna venoit encore récemment de surprendre le château de St. - Félix, de Riotar, celui de Cerdagne, et avoit fait pendre Jehannot qui y commandoit; que les ambassadeurs n'étoient venus que pour amuser le roi, et qu'ils avoient ordre de n'agir que suivant les vues du duc de Bourgogne, prince le plus ennemi de la paix.

Pendant que les ambassadeurs d'Arragon étoient à Paris, le roi y vint passer quelques jours, pour leur donner une idée de sa puissance, en faisant les montres de la milice bourgeoise de la capitale. Il se trouva près de cent mille hommes sous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le roi mena ensuite les ambassadeurs souper



avec lui, et leur fit présent de deux vases d'or, pesant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs possibles; mais, pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne vouloit point décider, il partit promptement, et passa plusieurs mois sur les frontières de Picardie.

Les ambassadeurs, voyant que le différent qui étoit entre le roi de France et leur maître, ne se termineroit plus que par les armes, prirent la route d'Arragon; mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Esprit, et ramenés à Lyon. Ils se plaignirent de la violence qu'on osoit faire à des ministres publics. On leur répondit que ce retardement étoit pour leur propre sûreté, et qu'il falloit donner le temps de prévenir les commandans de la frontière, et de savoir d'eux quel étoit le chemin le plus sûr. On leur donna enfin de fort mauvaises raisons, parce qu'on n'avoit d'autre dessein que de les retenir jusqu'à ce que les troupes du roi se fussent emparées du Roussillon. Les passages étoient si bien gardés, que le roi d'Arragon ne recevoit aucunes nouvelles de ses ambassadeurs. Cependant, il apprenoit que l'armée françoise étoit entrée dans le Roussillon: il en écrivit au roi, et le pria de faire cesser les hostilités. D'un autre côté, le duc de Bourgogne déclara que le roi d'Arragon étoit compris dans la trêve. Louis répondit d'abord à l'un d'une façon assez obscure; puis

il prétendit que les royaumes d'Arragon et de Valence lui appartenoient comme héritier et donataire de la reine Marie d'Anjou, sa mère, à qui ils avoient été cédés par son contrat de mariage; que sa mère étoit fille d'Yolande d'Arragon, fille aînée et héritière de Jean I.<sup>er</sup>, roi d'Arragon. La filiation étoit certaine; et si la reine Marie avoit été fille unique d'Yolande d'Anjou, les droits du roi auroient été fondés; mais elle avoit eu plusieurs frères, dont deux lui avoient survécu. Ainsi le seul titre du roi étoit la prétendue donation faite à la reine, sa mère, par son contrat de mariage, et la cession qu'elle lui en avoit faite: comme si les royaumes se transportoient sans l'aveu des peuples, ou que les sujets fussent des esclaves dont on pût faire un commerce. Le droit du roi sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne étoit mieux fondé: l'engagement avoit été fait pour sauver la reine d'Arragon, et conserver ce royaume qui étoit en très-grand péril, lorsque les François firent lever le siège de Gironne. Louis ajoutoit que son dernier traité avec le roi d'Arragon étoit indépendant de la trêve. Il choisit le duc de Bretagne pour arbitre de ses prétentions, et envoya le chancelier Doriole pour les lui expliquer.

Le duc répondit que, la trêve n'ayant été faite que pour parvenir à la paix, toutes voies de fait,



sous quelque prétexte que ce fût, étoient contraires à l'esprit de la trêve; que lorsque les ambassadeurs de France avoient déclaré au congrès de Compiègne que le roi prétendoit réserver ce qui concernoit le Roussillon et la Cerdagne, les plénipotentiaires du duc de Bourgogne avoient remontré que leur maître n'entendoit point qu'on mît cette exception; que le roi n'avoit point alors fait mention de ses prétentions sur les royaumes d'Arragon et de Valence, et qu'on les examinerait lorsqu'il seroit question de faire le traité de paix.

Le roi, n'ayant pas obtenu du duc de Bretagne ce qu'il en espéroit, fit entrer une armée en Roussillon, sous le commandement de du Lude, d'Yvon du Fau, et de Boufile-le-Juge. On ouvrit la campagne par le siège d'Elne. Cette place étoit défendue par Bernard d'Olms, que le roi avoit fait gouverneur du Roussillon. Le roi d'Arragon essaya inutilement de jeter du secours dans la place; elle fut si vivement poussée, qu'elle se rendit à discrétion : le roi fit trancher la tête au gouverneur.

Dans le temps que le roi faisoit la guerre assez vivement au roi d'Arragon, il évitoit de se brouiller avec toutes les autres puissances; il refusa même de faire une ligue que l'Empereur lui proposoit contre le duc de Bourgogne.

Louis étoit encore plus attentif à prévenir les troubles dans l'intérieur du royaume. Inflexible à l'égard de ceux qui osoient s'opposer à son autorité, il en fit un exemple sévère à Bourges.

On avoit mis une imposition pour faire réparer les fortifications de la ville; il y eut, à ce sujet, une émeute où le fermier de l'impôt fut maltraité. Le clergé et les principaux habitans voulurent prévenir la vengeance du roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables, et délibérèrent sur les moyens de procéder dans cette affaire; mais Louis, n'aimant pas les longues formalités dans ces occasions, nomma une commission composée de gens d'épée et de robe, et l'envoya à Bourges, avec une compagnie d'arbalétriers pour la faire respecter. Du Bouchage, chef de la commission, eut ordre de faire une recherche exacte des coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, et de faire punir jusqu'à l'archevêque même, s'il étoit criminel.

Du Bouchage répondit aux intentions de son maître; sans s'écarter de la justice, il fit mourir les plus coupables; le reste fut exilé ou condamné à l'amende. Le roi changea la forme de la police de la ville, et ordonna qu'elle seroit gouvernée par un maire et deux échevins, dont il se réservait le choix.

Le roi projetoit alors de faire encore un plus

grand exemple dans la personne du connétable. Chabanes de Curton, gouverneur de Limousin, et Jean Hubert, qui depuis fut évêque d'Évreux, étoient alors à Bouvines, pour traiter de la paix avec Hugonet et Imbercourt. Le principal article de leurs instructions étoit d'offrir au duc de Bourgogne de lui remettre St.- Quentin et les terres du connétable, s'il vouloit le livrer au roi. Le marché fut bientôt conclu, par Imbercourt, ennemi juré de Saint-Pol depuis qu'il en avoit reçu un démenti dans une conférence; la modération avec laquelle Imbercourt y avoit répondu, avoit suspendu son ressentiment, et ne l'avoit pas détruit.

Le connétable, instruit de ce qui se traitoit contre lui, écrivit au roi, et lui demanda une entrevue, sans quoi il déclaroit qu'il alloit se jeter entre les bras du duc de Bourgogne. Le roi, craignant qu'il ne prît ce parti, donna ordre à ses plénipotentiaires de rendre les scellés et de retirer les leurs, et accepta l'entrevue. Saint-Pol en régla lui-même les conditions, et se rendit sur un pont, entre La Fère et Noyon, armé et suivi de trois cents hommes d'armes. Le roi, s'étant fait attendre, en fit des excuses au connétable, qui, de son côté, s'exeusa de ce qu'il paroissoit devant lui avec des armes, et dit que c'étoit par la crainte de Dammartin, son enne-

mi. Le roi feignit d'être satisfait de ses excuses ; le connétable lui promit de le servir fidèlement, et passa ensuite la barrière pour le saluer. Le roi le reçut avec bonté, et le réconcilia avec Dammartin, c'est-à-dire qu'il les obligea de dissimuler leur haine. Les rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent. Louis ne songea plus qu'aux moyens de perdre un sujet trop puissant, qui avoit osé traiter avec son maître, d'égal à égal. Louis demeura en Picardie pendant qu'on travailloit, à Paris, au procès du duc d'Alençon. Ce prince avoit toujours eu besoin de pardon, et n'en étoit jamais digne ; l'impunité ne faisoit que l'enhardir au crime. Ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, il n'avoit aucune vertu, et n'étoit distingué que par sa qualité de prince, qui le rendoit plus coupable. Le roi, las d'exercer une clémence, qui, à force d'être répétée, devenoit injurieuse à la majesté et dangereuse pour l'état, avoit fait arrêter le duc d'Alençon dans le temps qu'il se dispoit à passer auprès du duc de Bourgogne, pour lui vendre les terres qu'il possédoit en France. Le parlement fut chargé de lui faire son procès, et rendit un arrêt (18 juillet), qui, en le déclarant criminel de lèse-majesté et de plusieurs autres crimes, le condamna à mort, *l'exécution toutefois réservée jusqu'au bon plaisir*

*du roi.* Les biens du duc d'Alençon furent confisqués; mais le roi en rendit la plus grande partie au comte du Perche, son fils.

Tandis que le roi cherchoit à ramener ou punir les sujets rebelles, le duc de Bourgogne traçoit une nouvelle ligue contre lui. Comme il avoit formé le projet de s'étendre du côté de l'Allemagne, et qu'il craignoit que le roi ne mît obstacle à ses desseins, il résolut de lui opposer un ennemi capable de l'occuper. Il fit, avec Édouard, une ligue défensive et offensive (25 juillet), par laquelle ils convinrent de s'unir pour détrôner Louis XI. Il fut arrêté que les Anglois feroient une descente en Normandie ou en Guyenne, et que le duc les assisteroit de toutes ses forces pour recouvrer ces provinces, et pour entreprendre la conquête du reste du royaume. Comme la ligue étoit autant contre la couronne que contre le roi, il étoit dit qu'on feroit la guerre à quiconque posséderoit la couronne de France; que ces deux princes commanderoient chacun une armée en personne; qu'ils agiroient séparément et indépendamment l'un de l'autre; et qu'ils se joindroient dans le besoin. Si l'un des deux ne pouvoit commander son armée en personne, le général qu'il chargerait du commandement, obéiroit au prince qui seroit à la tête de la sienne, et les deux armées seroient



alors soumises au même chef. On n'écouterait aucune proposition l'un sans l'autre. Le roi d'Angleterre cède au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la rivière de Somme, les terres du comte de Saint-Pol, se réservant toutefois le droit de se faire couronner à Reims (\*).

Quoique le roi ne sût pas précisément quel étoit le traité, il jugeoit par les préparatifs d'Édouard et de Charles, qu'ils projetoient quelque grande entreprise. Il fut encore mieux instruit par le roi d'Écosse, qui, ayant été sollicité d'entrer dans la ligue, lui donna avis du refus qu'il avoit fait d'écouter des propositions contraires aux alliances et à l'amitié qui avoient été de tout temps entre la France et l'Écosse. Il demandoit en même temps au roi la permission de passer par la France pour faire un pèlerinage à Rome. Louis envoya aussitôt Meny Peny, son chambellan, remercier le roi d'Écosse, et lui représenter que, dans les conjonctures présentes, il ne devoit pas songer au voyage de Rome; que son premier devoir étoit de veiller à la sûreté de ses états et de ses alliés; mais que si, contre son avis, il persistoit dans le dessein d'aller à Rome, et de passer par la France, on lui rendroit tous

(\*) Ce traité, ignoré de tous ceux qui ont écrit jusqu'aujourd'hui, n'a été connu que par les actes de Rymer.

les honneurs qui étoient dus à un allié et à un ami du roi et de la couronne. Le roi d'Écosse, suivant le conseil de Louis XI, demeura dans ses états pour observer la conduite des Anglois.

La plupart de ceux qui composoient le conseil du roi, indignés que le duc de Bourgogne ne se servît de la trêve que pour se préparer à la guerre, et soulever toute l'Europe contre la France, vouloient qu'on marchât contre lui; mais le roi, n'ayant jamais plus de ressources dans l'esprit que lorsque le péril étoit pressant, fut d'un avis contraire. Il voyoit le duc de Bourgogne prêt à porter ses armes du côté de l'Allemagne; il se garda bien de le troubler dans une entreprise qu'il prévoyoit devoir lui être funeste. La politique de Louis XI étoit de se tenir toujours sur ses gardes, de ne prendre les armes qu'à l'extrémité, et d'attendre son salut des fautes seules de ses ennemis, dont il savoit parfaitement profiter.

Louis, au lieu d'agir offensivement contre le duc Charles, ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis, et saisit l'occasion qui se présentoit au sujet du comté de Ferette. Il y avoit cinq ans que Sigismond, duc d'Autriche, avoit vendu ou engagé ce comté au duc de Bourgogne. Celui-ci y avoit mis pour gouverneur Hagembac, homme cruel, avare, et plus propre à ruiner un pays, qu'à ménager de nouveaux sujets.



Les vexations d'Hagembac s'étendirent jusque sur les Suisses. Sur leurs plaintes, le duc de Bourgogne envoya des commissaires dans chaque canton; mais, comme on s'aperçut par leurs ménagemens pour Hagembac, que c'étoit un de ces instrumens de la tyrannie qui se chargent de la haine publique, qui ne seroient pas employés s'il étoient plus intègres, et qui n'ont pas besoin de se justifier pour être absous, ceux qui s'étoient plaints, n'osèrent plus se déclarer, dans la crainte de s'attirer le ressentiment d'un homme violent, injuste et soutenu. Il n'y eut que le canton de Berne qui, séparant le prince du ministre, fit assurer le duc que les Suisses ne cherchoient qu'à vivre en bonne intelligence avec lui; mais qu'ils ne pouvoient pas supporter les violences d'Hagembac. Le duc, tout occupé de ses desseins sur l'Allemagne, ne fit aucune attention à ces remontrances.

Robert de Bavière, électeur de Cologne, étoit alors brouillé avec son chapitre. Toute la noblesse de l'électorat se déclara pour le chapitre, implora la protection de l'Empereur, et choisit Herman, landgrave de Hesse, pour être administrateur de l'électorat, avec assurance de tous les suffrages, s'il devenoit vacant.

Le duc de Bourgogne, pour qui toute occasion de guerre étoit un motif suffisant de l'entre-

prendre, se mit à la tête d'une puissante armée, et vint, avec l'électeur de Cologne mettre le siège devant Nuys (31 juillet), ville sur le bord du Rhin. Le landgrave de Hesse s'enferma dans la place avec une forte garnison, et se prépara à faire une vigoureuse défense, en attendant qu'il fût secouru par les princes de l'Empire.

Louis, jugeant que les mécontentemens des Suisses étoient d'une plus grande importance qu'ils ne l'avoient paru au duc de Bourgogne, résolut de profiter de cette occasion pour faire rentrer Sigismond, duc d'Autriche, dans le comté de Ferette; pour faire déclarer les Suisses contre le duc de Bourgogne, et pour en faire des alliés utiles à la France. Il se rendit médiateur entr'eux et le duc d'Autriche, termina leurs différens, et prêta cent mille florins à Sigismond, pour rembourser le duc de Bourgogne du prix de l'engagement du comté de Ferette. Il fit en même temps alliance avec le canton de Berne et avec ceux de la ligue d'Allemagne (26 octobre).

Ce traité(\*) causa une révolution générale dans

(\*) Comme il a servi de modèle à ceux qui l'ont suivi, il est à propos d'en donner le sommaire. Les alliés s'expriment à peu près en ces termes : *Le seigneur roi en toutes et chacunes nos guerres, et spécialement contre le duc de Bourgogne, nous doit fidèlement donner aide, secours et défense à ses dépens. Outre plus, tant qu'il vi-*

les cantons et dans les pays voisins. Les villes de Strasbourg, de Colmar, de Schelestadt, de Mulhausen, de Bâle, et plusieurs autres entrèrent dans la ligue; les peuples du comté de Ferette retournèrent sous leur ancien maître. Hagembac

*ora, il nous fera tenir et payer tous les ans en la ville de Lyon, en témoignage de sa charité envers nous, la somme de vingt mille florins; et si ledit seigneur roi, en ses guerres et armées, avoit besoin de notre secours, et d'icelui nous requéroit, dès-lors nous serons tenus de lui fournir à ses dépens tel nombre de soldats armés que le pourrons faire, c'est à savoir en cas que ne fussions point occupés en nos propres guerres; et sera la paye de chaque soldat de quatre florins et demi du Rhin par mois.*

*Quand ledit seigneur roi voudra nous demander tel secours, il fera tenir, dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paye d'un mois pour chaque soldat; et pour les deux autres mois suivans, en la cité de Genève, ou autre lieu à notre choix.*

*Du jour que les nôtres seront sortis de leurs maisons, commencera la paye desdits trois mois; ils jouiront de toutes les franchises, immunités et privilèges desquels les sujets du roi jouissent; et si, en quelque temps que ce soit, nous requérons ledit seigneur roi de nous prêter secours à nos guerres contre le duc de Bourgogne, et que pour autres guerres siennes il ne pût nous secourir, dès-lors, afin de pouvoir soutenir nosdites guerres, ledit seigneur roi nous fera délivrer, en sa ville de Lyon, tant et si longuement que nous les continuerons à main armée, la somme de vingt mille florins du Rhin par quar-*

fut arrêté et conduit à Brisach, où il eut la tête tranchée (novembre). Les Suisses, ne gardant plus de ménagemens, entrèrent en Bourgogne, mettant tout à feu et à sang.

On reconnut alors que Louis XI avoit usé d'une tier, sans préjudice de la somme ci-dessus mentionnée.

*Et quand nous voudrons faire paix ou trêve avec le duc de Bourgogne, ou autre ennemi du roi ou de nous, ce qui nous sera loisible de faire, nous devons, et sommes tenus de réserver spécifiquement icelui roi; et lui, semblablement comme nous, doit, en toutes ses guerres avec le duc de Bourgogne et autres, pourvoir que, faisant paix ou trêve, nous soyons spécifiquement et singulièrement réservés comme lui.*

*En toutes ces choses, nous réservons de notre part notre saint père le Pape, le Saint-Empire romain, et tous ceux avec lesquels nous avons jusqu'aujourd'hui contracté alliance; le même sera de la part du roi, hormis le duc de Bourgogne, à l'endroit duquel nous nous comporterons ainsi que dit a été.*

*Et s'il arrive que nous soyons enveloppés de guerres avec ledit duc de Bourgogne, dès-lors et à l'instant, icelui roi doit mouvoir puissamment en guerre contre ledit duc, et faire les choses accoutumées en guerre, qui soient à lui et à nous profitables; le tout sans dol et fraude aucune.*

*Et pour autant que cette amiable union doit être de bonne foi gardée ferme et inviolable durant la vie d'icelui roi, à cette cause, nous avons à icelui roi fait délivrer ces présentes, scellées, ayant reçu les semblables scellées et confirmées de son sceau.*

sage politique, en laissant le duc de Bourgogne s'engager en Allemagne. Ce prince, en restant devant Nuys, se mettoit hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé avec Édouard, d'entrer en France à main armée. D'un autre côté, Édouard n'osoit tenter une descente dans laquelle il ne seroit pas soutenu. Cependant on n'avoit jamais fait en Angleterre plus de préparatifs pour la guerre; Édouard, croyant intimider Louis XI, l'envoya sommer par un héraut de lui rendre les provinces de Normandie et de Guyenne, sans quoi il le menaçoit d'entrer en France avec toutes ses forces.

Le roi, qui n'employoit jamais de rodomontades, et qui les craignoit encore moins, ne daigna pas d'abord répondre à l'envoyé d'Édouard. Le héraut persistant à demander une réponse positive, et répétant toujours qu'Édouard passeroit incessamment en France: *Dites à votre maître,* répondit froidement le roi, *que je ne le lui conseille pas.* Le continuateur de Monstrelet ajoute que, peu de temps après, Louis XI envoya au roi d'Angleterre un âne, un loup et un sanglier. On ne voit pas trop ce que cela signifioit; mais Édouard en fut extrêmement offensé, et redoubla ses menaces, qui n'eurent pas grand effet.

Quoique Louis redoutât peu ses ennemis, il ne négligeoit rien pour mettre le royaume en é-



tat de défense : il fit faire de grands magasins de blé, munit les places, et garnit les frontières. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, donna un mémoire fort détaillé, pour faire voir de quel avantage il seroit de fortifier la Hogue, et d'y faire un port qui mettroit les vaisseaux à l'abri de toute insulte. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis : le projet fut examiné, approuvé, et même admis, et resta sans exécution. On a éprouvé de nos jours combien cette entreprise eût été utile.

A peine les Suisses avoient-ils signé leur traité avec la France, qu'ils se plaignirent des vexations que leurs marchands essuyoient, à l'entrée et à la sortie du royaume, de la part de ceux qui étoient chargés de la perception des droits royaux, et qui les étendoient au gré de leur avidité. Il y avoit long - temps que les règnicoles faisoient les mêmes plaintes. Les gens d'affaires, abusant du besoin qu'on avoit de leur crédit, accabloient les sujets du roi par des frais énormes. Ils avoient des sergens à gages qui enlevoient les meubles des taillables, et les ruinoient tellement par les frais, qu'ils les rendoient insolvables pour les impositions. Les traitans, au défaut d'argent, enlevoient les vins, les blés du paysan, et s'associoient avec des marchands qui mettoient ensuite aux denrées le prix qu'ils vouloient.



Le roi ignoroit une partie de ces vexations, ou se voyoit souvent dans la nécessité de les tolérer ; mais il sentit de quelle importance il étoit de faire rendre justice à de nouveaux alliés , pour les attacher à la France. Les Suisses eurent donc satisfaction : on profita de cette circonstance pour envoyer des commissaires (décembre) examiner les abus qui se commettoient dans les provinces, et punir les coupables.

Il est certain que Louis XI, en abaissant les grands, cherchoit à soulager le peuple, et se relâchoit même de ses droits, lorsqu'il en pouvoit revenir quelque avantage au public : il le prouva cette année au sujet de l'imprimerie.

Cet art fut inventé en Allemagne, sur la fin du règne de Charles VII; la commune opinion en donne la gloire à Mayence ; peut-être pourroit-on l'attribuer à Strasbourg. Les premiers imprimeurs qui vinrent à Paris, vers l'an 1470, étoient Ulric Gering, Martin Crantz, et Michel Fribulger. Ils s'établirent en Sorbonne, et furent encouragés par Guillaume Fichet et Jean Heylin de la Pierre. C'étoient les deux hommes les plus distingués de l'université par leur science. Ils enseignoient l'écriture sainte, la philosophie et les belles lettres; rivaux par leurs talens, une estime réciproque les rendit amis.

L'accueil qu'on fit aux premiers imprimeurs,

en attira plusieurs autres, parmi lesquels étoit Herman Staterlen, natif de Munster, et facteur des libraires de Mayence. Il avoit apporté en France beaucoup de livres; mais étant mort, tous ses effets furent saisis comme appartenant au roi par droit d'aubaine. L'université s'opposa à la saisie, et demanda que du moins il fût permis aux écoliers d'acheter les livres. L'université n'étoit pas alors aussi illustre qu'elle l'a été depuis; mais elle étoit plus considérée. Elle étoit sur-tout recommandable par le nombre de ses écoliers, qui montoit à douze mille. Les sciences, encore fort imparfaites, n'en étoient pas moins honorées; et il n'étoit ni surprenant, ni rare qu'elles servissent à parvenir aux dignités.

Le parlement, ayant reçu l'opposition de l'université, le roi lui défendit de prononcer sur cette affaire. Il voulut d'abord que la saisie faite au profit du domaine, eût son effet en entier; et, pour faire voir ensuite qu'il vouloit accorder une protection singulière aux arts et aux talens, il ne se borna pas à permettre que les livres fussent rachetés par les écoliers; il donna ordre à Jean Briçonnet, receveur général, de rembourser aux libraires de Mayence deux mille quatre cent vingt-cinq écus pour le prix des livres saisis.

Cette année fut remarquable par la mort de Henri IV, roi de Castille (11 septembre). Zurita

soutient que ce prince ne fit point de testament, et que Hernand Pulgar qui le dit, s'est trompé. L'histoire manuscrite de don Diego Henriques del Castillo, chapelain du roi, dit que le père Mancelo, prieur du couvent de St.-Jérôme, confessa le roi pendant une heure, et qu'ensuite il lui demanda hautement s'il n'ordonnoit rien pour le repos de son âme ou pour sa sépulture; à quoi Henri avoit répondu, avec beaucoup de tranquillité, qu'il laissoit pour exécuteurs de son testament, l'archevêque de Tolède, le cardinal d'Espagne, le duc d'Arrevalo, le marquis de Villena, et le comte de Benevente; ce qui prouve qu'il y avoit un testament. On trouve encore dans une chronique composée par un officier de la reine Isabelle, et qui, par conséquent, ne doit pas être suspecte, que Henri fit un testament; qu'il institua Jeanne pour son héritière, et jura qu'elle étoit sa fille; que ce testament demeura entre les mains du curé de Ste.-Croix de Madrid, qui alla le cacher près d'Alméida, en Portugal, avec d'autres papiers; que ce curé confia dans la suite ce secret à Ferdinand Gomez d'Herrera, son ami, qui en donna avis à la reine Isabelle, pendant la maladie dont elle mourut; qu'elle envoya chercher ces papiers; qu'elle mourut avant le retour de ceux qui les apportoient; et que le roi Ferdinand IV, qui, après la mort de la rei-

ne, eut la régence des royaumes de Castille et de Léon, fit brûler ces papiers. Il étoit nécessaire de rapporter ici ce qui concerne le testament de Henri, puisque l'incertitude de la naissance de Jeanne fut cause d'une longue guerre entre Ferdinand VI, roi de Castille, et Alphonse V, roi de Portugal; et que Louis XI profita de cette division pour s'assurer la possession du Roussillon.

Comme tout ce qui a rapport à l'histoire des arts est au moins aussi important que des récits de batailles, monumens de notre fureur, je finirai cette année par un fait qui servit à perfectionner la chirurgie :

Un franc-archer de Meudon fut condamné à mort pour plusieurs crimes; les médecins et chirurgiens ayant su qu'il étoit incommodé de la pierre, présentèrent une requête, portant que plusieurs personnes étoient travaillées du même mal; qu'il étoit fort douteux que l'opération de la taille pût leur sauver la vie; mais qu'on pouvoit en faire l'épreuve sur un criminel. L'opération réussit; le malade fut guéri en quinze jours, et le roi lui donna sa grâce avec une pension.

(1475; Pâques, le 26 mars). La guerre s'étant allumée au sujet de la succession de Castille, obligea ceux qui y prétendoient de ménager la France. Isabelle et Jeanne de Castille se por-

toient pour héritières du roi Henri IV. Isabelle alléguoit en sa faveur le serment que les états lui avoient prêté; d'un autre côté, Jeanne, née en légitime mariage, avoit été reconnue pour fille de Henri, malgré des soupçons peut-être fondés, mais détruits par des actes solennels. Cette princesse étoit soutenue par les maisons de Pacheco, de Giron, de la Cuéva, et par le Portugal. Isabelle étoit appuyée par les maisons de Henriquès, de Mendoza, et de Velasco. Les droits des princes dépendent souvent de leur puissance; et celle des deux partis étoit à peu près égale.

Alphonse, roi de Portugal, oncle de Jeanne, au lieu de profiter du premier instant, d'entrer en Castille à main armée, et d'achever de justifier par le succès les droits de sa nièce, s'amusa à tenir des conseils, et en délibérant, perdit le temps d'agir. Il envoya un héraut à Louis XI (8 janvier) pour lui faire part de la mort du roi Henri, et du dessein qu'il avoit d'épouser la reine Jeanne. Il lui fit représenter que le roi d'Aragon, réunissant la Castille à sa couronne, seroit un voisin dangereux pour la France; au lieu qu'elle auroit toujours un allié fidèle dans le roi de Portugal. Sur les difficultés que Louis faisoit de traiter avec les Portugais, tant qu'ils seroient alliés des Anglois, anciens ennemis de la France,



Alphonse répondit que, dès qu'il seroit maître de la Castille, il céderoit le Portugal au prince Jean, son fils; et que, par ce moyen, il opposeroit aux engagemens qu'il avoit pu prendre avec les Anglois, les alliances qui étoient de temps immémorial, de prince à prince, et de royaume à royaume, entre la France et la Castille. Alphonse, pour achever de persuader au roi la sincérité de ses intentions, lui fit proposer de presser le siège de Perpignan, et l'asstra que, pour lui faciliter la conquête du Roussillon, il alloit de son côté attaquer Ferdinand, et l'obliger à faire diversion.

Tandis que Louis traitoit avec le Portugal, il négocioit aussi avec Ferdinand et Isabelle. Les ambassadeurs des deux parts étoient chargés de renouveler, avec le roi, les anciennes alliances faites entre les couronnes de France et de Castille. Les propositions de Jeanne et d'Isabelle étoient les mêmes à cet égard. La difficulté n'étoit pas de renouveler ces alliances de royaume à royaume, c'étoit de savoir avec quel prince on les tiendroit.

Ferdinand et Isabelle proposoient de marier le Dauphin avec Isabelle, leur fille aînée. Le roi n'avoit peut-être aucun dessein de conclure ce mariage, et ne pensoit qu'à se rendre maître du Roussillon et de la Cerdagne. Ferdinand y au-



roit consenti facilement, et en avoit même donné pouvoir à ses ambassadeurs ; mais, sur les plaintes du roi d'Arragon, son père, il les désavoua, et fit dire à Louis XI qu'on ne pouvoit convenir de rien, que ces provinces ne fussent rendues.

Le roi, ne perdant jamais de vue ses projets, s'attacha à gagner les ambassadeurs, et y réussit en partie ; c'est-à-dire que, quoiqu'ils n'accordassent pas ses demandes, et parussent se renfermer dans leurs instructions, ils n'en trahissoient pas moins leur devoir, en temporisant et lui donnant le temps d'emporter par force ou par adresse ce qu'on lui refusoit par les traités.

Ce prince faisoit assiéger Perpignan par du Lude et par Yvon du Fau, et ne songeoit qu'à tirer la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya auprès de Ferdinand les évêques d'Alby et de Lombez, Jean d'Amboise, Grammont et Sacierge en qualité d'ambassadeurs, et les chargea de tant de pouvoirs différens, qu'ils se trouvoient souvent embarrassés, et ne pouvoient rien terminer.

Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI en attendoit. Avant qu'on eût rien conclu, Perpignan fut réduit à la dernière extrémité, Zurita rapporte qu'une femme, ayant vu

mourir de faim un de ses enfans , en nourrit celui qui lui restoit ; spectacle digne à la fois d'horreur et de pitié. Les habitans, pressés par les armes et par la famine , se rendirent enfin ( 14 mars ), à condition que ceux qui voudroient sortir de la ville , se retireroient librement. Plusieurs gentilshommes passèrent en Arragon.

Louis XI et le roi d'Arragon , fatigués de la guerre , et tous deux ayant d'autres ennemis à craindre , signèrent une trêve de six mois.

Louis , irrité de la résistance de Perpignan , voulut intimider ceux qui pouvoient être portés pour le roi d'Arragon. Il donna le gouvernement de cette place à Boufile-le-Juge ; mais , ne lui trouvant pas cette sévérité qu'il aimoit dans ceux qu'il chargeoit de ses ordres , il envoya encore en Roussillon du Bouchage , avec des pouvoirs plus étendus que ceux du gouverneur. Il le chargea de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité seroit suspecte , de les chasser , et de confisquer leurs biens. Louis donnoit en même temps la confiscation à du Bouchage et à Boufile , pour prix de leurs services ; récompense d'autant plus indécente , qu'ils devenoient par là juges et parties. Boufile fut assez désintéressé pour représenter au roi qu'en chassant de la ville une si grande quantité de personnes , on augmentoit le nombre des ennemis ,

et qu'on affoiblissoit la place , au lieu que la clémence ne manqueroit pas d'en faire des sujets reconnoissans et fidèles. Le roi ne fut pas d'abord content des remontrances de Boufile ; cependant, la prudence l'emportant sur la passion , il se contenta de faire observer les gens suspects.

La prise de Perpignan rétablit en Italie le respect pour la puissance du roi, que le duc de Bourgogne représentoit comme chancelante. Ce prince s'attachoit à répandre des calomnies contre la personne du roi. Elles commençoient à prendre crédit en Italie. L'évêque de Cahors, qui étoit à Rome, y répondit avec beaucoup de vivacité. Il fit voir que tous les princes qui se plaignoient du roi , avoient été les premiers à manquer à leur parole. Étrange conduite que celle de presque tous les princes qui régnoient alors ; il sembloit qu'ils ne pussent se justifier qu'en récriminant.

Ferdinand, roi de Naples, étoit d'abord entré dans les intérêts du duc de Bourgogne, parce qu'il espéroit marier son fils Frédéric avec Marie de Bourgogne. L'espérance d'épouser cette princesse, étoit un artifice dont le duc se servoit pour engager les princes dans son parti. Il la faisoit espérer à tous, la promettoit à plusieurs, et n'eut jamais dessein de la donner à aucun. Il disoit quelquefois à ses confidens,

*que le jour qu'il marieroit sa fille, il se feroit moine.*

Le duc ne laissoit pas de donner des paroles aussi positives que si elles eussent été sincères; ce fut sur une pareille assurance que Frédéric, fils du roi de Naples, vint trouver le duc de Bourgogne.

Le roi de Naples, s'apercevant bientôt qu'il n'avoit rien à espérer de ce prince, ne voulut pas s'engager si fort dans son parti, qu'il ne ménageât toujours la bienveillance du roi, auprès de qui il sollicitoit la restitution de deux riches galères de Naples prises par Guillaume Coulon, sieur de Cassenove, vice-amiral de France, et le plus grand homme de mer de son temps.

Quoique le roi n'approuvât pas ouvertement toutes les entreprises de Coulon, il étoit charmé d'entretenir son ardeur, et de mettre de l'émulation dans la marine. Il voulut paroître ignorer cette prise, et dédommagea les sujets du roi de Naples et les autres intéressés, de la perte des marchandises qui étoient sur ces galères.

Le roi de Naples fut si sensible à cette satisfaction, qu'il écrivit au roi pour lui marquer que, s'il ne se déclaroit pas pour lui, c'étoit uniquement pour ne pas violer les engagements qu'il avoit pris avec le duc Charles, au sujet du mariage qui se traitoit entre le prince Frédéric, et

l'héritière de Bourgogne ; qu'il étoit persuadé que le duc le trompoit ; mais qu'il ne vouloit pas lui donner le moindre prétexte de manquer à sa parole ; que cependant il renonceroit absolument à l'alliance de Bourgogne , si le roi vouloit donner au prince Frédéric une princesse de son sang, avec vingt-cinq ou trente mille livres de rente. Le roi de Naples ajoutoit, qu'étant de la maison d'Arragon, il ne pouvoit pas s'en détacher avec honneur ; mais qu'il alloit travailler à rétablir la paix entre les deux couronnes ; et que l'amitié du roi de France valoit bien les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Le roi saisit cette occasion pour se faire beaucoup de créatures en Italie, et mettre obstacle aux intrigues du duc de Bourgogne, qui réussit peu dans ses négociations, et dont les armes n'étoient pas plus heureuses devant la ville de Nuys.

Le siège duroit depuis dix mois, et ne servoit qu'à ruiner l'armée du duc ; ses états s'épuisoient d'hommes et d'argent, sans qu'il en retirât d'autre fruit, que de révolter contre lui tous les princes de l'Empire.

Tandis que le duc Charles étoit devant Nuys, les troupes du roi étoit tellement disposées, qu'elles pouvoient se rassembler en assez peu de temps. Le maréchal Rouault étoit à Dieppe,



Torcy, sur les confins de la Normandie et de la Picardie, Salazar à Amiens, La Tremouille, Baudricourt et Curton en Champagne, le roi se tenoit à Paris, ou aux environs, prêt à partir au premier mouvement, pour se mettre à la tête de son armée.

Il y avoit déjà quelque temps que l'empereur Frédéric III avoit fait proposer au roi une alliance contre le duc de Bourgogne. Quoique cette proposition parût fort avantageuse, les avis avoient été partagés dans le conseil. Ceux qui ne l'approuvoient pas, alléguoient que depuis dix ans la France ne jouissoit d'aucun repos ; qu'elle s'épuisoit journellement ; qu'en s'unissant avec l'Empereur, on alloit s'engager dans une guerre dont il n'étoit pas possible de prévoir la fin, et que l'Empereur n'étoit pas un allié sur lequel on pût compter. En effet, Frédéric III étoit un prince foible, irrésolu, avare, n'ayant que des défauts, ou des vices obscurs. Il engageoit et violoit également sa parole par foiblesse : il n'étoit à la tête de l'Empire que par sa dignité, et nullement par ses qualités personnelles. Son règne, quoique très-long, ne sert que d'époque aux actions des autres princes de son temps.

Ceux qui étoient d'avis de faire alliance avec Frédéric, représentoient que tant qu'il seroit sur



le Rhin avec une armée, le duc de Bourgogne se trouveroit dans la nécessité d'y porter ses forces; qu'il auroit à peine de quoi garnir ses places, et seroit encore moins en état de tenir la campagne du côté de la France; que les Anglois n'étant pas soutenus, n'oseroient s'éloigner de Calais, ni le duc de Bretagne se déclarer; que, si l'on refusoit les propositions de l'Empereur, il pourroit écouter celles du duc; qu'au surplus, pour prévenir l'inconstance ou la foiblesse de l'Empereur, il falloit, en faisant un traité avec lui, en faire un pareil avec les princes de l'Empire.

Cette dernière raison fit prévaloir l'avis de ceux qui opinoient pour l'alliance. En conséquence, on envoya à Jean Tiercelin, seigneur de Brosse, chambellan du roi, et à Jean Paris, conseiller au parlement, qui étoient en qualité d'ambassadeurs auprès de Frédéric, de nouveaux pouvoirs pour faire une ligue avec l'Empereur, les princes et électeurs de l'Empire. On conclut un traité (25 mars) par lequel on convint que le roi mettroit vingt mille hommes en campagne; l'Empereur et les princes de l'Empire trente mille; et que cette armée entreroit au plutôt dans les états du duc de Bourgogne.

Pendant que le roi négocioit avec les princes de l'Empire, il chargea le connétable de Saint-

Pol de proposer au duc de Bourgogne une prolongation de la trêve.

Le duc répondit qu'il ne concevoit pas comment on proposoit une trêve dans le temps même que le roi et les princes de l'Empire devoient *tenir une journée à Metz*, pour convenir de la manière dont ils commenceroient la guerre dans les états de Bourgogne. « Le roi, ajoutoit » le duc, m'a souvent pris au dépourvu, sans en » avoir tiré aucun avantage; je ne dois pas le redouter aujourd'hui, que les rois d'Angleterre et d'Arragon, et le duc de Bretagne unissent leurs forces avec les miennes. Le jeune roi de Castille, le duc de Milan, la maison de Savoie, les rois de Naples et de Hongrie, les Vénitiens, le prince Palatin offrent encore de se liguier avec moi ».

Le duc renouveloit tous les reproches injurieux qu'il avoit déjà faits au roi, d'avoir violé les trêves. La haine personnelle, qui étoit entre Louis XI et le duc Charles, leur faisoit souvent faire et mériter les mêmes reproches. Le duc finissoit par déclarer que le désir qu'il avoit de porter ses armes contre les infidèles, étoit le seul motif qui pût l'engager à faire une trêve avec le roi; mais qu'il falloit qu'il commençât par rendre Amiens et St.-Quentin, et que les rois d'Angleterre et d'Arragon, avec le duc de

Bretagne, fussent compris dans le traité. Le duc n'avoit pas autant de bonne foi et de fidélité pour ses alliés, qu'il vouloit le faire croire. Il écrivit une lettre particulière au connétable, par laquelle il lui marquoit qu'il signeroit la trêve sans y comprendre ses alliés, pourvu qu'on lui rendît les villes d'Amiens et de St.- Quentin.

Le roi, redoutant trop peu les menaces du duc de Bourgogne, pour accepter ces conditions, se prépara à la guerre, partit de Paris, et ouvrit la campagne par la prise de Tronquoi, Mont-Didier, Roye, Brai-sur-Somme et Corbie. Cette dernière place fit plus de résistance que les autres; Contay, qui y commandoit, fit une capitulation honorable. Les troupes du roi entrèrent dans l'Artois, et brûlèrent d'Inville, La Barq, Darqui, Duisans, Mareuil, Pont-Dugis. La garnison d'Arras sortit contre les François : ceux-ci feignirent d'abord de lâcher pied pour engager l'action, puis faisant tout à coup face à l'ennemi, le chargèrent avec tant de furie, qu'ils poussèrent les Bourguignons jusqu'aux portes d'Arras : il s'en sauva très-peu ; presque tous les chefs, tels que Jacques de Saint-Pol, Carency, Courtrai et d'Enquesme demeurèrent prisonniers.

Pendant que les François ravageoient les états du duc de Bourgogne, René, duc de Lorraine,

envoya un héraut devant Nuys lui déclarer la guerre, et se saisit en même temps de Pierre-Fort, dans le Luxembourg.

Quoique le duc de Bourgogne fût irrité au dernier point du défi du duc de Lorraine, il dissimula son dépit par la réception qu'il fit au héraut. Il lui fit donner un de ses habits, et une somme d'argent, pour le récompenser, disoit-il, de la bonne nouvelle qu'il lui apportoit.

Le duc de Bourgogne ne pouvoit pas contraindre long-temps sa fureur; les nouvelles qu'il recevoit des succès des François, l'augmentoient encore. Il écrivit à Dufay, gouverneur de Luxembourg, de reprendre Pierre-Fort, et de faire écarteler tous ceux qui s'étoient trouvés dans la place lorsqu'elle s'étoit rendue. Plus le siège de Nuys lui avoit déjà coûté d'hommes et d'argent, moins il pouvoit se résoudre à l'abandonner; il voulut faire un dernier effort en attaquant le camp des Allemands. Il eut d'abord quelque'avantage dans la surprise; mais il fut bientôt repoussé; la perte fut considérable, et le succès égal de part et d'autre; ce qui affoiblissoit toujours les Bourguignons.

Le duc se vit enfin obligé de céder à la nécessité, et de faire une trêve de neuf mois. On convint que l'armée de l'Empereur se retireroit sur les terres de l'Empire, et celle du duc dans ses

états; que la ville de Nuys demeureroit entre les mains de l'évêque de Forli, légat du pape, et que la connoissance du démêlé qui étoit entre l'archevêque et le chapitre de Cologne, seroit réservée au pape.

Le ressentiment que le duc de Bourgogne éprouvoit de n'avoir pas réussi dans le siège, cédoit au désir de se venger du duc de Lorraine qui, avec le secours des François, faisoit de nouveaux progrès dans le Luxembourg. Le duc de Bourgogne envoya devant lui, dans cette province, Campobasse avec deux cents lances. Le reste de son armée prit la route de Thionville, et lui se rendit à Maastricht. Il ne pouvoit cacher le dépit qu'il avoit de se voir attaqué par un prince aussi jeune et aussi peu puissant que le duc de Lorraine, et songeoit plutôt à s'en venger, qu'à remplir les engagements qu'il avoit pris avec Édouard, roi d'Angleterre.

Les Anglois avoient fait un armement prodigieux, et n'attendoient plus, pour faire une descente en France, que de voir le duc de Bourgogne se mettre en état de les joindre.

Louis XI, plus attentif à prévenir ses ennemis que le duc Charles ne l'étoit à seconder ses alliés, fit marcher des troupes en Normandie, et vint à Rouen. Ce fut là qu'il traita (20 juin) de la principauté d'Orange, avec Guillaume de Châ-



lons. Le prince d'Orange avoit été pris en allant trouver le duc de Bourgogne. Grolée, dont il étoit prisonnier, le vendit au roi quarante mille écus. Le prince d'Orange, étant hors d'état de payer cette somme, céda et transporta au roi, pour sa rançon, le droit de fief, hommage-lige, serment de fidélité, et toute souveraineté, avec appel en dernier ressort au parlement de Dauphiné sur la principauté d'Orange, villes, places, et vassaux. Le roi reçut son hommage, et lui permit de se dire *prince d'Orange par la grâce de Dieu*, de battre monnaie, de donner rémission, hors pour crime d'hérésie et de lèse-majesté. Il conserva à ceux du pays leurs lois et privilèges, avec exemption de tous les impôts mis ou à mettre en Dauphiné. Ainsi le roi, en acquérant la souveraineté, en laissoit au prince d'Orange les principaux droits.

Le roi, pour se mettre en état de repousser ses ennemis, cherchoit à s'assurer de ceux de ses sujets qui lui étoient suspects. Il ne pouvoit plus douter de la perfidie du connétable, par les particularités qu'il apprit de Jacques de Saint-Pol, son frère. Celui-ci s'étoit présenté trois fois pour prendre possession de St.-Quentin, de la part du duc de Bourgogne. L'inconstance perpétuelle du connétable l'avoit porté à traiter avec le duc pour lui livrer la place, et l'avoit empêché d'exé-



cuter son dessein, lorsqu'il en avoit été question. Nous avons vu que Jacques de Saint-Pol fut pris au combat d'Arras. Le roi lui fit plusieurs questions au sujet du connétable; Jacques de Saint-Pol ne chercha point à excuser l'esprit inquiet de son frère. Le roi voulut savoir comment il en auroit usé, s'il eût été reçu dans la place. *Je l'aurois gardée*, répondit-il, *pour le duc mon maître*. La sincérité de Saint-Pol plut au roi; il le mit en liberté, et, après la mort du duc, il le prit à son service.

On apprit encore que le connétable sollicitoit le duc de Bourbon de se déclarer pour le duc de Bourgogne. Le roi en fut dans une inquiétude d'autant plus vive, que le duc de Bourbon commandoit une armée en Bourgogne; mais les soupçons furent bientôt dissipés: le duc de Bourbon prouva, par sa conduite, qu'il étoit bien éloigné d'écouter les propositions du connétable. Il prit Château-Chinon, tailla en pièces l'armée du comte de Roussi, maréchal de Bourgogne, et le fit prisonnier avec les sires de Longy, de Lille, de Montmartin, de Digoine, de Ragny, de Chaligny, et plusieurs autres officiers de marque. La perte fut si considérable, que ceux qui se retirèrent à Dijon, envoyèrent prier le sire de Neuchâtel de venir ramasser les débris de l'armée, et d'en prendre le commandement. Le duc de

Bourbon, devenu maître de la campagne, brûla Mailly-la-Ville, et prit Bar-sur-Seine.

Ces nouvelles tranquillisèrent le roi. Il vint en même temps un héraut, de la part du roi d'Angleterre, qui, étant près de s'embarquer, envoya sommer Louis XI de lui rendre le royaume de France. Le roi reçut ce défi avec plus de sang-froid que de mépris marqué. Il prit le héraut en particulier, et lui dit, qu'il savoit que le roi d'Angleterre entreprenoit cette guerre malgré lui, à la sollicitation du duc de Bourgogne, et forcé par les communes d'Angleterre; que le duc avoit ruiné son armée devant Nuys, et qu'il étoit hors d'état de secourir ses alliés; que le connétable, sur qui le roi d'Angleterre comptoit, ne cherchoit qu'à semer la discorde entre les princes, et n'en serviroit jamais aucun avec fidélité; qu'ainsi le roi d'Angleterre feroit mieux d'entretenir la paix avec la France, que de se livrer à des alliés qui ne pouvoient que le tromper, sans lui être utiles.

Le roi, pour achever de persuader le héraut, lui fit donner trois cents écus d'or, avec promesse d'une somme plus considérable si la paix se faisoit. Le héraut, gagné par l'argent, fut aisément persuadé par le discours du roi; il lui promit de travailler à la paix, lui conseilla d'attendre que le roi d'Angleterre eût passé la mer, et

l'avertit de s'adresser à Howart et à Stanley, qui avoient plus de crédit que personne sur l'esprit d'Édouard.

Le roi rentra dans la salle où ses courtisans l'attendoient avec impatience, et cherchoient à lire sur son visage l'impression que le défi du roi d'Angleterre avoit faite dans son esprit. Louis parut avec un air satisfait, parla librement de la lettre d'Édouard, et la donna même à lire à quelques-uns ; il ordonna ensuite à Commines d'entretenir le héraut jusqu'à son départ, de ne le laisser parler à personne, et de lui donner une pièce de velours cramoisi de trente aunes.

Édouard n'eut pas plutôt vu son héraut de retour, qu'il donna l'ordre pour l'embarquement. Il chargea Andeley et Gaillard de Durfort de conduire le secours destiné au duc de Bretagne, qui devoit se déclarer dès que les Anglois auroient ouvert la campagne. Édouard nomma le prince de Galles, son fils, âgé d'environ dix ans, pour lieutenant-général pendant son absence, sans doute pour se dispenser d'en nommer un autre, et laisser, pour conseil à son fils, ceux que l'ambition rendoit dangereux, et qu'une jalousie réciproque retiendroit dans le devoir.

Édouard, étant débarqué à Calais (juillet), s'attendoit à trouver le duc de Bourgogne à la

tête d'une armée, et prêt à agir de concert avec lui contre Louis XI. Les Anglois furent dans la dernière surprise lorsqu'ils virent le duc arriver seul, ne montrant d'empressement que pour les quitter, et aller faire la guerre au duc de Lorraine.

Édouard ne put s'empêcher de rappeler au duc de Bourgogne que les Anglois ne s'étoient engagés à passer en France que sur la parole qu'on leur avoit donnée, qu'ils trouveroient la guerre commencée, et qu'on répareroit, par la vigueur avec laquelle on agiroit, ce qu'on avoit déjà perdu sur la saison. Le duc, pour s'excuser et amuser les Anglois, voulut leur faire croire que les choses étoient fort avancées par l'intelligence qu'il entretenoit avec le connétable, qui alloit leur livrer St.-Quentin. /

Édouard, dans cette confiance, fit marcher un détachement pour entrer dans la place ; mais le connétable fit tirer sur les Anglois. Le duc de Bourgogne, trompé lui-même par le connétable, assura Édouard qu'on n'en usoit ainsi que par politique, afin que si, dans la suite de la guerre, le roi de France avoit l'avantage, le connétable pût dire qu'il ne s'étoit rendu qu'à la force.

Le roi d'Angleterre s'avança donc lui-même devant St.-Quentin. Le connétable continua

toujours à faire tirer sur les Anglois. Édouard, ni le duc de Bourgogne ne savoient quel jugement porter de la conduite de Saint-Pol, qui leur écrivoit en même temps que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour les mieux servir. Les Anglois commencèrent cependant à entrer en défiance, lorsqu'ils virent que St.-Quentin ne se rendoit point, et que le duc partoît pour se rendre en Barrois.

Louis XI étoit dans les plus cruelles inquiétudes. Jamais les Anglois n'avoient fait passer en France une si belle armée; presque tout ce qu'il y avoit de distingué dans cette nation s'y trouvoit; le duc de Bretagne et la duchesse de Savoie étoient entrés dans la ligue. Si le duc de Bourgogne eût tenu ses engagements, et ne se fût pas laissé aveugler par le désir de se venger du duc de Lorraine, la France auroit été dans le plus grand péril. Le roi ne se dissimuloit point sa situation; sa défiance naturelle ne pouvoit que la lui exagérer. Il étoit donc dans une agitation violente, lorsqu'on lui amena un domestique de Jacques de Grassay, que les Anglois avoient fait prisonnier, et qu'ils renvoyoient suivant l'usage de ces temps-là, où il paroît qu'on rendoit la liberté au premier prisonnier qu'on faisoit.

Cet homme vint aussitôt à Compiègne, et



demanda à parler au roi. On le prit d'abord pour un espion, et l'on chargea quelques personnes de l'interroger. Il répondit avec tant d'assurance, que le roi consentit à l'entendre. Il raconta qu'ayant été pris, il avoit été présenté au roi d'Angleterre; qu'on l'avoit ensuite relâché, et qu'à son départ les lords Howart et Stanley l'avoient chargé de les recommander aux bonnes grâces de sa majesté. Le roi se souvint alors que le héraut d'Édouard lui avoit conseillé de s'adresser à Howart et à Stanley. Il fit appeler Commines, et lui dit qu'il étoit résolu d'envoyer un héraut au camp d'Édouard; mais que, n'en ayant point auprès de lui, il falloit travestir un homme avec une cotte d'armes; il lui indiqua un valet, en qui il avoit reconnu de l'intelligence. Commines fit venir cet homme, lui donna ses instructions, lui fit faire une cotte d'armes, avec des banderolles de trompettes, et l'envoya au camp des Anglois, où les lords Howart et Stanley le conduisirent devant Édouard.

Il dit à ce prince que le roi n'avoit d'autre désir que de vivre en paix avec lui; qu'il n'avoit jamais fait la guerre à l'Angleterre; que s'il avoit reçu le comte de Warwic dans ses états, ce n'avoit été que pour l'opposer au duc de Bourgogne; que le duc, en allumant la guerre, ne



cherchoit qu'à satisfaire sa haine et son ambition ; que cette guerre ne pouvoit pas être avantageuse aux Anglois ; que la saison étoit avancée ; que les Anglois seroient bientôt obligés de repasser la mer , sans quoi ils exposeroient leur patrie à une guerre civile ; qu'il étoit du bien des deux rois de vivre en paix , et que leurs plénipotentiaires pouvoient en régler les articles entre les deux armées.

Édouard , déjà mécontent du duc de Bourgogne , écouta favorablement les propositions du roi , qui furent appuyées par Howart et Stanley. Il assembla son conseil ( 13 août ) , exposa la commission du héraut , et représenta que l'armée commençoit à manquer de tout ; qu'on ne devoit attendre aucun secours des alliés , et qu'il étoit d'avis de traiter avec le roi de France plutôt que de s'exposer au hasard d'une guerre onéreuse et peu utile.

Le conseil d'Édouard approuva son dessein ; les plénipotentiaires furent nommés sur-le-champ de part et d'autre , et s'assemblèrent dans un village près d'Amiens. Le roi fit partir en même temps le chancelier Doriole pour aller chercher à Paris l'argent dont il prévoyoit qu'il auroit besoin pour appuyer les raisons de ses ministres. On convint bientôt des articles. Commines prétend que les Anglois demandèrent

d'abord la restitution entière du royaume, et se bornèrent ensuite à la Guyenne et à la Normandie : on ne trouve rien de cela ni dans les propositions qu'Édouard fit à son conseil, ni dans les pouvoirs qu'il donna à ses ministres. L'acte qui se trouve dans le recueil de Rymer, et le pouvoir donné par Édouard au cardinal, archevêque de Cantorbery, son oncle, et au duc de Clarence, son frère, pour signer le traité, portent que le roi Édouard se contente de la somme de soixante mille écus ; que, dès que cette somme lui aura été payée, il passera en Angleterre avec son armée, et que le lord Howart et Jean Cheney, grand écuyer d'Angleterre, demeureront en otages jusqu'à ce que la plus grande partie de l'armée soit arrivée en Angleterre. La trêve doit durer neuf ans ; Édouard nomme pour conservateurs ses frères les ducs de Clarence et de Gloucester, le chancelier, le garde du sceau privé, le gouverneur des cinq ports, et celui de Calais. Les conservateurs de la part du roi, sont le sire de Beaujeu et le bâtard de Bourbon, amiral de France. Le roi comprend, dans la trêve, l'Empereur et les électeurs, les rois de Castille et de Léon, d'Écosse, de Danemarck, de Jérusalem, de Sicile, de Hongrie ; les ducs de Milan, de Savoie, de Lorraine ; l'évêque de Metz, la seigneurie et communauté de Floren-

ce, celle de Berne et leurs alliés; la ligue de la Haute-Allemagne, et le pays de Liége. De la part du roi d'Angleterre, on comprend l'Empereur, sans faire mention des électeurs, les rois ci-dessus nommés, et de plus les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et la Hanse Teutonique: on ne parle ni des autres princes, ni des autres états.

On convint le même jour, par un autre traité, que les deux rois s'assisteroient mutuellement contre leurs sujets rebelles, se donneroient retraite si l'un d'eux venoit à être chassé; que dans un an, au plus tard, il se tiendrait une conférence où se feroit l'évaluation des monnoies, afin de faciliter le commerce entre les deux royaumes; que le Dauphin épouseroit la princesse Élisabeth; ou Marie sa cadette, si Élisabeth mouroit avant le mariage; que les nœces se feroient aux dépens du roi; qu'il donneroit soixante mille écus par an pour l'entretien de cette princesse, tant qu'elle seroit en Angleterre, et la feroit conduire en France à ses frais.

Par un autre acte, le roi s'oblige de donner, pendant sa vie et celle du roi Édouard, cinquante mille écus par an, avec la caution de la banque de Médicis. Enfin, par un quatrième acte, on convint de la délivrance de la reine Marguerite, fille du roi de Sicile, prisonnière de-

puis la mort du roi Henri VI, son mari (\*).

Le jour que les deux rois signèrent ces traités, ils se virent à Pequigny ( 29 Août ), où l'on fit un pont fort large sur la rivière de Somme. On construisit une loge qui tenoit toute la largeur du pont, et qui étoit partagée par une cloison, avec un treillis, dont les ouvertures ne permettoient que de passer la main. Ce fut le roi qui défendit de faire une barrière fermante et ouvrante, afin de prévenir un malheur pareil à celui qui étoit arrivé à Montereau, où Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, avoit été tué.

Le roi partit d'Amiens avec huit cents hommes d'armes, et arriva le premier au lieu de l'entrevue. On alla aussitôt en avertir le roi d'Angleterre, qui vint avec une partie de son armée. En approchant de la barrière, il mit un genou presque en terre, et se découvrit; le roi lui ren-

(\*) Ce dernier article fut exécuté au commencement de l'année suivante ( le 29 janvier ). Thomas de Montgomery conduisit cette princesse en France, et remit au roi une lettre par laquelle Édouard lui cédoit tous les droits qu'il pouvoit avoir sur les biens de Marguerite, qui, de son côté, renonça à toutes prétentions sur la couronne d'Angleterre, à sa dot et à son douaire. Peu de temps après, elle transporta au roi et à ses successeurs, ses droits sur la Lorraine et sur tous ses autres biens présents et à venir, tant du côté de sa mère Isabelle de Lorraine, que du côté du roi René, son père.

dit le salut. Ces deux princes se prirent la main. Édouard fit encore une révérence plus profonde que la première ; et le roi prenant la parole , lui dit : *Monsieur mon cousin , vous soyez le très-bien venu , il n'y a homme au monde que je désirasse tant à voir que vous ; et loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention.*

Le roi d'Angleterre répondit en françois à ce compliment. Alors l'évêque d'Ely , son chancelier , exposa les lettres et les traités qui venoient d'être écrits , demanda au roi s'il ne reconnoissoit pas les lettres qu'il avoit écrites au roi d'Angleterre , et s'il n'approuvoit pas les traités qui venoient d'être faits. Le roi répondit qu'il approuvoit tout. On apporta un missel ; les deux rois mirent chacun une main dessus , l'autre sur une croix , et jurèrent de garder la trêve.

Après le serment , le roi invita Édouard à venir à Paris ; il lui dit qu'il y verroit de jolies femmes , et que , s'il se passoit quelque chose qui ne fût pas tout à fait permis , le cardinal de Bourbon lui donneroit volontiers l'absolution. Après quelques propos de cette nature , les princes firent retirer ceux qui étoient auprès d'eux. Commines fut le seul que le roi fit rester , parce qu'il étoit connu du roi d'Angleterre. Louis XI demanda à Édouard ce qu'il devoit faire , si le duc



de Bourgogne refusoit la trêve ; Édouard répondit qu'il la lui feroit encore proposer, et que, s'il persistoit à la refuser, le roi en useroit comme il jugeroit à propos. Le roi parla ensuite du duc de Bretagne ; Édouard lui dit que, n'ayant jamais trouvé dans l'adversité de meilleur ami que ce prince, il ne l'abandonneroit pas. Le roi changea aussitôt de discours, et rappelant ceux qui s'étoient éloignés, dit à chacun quelque chose d'obligeant ; les deux rois se séparèrent : Louis retourna à Amiens, et Édouard à son armée.

Le roi, en s'en retournant, dit à Commines qu'il se repentoit d'avoir trop pressé le roi d'Angleterre de venir à Paris. *C'est un très-beau roi, ajouta-t-il, il aime fort les femmes ; il pourroit trouver quelque affêtée à Paris, qui lui pourroit bien dire tant de belles paroles, qu'elle lui feroit envie de revenir. Je souhaite d'avoir ce roi pour frère et ami ; mais je l'aime mieux en Angleterre qu'en France : il est bon que la mer soit entre nous.*

Dès le soir même, le roi envoya trois cents chariots de vin au roi d'Angleterre ; la plupart des Anglois vinrent à Amiens, le roi en fit souper quelques-uns avec lui. Howart, croyant faire sa cour, lui dit à l'oreille, que, s'il vouloit, il engageroit bien le roi son maître à venir à Paris. Le roi ne fit pas semblant d'entendre. Après sou-



per, Howart reprit le même propos ; le roi, ne pouvant pas se dispenser de répondre , dit qu'il seroit ravi de revoir le roi d'Angleterre, s'il n'étoit pas obligé d'aller dans le Luxembourg contre le duc de Bourgogne.

L'accueil que l'on fit aux premiers Anglois qui vinrent à Amiens , en attira une quantité prodigieuse. Le roi affecta, en cette occasion, de se conduire tout différemment du duc de Bourgogne, qui n'avoit pas permis qu'il entrât beaucoup d'Anglois dans Péronne, quoiqu'ils fussent ses anciens alliés. Le roi, pour exciter par sa confiance celle de ses ennemis nouvellement réconciliés, fit ouvrir les portes d'Amiens à tous les Anglois armés ou non armés. Il y avoit aux portes de la ville des tables toujours servies ; la Tremouille, Briquebec et plusieurs autres personnes de marque en faisoient les honneurs à tous ceux qui se présentoient. On étoit reçu et défrayé aux dépens du roi dans toutes les auberges. Pendant quatre jours, ce fut un concours perpétuel d'Anglois ; il s'en trouva neuf mille à la fois, de sorte qu'il étoit à craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville. On en donna avis au roi, qui d'abord blâma cette défiance ; mais, sur les avis réitérés, et pour prévenir le désordre, il fit armer secrètement deux ou trois cents hommes d'armes, vint lui-même dîner à

la porte de la ville , et fit manger à sa table quelques seigneurs anglois.

Édouard , étant averti de ce qui se passoit , fit prier le roi de ne pas permettre qu'il entrât dans la ville un si grand nombre d'Anglois. Le roi répondit qu'il ne les en empêcheroit pas ; mais que le roi d'Angleterre pouvoit envoyer ses archers pour garder les portes , et faire entrer ou sortir ceux qu'il jugeroit à propos ; ce qui fut exécuté.

Louis , pour achever de gagner ceux qui étoient en crédit auprès d'Édouard , leur fit distribuer beaucoup d'argent , et donna pour seize mille écus de pensions. Hastings , grand-chambellan , en eut une de deux mille écus , dont il refusa toujours de donner quittance , disant qu'il ne convenoit pas que son nom fût jamais écrit à la chambre des comptes. Il auroit encore été plus convenable de ne pas recevoir la pension : il semble qu'il n'y ait pour les hommes d'actions honteuses , que celles dont on peut les convaincre.

Tout le monde ne fut pas content de la paix. Le duc de Gloucester , frère d'Édouard , la blâma hautement , et ne voulut pas se trouver à l'entrevue ; mais étant venu depuis saluer le roi , les présens qu'il reçut le firent changer de langage , et peut-être de sentiment.

Bretailles , gentilhomme gascon , qui étoit au service d'Édouard , parla plus librement que per-

sonne. Le peuple de l'armée, satisfait de la magnificence du roi, alléguoit des prophéties qui avoient annoncé la paix; et comme la disposition à croire les prodiges, en fait voir aisément, on en débitoit beaucoup. Bretailles en plaisantoit ouvertement, et dit à Commines, que le roi d'Angleterre perdoit, en s'en retournant, plus de gloire qu'il n'en avoit acquis dans plusieurs batailles. *Combien en a-t-il gagné?* dit Commines: *Neuf*, répondit Bretailles. Commines reprit: *Combien en a-t-il perdu?* *Une seule*, répliqua Bretailles, *qui est celle qu'il manque de gagner en France.* Le roi, étant instruit de ce discours, envoya chercher Bretailles, le fit dîner avec lui, promit d'avoir soin de sa famille, qui étoit établie en Guyenne, et lui donna mille écus. Bretailles trouva alors que tout avoit été fait pour le mieux.

Louis XI ne pouvoit cacher la joie qu'il avoit de se voir délivré des Anglois. Il plaisantoit un jour sur la facilité avec laquelle il les renvoyoit: en tournant la tête, il aperçut un marchand gascon établi en Angleterre qui pouvoit l'avoir entendu; il alla à lui, et lui demanda ce qu'il vouloit; le marchand le pria de lui accorder un passe-port, pour conduire en Angleterre une certaine quantité de vin dont il faisoit commerce. Le roi lui accorda sa demande; mais, pour l'empêcher de retourner en

Angleterre, il lui donna un emploi en France et mille livres pour faire venir sa femme : *Ainsi*, dit Commines, *se condamna le roi en cette amende, connoissant qu'il avoit trop parlé.*

Quelqu'avantageux que fût à la France le traité qui venoit d'être conclu, Édouard n'en étoit pas mécontent ; il avoit tiré de son armement tout le fruit qu'il pouvoit prétendre, c'est-à-dire, beaucoup d'argent des Anglois, qui n'accordoient alors des subsides extraordinaires que pour porter la guerre en France. En toute autre occasion, les rois ne pouvoient rien tirer que de leur domaine. On ne connoissoit point encore, en Angleterre, la liste civile. Édouard avoit pris la précaution d'amener avec lui plusieurs membres des communes, de ceux qui vivoient dans la plus grande opulence, les moins faits à la fatigue, et qu'il prévoyoit devoir bientôt s'ennuyer dans un camp, afin qu'ils fussent intéressés à dire, à leur retour, que l'avantage de la nation avoit été de faire la paix. Ceux qui auroient pu tenir un discours contraire, étoient tous gagnés.

Le connétable de Saint - Pol avoit fait tous ses efforts pour traverser la paix. Pendant que Louis XI traitoit avec Édouard, il envoya Louis de Créville pour négocier avec le roi. Louis, qui avoit alors Contay auprès de lui, voulut qu'il fût témoin de l'audience qu'il alloit donner à Cré-

ville, et le fit cacher derrière un paravent. Créville, croyant ne parler au roi que devant du Bouchage, s'exprima d'une façon fort injurieuse pour le duc de Bourgogne. Il dit qu'il étoit dans la dernière fureur contre Édouard, et s'emportoit jusqu'à donner des marques de folie. Le roi feignoit d'entendre difficilement, et prioit Créville de répéter. Celui-ci, croyant lui faire plaisir, renchérissoit sur les ridicules qu'il donnoit au duc. Il voulut ensuite parler d'affaires; mais le roi, qui n'avoit d'autre dessein que de faire entendre à Contay en quels termes le connétable et ses gens parloient du duc Charles, congédia Créville, et lui dit qu'il feroit savoir de ses nouvelles à son frère le connétable. Contay n'eut rien de plus pressé que de faire dire au duc, son maître, ce qui venoit de se passer, et il contribua pas peu à l'indisposer contre Saint-Pol.

Louis, ayant fait son traité avec Édouard, signa avec le roi d'Arragon (4 septembre) une prolongation de trêve jusqu'au 1.<sup>er</sup> juillet 1476. Quatre jours après il fit un traité, par lequel il s'engageoit d'assister le roi Alphonse de Portugal, comme roi de Castille et de Léon, contre le roi d'Arragon, aussitôt que les Portugais auroient chassé de la Castille Ferdinand, roi de Sicile. La prolongation de la trêve, et ce traité ne paroissent ni conséquens, ni conformes à la bonne-foi.



Cependant, Édouard partit bientôt, accompagné de l'évêque d'Évreux, laissant Howart et Cheney en otages pour huit jours. Lorsque ceux-ci prirent congé du roi, ils lui remirent les scellés que le connétable avoit donnés à Édouard, avec une lettre où il traitoit ce prince de lâche, qui s'étoit laissé tromper par le roi de France.

Aussitôt que la trêve eût été conclue avec les Anglois, le duc de Bourgogne jugea qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de s'accommoder avec le roi. Ces princes firent une trêve de neuf ans, qui fut signée à Soleure (15 septembre), petite ville près de Luxembourg, par le duc de Bourgogne et par les plénipotentiaires du roi (\*). On convint

(\* ) Commines prétend que le duc de Bourgogne, ayant appris que la paix étoit signée entre les François et les Anglois, partit de Luxembourg, vint trouver Édouard, s'emporta fort contre lui, lui dit qu'il n'avoit appelé les Anglois qu'afin de leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu, et jura que, pour prouver qu'il n'avoit nul besoin des Anglois, il ne feroit ni paix, ni trêve, que trois mois après qu'ils seroient retournés chez eux. Si le duc de Bourgogne a fait quelques reproches à Édouard, il ne l'a pu faire que par lettres, ou par députés; car il est certain que ces deux princes ne se sont pas vus depuis la signature du traité.

Commines ne se trompe pas moins, lorsqu'il suppose que le roi alla à Vervins trouver les ambassadeurs du duc de Bourgogne, et qu'il nomma le chancelier Doriote pour conférer avec eux. On voit, par les comptes de Jean Bricon-



que si, pendant la trêve, quelque ville vouloit se tirer de l'obéissance de son souverain et se donner, on ne la recevroit pas; que la liberté et la sûreté du labourage et du commerce seroient particulièrement maintenues; que le duc rendroit au roi les places de Beaulieu et de Vervins, lorsque le roi lui délivreroit St.-Quentin; que les terres et seigneuries dépendantes du comté de Marles demeureroient au roi. Ce traité n'étant proprement qu'une suite de celui de Bouvines, le roi consentit de rendre toutes les villes qui avoient été prises depuis. Il comprit dans cette trêve les mêmes princes et états qu'il avoit compris dans celle qu'il venoit de faire avec les Anglois, à l'exception de René, duc de Lorraine; et s'engagea d'assister le duc de Bourgogne contre l'Empereur, la ville de Cologne et leurs adhérens.

Le duc de Bourgogne donna le même jour son scellé, par lequel il déclaroit Louis de Luxembourg, connétable de France, traître et perturbateur de l'état, promettoit *de ne le recevoir jamais à grâce*, et de faire tout son possible

net, que le roi partit d'Amiens le 8 septembre, et qu'il étoit à Soissons lorsque la trêve de Soleure fut conclue. D'ailleurs, le chancelier Doriole étoit alors en Bretagne. Commines aura apparemment confondu une conférence dont il ne parle pas, qui se tint, l'année suivante, à Noyon, où se trouva Doriole avec le chancelier de Bourgogne.

pour se saisir de sa personne, et en faire justice; ou, s'il ne le faisoit exécuter huit jours après s'en être saisi, il s'obligeoit de le remettre entre les mains du roi.

Quoique le duc de Bretagne fût compris dans tous les traités, le roi voulut en signer un particulier avec lui, et qu'il s'y obligéât par serment et sous peine des censures ecclésiastiques (9 octobre). Par ce traité, le roi, oubliant le passé, promet d'assister le duc, qui, de son côté, aidera et servira le roi envers et contre tous, sans nul excepter, et renonce dès à présent à toute amitié et alliance qu'il peut avoir contractée contre le roi, sans être néanmoins obligé de sortir de son duché. Le roi, de son côté, gardera et maintiendra le duc en tous ses droits et prééminences, ainsi que faisoit le feu roi Charles VII. Il emploiera toutes ses forces pour la défense du duc.

Les sujets et serviteurs de part et d'autre seront rétablis en tous leurs biens et honneurs, sans qu'on puisse les rechercher pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Le roi fera remettre au duc toutes les terres et seigneuries qui auroient été saisies, et révoque tous les dons et aliénations qu'on auroit pu en faire.

Le roi et le duc s'avertiront réciproquement de tout ce qui se pratiquera contr'eux, et des rap-



ports qui leur seroient faits, et qui pourroient troubler la paix. Ils promettent respectivement, en parole de prince et sur leur honneur, de garder ledit traité, et en donneront leurs lettres, ainsi que des sermens qu'ils feront sur la croix de St.-Lo, les reliques de saint Hervé et de saint Gildas.

On voit que, dans ce temps-là, l'appareil des sermens étoit plus respecté que la foi des princes, quoique ni l'un ni l'autre ne fût inviolable pour eux.

Le roi, après avoir fait et reçu le serment, exigea du duc qu'il renoncât à toute autre alliance que la sienne, et particulièrement à celle du roi d'Angleterre; ce que le duc, foible ami et timide ennemi, n'osa lui refuser.

Le roi, ayant conclu ce traité, porta toute son attention sur le connétable. Ce prince et le duc de Bourgogne venoient de faire, par le traité de Soleure, ce qu'avoient fait autrefois Auguste, Antoine et Lépide, qui se sacrifièrent indifféremment leurs amis et leurs ennemis. Louis XI ne fit aucune mention de René, duc de Lorraine, qu'il avoit soulevé contre le duc de Bourgogne; et celui-ci abandonna le connétable, dont il avoit, à la vérité, sujet de se plaindre, mais qu'il auroit cependant voulu sauver.

Le connétable, sachant que le roi avoit juré sa

perte, et qu'il s'approchoit de St.-Quentin à la tête de vingt mille hommes, prit le parti de recourir au duc de Bourgogne, et se sauva à Mons, dont Aimeries, le seul ami qui lui restât, étoit gouverneur. Le roi entra aussitôt dans St.-Quentin, en changea les officiers, chassa tous ceux qui étoient attachés au connétable, et ne laissa dans la place personne de suspect. Il envoya d'abord Gaucourt, Blosset et Cerisay sommer le duc de Bourgogne de lui livrer le connétable. Le duc n'en avoit nullement le dessein; mais le roi, pour donner plus de poids aux remontrances de ses ambassadeurs, envoya ordre en même temps à La Tremouille, qui étoit en Champagne, de s'avancer vers la Lorraine avec cinq cents lances.

Le duc de Bourgogne usa de tous les moyens possibles pour éluder l'exécution de sa parole; mais, voyant que la conquête de la Lorraine ne seroit pas aisée, si la France s'y opposoit, il envoya ordre à Aimeries de remettre le connétable entre les mains de Hugonnet et d'Imbercourt. Dans le cas même où l'amitié balance le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. Aimeries abandonna son ami, et le livra à ses deux plus cruels ennemis.

Le duc Charles craignoit que le roi, étant maître de la personne du connétable, ne prît quel-

que prétexte pour secourir les Lorrains, il exigea du roi qu'il déclarât, en interprétation des articles de la trêve, que ceux de Nancy, ayant donné retraite à ceux de Ferette, et commis plusieurs hostilités en Bourgogne, ils ne devoient pas être compris dans la trêve. Le roi, sacrifiant ses alliés au désir de se venger, donna des lettres patentes (12 novembre), par lesquelles il approuvoit les plaintes du duc contre les Lorrains, et les abandonnoit à son ressentiment. Par d'autres lettres du même jour, le roi lui laissa le choix de la confiscation des biens du connétable, ou de la possession libre des places qu'il avoit prises et qu'il prendroit en Lorraine.

Le duc de Bourgogne demanda un nouveau délai, dans l'espérance de se rendre maître de Nancy avant l'expiration du terme, et de sauver le connétable; mais, le siège durant plus qu'il ne l'avoit prévu, Hugonnet et Imbercourt, plus fidèles encore à leur ressentiment qu'aux ordres qu'ils avoient, conduisirent le connétable à Péronne, et le livrèrent à jour nommé à l'amiral et à Blosset, sieur de Saint-Pierre, capitaine de la garde du Dauphin. A peine le prisonnier étoit-il livré, que le duc envoya un contre-ordre; mais il n'étoit plus temps.

Le connétable fut amené à la Bastille (27 novembre). Le chancelier, le premier président



Boullanger, Gaucourt, gouverneur de Paris, et plusieurs présidens, maîtres des requêtes et conseillers l'y attendoient. L'amiral portant la parole : *Je vous remets*, dit-il, *Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour, par la cour, être procédé à son procès touchant les charges et accusations qu'on dit être contre lui, et en faire tout ainsi que, selon Dieu, raison, justice et vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le chancelier alla aux opinions, et répondit : *Puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint-Pol, son connétable, entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, et, lui interrogé, en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.* Chacun se retira ensuite, et le connétable demeura à la garde de Blosset.

Le crime du connétable étoit avéré. Les officiers du feu duc de Guyenne, qui avoient passé au service du roi, lui avoient révélé tout ce qu'ils savoient des intrigues du connétable avec leur maître; le roi d'Angleterre avoit remis les lettres qu'il en avoit reçues; le duc de Bourgogne, dans les premiers mouvemens de sa colère, avoit fourni de violentes charges contre lui, et le duc de Bourbon venoit de remettre au roi le scellé

que le connétable lui avoit envoyé, en l'invitant à se joindre à lui.

Le lendemain de l'arrivée du prisonnier, le chancelier, le premier président, le gouverneur de Paris, assistés de neuf conseillers, de Denis Hesselin, maître-d'hôtel du roi, et d'Aubert-le-Viste, conseiller et rapporteur en chancellerie, se transportèrent à la Bastille, conformément aux délibérations du parlement. Le chancelier demanda au connétable s'il aimoit mieux écrire lui-même sa déposition, ou la dicter pour l'envoyer au roi, ou subir l'interrogatoire suivant les règles ordinaires. Le connétable demanda du temps pour y penser, et l'après-midi il déclara qu'il aimoit mieux être interrogé selon la forme de procéder en justice. Aussitôt on procéda à l'interrogatoire.

Le connétable déclara : « Qu'étant en dernier » lieu à Mons, Hector de l'Ecluse lui avoit dit » que le duc de Bourgogne s'étoit ouvert à lui, » du dessein d'attenter à la vie du roi, sans ex- » pliquer de quelle manière; que plusieurs per- » sonnes lui avoient dit qu'il pourroit arriver » telle chose qui contribueroit à sa délivrance; » qu'ayant demandé au bailli de Hainaut ce que » signifioient ces discours, celui-ci avoit répon- » du, que le duc de Bourgogne devoit avoir une » entrevue avec le roi, à Estrées-au-Pont, près

» de Guise, et qu'il pourroit s'y passer telle  
» chose que le duc n'auroit jamais tant gagné.  
» Le connétable ajouta qu'il avoit compris qu'on  
» vouloit prendre ou tuer le roi ».

Le chancelier et les commissaires lui demandèrent, si Hector de l'Ecluse ne lui avoit dit aucune particularité sur le dessein de tuer ou de prendre le roi. « Il répondit que non ; mais » qu'ayant envoyé Jean Le Comte, bailli de ses » terres de Cambresis, vers le duc de Bourgogne, » un secrétaire de ce prince avoit dit à Le Comte, » que le connétable pourroit faire le plus grand » coup du monde, en tuant ou prenant le roi à » l'entrevue que l'on projetoit ; que Le Comte » ayant dit qu'il proposeroit cette affaire, le duc » s'étoit approché de lui et lui avoit demandé » s'il avoit bien entendu ce que le secrétaire lui » avoit dit. Le connétable ajouta, que depuis » étant allé à Valenciennes, le duc lui avoit dit » des choses si horribles contre le roi, qu'il l'a- » voit prié de changer de discours ; sur quoi le » duc s'étoit fort emporté. Il dit encore qu'on » l'avoit souvent pressé de travailler à une en- » trevue entre le roi et le duc, et qu'il avoit » répondu qu'il aimeroit mieux mourir que de » faire ce qu'on exigeoit de lui ».

Le connétable subit quatre interrogatoires à quelques jours de distance ; après quoi son pro-

cès fut rapporté au parlement , les chambres assemblées. Il fut conclu qu'on procéderoit à son jugement ; et , comme il se trouvoit quelques articles obscurs dans sa confession , il fut dit que le même jour il seroit encore interrogé par le chancelier et les commissaires ; que sa confession seroit rédigée par écrit , et seroit de même valeur que si elle eût été faite en présence de tout le parlement. Le chancelier et les commissaires allèrent donc interroger de nouveau le connétable , qui leur répondit qu'il avoit confessé tout ce qu'il savoit.

Le lendemain , toutes les chambres assemblées , on lut la dernière confession du connétable , et il fut conclu qu'on procéderoit au jugement du procès. Le mardi , 19 décembre , Blosset alla le prendre à la Bastille , et l'amena au palais dans la chambre criminelle. Là , le chancelier , portant la parole , lui dit : *Monseigneur de Saint-Pol , vous avez toujours passé pour le plus ferme seigneur du royaume ; il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui que vous avez plus besoin de fermeté et de courage que jamais ;* puis il lui demanda le collier de l'ordre du roi , et l'épée de connétable. Saint-Pol rendit le collier , après l'avoir baisé ; pour l'épée de connétable , il dit qu'on l'avoit prise en l'arrêtant. Alors le président de Popincourt entra , et

lui lut l'arrêt qui le déclaroit atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et le condamnoit à avoir la tête tranchée, ce jour-là même, devant l'hôtel de ville. Le connétable, ayant entendu son arrêt, dit : *Dieu soit loué, voilà une bien dure sentence; je prie Dieu et le requiers que je le puisse connoître aujourd'hui.*

C'est moins l'audace que la tranquillité qui marque une âme ferme. Saint-Pol ne fit pas voir la moindre altération ; il reconnut son crime, envisagea son malheur, et ne sentit que ses remords. On le remit entre les mains de quatre docteurs, le pénitencier, le curé de St.-André-des-Arcs, un cordelier et un augustin. Après s'être confessé, il demanda la communion, qui lui fut refusée. On dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, et on lui donna du pain béni. Sur les deux heures après midi, il fut conduit à l'hôtel de ville, où il dicta son testament à Hesselin. Avant de monter sur l'échafaud, il dit au cordelier qu'il avoit sur lui soixante écus d'or qu'il vouloit faire distribuer aux pauvres; le cordelier lui représenta que la meilleure aumône qu'il en pouvoit faire, étoit de les donner pour l'entretien de son couvent : l'augustin demanda une partie de cet argent pour le même usage. Le connétable, importuné d'une dispute aussi déplacée qu'indécente, partagea la



somme entre les quatre docteurs, et leur dit d'en disposer comme ils jugeroient à propos. Il passa ensuite sur un grand échafaud joignant l'hôtel de ville, où étoient le chancelier et les autres officiers, et de là sur un petit échafaud tendu de noir. Il se jeta à genoux, le visage tourné vers Notre-Dame, et fut assez long-temps en prière; puis, s'étant levé, il salua le chancelier et le peuple qui étoit accouru en foule, demanda des prières, rangea lui-même, avec le pied, le carreau qu'on lui avoit préparé, se mit à genoux, se fit bander les yeux, et eut la tête tranchée d'un seul coup. Le bourreau la plongea ensuite dans un sceau d'eau pour en ôter le sang, et la montra au peuple.

Ainsi périt Louis de Luxembourg, connétable de France, sorti d'une maison impériale, beau-frère du roi, oncle d'Édouard IV, puissant par ses biens, grand capitaine, plus ambitieux que politique, et digne de sa fin tragique par son ingratitude et sa perfidie. Son corps et sa tête furent mis dans un cercueil, et portés le soir même aux cordeliers.

Après l'exécution, le chancelier manda les quatre docteurs pour savoir d'eux ce que le connétable avoit déclaré depuis la lecture de son arrêt. Ils dirent qu'il leur avoit donné soixante écus d'or pour faire des aumônes, une bague

pour mettre au doigt de la Vierge, et une pierre qu'il portoit ordinairement au cou, comme un préservatif contre le venin, et qu'il avoit demandé qu'on envoyât à son fils. Le chancelier en rendit compte au roi, qui permit de faire les aumônes et de disposer de la bague, suivant la volonté du connétable; mais il retint la pierre contre le venin.

On ne fit pas beaucoup de recherches des complices. Louis XI ne punissoit guère ceux dont le repentir pouvoit être plus utile à l'état que leur châtement. Il s'attaquoit aux chefs, et vouloit de grands exemples. Il étoit convaincu que c'est le plus noble sang, quand il est criminel, qu'il faut répandre préférablement à un sang vil. Cependant on trouvoit quelque chose d'indécent dans la cession qu'il avoit faite au duc de Bourgogne des biens du connétable; elle sembloit le prix du sang d'un malheureux, qui, ne devant être sacrifié qu'à la justice et à la tranquillité publique, parut l'être à la vengeance, à l'ambition et à l'avarice. C'est ainsi que les princes, en agissant avec passion, perdent le mérite des actions les plus justes.

*[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and does not form any recognizable words or sentences.]*

---

# HISTOIRE

## DE

# LOUIS XI.

---

### LIVRE HUITIÈME.

(1476; Pâques, le 14 d'avril.) **L**A vie du duc de Bourgogne n'a été jusqu'ici qu'une suite de combats, ou plutôt de fureurs mêlées de quelques prospérités, qui ne servoient qu'à l'entraîner vers le précipice où nous allons le voir tomber. Le ciel signale quelquefois, avec éclat, sa vengeance sur les princes. Dieu, pour les punir de leurs fureurs, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, et fait servir leur châtiement d'exemple aux peuples même à qui ils devoient celui des vertus.

Le duc de Bourgogne, n'ayant besoin, pour faire la guerre, d'autres motifs que de son inquiétude naturelle, et de sa valeur féroce, tourna ses armes contre les Suisses, sous prétexte qu'ils

avoient secouru ceux du comté de Ferette, et qu'ils avoient commis quelques hostilités sur les terres du comte de Romont, son allié. Jamais guerre aussi funeste n'eut une première cause plus légère. La querelle s'étoit élevée à l'occasion d'une charretée de peaux, appartenant à un marchand suisse, que le comte de Romont avoit fait saisir pour quelques droits. Le roi fit, du moins en apparence, tout ce qu'il put pour empêcher cette guerre. Les Suisses n'oublièrent rien pour fléchir le duc de Bourgogne. Ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignoit, de renoncer, en sa faveur, à l'alliance de tous les princes, même à celle de France, et de le servir avec six mille hommes. Ils lui représentèrent qu'il ne tireroit aucun avantage de la conquête de la Suisse, et que les seuls mords de ses chevaux valoient mieux que tout leur pays. Les soumissions des Suisses, ni les avis des plus sages conseillers du duc, ne purent l'emporter sur son ambition. La prise de Nancy, et quelques légers avantages qu'il avoit eus en entrant dans la Suisse, lui persuadèrent que tout devoit subir sa loi. Il embrassoit déjà, dans son cœur, la conquête de tous les pays voisins des siens, et croyoit porter ses armes victorieuses en Italie.

Le duc, ayant assiégé et pris Granson, la garnison, qui étoit de cinq cents hommes, se rendit



à discrétion; quelques auteurs prétendent qu'il y avoit une capitulation par laquelle les Suisses devoient sortir, vies et bagues sauvées : le duc, aussi barbare que perfide, les livra tous au prévôt de son armée, qui en fit pendre quatre cents aux arbres, et fit noyer les cent autres.

Les Suisses, armés tumultuairement, s'avançoient pour secourir Granson, lorsqu'ils apprirent que cette ville étoit prise. Ils n'auroient peut-être pas osé passer plus avant; mais le duc alla les chercher. Il fit encore une plus grande faute : au lieu de tenir la plaine où la victoire étoit assurée pour lui, il voulut, malgré les avis de tous ses officiers, entrer dans des défilés par où les Suisses devoient déboucher. Il se mit à la tête d'un gros des plus braves cavaliers, et chargea les premiers bataillons. Les Suisses firent ferme. Le duc, qui s'étoit engagé témérairement, n'étant pas soutenu, fut obligé de se retirer pour se rallier et donner le temps au reste de son armée de le joindre. Les Suisses profitèrent de l'instant, et le poussèrent avec tant de vigueur, que sa retraite devint une déroute; la terreur fut générale. Les premiers rangs renversés sur les seconds, et ceux-ci sur ceux qui les suivoient, entraînent toute l'armée dans leur fuite; le duc lui-même, si intrépide, s'enfuit jusqu'à Nonroi. Son fou, nommé Le Glorieux, qui lui avoit sou-

vent entendu parler de la valeur d'Annibal, lui crioit en fuyant avec lui : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés*. Le carnage ne fut pas aussi grand que l'épouvante ; mais tout le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, et les plus précieux meubles que le duc avoit dans son camp pour paroître avec plus de faste aux yeux des étrangers, tout fut pillé. Les Suisses connoissoient si peu la valeur d'un si riche butin, qu'ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain, et la vendirent au plus vil prix ; ils ne firent pas plus de cas des pierreries. Un d'entr'eux, qui trouva le plus beau diamant du duc (\*), le donna pour un florin. Les vainqueurs reprirent Granson et les autres châteaux, dont le duc s'étoit rendu maître ; ils détachèrent les corps de leurs compatriotes, qui étoient pendus aux arbres, et y pendirent autant de Bourguignons.

Le roi eut peine à dissimuler la joie qu'il resentoit de la défaite du duc de Bourgogne. Il avoit proposé, au commencement de cette année, un cas de conscience assez singulier ; savoir : « s'il pouvoit, selon Dieu et sa conscience, per- » mettre, souffrir, ou tolérer qu'aucuns princes, » seigneurs, ou communautés, qui avoient ou » pouvoient avoir querelle contre le duc de

(\*) C'est aujourd'hui le second diamant de la couronne, connu sous le nom de Sanci.

» Bourgogne, lui fissent la guerre et portassent  
» dommage ».

Un prince qui, après des trêves jurées, propose de pareils cas de conscience, paroît vouloir moins dissiper des scrupules, ou calmer des remords, que chercher des prétextes et imposer aux peuples. Il fut répondu que, « Vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'égard du  
» roi et du royaume, le roi pouvoit laisser agir  
» les autres princes, et même leur faire entendre  
» que, s'ils vouloient faire la guerre au duc de  
» Bourgogne, il en seroit content, et ne s'y opposeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours ». Quel exemple de la foi des princes! Peut-on ne pas détester la bassesse de ceux qui lui suggéroient des subterfuges plus criminels et moins généreux qu'une rupture ouverte?

Louis XI, n'ayant rien à craindre du duc de Bourgogne, dans la conjoncture présente, porta toute son attention sur des ennemis moins puissans, mais aussi dangereux. Il étoit instruit que depuis long-temps, le roi René entretenoit des intelligences avec les ennemis de l'état, et que c'étoit lui qui avoit engagé Charles, duc de Calabre, son neveu, et fils du comte du Maine, dans les intrigues du connétable.

Le roi écrivit au parlement (4 mars), qu'il

seroit fâché de trouver le roi de Naples, son oncle, aussi coupable qu'on le disoit; mais que, l'intérêt de l'état devant l'emporter sur tout, il vouloit que la cour vît ce qui étoit à faire pour la sûreté publique, et qu'elle lui envoyât sa délibération, pour procéder ainsi qu'il appartiendroit. Le réponse du parlement fut que, la matière mise en délibération, l'avis de la cour étoit qu'on pouvoit, en bonne justice, procéder contre le roi de Naples par prise de corps; mais, qu'ayant égard à son grand âge, à l'honneur qu'il avoit d'être prince du sang, et sa majesté ne voulant pas qu'on procédât par prise de corps, il devoit être ajourné à comparoir en personne devant le roi, ou ceux qui seroient par lui députés en sa cour, suffisamment garnie de pairs, sur peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens. René, au lieu d'obéir, prit la résolution de s'appuyer du duc de Bourgogne, en l'instituant son héritier. L'affaire étoit assez avancée; un fils du prince d'Orange avoit passé en Piémont, avec vingt mille écus, pour y lever des troupes et prendre possession de la Provence; mais la nouvelle de la bataille de Granson changea les dispositions avec les intérêts. Les officiers du duc de Bourgogne, qui étoient en Piémont, prirent la fuite; et quelques Provençaux, qui conduisoient l'intrigue, ayant été arrêtés, décou-

vrirent tout. Le roi connut alors le danger où il auroit été, si le duc de Bourgogne eût vaincues Suisses. La maison d'Anjou, celle de Savoie, le duc de Milan alloient attaquer la France de tous côtés. La disgrâce du duc de Bourgogne lui fit perdre tous ses amis, et la crainte les ramena vers le roi. René lui envoya le duc de Calabre, pour lui représenter qu'il apprenoit avec douleur qu'il avoit perdu son amitié, et qu'il le supplioit de faire cesser le scandale que causoient les procédures faites contre un prince du sang, qui ne cherchoit qu'à finir tranquillement ses jours.

Le roi, préférant toujours aux voies de fait celle de la négociation, envoya des ambassadeurs au roi René. Celui-ci les reçut à Arles, et leur donna des lettres (7 avril), par lesquelles il s'engagea, sur son honneur et sa parole de roi, en jurant sur les évangiles, de n'avoir aucune intelligence, ligue ou alliance avec le duc de Bourgogne, ni avec aucun autre ennemi du roi, et de ne jamais remettre la Provence entre leurs mains. René vint bientôt après trouver le roi à Lyon, et amena avec lui Cossa, grand sénéchal de Provence, homme attaché à son maître, et qui savoit le grand art de se conduire suivant les temps, les personnes et les circonstances. Dans la première conférence qu'il eut avec le roi, au lieu de disputer sur les faits, et de chercher des excuses,



qui ne font le plus souvent que constater et aggraver la faute : « Si le roi, mon maître et votre oncle, dit-il à Louis XI, a offert au duc de Bourgogne de l'instituer son héritier, il ne l'a fait que par le conseil de ses meilleurs serveurs, et spécialement par moi. Vous, qui êtes son neveu, vous lui avez fait les plus grands torts en lui prenant ses biens; nous avons bien voulu mettre le marché en avant avec le duc, pour vous donner envie de nous faire raison, et vous faire connoître que le roi, mon maître, est votre oncle; mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché jusqu'au bout ». Le roi approuva la liberté de Cossa, et n'en devint que plus favorable au roi René.

Il fut arrêté (6 mai) qu'on leveroit la saisie faite sur le duché d'Anjou; mais que le gouvernement n'en seroit donné qu'à celui que sa majesté nommeroit, et qui lui prêteroit serment. En conséquence René remit au roi les provisions du gouvernement avec le nom en blanc. Le roi, pour reconnoître la déférence de René, lui donna encore la main-levée du duché de Bar et de toutes les terres qui relèvent du comté de Champagne.

La chronique scandaleuse dit, qu'en ce temps le roi de Cecile appointa et accorda qu'après sa mort la comté de Provence retourneroit de



*plein droit au roi, et seroit uni à la couronne ; qu'en ce faisant, la reine d'Angleterre, qui étoit prisonnière du roi Édouard, fut rachetée, et pour sa rançon fut payé cinquante mille écus d'or ; et à cette cause, ladite reine d'Angleterre céda et transporta au roi tout le droit qu'elle pouvoit avoir à ladite comté de Provence.*

L'auteur s'est trompé. La reine Marguerite avoit été mise en liberté dès le mois de novembre ; et le sept de mars elle avoit cédé tous ses droits au roi, deux mois avant le traité conclu entre Louis XI et René.

L'intelligence qui fut rétablie entre le roi et la maison d'Anjou, n'empêcha pas qu'on ne procédât contre le maréchal Rouault, qui fut arrêté, parce qu'il avoit été accusé par le connétable de Saint-Pol, d'avoir eu des liaisons trop étroites avec la maison d'Anjou. Le jugement, qui fut rendu à Tours par le conseil (16 mai), ne fait point mention de ces liaisons ; mais il porte : « Que le maréchal a fait tenir de faux rôles de » gens de guerre, et a commis plusieurs exac- » tions, pour lesquelles il est condamné en vingt » mille livres, privé de ses charges, et banni du » royaume ». Le bannissement n'eut pas lieu ; le maréchal mourut deux ans après.

Cependant René, duc de Lorraine, voulant profiter de l'échec que le duc de Bourgogne ve-

noit de recevoir devant Granson, étoit venu trouver le roi à Lyon, et le pressoit de lui donner quelques secours. Louis, n'osant pas contrevenir ouvertement aux trêves, ne vouloit pas non plus abandonner un prince avec qui il avoit pris des engagements avant le traité de Soleure. Le dessein du roi étoit de ne pas s'engager dans la querelle; mais de favoriser, autant qu'il pourroit, les ennemis du duc de Bourgogne. Il se contenta de donner au duc René une légère somme d'argent et une escorte de quatre cents lances pour le conduire à Sarbourg. Les seigneurs de Nassau, de Bitche, de Fenestrange, de Richebourg, et beaucoup de noblesse vinrent le joindre, et le suivirent à Strasbourg, où les Suisses lui envoyèrent des députés pour lui offrir le commandement de leur armée.

Le duc de Bourgogne conçut tant de dépit d'avoir perdu la bataille de Granson, qu'il tomba dans une mélancolie noire, qui altéra fort sa santé. Il ne donnoit plus d'ordres qu'avec une fureur qui le faisoit redouter de tous ceux qui l'approchoient. Le duc et la duchesse de Savoie vinrent le voir à Lausanne où il étoit malade, lui marquèrent la part qu'ils prenoient à sa disgrâce, et lui fournirent tous les secours possibles. Charles, uniquement occupé de son ressentiment, faisoit venir des troupes de tous côtés; il mit sur

piéd une armée plus nombreuse que celle qu'il avoit à Granson, et marcha pour assiéger Morat, ville située sur le lac de ce nom.

Les Suisses avoient eu soin de la bien munir. Le duc fut quinze jours devant la place; il y donna trois assauts, et fut toujours repoussé avec perte. Ayant appris que les Suisses et leurs alliés, au nombre d'environ trente mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, s'avançoient, il voulut juger par lui-même de leurs forces, et marcha à leur rencontre. Les officiers de son armée lui conseillèrent inutilement de lever le siège, et d'attendre les ennemis dans la plaine, où sa cavalerie, supérieure à celle des ennemis, auroit un grand avantage. La colère l'empêchoit de voir les choses telles qu'elles étoient, et la présomption, de recevoir des conseils. A peine fut-il en présence des alliés, commandés par le duc de Lorraine, qu'il voulut en venir aux mains; mais une pluie violente le força, malgré lui, d'attendre jusqu'au lendemain. Pendant ce temps, une partie de l'infanterie suisse se rangea derrière une haie vive que la cavalerie ne pouvoit percer (22 juin). Le duc de Bourgogne la fit attaquer par ses francs-archers. Ceux-ci ayant été repoussés avec vigueur, et ne pouvant être soutenus par la cavalerie, le duc voulut les faire retirer; mais, dans le moment même, les

Suisses tombèrent sur eux, les rompirent, et en firent un carnage horrible. Les assiégés firent, dans le même instant, une vigoureuse sortie; Galiot de Genouillac, capitaine brave et expérimenté, dont le duc avoit méprisé les avis, soutint quelque temps, avec deux cents lances, l'effort de la garnison; il fut enfin forcé de céder au nombre, et toute l'armée bourguignone fut mise en déroute. Cette bataille, livrée aussi imprudemment que celle de Granson, fut perdue par les mêmes fautes. Les auteurs parlent différemment du nombre des morts, et les font monter depuis huit jusqu'à vingt mille. Il est certain que la perte fut très-considérable, et qu'il y périt une quantité d'officiers de marque, tels qu'Antoine de Luxembourg, comte de Marle, Du Mas, Grimbergh, Rosembois, Mailli, Montagu, Bournonville et beaucoup d'autres. Les fuyards, qui vouloient se retirer à Lausanne, furent coupés par le comte de Gruière, et taillés en pièces; quelques troupes, qui venoient d'Italie joindre l'armée du duc Charles, furent massacrées par les paysans; tout le pays de Vaud et les environs de Genève furent saccagés. Le duc s'enfuit à Gex; mais, ne s'y croyant pas en sûreté, il passa les montagnes et se retira à St.-Claude. Le duc de Lorraine se signala plus que personne dans cette journée. Les Suisses furent tellement persuadés qu'ils lui a-

voient obligation de la victoire, qu'ils lui abandonnèrent les munitions, l'artillerie, et généralement tout ce quise trouva dans le camp des vaincus.

Le duc de Bourgogne craignit d'abord que le roi ne profitât de la conjoncture pour rompre la trêve; c'étoit peu connoître le génie de Louis XI, qui, voyant le duc courir à sa perte, avoit grand soin de ne lui pas donner la moindre inquiétude qui pût l'en détourner. La conduite qu'il tenoit étoit bien plus dangereuse pour le duc; il écrivit (24 juin) à Dammartin de se tenir toujours prêt à agir; mais il lui recommandoit de ne rien entreprendre, et pendant ce temps-là il travailloit sous main à débaucher les principaux officiers du duc. Il trouva Campobasse très-disposé à trahir son maître: on croit communément que la haine de ce malheureux venoit d'un soufflet qu'il avoit reçu du duc; l'avarice y avoit encore plus de part. Comme cet officier avoit le commandement des troupes italiennes et le maniement de leur solde, il faisoit des gains considérables sur les mortes-payes. Il étoit très-mécontent que le duc eût réformé une partie des compagnies d'ordonnance italiennes, et qu'il eût réduit la sienne à deux cents hommes. Dans son dépit il se retira de la cour de Bourgogne et passa en Bretagne. Le roi profita de cet instant pour faire des propositions à Campobasse; celui-ci consentit,



non-seulement à abandonner le duc, mais il offrit de le livrer au roi ou de le tuer. Louis eut horreur de cette perfidie, et en avertit le duc de Bourgogne, qui s'imaginant que cet avis ne lui étoit donné que pour lui rendre suspects ses meilleurs officiers, n'en eut que plus de confiance pour Campobasse, et le rappela auprès de lui.

Dès que le roi avoit vu le duc de Bourgogne s'engager dans la guerre contre les Suisses, il s'étoit avancé jusqu'à Lyon, où il passa quelques mois, pour être plus à portée de se déterminer suivant les événemens. La journée de Granson et celle de Morat lui firent bientôt connoître que, pour perdre le duc, il suffisoit, sans prendre d'autres mesures, de l'abandonner à sa propre fureur, à son imprudence et à sa présomption : c'est pourquoi il revint au Plessis-lès-Tours; mais il voulut, avant de partir, réprimer les excès du cardinal de la Rovère, dit de Saint-Pierre-aux-Liens, neveu de Sixte IV, et légat d'Avignon. Le cardinal, homme violent, et qui regardoit une entreprise téméraire comme un titre pour en former une autre, vouloit étendre sa légation dans l'archevêché de Lyon. Le roi nomma des commissaires pour examiner les bulles, brefs, rescrits, et généralement tout ce qui parloit de Rome, avec ordre de supprimer ce qui seroit contraire aux droits de l'église gallicane.

Il fit sommer le pape de satisfaire au canon du concile de Constance, concernant la tenue d'un concile général tous les cinq ans, sinon qu'on en convoqueroit un national en France; et, pour achever d'intimider la cour de Rome, il fit entrer des troupes dans le comtat. Le légat, alors aussi soumis qu'il avoit été arrogant, vint trouver le roi. Ce prince, après l'avoir traité d'abord avec assez de hauteur pour le faire rentrer dans son devoir, lui pardonna, et le chargea des affaires de France à Rome.

Le duc de Bourgogne étoit tombé dans un tel aveuglement, qu'il ne faisoit plus un pas qui ne le conduisît au précipice, en lui faisant perdre tous ses amis. La duchesse de Savoie étant venue le trouver pour le consoler, comme elle avoit déjà fait en pareille occasion, passa quatre jours avec lui. Le duc, ayant alors la tête pleine d'idées funestes, regarda l'alliance de cette princesse comme la première cause de ses malheurs, et donna ordre à Olivier de La Marche de l'arrêter, avec les princes ses enfans, lorsqu'elle se retireroit dans ses états. La Marche se mit en embuscade près de Genève, enveloppa la duchesse avec toute sa suite, et l'enleva. Comme il faisoit une nuit très-obscur, quelques domestiques affectionnés sauvèrent le jeune duc à la faveur des ténèbres. La Marche prit alors la duchesse en crou-

pe, donna le second fils et les deux filles de cette princesse à des hommes sûrs, et les amena à St.-Claude. Le duc Charles, ayant appris que le duc de Savoie s'étoit sauvé, pensa faire mourir La Marche, et fit conduire la duchesse au château de Rouvre près de Dijon.

Louis XI n'eut pas plutôt appris que la duchesse de Savoie étoit prisonnière du duc de Bourgogne, qu'il oublia tous les sujets de plainte qu'elle lui avoit donnés, et ne la regarda plus que comme sa sœur. Cette princesse avoit pris un très-mauvais parti en s'alliant avec le duc de Bourgogne. Si le duc eût battu les Suisses, la Savoie lui devenoit nécessaire pour suivre ses conquêtes et entrer en Italie; il suffisoit pour ce prince qu'un pays fût à sa bienséance, pour qu'il prétendît y avoir des droits: d'un autre côté, les Suisses étant victorieux, la duchesse en avoit tout à craindre, après avoir été leur ennemie déclarée; la bonté du roi la tira de cette situation.

Les états de Savoie, voyant le besoin qu'ils avoient de la protection du roi, lui députèrent le comte de Bresse et l'évêque de Genève, tous deux oncles du jeune duc. Louis, qui connoissoit l'ambition et l'esprit inquiet de ces princes, ne crut pas devoir leur confier la garde de leur neveu. Il en chargea Philibert de Grolée, donna le gouvernement de Piémont au comte de Bres-

se, celui de Savoie à l'évêque de Genève, et la garde de Montmélian à Miolans, qui jura de ne remettre la ville et le château qu'à sa majesté. Le roi, ayant pourvu à la sûreté de la Savoie, ne songea plus qu'à délivrer sa sœur. Il en donna la commission à Chaumont d'Amboise, qui s'en acquitta avec prudence, et amena la duchesse à Tours. Le roi vint au-devant d'elle, et lui dit en l'abordant : *Madame la Bourguignone, vous soyez la très-bien venue.* La duchesse lui répondit qu'elle étoit bonne Françoise, et prête d'obéir à sa majesté. Le séjour qu'elle fit à Tours ne fut pas long; le roi n'avoit pas moins d'empressement de la voir partir, qu'elle en avoit de retourner dans ses états : ils se donnèrent réciproquement des lettres portant serment d'être toujours unis envers et contre tous, se séparèrent très-contens l'un de l'autre, et leur union n'a jamais cessé depuis.

Galéas, duc de Milan, ne fut pas des derniers à renoncer à l'alliance du duc de Bourgogne. Les princes ne s'attachent point aux malheureux, et les disgrâces du duc Charles lui faisoient perdre chaque jour quelqu'un de ses alliés. Galéas envoya des ambassadeurs à Louis XI, pour renouveler les anciens traités, lui rendre hommage pour Gênes et pour Savone, et l'assurer que, dans les traités conclus avec le duc de Bourgo-

gne, il n'avoit jamais eu dessein de rien faire qui pût déplaire à sa majesté. Le roi sentoit bien que le duc de Milan cédoit à la nécessité; mais il s'embarrassoit peu des motifs, pourvu qu'il fit perdre au duc de Bourgogne tous ses alliés.

(9 août). Le duc de Bretagne, voyant que tout le monde abandonnoit l'alliance de Bourgogne, jugea qu'il y auroit peu de sûreté pour lui à y persévérer. Il voyoit le duc Charles trop occupé du soin de se défendre, pour être en état de soutenir d'autres intérêts. Le roi d'Angleterre avoit fait la paix avec la France; et le peu de gloire qu'il avoit tiré de son dernier armement, faisoit juger qu'il n'en tenteroit pas un autre. Le duc de Bretagne comprit qu'il n'avoit de parti à prendre que de rechercher l'amitié de Louis XI. Il lui envoya donc son chancelier et Coëtquen, son grand maître-d'hôtel, en qualité d'ambassadeurs, pour jurer la paix conclue à Senlis. La difficulté n'étoit que sur le serment; le duc exigeoit que le roi jurât sur la croix de St.-Lô; et Louis ne vouloit pas faire ce serment à l'égard de plusieurs articles qui ne lui paroissoient pas assez clairement expliqués, où qu'il n'avoit pas dessein d'exécuter; c'étoit un mélange bizarre de dévotion et de perfidie. Après s'être communiqué de part et d'autre plusieurs formules de serment, le roi et



le duc jurèrent enfin de se défendre mutuellement, et même de se donner avis de ce qu'ils apprendroient au préjudice de l'un ou de l'autre. Jusque-là les deux formules sont pareilles; mais on ajouta, dans le serment du duc, qu'il ne troubleroit point le roi dans les jouissances qui lui appartenoient en Bretagne. Cette clause, en reconnoissant les droits du roi, sans les spécifier, pouvoit encore devenir un principe de division.

Louis, n'ayant plus rien à craindre pour ses états, pensa à secourir ses alliés. Alphonse V, roi de Portugal, venoit de perdre, à Toro, la gloire qu'il s'étoit acquise en Afrique. Cette journée avoit décidé de la couronne de Castille en faveur de Ferdinand, fils du roi d'Arragon; on savoit d'ailleurs que ces princes, sous prétexte d'appaiser les troubles de Navarre, vouloient usurper cette couronne sur François Phoebus, comte de Foix, fils de Magdeleine de France. Louis, craignant que le roi d'Arragon ne portât ses forces du côté du Roussillon, y fit marcher un corps de troupes, sous le commandement du sire d'Albret, et d'Yvon du Fau. Il y eut quelques escarmouches; mais comme cette guerre ne convenoit ni à la France, ni aux rois d'Arragon et de Castille, on renoua la trêve. Le roi de Portugal espérant que Louis, au lieu de se bor-

ner à la défense du Roussillon , lui fourniroit des secours , vint en France pour les solliciter. Le roi envoya au-devant de lui jusqu'à Rouen , et lui fit d'autant plus d'honneurs , qu'il ne vouloit lui rendre aucuns services. Il lui fit entendre que les défiances continuelles où il étoit sur le duc de Bourgogne , l'empêchoient de porter ses forces ailleurs. Alphonse , naturellement sincère , ne soupçonna pas la moindre dissimulation de la part de Louis XI ; il se persuada légèrement qu'il pouvoit le réconcilier avec le duc de Bourgogne , et qu'alors il recevrait de l'un et de l'autre de puissans secours. Dans cette confiance , il partit de Tours , et alla trouver le duc de Bourgogne devant Nancy.

Le duc de Lorraine , après la bataille de Morat , étoit descendu le long du Rhin jusqu'à Strasbourg. Ce prince n'avoit encore pour lui que la gloire qu'il venoit d'acquérir , la bonne volonté de ses sujets , et la haine qu'ils portoient au duc de Bourgogne. Charles , tout vaincu qu'il étoit , avoit encore de puissantes ressources ; sa grande réputation combattoit pour lui ; il auroit pu se relever et triompher de ses ennemis , s'il eût eu la force de vaincre son caractère. Livré à la plus noire mélancolie , il fut deux mois sans voir personne : tout lui devenoit à charge. L'altération de son esprit passa bientôt à son tempé-

rament ; sa santé devint languissante ; il tomboit quelquefois dans un abattement extrême , d'où il passoit subitement à la fureur. On essayoit inutilement de le calmer par des remèdes , qui ne rétablissoient pas la tranquillité dans son âme.

Tandis que ce prince demeuroit ainsi dans l'inaction , le duc René s'appliquoit à se faire des partisans ; leur nombre augmentoit tous les jours par l'intérêt qu'inspiroient pour lui sa jeunesse , ses malheurs , et la justice de sa cause. La ville d'Épinal s'étant déclarée pour René , ce premier succès réveilla l'espoir de son parti. Ce jeune prince se trouva bientôt à la tête de six mille hommes , animé par la confiance que donne une première victoire.

La chaleur d'un parti naissant est plus vive que durable. René , sentant bien qu'il ne pourroit pas faire vivre long-temps , dans la discipline , une armée mal payée et composée de gens ramassés , forma le siège de Nancy , persuadé que la prise de la capitale le rendroit maître du reste de ses états. Tout favorisoit son projet. Les Bourguignons étoient en horreur dans le pays , et la place étoit fort mal pourvue. La principale force de la garnison consistoit en un corps de trois cents Anglois , commandés par le capitaine Colpin. Aussitôt que la famine se fit sentir dans

la ville, les Anglois commencèrent à murmurer : leur capitaine les contint quelque temps ; mais ayant été tué, ils ne gardèrent plus de mesures. Bièvres, gouverneur de la ville, fut forcé de capituler (6 octobre). On convint que la garnison sortiroit avec tous les équipages ; que ceux qui demeureroient dans la ville, jouiroient de tous les anciens privilèges, et que les Lorrains mêmes qui voudroient suivre le parti du duc de Bourgogne, auroient un mois pour se retirer et disposer de leurs effets. Bièvres étant venu saluer le duc, ce prince l'embrassa, et lui fit des remerciemens du bon traitement qu'il avoit fait à ses sujets, pendant qu'il avoit été leur gouverneur. Bièvres, charmé des bontés du vainqueur, ne put s'empêcher de lui dire, les larmes aux yeux : *Je vois bien que la guerre ne finira que par la mort de mon maître.*

Aux premières nouvelles du siège de Nancy, le duc de Bourgogne sortit de l'espèce de léthargie où il étoit enseveli, et envoya des ordres dans les provinces pour des levées d'hommes et d'argent. Il ne parloit plus qu'avec des menaces terribles ; mais depuis ses disgrâces on le craignoit moins, et sa dureté avoit extrêmement refroidi le zèle de ses sujets. Las de fournir à ses fureurs, les Flamands lui firent dire que *s'il étoit pressé par les Allemands ou par les Suisses, et*

*qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays, il le leur fit à savoir, et qu'ils exposeroient leurs corps et leurs biens pour l'aller querir, et le ramener sûrement en sesdits pays ; mais que pour faire plus de guerre par lui, ils n'étoient point délibérés de plus aider de gens ni d'argent.* Les princes ne sont pas faits à de pareilles vérités. Cette réponse, qui reprochoit ouvertement au duc le peu de cas qu'il faisoit de la vie et des biens de ses sujets, augmenta encore sa fureur. Son plus grand dépit venoit de ce qu'ayant dédaigné les conseils de ses généraux, il ne pouvoit imputer ses défaites qu'à lui-même ; mais ses fautes excitoient ses remords, sans lui donner plus de prévoyance.

Louis XI étoit le seul qu'il redoutât dans ces circonstances ; l'antipathie que ces princes avoient conçue l'un contre l'autre dès leur jeunesse, faisoit qu'ils se craignoient mutuellement dans leurs disgrâces ; ils étoient convenus d'avoir une entrevue entre Auxerre et Joigny ; mais Charles, apprenant que le roi faisoit passer des gendarmes sur les frontières de Picardie et de Champagne, s'imagina que la trêve alloit se rompre, et se hâta d'entrer en Lorraine pour secourir Nancy ; mais il apprit, dans sa marche, que la place s'étoit rendue. Il s'avança aussitôt, dans le dessein de



combattre René. Celui-ci, ne se croyant pas assez fort pour risquer une bataille, laissa une garnison dans Nancy, et jeta quelques troupes dans ses autres places, pour arrêter l'armée bourguignonne, pendant qu'il iroit solliciter les Suisses et les Allemands de lui fournir des troupes.

Le roi, loin d'abuser de la situation du duc de Bourgogne, lui fit donner de nouveaux avis de la trahison de Campobasse; mais le duc, aveuglé par sa haine contre le roi, regardoit comme un piège tout ce qui venoit de sa part. Il ne pouvoit se persuader que ce prince eût refusé une pareille proposition, sur-tout après avoir pensé être lui-même plusieurs fois la victime d'un tel attentat. Jean Hardy avoit été écartelé pour avoir voulu empoisonner le roi, à la sollicitation du duc de Bourgogne. Le connétable avoit déclaré que le duc avoit encore le même projet, et le parlement venoit tout récemment de condamner à mort un nommé Jean Bon, convaincu d'avoir été gagné par le duc Charles pour empoisonner le Dauphin.

Cependant le duc de Bourgogne forma le siège de Nancy, et chargea Campobasse de la principale attaque. Celui-ci, craignant que le duc, malgré sa prévention, ne vînt enfin à se détromper, crut que, pour mettre sa vie en sûreté, il devoit consommer un crime dont le projet seroit

prouvé tôt ou tard. Il s'adressa, pour cet effet, à Cifron de Baschier, maître-d'hôtel du duc de Lorraine, offrant de livrer ou d'assassiner le duc Charles, et, en attendant, de tirer le siège en longueur. Il lui expliqua en même temps les desseins de Charles, les projets d'opérations, et les dispositions des attaques. Cifron, voulant profiter de ce dernier avis, entreprit de se jeter dans la place avec une troupe de gentilshommes attachés à René. Plusieurs y réussirent; mais les autres ayant été pris, le duc de Bourgogne ordonna aussitôt qu'on les pendît, prétendant que tout homme qui étoit arrêté en voulant entrer dans une ville assiégée, méritoit la mort suivant les lois de la guerre. Cifron, qui étoit du nombre des prisonniers, demanda à parler au duc, pour lui révéler un secret de la plus grande importance, qui regardoit sa personne, et qu'il ne pouvoit dire qu'à lui. Campobasse, ne doutant point que ce secret ne fût leur complot, persuada au duc que le prisonnier n'avoit d'autre dessein que de sauver ou de prolonger sa vie, et fit presser l'exécution. Cifron, en allant au supplice, répétoit si vivement que le duc se repentiroit de n'avoir pas voulu l'entendre, que plusieurs vinrent encore pour l'engager à donner l'audience que le prisonnier demandoit avec tant d'instance; mais Campobasse, étant

maître absolu dans le camp, se mit au-devant de la porte du duc, ne permit pas qu'on pût lui parler, et fit hâter l'exécution.

Le duc de Lorraine, usant de représailles, fit pendre aussitôt plus de cent vingt prisonniers bourguignons, et les laissa exposés, avec un écriteau portant : *Pour la très-grande inhumanité, et meurtre cruellement commis en la personne de feu le bon Cifron de Baschier et ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien et loyaument servant leur maître, par le duc de Bourgogne, qui, par sa tyrannie, ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.*

Réné, ayant peu de troupes et de munitions, auroit perdu Nancy aussi facilement qu'il l'avoit pris, s'il n'eût pas été secondé par la perfidie de Campobasse, et par l'aveuglement du duc Charles. Ce prince, livré à une mélancolie noire qui dégénéroit, par intervalles, en fureur et en aliénation d'esprit, avoit négligé de recueillir les débris de son armée; et, lorsqu'excité par les progrès de son ennemi, il s'étoit mis en campagne, il l'avoit fait sans précautions; et, s'avancant avec ce qu'il avoit ramassé à la hâte, il s'étoit contenté d'écrire à Dufay, gouverneur du Luxembourg, de faire marcher le ban et l'arrière-ban, ressource qui annonce plus le mal-

heur d'un état qu'elle n'y remédie. Ce corps, qui semble composé de l'élite d'une nation, plus connu par la valeur que par la discipline, n'a pas toujours rendu les services qu'on auroit pu en espérer. Pour surcroît de maux, l'armée fut bientôt désolée par les maladies, et ruinée par les désertions. Le comte de Chimay, en ayant fait la revue, crut qu'il étoit de son devoir de représenter au duc qu'il n'y avoit pas trois mille hommes en état de combattre; mais ce prince furieux, loin de reconnoître la généreuse liberté d'un fidèle sujet, lui répondit : *Quand je serois seul, je me battrois; je vois bien que vous êtes tout Vaudemont* (\*). Chimay se retira, en disant que, « s'il falloit combattre, » il prouveroit qu'il étoit franc, loyal et issu de « bon lieu, et qu'il en donneroit des preuves » jusqu'à la mort ». Le roi de Portugal, qui étoit venu trouver le duc de Bourgogne, et qui fut témoin de ses fureurs, comprit qu'il ne devoit attendre aucun secours, dans ses besoins, de la part d'un prince qui ne connoissoit pas les siens mêmes, et se retira.

Le duc de Lorraine avoit déjà huit mille hommes, dont il fit la revue sous Bâle; mais, comme il manquoit quelque argent à la somme qu'on

(\*) René, II du nom, duc de Lorraine, descendoit de Ferri, comte de Vaudemont, second fils du duc Jean.

leur avoit promise, ils vouloient se retirer. On dit qu'il ne s'agissoit que de douze florins; et que, si le comte Oswal de Tierstein ne les eût prêtés, René se seroit trouvé sans armée. Il n'attendoit plus que le secours que les Allemands lui avoient promis; aussitôt qu'il fut arrivé, il s'avança vers Nancy. Il en étoit temps, tout y manquoit : la famine y étoit au point, qu'après avoir mangé les chevaux, on mangeoit les chiens, les rats et les souris.

(1477; 4 janvier). Aux approches de René, le comte de Campobasse abandonna l'armée de Bourgogne, et vint avec deux cents lances joindre celle de Lorraine. Les Allemands refusèrent de le recevoir, disant qu'ils ne vouloient point de traître parmi eux. Les François, qui servoient dans l'armée de Lorraine, refusèrent pareillement deux capitaines italiens qui avoient amené deux cents gendarmes du camp de Charles; de sorte que ceux-ci se réunirent à Campobasse, qui alla se camper au pont de Bussière, afin de tomber sur les Bourguignons, qui voudroient se sauver du côté du Luxembourg et du pays Messin.

Le dimanche 5 janvier, le duc de Lorraine fit dire la messe de grand matin à la tête de son armée, et marcha en ordre de bataille. Tous les officiers de Charles étoient d'avis de lever le



siège, et d'éviter la bataille. On lui représenta qu'il devoit attendre les troupes qu'on levoit dans ses provinces, qu'il seroit alors supérieur à ses ennemis ; mais qu'il alloit indubitablement se perdre, s'il en venoit aux mains. Le duc rejeta cet avis avec hauteur, dit qu'il ne fueroit jamais devant un jeune homme, et se mit en marche. Les armées se rencontrèrent bientôt ; René rangea la sienne dans la plaine de Neuville : son avant-garde étoit de sept mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Il donna le commandement de l'infanterie à Guillaume Harser, général des Suisses, et celui de la cavalerie au comte de Tierstein ; ils avoient sous eux le bâtard de Vaudemont, Visse, Bassompierre, l'Estang, Sytano, Malortie et Oriole. Le corps de bataille étoit de huit mille hommes d'infanterie soutenus de quinze cents chevaux à la droite, et de cinq cents à la gauche. L'arrière-garde n'étoit que de huit cents hommes de pied qui devoient se porter partout, suivant le besoin. René menoit le corps de bataille, et avoit auprès de lui les comtes de Salins et de Linange, les seigneurs de Bitche, Paffenhausen, Bassompierre, Waltrin, Gerbeviller, Ligneville, Lenoncourt, Jacot de Pavoye, Saint-Amand et Blomont.

Le duc de Bourgogne se campa près de Jar-

ville, à une demi-lieue de Nancy. Comme il voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avoit, le corps qu'il opposa au duc René, n'étoit guère que de deux mille hommes; il donna l'aîle droite à Galiot, la gauche à Josse de Lalain, et se mit au centre, à la tête des volontaires.

Réné passa le ruisseau de Hervillecour, qui séparoit les deux armées. Les Suisses, selon un ancien usage, se jetèrent aussitôt à terre, la baissèrent, résolus de vaincre ou de mourir, et marchèrent en avant. S'étant aperçus que le chemin étoit bordé d'artillerie, ils laissèrent quelques bataillons pour amuser l'ennemi, et se coulèrent le long d'une haie pour gagner le flanc. Waltrin, remarquant que le duc de Bourgogne n'occupoit pas tout le terrain qui s'étendoit jusqu'au bois, détacha quatre cents chevaux françois pour commencer l'attaque, pendant qu'un autre corps feroit le tour, et prendroit les Bourguignons en queue.

Le combat commença avec une ardeur égale; les Lorrains combattoient pour leur patrie, les Bourguignons se rappeloient leurs anciennes victoires, et leur valeur étoit encore excitée par le dépit de leurs dernières défaites: les Suisses firent des efforts si extraordinaires, que la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les Bour-

guignons, attaqués en même temps de toutes parts, et accablés par le nombre, perdirent courage, et ne songèrent plus qu'à se sauver. Galiot revint plusieurs fois à la charge; le duc de Bourgogne combattoit en soldat, et se portoit partout. Mais il veut en vain, par son exemple, rappeler le courage de ses troupes; la déroute devient générale; lui-même, fatigué et blessé, est emporté dans la fuite. Claude de Blomont, sénéchal de St.-Dié, le poursuivit; on prétend que le duc lui demanda quartier; mais Blomont, qui étoit sourd, ne sachant ce qu'il disoit, le porta par terre d'un coup de lance; ce malheureux prince, accablé de fatigue et du poids de ses armes, ne pouvant se relever, fut foulé et percé de plusieurs coups; d'autres disent qu'il fut tué par des hommes apostés que Campobasse avoit laissés auprès de lui. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au pont de Bussière; Campobasse, qui s'y étoit campé, ne fit quartier à aucun: tous furent tués ou noyés. René, maître du champ de bataille, le fut aussi des munitions qui furent d'un grand secours dans Nancy, où la misère étoit extrême. Le duc de Lorraine y étant entré après la bataille, les habitans le reçurent avec des transports extraordinaires; mais, au lieu de signaler leur joie par une magnificence qui prouve plutôt le faste des

princes que l'amour des peuples, ils lui dressèrent un arc de triomphe qui n'étoit construit que des têtes de chevaux et de chiens qu'ils avoient mangés pendant le siège.

Bièvres, Contay, La Vieuville, périrent dans cette journée. Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, demeurèrent prisonniers avec les comtes de Nassau, de Rethel, de Chimay, Olivier de La Marche, Galiot, et beaucoup d'autres.

On s'informa inutilement, pendant deux jours, du sort du duc de Bourgogne; on trouva enfin son corps dépouillé, couvert de boue et pris dans la glace; il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très-défiguré, son médecin et son secrétaire le reconnurent à plusieurs marques, et particulièrement à la cicatrice de la blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Montlhéry. Le duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, et alla le recevoir en habit de deuil, ayant une barbe d'or qui lui descendoit jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens preux, quand ils avoient gagné une victoire; il lui jeta de l'eau bénite, et lui prenant la main : *Biau cousin, dit-il, vos âmes ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux et douleurs.* Le corps resta dans une chapelle jusqu'en 1550, qu'il fut transporté à S.-Donat de Bruges.

Ainsi périt Charles, dernier duc de Bourgogne, qui n'eut d'autres vertus que celles d'un soldat; il fut ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, et toujours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folles entreprises, fit le malheur de ses sujets, et mérita le sien.

Les grands événemens se répandent d'abord par des bruits sourds qui précèdent les courriers les plus diligens. Ce qu'on apprit confusément de la défaite du duc de Bourgogne, irritoit la curiosité; chacun étoit attentif, et cherchoit à savoir des particularités qu'on pût annoncer au roi. Lorsque ce prince attendoit quelque nouvelle intéressante, il ne pouvoit cacher son inquiétude; et comme si son impatience eût pu hâter les événemens, il ne cessoit d'en parler d'avance : *Je donnerai tant, disoit-il, à celui qui premier m'apportera telles nouvelles.* Commines et du Bouchage avoient eu chacun deux cents marcs d'argent, pour lui avoir annoncé celle de la bataille de Morat. Il étoit encore plus impatient de savoir ce qui s'étoit passé à Nancy. Du Lude, ayant passé la nuit à attendre le courrier, fut le premier qui l'aperçut au point du jour; il l'obligea de lui donner ses lettres, et alla dans l'instant les remettre au roi. Elles venoient de la part de La Tremouille, et contenoient le détail de la



défaite du duc Charles ; mais elles ne disoient rien de sa mort. On ignoroit encore s'il avoit été tué ou fait prisonnier, ou s'il s'étoit enfui en Allemagne. Le roi avoit peine à cacher la joie qu'il ressentoit. Il fit venir les principaux de la cour et de la ville, leur montra les lettres, et les fit dîner avec lui. On ne parla que de la nouvelle qu'on venoit de recevoir, tous en marquoient une joie vraie ou feinte ; car les mécontents voyoient, avec chagrin, que le roi seroit plus absolu que jamais. Commines fait une peinture du dîner, qui, pour être naïve et familière, n'en est que plus expressive, et peint mieux la situation des courtisans, que tout ce que je pourrois dire. Je crois devoir rapporter ses propres termes. *Je sçai bien, dit-il, que moi et autres, pri-mes garde comme ils dîneroient, et de quel appétit ceux qui étoient en cette table ; mais, à la vérité, je ne sai si c'étoit de joie ou de tristesse, un seul, par semblant, ne mangea la moitié de son saoul, et si n'étoient-ils point honteux de manger avec le roi ; car il n'y avoit celui d'entr'eux qui bien souvent n'y eût mangé.*

Le lendemain, on sut toutes les particularités de la bataille ; la mort de Charles fut confirmée par les lettres du duc de Lorraine. Le roi fit part de cette nouvelle aux principales villes du royaume, et au duc de Bretagne. Deux jours après,

il apprit la fin tragique de Galéas, duc de Milan, qui avoit été assassiné au milieu de ses gardes en entrant dans l'église (\*).

Le duc d'Orléans demanda au roi la permission et les moyens de poursuivre les droits qu'il avoit sur le Milanais, par son aïeule Valentine Visconti; mais le roi n'étoit pas alors en état de s'engager dans une telle entreprise, et n'étoit occupé que du projet de recouvrer la Bourgogne. Il envoya des courriers aux principales villes de Bourgogne, pour leur dire qu'il prenoit sous sa protection la personne et les états de Marie, fille et héritière du duc Charles, sa parente et sa filleule; qu'il espéroit la marier avec le Dauphin; que d'ailleurs on n'ignoroit pas que la Bourgogne, ayant été donnée en apanage à Philippe de France, fils du roi Jean, elle retournoit de plein droit à la couronne, faute d'hoirs mâles (\*\*). Le

(\*) La mort de Galéas fut l'effet d'une vengeance personnelle, et non pas d'une conjuration contre l'état. Les principaux de ses assassins étoient deux hommes qu'il avoit outragés dans leur honneur, en séduisant la femme de l'un, et abusant de la sœur de l'autre.

(\*\*) Ce principe n'étoit pas absolument vrai; du moins la clause de réversion à la couronne, faute d'hoirs mâles, n'est point stipulée dans les lettres d'apanage données par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Charles V est le premier qui ait stipulé cette clause; et l'on tient que c'est depuis lui qu'elle est devenue de droit commun;

roi fit partir en même temps l'amiral et Commi-  
nes, pour engager les habitans d'Abbeville à se  
soumettre ; mais, pendant qu'il négocioit avec  
les principaux, Torcy, gouverneur d'Amiens,  
les prévint, et entra dans Abbeville, par le  
moyen du peuple dont il étoit aimé.

(17 janvier). Louis XI demanda des subsides  
à toutes les villes du royaume, afin de réunir à  
la couronne les états du feu duc de Bourgogne.  
Il se rendit ensuite sur la frontière de Picardie,  
après avoir envoyé, dans les divers pays de la  
succession de Bourgogne, des émissaires, pour  
persuader aux peuples de se soumettre volon-  
tairement, afin d'éviter une guerre, d'autant plus  
cruelle qu'ils seroient traités comme rebelles ;  
au lieu qu'en lui rendant l'obéissance qu'ils lui  
devoient, il confirmeroit et augmenteroit leurs  
privilèges.

Aux approches du roi, Ham et St.-Quentin  
se déclarèrent pour lui, Guillaume Bitche, gou-  
verneur de Péronne, oublia qu'il devoit toute sa  
fortune au duc Charles, et ouvrit ses portes.  
L'exemple de Péronne entraîna le Tronquoi,  
Roye, Mont-Didier, Moreuil. Les places qui firent  
quelque résistance, furent rasées. Les autres in-  
timidées n'attendirent pas qu'on les sommât ;  
Louis XI ne pouvoit donc pas en faire application à la  
Bourgogne, à moins de lui donner un effet rétroactif.

Vervins, St.-Gobin, Marle, Rue, Landrecie, se soumirent. Jean de Châlons, prince d'Orange, Georges de La Tremouille, sire de Craon, Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, s'étant rendus à Dijon, à la tête de sept cents lances, s'adressèrent aux états assemblés, et les sommèrent de rendre obéissance au roi. Le doute où les états paroisoient être encore de la mort du duc Charles, fit qu'ils demandèrent que le roi donnât sa parole de faire sortir ses troupes de la province, au cas que le duc fût encore vivant (\*), de maintenir les trêves, et d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui auroient servi le duc, et qui étoient encore attachés à la princesse sa fille. Les commissaires accordèrent tout ce que demandoient les états. Le roi fit sceller l'amnistie (19 janvier), et promit de conserver à chacun ses privilèges, bénéfices, ou charges.

Marie exhorta les états à lui garder leur foi, en

(\*) Le peuple douta long-temps de la mort du duc Charles : les uns disoient qu'il s'étoit retiré dans une solitude ; d'autres, qu'il étoit allé à Jérusalem. La prévention de quelques-uns étoit si forte, qu'ils prêtoient de l'argent à rendre au retour de ce prince. Il y a plusieurs exemples de ces idées populaires sur les personnages célèbres. Il semble que le peuple les croie immortels ; on ne doit pas être surpris qu'il ait eu peine à croire la mort de Charles, puisqu'il avoit douté de celle de la Pucelle d'Orléans, qu'il avoit vu brûler.

leur mandant que le duché de Bourgogne n'étoit point de la maison de France; que le duc Philippe, son trisaïeul, avoit acheté le comté de Charolois du comte d'Armagnac; que les comtés de Mâcon et d'Auxerre avoient été cédés par le traité d'Arras au duc Philippe-le-Bon, son aïeul, pour lui et ses hoirs mâles et femelles. Les lettres de Marie n'empêchèrent pas les états de jurer obéissance au roi. Le conseil qu'ils avoient déjà établi sous le nom de conseil de la province, dressa un mémoire contenant les très-humbles supplications de la province au roi. Les premiers articles regardoient la fabrique des monnoies, l'administration de la justice, la levée et le paiement des gens de guerre. Par les autres articles, le roi étoit supplié de faire rembourser la province d'une somme de cent mille livres qu'elle avoit prêtée au feu duc; d'abolir la plupart des impôts; d'empêcher de faire passer aucun argent à Rome, et de conserver les bénéfices et charges à ceux qui en étoient pourvus. Aussitôt que le roi eut répondu favorablement à ces demandes, les uns s'empressèrent de prêter serment, pour être les premiers en droit de prétendre aux grâces, les autres ne parurent différer que pour se vendre plus cher. On ignore quelle récompense demandoient La Tremouille et Chaumont, qui étoient les premiers négocia-



teurs de cette affaire ; mais la réponse que leur fit le roi , mérite d'être rapportée. On voit qu'il pensoit à tout.

A Péronne , ce 9 février.

« Messieurs les comtes , j'ai reçu vos lettres ,  
» et vous remercie de l'honneur que vous me  
» voulez faire de me mettre à butin avec vous.  
» Je veux bien que vous ayez la moitié de l'ar-  
» gent des restes que vous avez trouvés ; mais je  
» vous supplie que le surplus vous le fassiez  
» mettre ensemble , et vous en aidiez à faire ré-  
» parer les places qui sont sur les frontières des  
» Allemands , et à les pourvoir de ce qui sera  
» nécessaire , en façon que je ne perde rien ; et ,  
» s'il ne vous sert de rien , je vous prie , envoyez-  
» le moi. Touchant les vins du duc de Bourgo-  
» gne , qui sont en ses celliers , je suis content  
» que vous les ayiez ».

Les négociations du roi réussissoient en Bour-  
gogne ; mais elles n'avoient pas le même succès  
en Flandre et en Artois. L'amiral et Commines  
n'avoient rien obtenu de ceux d'Arras ; Ravestein  
qui y commandoit , n'écoutoit que son de-  
voir. La Vaquerie , pensionnaire de cette ville ,  
fit voir qu'elle appartenoit incontestablement à  
Marie ; mais Crevecœur , seigneur de Querdes ,  
ayant succédé à Ravestein , eut des vues toutes

différentes. Comme ses biens étoient en deçà de la Somme , aux environs d'Amiens , il préféra ses intérêts à ceux de sa souveraine. La Vaquerie , gagné par les offres de Louis , cessa d'être persuadé des droits de Marie , ou du moins de les défendre.

Pendant qu'on négocioit avec eux , le chancelier Hugonnet , Imbercourt , Ferry de Cluny , nommé à l'évêché de Terouane , le comte de Grandpré et La Grutuse vinrent , de la part de la jeune duchesse de Bourgogne , trouver le roi pour lui annoncer qu'elle prenoit le gouvernement de ses états , et qu'elle avoit formé son conseil de la duchesse douairière , de Ravestein , du chancelier et d'Imbercourt. Le roi leur déclara que son intention étoit de faire le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne , et , en attendant , de se mettre en possession des provinces réversibles à la couronne , et qu'il garderoit les autres jusqu'à ce que la princesse fût en âge , et lui eût rendu hommage. Il ajouta que ce mariage étoit le seul moyen de terminer des guerres qui duroient depuis trop long-temps , et qui , sans cela , se renouvelleroient toujours ; qu'il aimoit la princesse , mais qu'avant tout , il devoit soutenir les droits de sa couronne , et qu'il avoit des forces suffisantes pour les faire valoir , si on refusoit de les reconnoître.

Hugonnet et Imbercourt, voyant le roi à la tête d'une puissante armée ; que toutes les villes lui ouvrieroient leurs portes ; que l'autorité de la duchesse étoit mal affermie, et que les provinces réclamoient des privilèges que les derniers ducs leur avoient ôtés, résolurent de s'accommoder au temps. Ils convinrent que le mariage du Dauphin et de Marie étoit la seule voie de conciliation avantageuse pour les deux parties, promirent d'y travailler, et consentirent que des Querdes gouvernât Arras sous l'autorité du roi. On convint que « les états d'Artois enverroient » des députés pour prêter serment au roi ; que » sa majesté nommeroit les officiers pour la garde » de la province et l'administration de la justice, » jusqu'à ce que mademoiselle de Bourgogne eût » fait son hommage. Il est dit qu'au cas que made- » moiselle de Bourgogne refuse de rendre hom- » mage, ou qu'elle se marie avec quelqu'enne- » mi du roi, l'Artois demeurera à sa majesté, qui » promet de défendre et protéger le pays, et » d'en conserver toutes les franchises et immu- » nités. Les troupes sortiront du pays sitôt que » les états auront prêté serment. Tous les offi- » ciers seront maintenus dans leurs charges et » emplois ».

Si l'on excepte la clause qui semble imposer à Marie de Bourgogne la nécessité de ne se marier

que de l'agrément du roi, la capitulation étoit juste; L'Artois avoit toujours relevé de la couronne; Philippe-le-Bon ne s'étoit exempté d'en faire hommage que par le traité d'Arras; cette exemption n'étoit que pour un temps, et ce temps étoit expiré.

Malgré ces conventions, le roi essuya plusieurs difficultés avant que d'être en pleine possession d'Arras, qui étoit en ce temps-là partagé en ville et en cité. Des Querdres livra la cité (4 mars); mais les bourgeois étoient encore maîtres de la ville qui étoit fortifiée, et la cité ne l'étoit pas. il y avoit d'ailleurs, entre l'une et l'autre, une des ces animosités qui, sans avoir ordinairement de fondement réel, influent néanmoins dans les affaires les plus graves. Il suffisoit que la cité eût reçu le roi, pour que la ville refusât de le recevoir, de sorte qu'il fut obligé de se fortifier dans le quartier qu'il occupoit, d'y faire élever un boulevard, et de former le siège de la ville.

Cependant, les ambassadeurs de la princesse de Bourgogne retournèrent auprès d'elle. S'ils s'étoient un peu trop relâchés de leurs instructions au sujet d'Arras, Marie fit encore une plus grande faute en assemblant les états de Flandre à Gand. Cette assemblée tumultueuse s'empara du gouvernement. Le peuple, plus fait pour la licence que pour la liberté, ne se vit pas plutôt maître

de l'autorité, qu'il exerça la tyrannie. Il voulut imposer des lois à sa souveraine.

Touteville et Baradot vinrent, en qualité d'ambassadeurs des trois états de Flandre, demander au roi de ne rien entreprendre contre la trêve de Soleure, et de défendre la princesse héritière de Bourgogne, comme il y étoit obligé. Ils ajoutèrent, pour donner plus de poids à leur commission, que Marie vouloit se gouverner par le conseil de ses trois états. Le roi, pour éviter de répondre aux premiers articles, saisit ce qu'ils avançoient au sujet des états, et leur dit qu'ils étoient mal informés de l'intention de leur maîtresse; qu'il la savoit mieux qu'eux; et que, loin de vouloir se laisser conduire par les états du pays, elle avoit déjà choisi un conseil qui les désavoueroit.

Ces ambassadeurs, peu accoutumés à négocier, abandonnèrent les principaux articles de leur commission, pour ne s'occuper que de ce qui les regardoit personnellement. Ils répondirent qu'ils n'avançoient rien dont ils ne fussent sûrs, et offrirent de faire voir leurs instructions. Après plusieurs contestations, qui toutes faisoient perdre de vue le point essentiel de la négociation, le roi leur montra la lettre que les ambassadeurs de Marie lui avoient remise. Elle étoit écrite, en partie de la main de la duchesse douairière, en



partie de celle de la jeune duchesse, et en partie par Ravestein. Ces différentes écritures étoient pour rendre plus authentique la lettre par laquelle le roi étoit prié de s'adresser, pour toutes les affaires, à la duchesse douairière, à Ravestein, à Imbercourt, au chancelier Hugonnet, et non à d'autres.

Le roi, qui n'avoit d'autre dessein que d'entretenir la dissension entre la duchesse et ses sujets, permit aux ambassadeurs d'emporter la lettre; et un désir de vengeance les fit partir avec autant d'empressement que s'ils eussent réussi dans leur commission.

Louis ne sentit peut-être pas toute la conséquence de ce qu'il venoit de faire. S'il étoit de son intérêt de nourrir la discorde à la cour de la princesse, il ne l'étoit pas moins de ne pas sacrifier ceux qui étoient le plus portés pour la France.

Touteville et Baradot se présentèrent aux états, et reprochèrent à la duchesse la lettre qu'elle avoit écrite. Comme elle ne croyoit pas que le roi s'en fût dessaisi, elle nia qu'elle l'eût écrite; mais elle lui fut aussitôt présentée. Les Gantois, furieux, arrêchèrent Hugonnet et Imbercourt. Outre la haine secrète que le peuple a naturellement contre les hommes en place, et qui se développe dès qu'elle peut éclater, Imbercourt et le chan-

celier avoient des ennemis particuliers et puissans. L'évêque de Liège leur reprochoit les malheurs de ses états; le comte de Saint-Pol, fils du connétable, vouloit venger la mort de son père qu'ils avoient livré; plusieurs autres, croyant avoir sujet de s'en plaindre, excitoient le peuple déjà trop animé. Les services que ces deux hommes avoient rendus et qu'ils pouvoient encore rendre, ne purent balancer des haines particulières, et la fureur aveugle d'une vile populace toujours timide ou cruelle.

On nomma des commissaires pour travailler à leur procès. L'accusation se réduisoit à trois chefs: d'avoir concouru à faire rendre Arras au roi; d'avoir pris de l'argent de la ville de Gand pour un procès qu'ils avoient jugé en sa faveur; et d'avoir entrepris plusieurs choses contre les privilèges de la ville, pendant qu'ils avoient eu le manieement des affaires sous le feu duc. Quoique les accusés eussent pu se défendre sur leurs intentions et sur la conjoncture des temps à l'égard du premier chef, il paroissoit le plus grave; cependant les Gantois n'y insistèrent pas, parce qu'ils n'étoient pas fâchés de voir la duchesse affoiblie par la perte d'Arras. Les accusés répondirent, sur le second et le troisième chef, qu'ils avoient jugé le procès selon leur conscience, qu'ils n'avoient point exigé d'argent, et qu'ils ne l'avoient

reçu qu'après le jugement, comme un salaire de leurs peines. Quant aux privilèges des Gantois, que c'étoient eux-mêmes qui avoient consenti à les perdre. Les défenses des accusés ne furent point écoutées, on les appliqua à la question, et, nonobstant leur appel au parlement, ils furent condamnés et exécutés le Jeudi - Saint.

(3 avril). La princesse n'eut pas plutôt appris cette sentence, qu'elle alla se présenter aux juges pour défendre l'innocence, ou demander la grâce de ses deux plus fidèles sujets. Les juges, la repoussant avec dureté, l'obligèrent de se retirer. Elle court sur la place, les cheveux épars et en habit de deuil; elle voit sur l'échafaud ces deux malheureux, à qui on avoit donné la question si cruellement, qu'ils ne pouvoient ni se tenir debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup de la mort. La princesse s'adressa au peuple en suppliante. Plusieurs, émus de ce spectacle, touchés de l'innocence, et frappés de l'abaissement où ils voyoient leur souveraine, veulent s'opposer à l'exécution; mais le plus grand nombre, insensible à la pitié, demande à grands cris le sang des deux infortunés, et leur fait trancher la tête aux yeux même de la princesse.

La ville d'Arras, demandant à capituler, le roi fit expédier des lettres par lesquelles, en conservant les anciens privilèges de la ville et de la ci-

té, il accordoit ceux de la noblesse à tous les habitans, avec exemption de ban et arrière-ban. Mais lorsque tout étoit presque conclu, le roi s'étant éloigné, le parti qui lui étoit opposé dans la ville, reprit le dessus, et recommença à tirer contre la cité. Les garnisons de Lille, Douai et Valenciennes, firent un détachement de cinq cents chevaux et de mille hommes de pied, sous le commandement d'Arci et du jeune Salazar, qui entreprirent de se jeter dans la place. Du Lu-de, qui commandoit en l'absence du roi, marcha au-devant d'eux, en tua six cents, fit presque tout le reste prisonnier, et pressa le siège de la ville avec plus de vigueur que jamais. Les habitans, se voyant hors d'état de se défendre plus long-temps, envoyèrent des députés au roi, qui étoit à Hesdin, pour lui demander la permission d'aller représenter à la duchesse Marie, que la ville ne pouvoit plus tenir; le roi leur répondit qu'ils étoient sages, et que c'étoit à eux à savoir ce qu'ils devoient faire. Les députés, contents de cette réponse, partirent; mais ils furent arrêtés en chemin et ramenés à Hesdin. On les traita d'abord avec douceur, et lorsqu'ils étoient dans la plus grande sécurité, on vint prendre les douze principaux, et on leur trancha la tête. Celle d'Oudard de Bussi, chef de la députation, fut exposée dans le marché d'Hesdin, coiffée d'un

chaperon fourré, parce que le roi, ayant donné à cet homme une charge dans le parlement, il le regardoit comme traître. Il seroit difficile d'excuser le supplice des autres; la réponse que le roi leur avoit faite, étoit une espèce d'engagement de sa part, ou du moins une équivoque peu digne d'un prince.

Cette exécution épouvanta si fort les habitans d'Arras, qu'ils implorèrent la clémence du roi. Ce prince leur accorda une amnistie, les fit désarmer, et les taxa à cinquante mille écus.

Commines a tort de dire que la capitulation fut assez mal tenue, et qu'on fit mourir plusieurs personnes. Il confond ici l'exécution des députés avec celle qu'il suppose qu'on fit dans Arras. D'ailleurs, la capitulation étoit du premier avril; les habitans d'Arras la violèrent eux-mêmes aussitôt que le roi s'éloigna pour aller s'emparer d'Hesdin; ils firent venir des troupes de Douai, et tirèrent sur la cité; de sorte que du Lude fut obligé de recommencer le siège de la ville, où le roi n'entra que le quatre mai. Commines, qui écrivoit de mémoire long-temps après que les faits étoient arrivés, est bien excusable dans des méprises si peu importantes; mais il ne l'est peut-être pas tant lorsqu'il avance que le roi ne vouloit pas que le Dauphin épousât Marie de Bourgogne. Comme ce fait est très-important;



qu'il est encore intéressant de nos jours, et que la plupart de ceux qui déplorent avec raison que ce mariage n'ait pas été fait, ne sont que les échos de Commines, il mérite un peu plus de discussion.

Il est certain que le passage de la succession de Bourgogne dans la maison d'Autriche a été, pendant plus de deux siècles, le principe d'une guerre presque continuelle (\*), dont le germe n'est pas encore détruit; mais il ne paroît pas que Louis XI ait refusé, comme on le suppose communément, de réunir cette succession à la couronne, par le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne. Commines prétend que ce prince lui avoit dit plusieurs fois que, si le duc Charles venoit à mourir, il tâcheroit de faire ce mariage; ou, si Marie s'y opposoit à cause de la disproportion d'âge (\*\*), de la faire épouser à quelque prince du sang; que le roi étoit encore dans ces dispositions huit jours avant la mort du duc;

(\*) Un empereur turc, étonné du sang que les guerres des Pays-Bas faisoient répandre, se les fit montrer sur la carte, et voyant le peu d'étendue de ces provinces : *Si c'étoit, dit-il, mon affaire, j'enverrois mes pionniers, et je ferois jeter ce petit coin de terre dans la mer.*

(\*\*) Marie de Bourgogne avoit près de vingt ans lors de la mort de son père. Elle étoit née le 13 de février 1457, et le Dauphin le 30 juin 1470 : ainsi elle avoit treize ans plus que ce prince.

mais qu'aussitôt après il changea de dessein ; qu'il résolut alors de s'emparer de la plus grande partie de la succession , et de partager le reste entre ses favoris et quelques princes d'Allemagne , afin de les intéresser dans son projet , et de s'en faire un appui ; que le jour même qu'il apprit la mort du duc , il promit à plusieurs de ceux qui étoient auprès de lui les terres de ce prince. Il n'y a personne qui , en lisant cet endroit de Commines , ne soit fondé à croire que le roi avoit absolument abandonné son premier projet. Je sais de quel poids doit être le sentiment de Commines , qui , ayant le sens le plus droit et vivant dans la familiarité de Louis XI , devoit être à portée de connoître son caractère ; ainsi je me contenterai de rapporter des faits qui paroissent opposés au sentiment de Commines : le lecteur en jugera. Ce n'est pas Louis XI que j'entreprends de justifier , c'est la vérité que je veux éclaircir.

Ce prince avoit déjà proposé au duc Charles le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne. Après la mort du duc , la première pensée de Louis XI fut de le conclure. Il en écrivit à Craon et aux états de Bourgogne. Hugonnet et Imbercourt en firent mention dans le projet pour la réduction d'Arras. Sur le bruit qui se répandit que Mademoiselle de Bourgogne alloit épouser Maximilien d'Autriche , fils de l'empereur Fré-

déric III, le roi envoya une instruction qui prouve qu'il tentoit toutes les voies possibles pour parvenir à ce mariage. En donnant ordre à Mouy de s'adresser à Lannoy, « il lui promet de » très-grandes récompenses pour lui et pour » tous ceux qu'il emploiera ; il ajoute que son » désir a toujours été et est encore que cette » alliance se fasse, et par ce moyen, d'unir tous » ces pays à la couronne ; que le plus grand ser- » vice qu'on lui puisse rendre, est de faire réus- » sir ce projet ; qu'il faut voir si les Flamands qui » sont du royaume pourroient ravoir mademoi- » selle de Bourgogne, et entreprendre cette af- » faire ; qu'il reconnoîtroit ce service, non-seu- » lement en leur continuant leurs privilèges, » mais en leur en donnant de nouveaux, et leur » faisant tant de bien, qu'ils en seroient contens ; » que si, après toutes ces offres, les Flamands ne » vouloient pas consentir à ce mariage, on ait à » leur déclarer que le roi prétend retirer tout ce » qui est du royaume, et laisser seulement le res- » te au mari futur de mademoiselle de Bourgo- » gne ».

On voit que Louis XI employoit à la fois les offres et les menaces pour terminer cette affaire, qu'il avoit infiniment à cœur. Quoique le duc Charles eût proposé lui-même le mariage de sa fille avec le Dauphin, peut-être ne l'eût-il ja-

mais conclut par l'aversion qu'il avoit contre le roi.

Louis XI pouvoit avoir une haine aussi violente que celle dont il étoit lui-même l'objet; mais il ne paroît pas qu'elle se soit étendue sur la postérité du duc. D'ailleurs, toute la vie de Louis prouve assez qu'il n'écouloit pas son ressentiment au préjudice de ses intérêts; il ne les méconnoissoit guère, et les cherchoit toujours. Il est vrai qu'il entra d'abord à main armée dans les états de la jeune duchesse de Bourgogne, parce qu'il vouloit commencer par réunir à la couronne les provinces qui y étoient réversibles; ce qui n'auroit pas été aussi facile lorsque la duchesse auroit épousé un prince puissant et ennemi de la France. Les spéculatifs, au lieu d'examiner la conduite de Louis, ne se déterminent que sur la connoissance qu'ils ont de son caractère, et supposent qu'un principe de jalousie empêcha ce prince de conclure ce mariage, parce qu'il craignoit que son fils ne fût trop puissant, étant à la fois Dauphin et duc de Bourgogne. Louis étoit assez jaloux de son autorité pour concevoir cette crainte; cependant nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait sincèrement désiré ce mariage; mais peut-être n'a-t-il pas pris, pour y parvenir, les mesures les plus justes; ainsi, en le justifiant à certains égards, on pourroit, d'un autre côté, lui faire des repro-

ches qui n'en seroient pas moins graves contre la politique ; mais ce ne seroient pas précisément ceux qu'on a coutume de lui faire. Il ne sut pas profiter de ses avantages pour déterminer Marie de Bourgogne en faveur du Dauphin. Elle y étoit déjà très-disposée. Avec beaucoup de droiture dans l'esprit et dans le cœur, elle ignoroit cette politique fausse et raffinée qui, écartant la vérité pour courir au-devant des objets, ne voit que ceux que l'imagination enfante. Elle avoit été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le roi et le duc, son père. Elle vouloit en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, et former une alliance qui pût assurer leur bonheur. C'est pourquoi elle consentoit à épouser le Dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étoient opposés à la France, et particulièrement de la dame d'Hallwin, sa dame d'honneur. Celle-ci alléguoit continuellement la grande jeunesse du Dauphin, et ne cessoit de dire que la princesse avoit besoin d'un homme et non pas d'un enfant.

Louis XI fit une faute irréparable, en sacrifiant aux ambassadeurs des états de Gand les lettres qui furent si funestes à Hugonnet et Imbercourt. Il perdit, dès ce moment, toute la confiance de Marie, et ne put jamais la regagner.



Commines fait encore à Louis XI un reproche qui n'est pas fondé, quand il dit qu'on auroit pu faire épouser Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. Il étoit de l'intérêt du roi de la marier avec le Dauphin ; mais, le projet de ce mariage venant à échouer, il n'étoit assurément pas de sa politique de la faire épouser à un prince du sang, et de le rendre aussi puissant que l'avoient été les ducs de Bourgogne Jean, Philippe et Charles : ils avoient été les ennemis les plus redoutables de la France ; et le roi n'étoit alors occupé qu'à retirer les provinces que Philippe-le-Bon avoit arrachées par le traité d'Arras. C'eût été sans doute un grand avantage pour la France et pour l'Europe entière que les Pays-Bas eussent été unis à la couronne, les événemens ne l'ont que trop appris ; mais Louis XI ne pouvoit pas prévoir que sa postérité et celle du duc d'Orléans seroient sitôt éteintes, et que la couronne passeroit au fils du comte d'Angoulême. Dans les circonstances où il se trouvoit alors, et instruit par le passé, il ne lui convenoit pas que l'héritière de Bourgogne épousât un prince du sang. Il est vrai qu'il étoit encore plus désavantageux que cette succession passât à Maximilien ; mais Louis XI n'auroit pas plus réussi pour tout autre prince de son sang que pour le Dauphin, après avoir per-

du la confiance de Marie, et redoublé l'aversion des Flamands. Il fit, dans cette occasion, faute sur faute, puisqu'ayant échoué dans son premier projet, il ne songea pas à la princesse Anne, héritière de Bretagne. Les suites de cette négligence n'auroient pas été moins funestes à la France, que la perte des Pays-Bas, si cette dernière faute n'eût pas été réparée sous le règne suivant. Le seul parti que Louis XI tira de la conjoncture présente, fut de semer la division dans la maison royale d'Angleterre, en persuadant à Édouard IV que le duc de Clarence alloit épouser Marie de Bourgogne, et que la duchesse douairière conduisoit cette intrigue. Soit que le duc de Clarence eût ce dessein, soit qu'Édouard ne cherchât qu'un prétexte pour satisfaire sa haine contre lui, depuis qu'il étoit entré dans le parti de Warwic, il le fit arrêter. Le duc de Gloucester, ne songeant qu'à détruire ses frères l'un par l'autre, pour se frayer un chemin au trône, aigrit encore l'esprit d'Édouard contre le duc de Clarence. Ce malheureux prince fut aussitôt jugé coupable; toute la grâce qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort : il demanda d'être noyé dans un tonneau de malvoisie, ce qui fut exécuté.

Louis, pour s'assurer des Anglois, faisoit régulièrement payer des pensions aux principaux

de la cour d'Édouard : l'alliance des Suisses ne lui coûtoit pas moins ; ils reçurent cette année plus de soixante-dix mille livres. Malgré toutes ces dépenses extraordinaires, le roi n'en négligeoit aucune de nécessaire ou d'utile ; il fit bâtir un pont sur la Charente, près de Coignac, fit clore de murs les Sables d'Olonne, réparer Montaigu, frontière de Poitou et de Bretagne, et fortifier Arras. Il donna le commandement de cette dernière place à Jean de Daillon, qu'il appeloit ordinairement *Maître Jean des Habiletés*, parce qu'il songeoit toujours à ses propres intérêts dans les services qu'il rendoit à son maître.

Le roi venoit ordinairement se délasser de ses travaux à Notre-Dame-de-la-Victoire, près de Senlis, où il faisoit bâtir ; mais il n'étoit jamais long-temps dans le repos ; il alla à Cambrai, où il fut reçu, en confirmant aux habitans leurs privilèges. Dans le temps qu'il y étoit, il apprit que ses troupes avoient surpris Tournay par l'intrigue d'Olivier Le Dain (\*).

(\*) Olivier-le-Diable ou le Mauvais, natif de la petite ville de Thielt, près de Courtrai, fut d'abord barbier de Louis XI, dont il gagna la confiance. Ce prince lui changea son nom en celui de Le Dain, l'anoblit, le fit gentilhomme de sa chambre, capitaine du château de Loches, gouverneur de St.-Quentin, et le combla de biens. La fortune de Le Dain lui fit des jaloux, son insolence des ennemis, ses cri-

Cet homme , ayant persuadé au roi qu'il pourroit employer utilement, pour son service , les connoissances qu'il avoit dans la ville de Gand, eut ordre de s'y rendre. Il crut relever, par le faste, la bassesse de son origine ; il n'en fut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes. Lorsqu'on lui donna audience, il demanda à parler en particulier à la princesse de Bourgogne ; on lui répondit que cela ne se pouvoit pas. Le Dain, n'ayant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui impose , tomba dans le mépris, du mépris on passa aux menaces, la peur le saisit, et il se sauva à Tournay. Ce fut là qu'il résolut de réparer, par quelque service, le mauvais succès qu'il avoit eu à Gand. Il gagna plusieurs habitans, et fit donner avis à Colard de Mouy, qui étoit à St.-Quentin, de s'avancer secrètement vers Tournay. Mouy envoya devant lui Navarrot d'Anglade, à la tête de vingt-cinq lances, et le suivit de si près, que Le Dain et les bourgeois, qui étoient du complot, ayant ouvert la barrière, il se rendit maître

mes le firent enfin sacrifier à la justice et à la haine publique. Il fut pendu sous le règne suivant, pour avoir abusé d'une femme, sous promesse de sauver la vie du mari, qu'il fit ensuite étrangler. Doyac, homme de même espèce que Le Dain, et son complice, eut les oreilles coupées. Il en sera parlé dans la suite.

de la ville (23 mai), avant que les magistrats se fussent aperçus de son arrivée. Le Dain, se trouvant alors le plus fort, fit arrêter ceux qui pouvoient faire soulever le peuple, et les envoya à Paris, où ils demeurèrent prisonniers jusqu'à la mort du roi. D'Anglade fit, dès le lendemain, avec ses vingt-cinq lances, une course jusqu'aux portes de Lannoy; la terreur se répandit dans le pays; les Flamands abandonnèrent Mortagne, et les François y entrèrent. Mouy, ayant assuré la prise de Tournay, sortit avec une partie de la garnison et quelques pièces de canon, marcha à Leuse, qui appartenoit au duc de Nemours, surprit le château et le rasa. Les Flamands brûlèrent, par représailles, le château de Chin, appartenant à Mouy; celui-ci les atteignit dans leur retraite, en tua cent, et en prit trois qu'il fit pendre. Il y avoit tous les jours des escarmouches entre les Flamands et la garnison de Tournay. Pendant ce temps-là, le roi assiégeoit Bouchain. Tanneguy du Chatel y fut tué d'un coup qui étoit destiné à ce prince, auprès de qui il étoit. Louis le regretta beaucoup, et pressa si vigoureusement la place, qu'il l'emporta d'assaut. Le Quesnoy ne tint que deux jours; Avesne fit plus de résistance.

Cette place appartenoit au sire d'Albret, qui étoit dans le parti du roi; mais Mingoual y com-



mandoit pour la princesse Marie, et Paruels et Culembourg s'y jetèrent avec huit cents hommes, résolus de défendre la place. Le roi eut recours à la feinte, et fit inviter ces deux officiers à dîner sous prétexte d'une conférence. Dammartin profita de l'instant, gagna plusieurs bourgeois, et surprit la ville. Comme on avoit tiré sur celui qui alloit pour la sommer, le roi voulut en faire un exemple; on passa tout au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, et les fossés comblés. Les garnisons de Douay, de St.-Omer et d'Aire, qui tenoient pour Marie; celles d'Arras, de Téroouane et de Béthune, qui étoient au roi, faisoient tous les jours des courses les unes sur les autres, pilloient, brûloient les châteaux, enlevoient les bestiaux, et commettoient toutes les horreurs d'une guerre cruelle. Des Querdes et du Lude marchèrent contre St.-Omer, et emportèrent d'abord un boulevard; mais les habitans en élevèrent un autre aussitôt, et réparaient les ouvrages avec plus de promptitude qu'on ne les ruinoit. Louis, irrité de la résistance, fit dire au gouverneur, qui étoit Philippe, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, que, s'il ne rendoit la place, il feroit mourir à ses yeux son père, qu'il tenoit prisonnier. Philippe répondit qu'il auroit une douleur mortelle de perdre son père, mais que son de-

voir lui étoit encore plus cher, et qu'il connoissoit trop le roi pour craindre qu'il se déshonorât par une action si barbare.

Si tous les sièges ne réussissoient pas, le pays n'en étoit pas moins ravagé; la guerre, qui se fait avec égal avantage, n'en est que plus sanglante: Cassel fut brûlé; Dammartin eut ordre de faire un fourrage si étendu, qu'il pût ruiner le pays. *Faites si bien le dégât, lui écrivit le roi, qu'on n'y retourne plus; car vous êtes aussi bien officier de la couronne comme je suis, et si suis-je roi, vous êtes grand-maître.* Louis XI pensoit que ceux qui sont les plus élevés dans l'état, sont aussi les plus obligés à le servir. C'est par cette raison que, sans être mécontent d'un officier, il lui ôtoit son emploi dès que l'âge ou quelque autre raison le rendoit incapable de le remplir.

Les Flamands, cherchant quelqu'un qu'ils pussent opposer aux François, et qui eût un grand intérêt à réussir dans cette guerre, jetèrent les yeux sur Adolphe, duc de Gueldres, qu'ils tirèrent du château de Courtrai, où il étoit prisonnier de plusieurs années, pour les cruautés qu'il avoit exercées contre son père. Ils lui promirent de lui faire épouser leur princesse, s'il pouvoit chasser les François, et sur-tout recouvrer Tournay.

Adolphe, animé par des motifs si puissans, se mit à leur tête, et commença par brûler les faubourgs de Tournay. Pendant la nuit, Mouy et La Sauvagère sortirent avec mille chevaux et deux mille hommes de pied, et attaquèrent le duc de Gueldres. La division qui étoit entre les Gantois et ceux de Bruges, qui composoient son armée, fit qu'ils marchèrent avec si peu d'ordre, que La Sauvagère, à la tête de quarante lances, les enfonça du premier choc; le duc y fut tué (28 juin), l'épouvante s'empara de son armée, tous périrent ou prirent la fuite.

Les Flamands s'étant rassemblés, deux jours après, au pont d'Espierre, au nombre de quatre mille, Mouy marcha contr'eux, les battit, en tua douze cents, et fit neuf cents prisonniers; le reste prit la fuite, et la plupart furent noyés.

La mort du duc de Gueldres décida le mariage de Marie de Bourgogne. Les concurrens étoient le Dauphin, le duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, Jean, fils d'Adolphe, duc de Clèves, et le duc de Gueldres. Nous avons vu ce qui empêcha le roi de réussir pour le Dauphin. A l'égard du fils du duc de Clèves, la princesse avoit, dit-on, de la répugnance pour lui; de sorte qu'après la mort du duc de Gueldres, Maximilien se trouva sans concurrent. Les deux partis se réunirent en sa faveur. Les Fla-

mands prétendirent que la princesse ne feroit que se conformer aux volontés du feu duc, son père, qui l'avoit promise à Maximilien, et que la princesse même lui avoit écrit pour ratifier la promesse de son père. Le roi, ne pouvant plus se flatter de marier le Dauphin avec Marie, essaya du moins d'empêcher ce mariage avec Maximilien. Il fit voir, par deux scellés du feu duc Charles, que ce prince s'étoit engagé avec le duc de Savoie, depuis les paroles données à Maximilien. Comme il ne comptoit pas beaucoup sur ces titres, il résolut d'empêcher Édouard de faire alliance avec Maximilien, qui alloit devenir le plus grand ennemi des François.

Guy, archevêque de Vienne, Olivier Le Roux, et plusieurs autres, passèrent, pour cet effet, en Angleterre; Édouard nomma des commissaires de son côté : l'argent que le roi fit répandre, fit plus que toutes les négociations; les difficultés furent levées ou prévenues, et la trêve, qui n'étoit que de sept ans, fut prolongée pour la vie des deux rois, et pour un an au delà.

Le duc de Bretagne, voyant que le roi étoit d'accord avec Édouard IV, craignit de se trouver sans appui. Les difficultés sur la forme du serment qu'il devoit prêter au roi, duroient encore. Plus scrupuleux sur la forme que sur l'exécü-

tion des traités, il demandoit continuellement de nouvelles explications. La nécessité où il se trouvoit, dissipa tous ses doutes; il ratifia et jura le traité de Senlis, et le convertit en ligue offensive et défensive. Par un traité particulier il étoit dispensé de servir *de sa personne* et de fournir des secours, si le roi portoit la guerre hors du royaume. Il est bon de remarquer que ces princes convinrent de jurer leur traité sur telles reliques que l'un des deux voudroit administrer à l'autre, excepté sur le corps de Jésus-Christ et sur la croix de St.-Lo. Quel assemblage de superstitions et de précautions frauduleuses ! Malgré la réserve de cet article, le duc jura le traité sur le corps de Jésus-Christ et sur la croix de St-Lo, que deux chanoines d'Angers apportèrent à Nantes. Du Bouchage s'y rendit aussi avec le protonotaire Jean de Montaigu et Jean Chambon, maître des requêtes, pour être présents au serment (28 août). Le roi, désirant plus que jamais de conserver ses alliés, envoya Jean Rapi- ne, son maître d'hôtel, et Brisé, un de ses écuyers, pour renouveler toutes les alliances qu'il avoit avec le duc de Lorraine. Il renoua aussi avec les Vénitiens l'union que leur attachement à la maison de Bourgogne avoit altérée; et, voulant faire un dernier effort pour rompre le mariage de Marie avec Maximilien, il fit passer en



Allemagne Robert Gaguin, général des mathurins, avec ordre, s'il trouvoit lieu à quelque négociation, de prendre le caractère d'ambassadeur, de faire voir aux électeurs les alliances qui avoient été de tout temps entre l'Empire et les rois de France, et de représenter que l'héritière de Bourgogne étant du sang de France et sujette du roi, les lois du royaume ne lui permettoient pas de se marier sans le consentement du chef de sa maison et de son souverain.

Gaguin se rendit à Cologne où il apprit que Maximilien devoit s'arrêter. Il présenta ses lettres de créance au duc de Juliers, qui lui répondit qu'il avoit donné sa parole à Maximilien, et qu'il n'y pouvoit manquer avec honneur. Gaguin jugea, sur la réponse du duc de Juliers, qu'il étoit inutile de présenter ses lettres aux autres princes, et partit de Cologne le même jour que Maximilien.

Les Flamands furent obligés de faire les frais du voyage de leur nouveau prince, qui étoit aussi pauvre que l'Empereur son père étoit avare. Maximilien fit son entrée à Gand, suivi des électeurs de Trèves et de Mayence, des marquis de Brandebourg et de Bade, des ducs de Saxe et de Bavière, et de la plupart des princes de l'Empire. Le lendemain il épousa la duchesse de Bourgogne (18 août).

Pendant les préparatifs des noces de Marie et de Maximilien, la Flandre étoit le théâtre de la plus cruelle guerre; Orchies, Fresne, St.-Sauveur, Marchiennes, Harbec et St.-Amand, furent réduits en cendres.

Le roi, craignant que la soumission de la Bourgogne ne fût pas aussi constante qu'elle avoit été prompte, n'avoit confié cette province qu'à ceux dont il croyoit la fidélité assurée. Craon en avoit été fait gouverneur, avec pouvoir d'assembler les états, de commander la noblesse, de convoquer le ban et l'arrière-ban des provinces de Dauphiné, Lyonnais, Forez, Beaujolois et Champagne, et de faire justice ou grâce. Philippe de Hothberg, alors aîné de la maison de Bade, fut fait maréchal de Bourgogne; Philippe Pot fut nommé chevalier du parlement, qui fut créé par lettres du 18 de mars, pour être composé de gens notables. Jean de Damas fut conservé dans le gouvernement de Mâcon, avec six gentilshommes pour servir sous lui. Tout paroissoit tranquille en Bourgogne, lorsque Jean de Châlons, prince d'Orange, repassa dans le parti de la duchesse avec autant de légèreté qu'il l'avoit abandonné. Il s'étoit flatté d'être le maître de la Franche-Comté, dont le roi se contenteroit d'être le souverain. Louis n'aimoit pas les sujets si puissans; trouvant que le prince d'Orange ne

l'étoit déjà que trop par les grands biens qu'il possédoit, il s'étoit contenté de lui en donner la lieutenance générale sous Craon. Le prince d'Orange ne put souffrir de se voir subordonné à un homme qu'il regardoit comme son inférieur. Il se joignit à Jean de Clèves, et entreprit de chasser les François de la Comté. Plusieurs gentilshommes étoient encore attachés à la princesse Marie, les uns ouvertement, et les autres n'attendoient qu'une occasion de se déclarer.

Les deux frères Claude et Guillaume de Vaudrey donnèrent le signal, ramassèrent quelques troupes, se joignirent au prince d'Orange, et pour inspirer la confiance à leur parti par quelques succès, se saisirent de Vesoul, de Rochefort et d'Auxonne.

Craon, voulant étouffer la révolte dans sa naissance, tenta de reprendre Vesoul; mais il tomba lui-même dans une embuscade. Vaudrey choisit une nuit très-obscuré, fit sortir les trompettes, les dispersa, et fit sonner la charge de tous côtés. Craon se crut enveloppé, et ne songea plus qu'à prendre la fuite. Vaudrey, attentif aux moindres mouvemens, tomba tout à coup sur les François, dont la retraite devint une déroute: il y en eut un grand nombre de tués sur la place, les autres furent massacrés dans leur fuite

par les paysans, ou se noyèrent dans la Saône. Craon se sauva dans Gray. Le roi fut si irrité de cette perte, qu'il écrivit à Craon de tâcher de prendre le prince d'Orange, et de le faire pendre ou brûler. On lui fit son procès comme à un traître, et son effigie fut pendue dans toutes les villes de Bourgogne.

Le roi fit, en même temps, avancer des troupes contre les Comtois, qui étoient entrés en Bourgogne. Les Suisses, craignant d'avoir les François pour voisins, laissoient passer tous ceux qui vouloient se joindre aux rebelles. Quoique le roi leur fit payer régulièrement leurs pensions, et qu'ils eussent signé, le 25 avril, à Lucerne, un traité, par lequel ils s'engageoient de n'empêcher le roi, en aucune manière, de faire valoir ses droits sur la Franche-Comté, ils en signèrent un autre à Zurich avec la duchesse de Bourgogne. Le canton de Lucerne n'y prit aucune part, et s'empressa même de renouveler au roi toutes les protestations du plus inviolable attachement, et l'assura que l'assemblée tenue à Zurich n'étoit, en aucune façon, contraire aux alliances jurées avec la France, et qu'on avoit même publié par tous les cantons un ban qui défendoit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de porter les armes contre le roi.

Malgré toutes ces assurances de fidélité, le ban

fut très-mal gardé. Il se trouva un grand nombre de Suisses à la solde du prince d'Orange, qui, s'embarrassant peu des peines imaginaires que le roi faisoit prononcer contre lui, avoit chassé les François de la Franche - Comté. Il ne leur restoit plus que la ville de Gray, dont Hugues de Châlons, surnommé Château - Guyon, voulut faire le siège. Il s'en approchoit déjà avec un corps de cavalerie, en attendant qu'il fût joint par son infanterie. Craon ne lui donna pas le temps de rassembler ses troupes, et marcha à sa rencontre. Le choc fut très - rude, et la victoire disputée; mais enfin Château - Guyon fut battu, perdit douze cents hommes, et demeura prisonnier.

Marigni voulant venger la défaite de Château-Guyon, entra dans le Charolois, brûla les faubourgs de St.-Gengoux, et prit plusieurs petites places. Ces succès relevèrent le parti que la duchesse avoit dans Dijon. Un nommé Chretiennot y prit les armes pour elle, et fut sur le point de se rendre maître de la ville. La sédition de la capitale se communiqua aux autres villes. Les échevins de Châlons commençoient à parlementer avec Toulangeon, qui étoit à leurs portes, lorsque Damas, gouverneur du Mâconnois, y accourut, et contint les habitans.

Craon, ayant été assez heureux pour reprendre



les places qu'on avoit perdues dans le Charolois, rentra en Franche-Comté, fit tomber dans une embuscade une partie de la garnison de Dôle, et en tua huit cents. Ce succès le détermina à former le siège de la place. Elle étoit défendue par un corps de Suisses, malgré la foi des traités et des paroles qu'ils venoient de donner tout récemment. Montbaillon en étoit gouverneur, et la garnison étoit commandée par un bourgeois de Berne. Craon fit battre la place pendant huit jours ; et, sans examiner si la brèche étoit assez grande, il fit donner deux assauts, où les François furent repoussés avec perte de plus de mille hommes. Le bruit s'étant répandu en même temps que les Suisses venoient au secours des assiégés, la terreur saisit les assiégeans. Craon décampa si précipitamment, qu'il abandonna son canon ; les deux frères Vaudrey, profitant du désordre des François, les attaquèrent dans leur retraite, et les défirent entièrement.

La consternation fut générale ; les ennemis marchèrent tout de suite à Gray. La place étoit bien munie, et défendue par Salazar, brave et expérimenté capitaine. Il n'eût pas été aisé de l'emporter, si l'on n'eût employé la trahison. Les Vaudrey gagnèrent les habitans, et firent leur approche à la faveur d'un vent violent qui déroboit le bruit de leur marche. Soixante soldats

déterminés escaladèrent les murs par différens endroits, s'emparèrent d'une porte, et l'ouvrirent aux autres ; les rues furent à l'instant remplies d'ennemis. On se battoit dans l'obscurité. Les François, voyant qu'ils avoient à combattre les soldats et les bourgeois, mirent le feu à la ville pour se venger de la trahison des habitans, et sortirent au travers des flammes. Salazar se réfugia dans le château avec une centaine d'hommes. Les François qui voulurent se sauver dans la campagne, tombèrent dans la cavalerie ennemie, qui les tailla presque tous en pièces.

Ce malheur, quoique très-grand, auroit pu avoir des suites encore plus funestes, et entraîner la perte de tout ce que le roi possédoit en Bourgogne, si Maximilien n'eût recherché la paix pour s'affermir dans ses nouveaux états. Il proposa au roi de terminer tous leurs différens par un accord ( 27 août ). Le roi répondit qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir ses droits ; que la princesse Marie retenoit des provinces qui étoient réversibles de droit à la couronne ; qu'elle en occupoit d'autres dont elle devoit faire hommage, et qu'il étoit prêt à faire la paix, pourvu que ce fût en conservant les droits de sa couronne.

Le roi, pour prouver la sincérité de ses intentions, nomma le chancelier Doriole, Philippe

Pot, seigneur de la Roche, Crevecœur, Bitche et Boutillac, qui se rendirent à Lens, et convinrent avec les commissaires de Maximilien, d'une trêve ( 8 septembre ), sans en déterminer la durée, supposant qu'elle seroit suivie de la paix. Il paroît que la Bourgogne et la Franche-Comté n'étoient point comprises dans la trêve, ce qui mit le roi en état d'y jeter toutes ses forces.

Louis, plus mécontent encore de la conduite que des mauvais succès de Craon, lui ôta son gouvernement, et le relégua chez lui. On l'accusoit d'avoir plus songé à ses affaires qu'à celles du roi. L'avarice étoit sa grande passion, et l'on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine. Il se retira avec des richesses qui ne prouvoient pas son innocence. Le roi donna le gouvernement à Charles de Chaumont d'Amboise, également recommandable par la probité, le désintéressement et la valeur. Louis écrivit aux états de Bourgogne, pour les assurer qu'il ne permettroit jamais que cette province fût séparée de la couronne, et qu'il étoit si persuadé de leur fidélité, qu'il alloit rappeler les francs-archers.

Les dépenses et les armemens que le roi étoit obligé de faire pour continuer la guerre, ou pour conserver la paix s'il parvenoit à la faire, l'em-

pêchoient de fournir les secours qu'il avoit promis à Alphonse, roi de Portugal, qui étoit encore en France. Louis lui fit rendre de très-grands honneurs ; mais il lui fit aussi comprendre l'impossibilité où il étoit de tenir sa parole, et que la nécessité de ses affaires l'obligeoit de reconnoître Ferdinand et Isabelle pour roi et reine de Castille. Alphonse, témoin de la situation du roi, reçut ses excuses, céda à la nécessité, et résolut de se faire moine. Il fit part de son dessein à son fils, le pressa de se faire couronner, se retira ensuite, et se cacha avec tant de soin, qu'on s'imagina qu'il avoit passé les mers pour aller à Jérusalem, dévotion encore à la mode dans ces temps-là. On le trouva enfin dans un village près de Honfleur ; on lui fit entendre, de la part du roi, qu'il devoit se préparer à partir ; on leva même une taxe en Normandie pour les frais de son voyage ; et Antoine de Foudras, maître d'hôtel du roi, fut chargé de l'embarquement.

Le roi ne s'étoit déterminé à reconnoître Ferdinand et Isabelle, que sur ce qu'il apprit, par le moyen du protonotaire Lucena et de Jean Lopès de Valde Masso, ses pensionnaires en Castille, que Marie et Maximilien négocioient avec Ferdinand, et que celui-ci consentoit à quitter l'alliance de la France, pourvu qu'on lui fit les mêmes avantages. Il sut de plus que Ferdinand avoit

dessein de marier avec le prince de Galles, sa fille Isabelle, princesse des Asturies, quoiqu'elle eût été promise au prince de Capoue, fils de Ferdinand, roi de Naples. On demandoit seulement à Édouard, qu'il fournît au roi de Castille des secours contre la France et le Portugal. L'habileté du roi rompit toutes les mesures de ses ennemis. D'ailleurs il n'y avoit point de puissance qui ne craignît d'avoir affaire contre lui, depuis la mort du duc de Bourgogne. Ses armes le faisoient redouter au dehors; les exemples qu'il avoit faits du connétable de Saint-Pol et de plusieurs autres, contenoient les mécontents; et l'exécution qu'il fit faire cette année du duc de Nemours, acheva d'étouffer tout esprit de révolte.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, étoit fils de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Perdriac, qui avoit été gouverneur de Louis XI. Ce prince, par reconnaissance pour le père, avoit comblé le fils de bienfaits. Il lui avoit fait épouser sa cousine, fille du comte du Maine, lui avoit confié le commandement de ses armées, et l'avoit décoré du titre de duc et pair : grâce d'autant plus singulière, qu'on ne l'avoit encore accordée qu'à des princes du sang, et même à un assez petit nombre. Le duc de Nemours ne paya le roi que d'ingratitude. Il se déclara des premiers dans la guerre du Bien Public. On trouve dans



une chronique manuscrite, qu'il proposa à du Lau de tuer le roi. Il se ligua avec le comte d'Armagnac, et prit le parti du duc de Guyenne; les accusateurs du connétable et le connétable lui-même chargèrent Nemours. Il avoit toujours besoin de grâce, et n'en étoit jamais digne. Après l'avoir eue plusieurs fois, il avoit été obligé, pour l'obtenir encore, de renoncer aux privilèges de duc et pair. Depuis, il fut accusé d'avoir des relations en Angleterre et avec d'autres ennemis de l'état; d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le Dauphin, et de partager le royaume. Le roi, lassé d'exercer inutilement sa clémence, fit arrêter le duc de Nemours à Carlat. La duchesse, qui étoit en couche, en fut si saisie, qu'elle en mourut. Nemours fut amené à la Bastille, et renfermé dans une cage. Le comte de Beaujeu, le chancelier Boufile-le-Juge, gouverneur du Roussillon, Montaigu et plusieurs présidens et conseillers du parlement, furent nommés pour lui faire son procès. Lorsqu'il fut instruit, le roi s'en fit rendre compte, et manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avoit fait sortir le duc de Nemours de la cage où il étoit pour l'interroger, il blama l'indulgence des juges, ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage, qu'on lui donnât la

question , et fixa lui-même la forme de l'interrogatoire.

Nemours, ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications; il implora la clémence du roi, et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfans par le supplice honteux de leur père. Louis XI étoit inflexible lorsqu'il s'étoit une fois déterminé à punir; le duc de Nemours fut condamné à perdre la tête, et fut exécuté aux halles (\*). Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire; on tendit de noir la chambre où il se confessa; on fit un échafaud neuf, quoiqu'il y en eût toujours un subsistant; et l'on mit dessous les enfans du coupable, afin que le sang de leur père coulât sur eux. La confiscation des terres du duc de Nemours fut partagée entre ses juges et les favoris du roi, tels que Pierre de Bourbon, Boufile-le-Juge, Lenoncourt, Commines, et plusieurs autres. Le roi donna en même temps à du Lude les terres confisquées sur le prince d'Orange. Cette principauté fut réunie au Dauphiné. Ancesune en fut nommé gouverneur. Louis XI, voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un édit par lequel il déclara que tous ceux qui auroient connoissance de quel-

(\*) Condamné le 10 juillet, exécuté le 4 août.

qu'entreprise contre le roi, la reine et le Dauphin, et n'en avertiroient pas, seroient réputés complices, et punis comme tels. On se servit, pour condamner M. de Thou, de cet édit, qui étoit alors généralement oublié, ignoré même de la plupart des juges, et que la haine d'un ministre fit revivre.

(1478; Pâques, le 28 de mars). Louis traita, au commencement de cette année (3 janvier), avec Bernard de La Tour, de ses droits sur le comté de Boulogne. Philippe, duc de Bourgogne, s'en étoit emparé en 1419. Louis, l'ayant repris l'année dernière, pouvoit le garder par droit de conquête. Jamais la maison de La Tour ne l'avoit possédé; mais, comme Bernard, descendant par sa mère des anciens comtes d'Auvergne, avoit des droits sur ce comté, le roi lui donna en échange celui de Lauragais de même valeur. Quelques mois après il en fit hommage à la Vierge dans l'église de Boulogne-sur-Mer, offrit un cœur d'or du poids de treize marcs, et ordonna par lettres patentes, données à Hesdin au mois d'avril, que ses successeurs feroient le même hommage avec pareille offrande.

Maximilien, étant devenu par son mariage l'ennemi naturel de la France, auroit été aussi redoutable que le feu duc Charles, s'il eût été soutenu par les Anglois. Mais l'argent que Louis

faisoit répandre parmi eux , y faisoit échouer toutes les sollicitations d'un prince indigent. Édouard , par reconnoissance , ou plutôt par intérêt , et dans l'espérance de tirer de nouvelles contributions , envoya les chevaliers Howart et Tonstal avec le docteur Langton , pour chercher les moyens de faire succéder la paix à la trêve qui venoit d'être prolongée pour un an au delà de la vie des deux rois.

Louis , voulant pénétrer le secret des instructions de ces ambassadeurs , chargea de cet emploi Boufile-le-Juge , qu'on nommoit le comte de Castres depuis que le roi lui avoit donné ce comté , qui faisoit partie de la confiscation des biens du duc de Nemours. Le comte de Castres mania si adroitement l'esprit du docteur Langton , qu'il apprit que le plus grand désir d'Édouard étoit de marier la princesse Élisabeth , sa fille , avec le Dauphin ; que Hasting , favori d'Édouard , étoit absolument dans les intérêts de la France ; mais que plusieurs murmuroient de ce qu'on différoit trop long-temps le paiement de la rançon de Marguerite.

Le roi fit payer sur-le-champ dix mille écus à compte de cette rançon. Édouard , que ses plaisirs plus que ses affaires mettoient toujours dans le besoin d'argent , reçut celui-ci si à propos , et la reconnoissance des princes est si vive

dans ces occasions, qu'il manda à ses ambassadeurs de conclure la paix. Louis, n'ayant rien à craindre des Anglois, tourna ses vûes du côté des Liégeois et des princes d'Allemagne, qu'il tâcha d'engager dans son parti contre Maximilien. Les Liégeois n'avoient que trop présent le souvenir de leurs malheurs; ils représentoient que leur pays étoit ruiné, et leurs villes sans défense; que leurs terres relevoient de l'Empereur, père de Maximilien; qu'ils avoient déjà été sommés de fournir des secours à ce prince; et que, s'ils osoient se déclarer contre lui, ils seroient mis au ban de l'Empire; que la seule grâce qu'ils pouvoient attendre, étoit qu'on leur permît de garder la neutralité; et que c'étoit aussi l'unique moyen de se relever de leurs pertes, et de se mettre en état de servir la France dans la suite. Le roi ne fut pas content de cette réponse, et, quoiqu'il ne fût guère en droit de rien exiger des Liégeois après les avoir abandonnés, comme il avoit fait, dans leurs disgrâces, il leur fit dire qu'il y avoit toujours eu une étroite alliance entre les états de Liège et les rois de France; au lieu que les trois derniers ducs de Bourgogne avoient été les destructeurs de leur pays; qu'ils ne pouvoient garder la neutralité; qu'il falloit absolument qu'ils se déclarassent, et qu'ils choisissent entre sa protection et son ressentiment.



Cependant, le roi convint avec le comte de Montbelliard, moyennant six mille livres, que les François seroient reçus dans ses états. Le duc de Wirtemberg donna aussi son scellé de se déclarer pour la France. Le duc Sigismond d'Autriche, à qui le roi faisoit une pension, cherchoit à la conserver sans se déclarer contre Maximilien, et vouloit, pour cet effet, rétablir l'intelligence entre ces princes ; *mais avant que mettre le mien*, disoit le roi, *je veux bien savoir s'il sera mon ami.*

L'empereur Frédéric écrivit dans ce même temps au roi (6 Février), une lettre dans laquelle il se plaignoit de ce que ce prince s'étoit emparé de Cambrai ; qu'il y avoit mis les fleurs-de-lys à la place de l'aigle impériale ; qu'il étoit entré en Franche-Comté, et portoit ses armes contre des villes qui relevoient de l'Empire ; qu'il violoit l'alliance qui étoit de tout temps entre la France et l'Empire ; que lui et le duc Maximilien, son fils, ne désiroient que la paix ; mais que, si on la refusoit, il prenoit Dieu et les hommes à témoin qu'il étoit forcé à faire la guerre, et qu'il défendrait les droits de son fils, les siens, et ceux de l'Empire.

Le roi répondit à l'Empereur qu'il avoit tort de lui reprocher d'avoir violé les anciennes alliances, et encore plus de lui déclarer la guerre,

après tous les services que les Empereurs avoient reçus des rois de France ; que le devoir d'un Empereur étoit de maintenir la paix entre les princes chrétiens, et de se réunir avec eux contre les infidèles.

Ces lettres ne contenoient, de part et d'autre, qu'un étalage de principes vagues qui ne concilioient pas les intérêts opposés , et ne produisirent aucun effet. L'Empereur, sans rompre ouvertement avec la France, fournissoit des troupes à Maximilien ; et le roi, fortifié des Anglois et des Suisses, se préparoit à soutenir ses droits, et peut-être à les régler sur ses succès.

Ce prince, ne faisant jamais la guerre que forcément, recevoit tous ceux qui recherchoient son alliance. Il rendit son amitié à Philippe de Savoie, et lui accorda des pensions considérables en lui faisant signer les articles de l'édit du mois de décembre précédent, qui ordonnoit de donner avis de tous les complots dont on auroit connoissance. Philippe jura de servir le roi envers et contre tous, et nommément contre Maximilien, ne réservant que la maison de Savoie.

Le roi donna en même temps au bâtard Antoine de Bourgogne, le comté d'Ostrevant, la châtellenie de Bapaume, et la ville de Bouchain. Des dons si considérables, quoique faits dans de nouvelles conquêtes, excitèrent le zèle du parlement, qui,

sur la réquisition des gens du roi, renouvela l'opposition qu'il avoit déjà faite en 1470 aux aliénations, protestant contre tout ce que le roi feroit au contraire.

En effet, tant de libéralités ne pouvoient se faire qu'au préjudice des peuples, et obligeoient le roi à des emprunts ou à des impositions. Il est vrai qu'excepté ses dévotions et ses offrandes, qui étoient très-onéreuses, toutes ses dépenses avoient le bien public pour objet, et sur-tout la conservation des sujets; ce qui a fait dire à Molinet, historien du duc Maximilien, que Louis aimoit mieux perdre dix mille écus, que de risquer la vie d'un archer.

Ce prince, voulant que toutes ses entreprises parussent fondées sur un droit, comprit qu'il ne pourroit pas étendre aussi loin qu'il l'auroit désiré, celui de réversion à l'égard de plusieurs provinces; c'est pourquoi il imagina d'attaquer la mémoire du feu duc Charles, et de lui faire son procès pour crime de rébellion et de félonie. Comme il s'agissoit des parties de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, le roi, pour s'appuyer d'abord d'une apparence de justice et de modération, fit offrir au duc et à la duchesse d'Autriche de s'en rapporter au jugement des pairs, juges naturels de cette question. On cita pour exemples les procès entre le roi Philippe-le-Har-

di et Charles, roi des Deux-Sicules, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers; entre Charles-le-Bel et Eude, duc de Bourgogne, à cause de l'apanage de Philippe-le-Long, dont Eude prétendoit que sa femme, fille de ce roi, devoit hériter; entre Charles V et Philippe, duc d'Orléans.

Le roi proposoit au duc et à la duchesse de se trouver à l'assemblée, ou d'y envoyer des personnes en leur nom pour défendre leurs droits. Le pape, le roi des Romains, et les électeurs de l'Empire étoient invités d'y envoyer des ministres, pourvu que l'affaire fût jugée en France, parce que les lois du royaume ne permettoient pas qu'elle le fût ailleurs.

Ces offres ayant été rejetées, comme on devoit s'y attendre, on commença (11 mai) à procéder criminellement contre la mémoire du feu duc Charles. Les choses furent reprises de fort loin. On rappela tout ce qui s'étoit passé sous les rois Charles VI et Charles VII, le meurtre du duc d'Orléans, l'entrée des Anglois en France, les alliances des ducs de Bourgogne avec eux, la proscription du Dauphin, les incendies, les massacres, et toutes les horreurs auxquelles le royaume avoit été en proie. On passa à la guerre du Bien Public, aux traités de Conflans et de Péronne. On insista particulièrement sur la perfidie qui avoit donné lieu à ce dernier; et l'on fit

voir que le duc avoit violé sa parole. On représenta le procès-verbal de ce qui s'étoit passé à Péronne, avec le sauf-conduit envoyé au roi par le duc Charles. Il est à propos de remarquer qu'on en a trouvé l'original, assez différent de la lettre qui est insérée dans le procès-verbal. Voici la copie transcrite sur l'original même.

« Monsieur, très-humblement en votre bonne  
» grâce je me recommande, vous remerchiant,  
» monsieur, du cardinal (Balue) qu'il vous a plu  
» m'envoyer, lequel m'a dit le désir qu'avez de  
» me voir, dont, monsieur, en toute humilité je  
» vous remerchie, auquel sur cette matière et  
» autres je l'y déclare mon intention, comme  
» par l'y le pourrez, s'il vous plaît, savoir, et  
» pourrez sûrement venir, aller et retourner;  
» vous suppliant, monsieur, qu'il vous plaise re-  
» cevoir du cardinal lesdites matières, par la  
» manière que je l'y ai baillé; laquelle il vous  
» déclarera. Monsieur; je prie à Dieu qu'il vous  
» doint bonne vie et longue. Écrit de la main  
» de votre très-humble et très-obéissant sujet.

» CHARLES ».

La lettre énoncée dans le procès-verbal, est différente de celle qu'on vient de lire, en ce que le sauf-conduit y est prononcé en termes beaucoup plus forts et plus précis que dans la première.



re. « Je vous jure et promets, *dit le duc*, par ma  
 » foi et sur mon honneur, que vous pouvez venir  
 » demourer et séjourner, et vous en retourner  
 » sûrement à votre bon plaisir, toutes fois qu'il  
 » vous plaira, franchement et quittement, sans  
 » ce qu'aucun empêchement de ce faire soit  
 » donné à vous ni à nuls de vos gens par moi,  
 » ne par autre, quelconque cas qui soit ou puis-  
 » se avenir : en témoin de ce, j'ai écrit et signé  
 » cette cédule de ma main. En la ville de Pé-  
 » ronne, le huitième jour d'octobre l'an 1468.  
 » Votre très-humble et très-obéissant sujet.

» CHARLES ».

Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, Antoine et Philippe de Crevecœur, Bitche et Fery de Cluny, certifièrent que cette dernière lettre étoit de la main du duc de Bourgogne. Bitche ajouta qu'il l'avoit vu écrire, et que ce fut lui qui la donna au porteur. Il faut donc que ce prince en ait écrit deux sur le même sujet, ce qui n'est guère vraisemblable, ou que celle qu'il envoya ne fût pas conforme à sa minute, ou que cette dernière ait été fabriquée. Un procès fait avec tant de passion et d'animosité que celui-ci, rend un peu suspectes les pièces qu'on y emploie.

Quoique le duc Charles eût sujet de se plaindre du roi, il est certain qu'il viola le droit des gens

à Péronne. Dans les crimes qu'on lui reprochoit, on appuyoit sur ceux qui pouvoient rendre sa mémoire odieuse. On avançoit qu'il avoit été complice d'Ithier, de Hardi, du connétable et du duc de Nemours. Le duc de Bourgogne avoit eû assez de part à plusieurs de ces crimes, pour donner lieu aux suppositions qu'on ajoutoit à la réalité. On formoit aussi des accusations si outrées, qu'elles ne pouvoient qu'affoiblir celles qui étoient les mieux fondées. On faisoit, par exemple, un crime à la duchesse, des lettres qu'elle avoit écrites aux états de Bourgogne après la mort de son père, et d'avoir recherché l'alliance des Suisses, comme s'il n'étoit pas permis à une princesse souveraine de faire les traités qu'elle juge à propos.

Tandis qu'on instruisoit ce procès, le roi étoit sur la frontière, et cherchoit à gagner les gouverneurs des places. Mais, pour ne pas se renfermer uniquement dans la négociation, il fit investir Condé qui couvroit Valenciennes, dont il auroit bien voulu se rendre maître, afin d'assurer ses conquêtes dans le Hainaut. Mingoual défendoit la place avec trois cents hommes de bonnes troupes. Le roi en fit le siège, et chargea Mouy de couper la communication de Valenciennes; précaution inutile, parce que la haine qui étoit entre Mingoual et Galiot, gouverneur de Valen-



ciennes, suffisoit pour les empêcher de se secourir réciproquement. Les peuples ne sont que trop souvent les victimes de ces petits intérêts personnels. La place fut bientôt forcée de capituler. Plusieurs Allemands passèrent au service du roi; mais jamais on ne put corrompre la fidélité de Mingoual, qui se retira auprès de Maximilien. Le roi conserva les privilèges de la ville, la fit réparer, y mit garnison, et en partit le même jour.

Les châteaux de Trelon et de Bossu se rendirent à la première sommation. La consternation se répandoit dans le pays, et les conquêtes auroient été poussées fort loin, si Maximilien n'eût promptement assemblé son armée. Les partis coururent alors de part et d'autre; les avantages devinrent à peu près égaux, ce qui rendoit le pays encore plus malheureux. Bossu et Trelon furent repris. Les François abandonnèrent et brûlèrent le Château-de-Ville. Le roi, craignant que Maximilien n'en voulût à Condé, donna ordre à Mouy d'assembler tous les habitans dans l'église principale, sous prétexte de rendre grâces à Dieu d'une victoire remportée. Pendant ce temps-là, le soldat pillà la ville, chargea le meilleur butin sur des bateaux, et brûla le reste. La garnison de Mortagne en usa avec autant de perfidie.

Galiot sortit de Valenciennes avec huit mille hommes, et fit une course jusqu'aux portes du Quesnoy. Dammartin, irrité de cette bravade, tomba sur les ennemis, et les poussa jusqu'à la vue de Maximilien. Ce prince, étonné d'une action si hardie, envoya le comte de Chimay faire des propositions de paix. Le roi, qui comptoit encore plus sur sa négociation que sur ses armes, reçut favorablement Chimay. D'ailleurs les Vénitiens étoient devenus suspects par la paix qu'ils venoient de faire avec Sigismond, duc d'Autriche. Les Suisses paroissoient jaloux des conquêtes du roi; et la duchesse douairière de Bourgogne ne cessoit de solliciter son frère Édouard IV, de se déclarer contre les François. Édouard n'en avoit aucune envie; mais il se servoit de la conjoncture, pour tirer continuellement de l'argent de France.

Toutes ces circonstances inspirèrent au roi un désir sincère de faire la paix. Depuis qu'il étoit entré dans Cambrai, les habitans avoient été si contents de la manière dont ils étoient gouvernés, que, de leur propre mouvement, ils avoient passé un acte par lequel ils déclaroient qu'autrefois ils étoient du royaume de France; qu'ils étoient alors traités avec justice et bonté; que depuis qu'ils en avoient été séparés, ils avoient été exposés à toutes sortes de violences, sans avoir jamais été

secourus par les Empereurs ; que pour ces raisons ils se remettoient sous la souveraineté du roi.

Louis , voulant reconnoître la bonne volonté de Cambrai , et satisfaire en même temps aux plaintes de l'Empereur , ordonna que l'on remît l'aigle impériale partout où l'on avoit mis les fleurs-de-lys , et rendit aux habitans leur liberté , sans autre condition de leur part que de garder la neutralité , et de reconnoître toujours sa juridiction et son droit. Le roi convint ensuite avec Chimay ( 10 juin ) , d'une trêve de dix jours , qui fut prolongée pour un an.

Louis promit , par ce traité , de rendre à Maximilien tout ce qu'il avoit pris dans le Hainaut et la Franche-Comté ; que la liberté du commerce seroit rétablie ; et que chacun jouiroit paisiblement de ses biens. On comprit dans la trêve presque tous les princes et états de l'Europe , sans faire mention du pape. Les conservateurs devoient s'assembler tous les quinze jours , alternativement sur les terres de France et de Flandre , pour décider les différens qui pourroient naître à l'occasion de la trêve. Chacune des parties nomma en même temps six arbitres pour travailler à la paix , avec pouvoir de choisir un sur-arbitre dans six mois , s'ils ne pouvoient s'accorder. A peine la trêve fut-elle signée , que le roi fit évacuer le Quesnoy , Bouchain , Tour-



nay et plusieurs autres villes, dont la plupart des habitans regrettoient la domination françoise.

- Chaumont d'Amboise, qui commandoit en Bourgogne, n'ayant pas eu d'abord connoissance de la trêve, prit Seurre, Verdun, Mont-Saugéon, et assiégea Beaune qui s'étoit révoltée. Simon de Quingey, Guillaume Vaudray, et Cottebrune assembloient des troupes pour la secourir, et avoient déjà surpris Verdun; Chaumont les attaqua avant qu'ils s'y fussent fortifiés, les fit prisonniers, et tailla en pièces huit cents Suisses ou Allemands qu'ils avoient avec eux. Il retourna tout de suite devant Beaune, et la força de se rendre à des conditions très-dures. Tous les vins furent saisis, et les habitans payèrent encore quarante mille écus pour se racheter du pillage total.

Le roi, ayant appris que le Berri étoit sur le point de se révolter, y envoya du Bouchage avec le pouvoir le plus absolu, et tout fut soumis. Du Bouchage s'étoit déjà acquitté avec succès de plusieurs commissions pareilles. Quand Louis XI se déterminoit à rendre quelqu'un dépositaire de son autorité, il la lui confioit sans limites, de peur que l'irrésolution et le temps de demander et d'attendre des ordres, ne fissent échouer les entreprises.

Nous avons vu avec quelle légèreté le prince

d'Orange avoit pris et quitté le parti du roi. L'arrêt rendu contre lui ne laissoit pas de l'inquiéter ; il entreprit, pour s'y soustraire par une révolution, de faire empoisonner le roi, et chargea de ce crime un nommé Jean Renond. Cet homme, ayant été valet à Lyon d'un facteur des Médicis, avoit pris la route de Florence pour y tenter fortune par le moyen de son ancien maître. Il fut arrêté en chemin, et conduit à St.-Claude, où commandoit Erbains. Celui-ci l'envoya au prince d'Orange, qui, après l'avoir questionné et fait examiner par le bâtard d'Orange, reconnut que c'étoit un homme déterminé, cherchant à faire fortune, incapable d'avoir horreur d'un crime, et hardi à le commettre. Il le prit en particulier, et le fit jurer, sur les évangiles, qu'il exécuteroit tout ce qui lui seroit commandé ; comme si les sermens pouvoient obliger au crime, ou que les scélérats ne dussent respecter que ceux qu'il n'est pas permis de remplir. Renond, aussi peu scrupuleux sur les sermens que sur le crime, et avide de la récompense, fit tout ce qu'on exigea de lui. Le prince d'Orange lui dit alors que le roi, après avoir entendu la messe, avoit coutume de baiser les coins de l'autel, et qu'il falloit les frotter d'une liqueur empoisonnée. Renond prit le poison, et se dispoit à partir, lorsque le prince d'Oran-

ge fit part du projet à Erbains. Celui-ci lui dit qu'il avoit eu tort de se fier à un François , et qu'il avoit un homme plus sûr, pourvu qu'on ensevelît le secret, en faisant périr Renond. Il fut aussitôt arrêté et conduit à Salins; mais il trouva le moyen de se sauver, et se rendit à Bourges par des chemins détournés. Il se fit présenter au roi, lui fit le détail de ce qu'on vient de voir; et, pour le toucher par un endroit sensible, ajouta qu'ayant fait un vœu dans sa prison à Notre-Dame-du-Puy, et à saint Jacques, les fers étoient à l'instant tombés de ses mains. Il s'étendit fort sur ce prétendu miracle, discours aussi familier aux scélérats que le crime même.

Le roi le fit conduire au parlement, avec une lettre conçue en ces termes :

« Nos amés et féaux, le prince de trente de-  
» niers nous a voulu faire empoisonner; mais  
» Dieu, Notre-Dame, et M. saint Martin nous  
» en ont préservé et gardé, comme vous verrez  
» par le double des informations que vous en-  
» voyons, afin que vous le fassiez lire, la salle  
» ouverte devant tout le monde, et que chacun  
» connoisse la grande trahison et mauvaiseté du-  
» dit prince. Donné à Cambrai, le sixième jour  
» de juin ».

La cour fit lire à la barre de la grande-chambre toutes les informations, et rendit public le

crime du prince d'Orange , qu'elle avoit déjà condamné à mort.

Ce fut peut-être en action de grâces de la découverte de cette conspiration, que le roi fit à son retour tant de dépenses en dévotions. Il fit ramasser jusqu'à deux mille marcs d'argent, pour en faire un treillis autour de la châsse de saint Martin, et rebâtir l'église de la Victoire près de Senlis.

La dévotion de ce prince, qui alloit quelquefois jusqu'à la superstition, ne l'empêcha jamais de maintenir les droits de sa couronne. Quand il en étoit question, il ne se piquoit plus d'une dévotion puérile ; il conservoit des égards extérieurs pour les ministres de l'église ; mais il ne leur permettoit pas de passer les limites de leur pouvoir. On lui porta des plaintes contre certains religieux mendiants, soi-disant inquisiteurs de la foi, qui vexoient extrêmement ses sujets des montagnes de Dauphiné. Il fit défendre à ces audacieux moines d'inquiéter ses sujets, se réservant à lui et à son conseil ces sortes de matières.

La justice et la fermeté de Louis XI éclatèrent encore davantage dans l'affaire des Médicis, dont il prit la défense contre le pape.

La famille des Médicis étoit la plus puissante qu'il y eût à Florence. Côme de Médicis, surnommé le Grand, lui donna un nouvel éclat ;

il étoit gonfalonier, et presque souverain de la république. Il devoit ses richesses au commerce, son autorité à ses richesses, et sa considération à l'usage qu'il faisoit de l'un et de l'autre. Défenseur des malheureux, protecteur des lettres (\*); il étoit supérieur à la plupart des princes, puisqu'il étoit un grand homme.

Sa fortune et sa vertu excitèrent l'envie. Le malheur manquoit à sa gloire; ses ennemis la rendirent parfaite. Il fut banni de Florence; mais bientôt les besoins de l'état le firent rappeler, et son autorité fut plus grande que jamais, parce qu'elle devint nécessaire. Elle passa à son fils Pierre; et ses petits-fils, Laurent et Julien, la soutinrent avec dignité.

Les ennemis des Médicis étoient plus cachés que détruits. Les Pazzi et les Salviati, qui étoient après eux les plus considérables dans l'état, ne cherchoient qu'une occasion de les détruire. La famille des Pazzi étoit très-nombreuse; ils s'étoient souvent alliés avec les Médicis, et Blanche, sœur de Laurent et de Julien, étoit actuellement mariée avec Guillaume Pazzi; mais les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'ami-

(\*) Côme de Médicis recueillit tous les hommes connus par leurs talens, qui sortirent de la Grèce après l'invasion des Turcs. C'est par l'Italie que les sciences, les lettres et les arts sont parvenus jusqu'à nous.



tié, et ne prévalent jamais contre l'ambition. Le comte Jérôme de la Rovère, neveu du pape, se plaignoit que les Médicis l'eussent empêché d'être seigneur d'Imola, et se ligua avec leurs ennemis. Après avoir long-temps cherché ensemble les moyens de les perdre, ils n'en trouvèrent point d'autre que de les assassiner. L'exécution de ce projet étoit extrêmement difficile; il falloit tuer les deux frères dans un même instant, et au milieu d'un peuple dont ils étoient chéris.

Les Pazzi et François Salviati, archevêque de Pise, chefs de la conjuration, y engagèrent tous ceux qui, par leur inquiétude, leur misère ou leurs crimes, désiroient une révolution, tels que Bandini, Bagnioni, Maffei, Poggio, fils du fameux Poggio, Monte-Secco, et quantité d'autres. Les conjurés fixèrent l'exécution de leur dessein au dimanche 26 d'avril; le lieu étoit l'église, et le signal l'élévation de l'hostie. Tant de circonstances respectables firent horreur à Monte-Secco, qui étoit soldat; il refusa d'y prêter sa main: Bagnioni, qui étoit prêtre, prit sa place, et se chargea de tuer Laurent, dans le temps que François Pazzi et Bandini poignarderoient Julien son frère.

Tout étoit disposé pour ce forfait. Laurent de Médicis étoit déjà à l'église; l'office commençoit. Pazzi et Bandini, impatiens de ne pas voir

arriver Julien , allèrent le chercher, et l'amènèrent avec eux.

Les deux Médicis prirent leurs places : l'archevêque de Pise, ne doutant plus du succès, sortit avec Poggio et quelques conjurés, pour s'emparer du palais et s'assurer des magistrats. Soit hasard, soit soupçon, à peine furent-ils entrés que les portes furent fermées sur eux. Dans ce même temps, les assassins qui étoient dans l'église, se jetèrent sur les Médicis; Bandini et Pazzi poignardèrent Julien; mais Laurent se défendit contre Maffei et Bagnioni, et se réfugia dans la sacristie avec le secours de quelques amis, et sur-tout d'un homme qu'il avoit tiré de prison depuis deux jours, et qui lui sauva la vie au péril de la sienne.

On ne peut représenter le désordre et les clameurs du peuple qui étoit dans l'église; chacun craignoit pour sa vie. Jacques Pazzi, chef de cette famille, monte à cheval, et court par la ville en criant : Vive le peuple et la liberté! personne ne se joint à lui; la consternation tient les esprits en suspens. Bientôt les amis des Médicis reprennent courage; ils retirent Laurent de son asile, et le conduisent chez lui en triomphe. On fit main-basse sur les conjurés; ceux qui étoient dans le palais, voyant ce qui se passoit dans la ville, s'unirent à la vengeance publique, et, pour se signa-

ler, pendirent à une fenêtre l'archevêque de Pise et Poggio; François Pazzi fut arrêté et subit le même sort. Le cardinal de la Rovere, petit-neveu du pape, eut peine à échapper à la fureur du peuple, et ne dut son salut qu'à la crainte qu'inspiroient deux mille hommes que le pape avoit fait avancer pour soutenir la conjuration. Les troupes, voyant que l'entreprise avoit échoué, s'en vengèrent en faisant le dégât dans la campagne; le peuple usoit de représailles sur tous ceux qu'il soupçonnoit d'être du parti des Pazzi. Le roi de Naples s'étant joint au pape dans l'espérance de profiter de la confusion de la république, les Florentins imploroient du secours de tous côtés, et envoyèrent en France Gui et Antoine Vesnucci.

Le roi craignit d'abord de s'engager dans les guerres d'Italie. Sanseverin voulant lui persuader de profiter des troubles pour y faire des conquêtes, Louis répondit que toutes les conquêtes éloignées étoient toujours onéreuses et jamais utiles à la France. Cependant le pape porta ses entreprises à un tel excès, que le roi fit passer Commines à Milan, afin d'engager la duchesse à se joindre à lui et aux Vénitiens pour pacifier ces troubles. La duchesse envoya trois cents hommes d'armes, qui arrivèrent à propos pour soutenir les Florentins, qui étoient vivement pres-

sés par les troupes du pape et du roi de Naples.

L'arrivée de l'ambassadeur de France, et l'intérêt que le roi paroissoit prendre à l'état de Florence, donnèrent beaucoup d'inquiétude au pape. Le cardinal de Pavie lui écrivit à ce sujet : on voit par sa lettre que la politique de la cour de Rome a toujours été la même. Le cardinal marque expressément « qu'il faut user de remi- » se avec l'ambassadeur du roi ; que s'il est » dangereux d'offenser ce prince, il ne l'est pas » moins de paroître effrayé et d'abandonner l'en- » treprise ; que lorsqu'on sera obligé de répon- » dre, on doit user de termes vagues, et repré- » senter qu'il est étonnant qu'un roi si sage, qui » a paru si attaché au Saint-Siège, se soit laissé » surprendre en ajoutant foi à des impostures. Si » l'on entre dans la discussion du fait, ajoute le » cardinal, on justifiera la conduite du pape, en » faisant voir qu'il n'a pu se dispenser de châ- » tier les Florentins qui ont fait mourir tant d'ec- » clésiastiques ; que sa sainteté se seroit conten- » tée d'un signe de repentir, mais qu'ils sont en- » durcis dans le crime, et tombés dans l'hérésie ; » qu'on est surpris que le roi communique avec » eux ; que néanmoins sa sainteté veut bien avoir » égard à la prière d'un si grand roi ; mais que » l'affaire est trop importante pour ne pas con- » sulter le sacré collège ; qu'il ne peut pas l'as-

» sembler si tôt, à cause de l'absence ou de l'éloignement de plusieurs cardinaux ; que les ambassadeurs peuvent demeurer tranquilles, et qu'on les fera avertir aussitôt qu'on pourra tenir une congrégation ».

Le pape suivit le conseil du cardinal de Pavie ; mais le roi prit cette affaire avec chaleur, et fit sentir à l'Empereur, au duc de Bavière, et à la plupart des princes, l'intérêt commun qu'ils avoient à venger les Florentins, afin de prévenir, par le châtimement de cette conjuration, celles qu'on pourroit former contre eux. Il convoqua un concile national, défendit tout commerce avec la cour de Rome, et l'entrée du royaume à ceux qui avoient eu part à l'assassinat des Médicis.

Le pape se plaignit à l'Empereur de la protection que le roi accordoit aux Médicis, et insista particulièrement sur l'article du concile, qui le choquoit plus que toute autre chose. Il se récrioit contre l'injure qu'il prétendoit que le roi faisoit au Saint-Siège, et prioit l'Empereur de représenter à ce prince le tort qu'il avoit de préférer les intérêts d'un marchand à ceux de Dieu et de l'église.

Sixte, en attendant qu'il eût des forces plus réelles, lançoit des excommunications contre les Florentins, qu'il traitoit de rebelles et d'hérétiques, parce qu'ils ne s'étoient pas laissés égorger par une troupe de scélérats, et qu'ils osoient dé-



fendre leur liberté contre lui. Quoiqu'il fit beaucoup valoir les intérêts de Dieu et de l'église, on n'en apercevoit que de purement humains et même de fort injustes. Il n'avoit pas moins de tort dans le mépris qu'il affectoit pour les Médicis, qu'il traitoit de marchands, lui dont l'origine étoit si obscure, qu'il avoit eu le choix de ses parens : on prétendoit qu'il avoit été pêcheur, et qu'il avoit engagé les Rovères, par ses bienfaits, à l'associer à leur famille. Il auroit dû, autant par amour-propre que par justice, avoir plus d'égards pour les hommes qui s'élèvent eux-mêmes. Les Médicis n'ont pas été moins utiles à leur patrie dans le temps où le pape les traitoit de marchands, que lorsqu'ils sont devenus princes.

Sixte osa encore avancer dans l'instruction d'un de ses nonces, qu'il étoit près d'assembler un concile, pourvu que les rois voulussent y rendre compte eux-mêmes de leur conduite et de leurs entreprises sur l'église. Louis, tout pieux qu'il étoit ou qu'il affectoit de le paroître, étoit également instruit et jaloux de ses droits. Ennuyé des remises du pape, il indiqua le concile à Lyon. On écrivit alors sur l'utilité d'un concile national, et l'on fit voir que la discipline ecclésiastique n'étant pas uniforme partout, il étoit nécessaire que les prélats d'un même état s'assem-

blassent de temps en temps, sous l'autorité du souverain, pour constater et maintenir la pureté de la doctrine et des mœurs. Le roi protesta en plein conseil de sa vénération pour le pape et pour le Saint-Siège ; mais il déclara en même temps qu'il croyoit qu'il étoit du bien de l'église et de l'état d'assembler un concile général, et qu'il vouloit que les prélats, abbés, chapitres et universités du royaume s'y disposassent par un synode national.

L'assemblée fut commencée à Orléans et continuée à Lyon l'année suivante. Ce fut là qu'on renouvela les décrets du concile de Constance, particulièrement celui qui prononce que les conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, et que le pape leur est soumis : principes trop connus pour être rappelés, trop constans pour avoir besoin de preuves, et sur lesquels je n'insisterai pas.

Le roi fit savoir ses intentions au pape et aux autres princes d'Italie. Le pape, suivant son premier projet, tiroit toujours les choses en longueur, et s'appliquoit sur-tout à jeter le trouble dans les états qui lui étoient opposés. Il souleva Gênes contre le duc de Milan, engagea les Suisses à lui déclarer la guerre, et feignit, pour appaiser le roi, d'accorder aux Médicis une trêve qu'il gardoit ou violoit selon ses intérêts et les circonstances.

Commines revint de Florence, après y avoir résidé un an. Laurent de Médicis remercia le roi de lui avoir envoyé un ministre si sage.

Les différens qui étoient entre le roi et Maximilien, étoient encore plus intéressans que ceux de Florence. On devoit s'assembler pour convertir la trêve en une paix durable. Les commissaires étoient nommés, et Cousinot avoit rassemblé toutes les pièces qui concernoient les droits du roi sur les états du duc de Bourgogne.

Sigismond d'Autriche, attaché à Maximilien par le sang, et au roi par la reconnoissance, désiroit ardemment de rétablir l'union entre ces princes; mais, n'ayant aucun crédit ni sur l'un ni sur l'autre, ses efforts étoient plus louables qu'utiles.

Le congrès fut indiqué à Boulogne. Le roi nomma le procureur général Saint-Romain, et Halley, avocat général, tous deux fort instruits du droit public, pour ses plénipotentiaires. Avant de partir, ils déclarèrent au parlement que, quelque accommodement qu'ils pussent faire, ils protestoient d'avance de nullité de tout ce qu'ils accorderoient de contraire aux droits du roi.

Les commissaires de Maximilien ouvrirent les conférences par établir la possession des biens dont jouissoit le duc Charles au jour de sa mort.

Ils soutinrent que cette possession étoit un titre suffisant pour exiger que le roi se désistât de ses prétentions, et rendît tout ce qu'il avoit pris depuis la mort du duc.

Les plénipotentiaires du roi opposoient à ces demandes, que les lois du royaume défendent toute aliénation du domaine, et réunissent, faute d'hoirs mâles, tout ce qui a été donné à titre d'apanage. Ils soutenoient que les ducs de Bourgogne n'avoient pu posséder autrement ce duché, et que le comté y ayant été uni, n'en pouvoit être séparé; que toute pairie étoit réversible à la couronne; et, sur ce principe, ils demandoient la Flandre. On ne pouvoit pas non plus disputer au roi Lille, Douay et Orchies, puisque Charles V n'avoit cédé ces places au duc Philippe, que pour lui et ses enfans mâles. A l'égard du comté de Boulogne, outre que le duc de Bourgogne l'avoit usurpé, le roi le possédoit à titre de conquête, et de plus avoit acheté les droits de la maison de La Tour. Les ministres de Maximilien avouèrent qu'ils n'étoient pas en état de répondre sur tous les articles, et demandèrent du temps pour s'instruire; ainsi le congrès fut rompu au bout de trois mois.

Le roi entretenoit toujours l'alliance avec l'Angleterre. La moitié de la rançon de la reine Marguerite étoit déjà payée. Charles de Martigny,

évêque (\*) d'Elne, et La Tissaye, ambassadeurs de France auprès d'Édouard, lui représentèrent que la duchesse douairière de Bourgogne ne cessoit de favoriser les ennemis du roi ; que c'étoit sur les terres qui lui avoient été cédées pour son douaire, que s'assembloient les troupes du duc d'Autriche ; que l'on consentoit à donner encore à cette princesse le revenu de Chaveins et de la Parrière, à condition qu'elle tiendrait ces terres du roi et qu'elle cesseroit d'être son ennemie.

L'évêque d'Elne proposa ensuite de prolonger, pour cent ans après la mort des deux rois, la trêve qu'ils avoient conclue pour leur vie, et de continuer chaque année, pendant tout ce temps, le paiement des cinquante mille écus stipulés par le traité d'Amiens.

Édouard goûtoit assez ces propositions ; mais ce qu'il avoit le plus à cœur, étoit le mariage de sa fille Élisabeth avec le Dauphin. Il chargea Tonsstal et Langton, ses ambassadeurs, de demander qu'on fit les fiançailles ; secondement, que si Élisabeth venoit à mourir, on fit le mariage de Marie, sa sœur, avec le Dauphin ; troisièmement, qu'Élisabeth étant âgée de douze ans et nubile, pût jouir de son douaire de soixante mille livres, puisque le retardement ne venoit pas

(\*) Cet évêché a été transféré à Perpignan.



d'elle. Le roi fit répondre à Édouard qu'il ne désiroit rien tant que l'accomplissement du mariage du Dauphin avec la princesse ; qu'on ne pouvoit prendre trop de sûreté pour ce mariage ; qu'il falloit demander les dispenses, afin que la princesse Marie épousât le Dauphin, si Élisabeth venoit à mourir. Quant au douaire qu'on demandoit dès le moment présent, le roi proposa l'affaire à son conseil, qui répondit, tout d'une voix, que le douaire ne pouvoit être acquis que par la consommation du mariage, et qu'il n'avoit jamais été porté par le contrat que ce paiement dût s'anticiper.

Quoique la réponse du roi fût très-raisonnable, il fut obligé, pour lui donner plus de poids, de payer à Édouard dix mille écus à compte sur la seconde moitié de la rançon de la reine Marguerite. L'argent levoit ordinairement les scrupules d'Édouard. Nous verrons, dans la suite, ce qui fit manquer le mariage du Dauphin avec Élisabeth.

Louis voulut faire, cette année, un arrangement au sujet des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il avoit déjà marié toutes les sœurs du feu duc de Savoie ; il maria encore cette année (1.<sup>er</sup> septembre) Anne, fille d'Amédée et d'Yolande de France, avec Frédéric, prince de Tarente, second fils de Ferdinand, roi de Na-

ples. Le roi promet, par le contrat, de donner à Frédéric, en considération de ce mariage, le Roussillon et la Cerdagne, pourvu qu'on puisse en obtenir l'agrément des rois d'Arragon et de Castille, sinon le roi lui donnera une terre érigée en comté, de la valeur de douze mille livres de rente. Le roi de Naples s'engage de donner à son fils deux cent mille ducats, qui seront employés à l'achat d'une terre dans le royaume.

Zurita, en recherchant les motifs de cette alliance, prétend que Louis espéroit, par le moyen du roi de Naples, engager Mathias, roi de Hongrie, à continuer la guerre contre l'Empereur, qui ne pourroit plus donner de secours à son fils Maximilien. Il n'y a pas d'apparence que ce fût là le motif du roi, puisque dans ce temps-là même le pape fit la paix entre Mathias et Frédéric. On pourroit croire que le roi, prévoyant, par ses infirmités, qu'il mourroit avant la majorité de son fils, ne vouloit pas lui laisser une source de guerres continuelles : il aimoit mieux remettre le Roussillon et la Cerdagne à une personne tierce, qu'au roi d'Arragon, contre qui il les disputoit depuis si long-temps ; mais le roi d'Arragon refusoit de consentir à cet arrangement. Ferdinand, son fils, roi de Castille, s'y prêtoit plus volontiers. Il étoit en guerre avec le Portugal, et craignoit la diversion que la

France pouvoit faire du côté du Roussillon.

Mendoza, dit le cardinal d'Espagne, abbé de Fécamp, entreprit d'être médiateur entre les rois de France et de Castille. Il leur fit comprendre que le Roussillon étoit un foible objet en comparaison de leurs intérêts présens; qu'ils devoient se réunir et s'occuper de l'affaire la plus importante, qui étoit pour Louis de soutenir ses droits sur la succession de Bourgogne, et pour Ferdinand de s'affermir sur le trône de Castille.

Après bien des conférences, on convint que le roi garderoit les comtés de Roussillon et de Cerdagne, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu deux cent cinquante mille écus, ou qu'il paieroit pareille somme si on consentoit à les lui céder; que cependant il y auroit une trêve de trois mois, dans laquelle seroit compris le roi d'Arragon. Ce prince parut très-mécontent de ce traité; il reprocha à son fils de se relâcher de ses droits, et lui dit que Louis étoit sûr de l'avantage toutes les fois qu'on entroit en négociation avec lui. Ferdinand fit entendre à son père qu'il cédoit au temps; mais qu'il saisiroit la première occasion de rentrer dans le Roussillon.

Le roi d'Arragon accepta la trêve, qui fut fort mal observée. Bac et Callard, s'étant fortifiés dans le château de Roquebrune, faisoient

des courses dans le Roussillon, dans le Lampourdan, et jusqu'en France, ce qui fit dire au roi qu'il ne suffisoit pas de faire la paix avec le roi de Castille, si elle n'étoit signée par les rois Bac et Callard.

La paix succéda à la trêve, et fut signée à St.-Jean-de-Luz (9 octobre). Louis promit de n'assister directement ni indirectement Alphonse, roi de Portugal, Jean, son fils, ni Jeanne, que les Espagnols appeloient communément la Bertranne, parce qu'ils prétendoient qu'elle étoit fille de Bertrand de la Cueva. Ferdinand et Isabelle renoncèrent à l'alliance de Maximilien.

L'évêque de Lombez, Odet Daidie, et Souplainville, après avoir signé le traité de paix pour le roi, furent chargés de convenir, avec les commissaires de Castille, des réparations des dommages que la guerre avoit causés. Peu de temps après (19 janvier 1479), Jean II, roi d'Aragon, mourut à Barcelone, âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant si peu de bien, qu'on fut obligé de vendre ses meubles pour payer ses domestiques et ses funérailles. Éléonore, reine de Navarre, sa fille, mourut trois semaines après. Elle nomma, pour son unique héritier, son petit fils François Phoëbus, fils de Magdeleine de France. Éléonore connoissoit parfaitement les intérêts et les caractères des princes de son

temps. Elle recommanda en mourant, à son petit-fils et à ses peuples, de rester attachés à la France, et de se défier du roi de Castille, son frère, qui ne pensoit qu'à s'emparer de la Navarre. Cette crainte ne fut que trop justifiée dans la suite.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.



---

# HISTOIRE

DE

# LOUIS XI.

---

## LIVRE NEUVIÈME.

(1479; Pâques, le 11 d'avril.) **L'**INTÉRÊT que le roi prenoit aux Florentins, et la justice de leur cause, n'empêchoient pas que le pape ne continuât à les persécuter. Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la convocation du concile que le roi demandoit. Il envoya Urbin de Fiesque, évêque de Fréjus, pour assurer ce prince qu'il lui remettoit ses intérêts entre les mains, et lui recommandoit l'honneur du Saint-Siège, discours ordinaire du pontife, lorsqu'il trouvoit quelque obstacle à ses desseins. D'un autre côté, les princes de la ligue d'Italie imploroient la protection de la France, de sorte que le roi se voyoit l'arbitre de tous ceux qui redoutoient sa puissance, ou qui réclamoient sa justice. Ce prince nomma Gui d'Arpa-

jon, vicomte de Lautrec; Antoine de Morlhon de Castelmartin, président au parlement de Toulouse; Jean de Voisins, vicomte d'Ambres; Pierre de Caraman de Léonac; Tornières, juge de la sénéchaussée de Carcassonne; Jean de Morlhon, avocat de Toulouse, et Compains, notaire et secrétaire du roi, pour aller pacifier les troubles d'Italie, et représenter aux différens partis que leurs dissensions exposoient tous les états chrétiens aux invasions du Turc. Les ambassadeurs étoient principalement chargés de presser le pape de s'accorder avec les Florentins, d'assembler un concile général comme il y étoit obligé par les conciles de Pise, de Constance et de Bâle, sinon de lui déclarer que le roi défendrait à tous ses sujets de se pourvoir à Rome pour bénéfices ou dispenses. Les ambassadeurs allèrent d'abord à Milan. Le président de Morlhon, portant la parole, dit à la duchesse et au duc son fils, que le roi regardoit leurs affaires comme les siennes; qu'il vouloit rétablir la paix en Italie, ou se déclarer contre celui qui refuseroit de la faire; que le pape et les princes de la ligue lui avoient donné parole de s'en remettre à son jugement, et qu'à l'égard de Gênes et de Savone, il sauroit bien y maintenir sa souveraineté.

La duchesse et le duc de Milan commencèrent leur réponse par des remerciemens sur l'intérêt

particulier que le roi vouloit bien prendre au duché de Milan : « Nous n'avons point commencé la guerre, ajoutèrent-ils, et nous sommes prêts à accepter toute paix honnête. Nous ne craignons jamais nos ennemis, tant que sa majesté nous honorera de sa protection. Comme nous gouvernons nos sujets avec justice, ils nous servent avec affection ; ils nous respectent, nous craignent et nous aiment. La paix n'a été rompue que par l'ambition du pape et du roi de Naples. Dans le temps où nous secourions les Vénitiens, nos alliés, contre le Turc, ennemi commun des chrétiens, le pape, au lieu d'animer notre zèle et de soutenir nos efforts, fait révolter contre nous Gênes et Savone. Il abuse de la simplicité des Suisses ; il leur promet le ciel s'ils nous font la guerre : la récompense de la vertu et de la paix devient le prix de la persécution. Dans le temps même que Sainseverin, Fiesque et Frégose ravagent nos terres et celles de Florence, le pape et Ferdinand font dire au roi par leurs ambassadeurs qu'ils ne veulent rien faire qui lui déplaise ; ils cherchent à surprendre sa religion, ne pouvant séduire sa justice ».

Les ambassadeurs s'étant rendus à Florence, eurent leur audience (11 janvier) du prieur de la liberté, du gonfalonier et de la seigneurie,

en présence des conseillers de la ville, des ambassadeurs de la ligue, de Laurent de Médicis, et de toute la noblesse. Ils répétèrent à peu près ce qu'ils avoient dit à Milan, appuyant sur le dessein que le roi avoit de pacifier l'Italie, et de travailler à la réformation de l'église, en demandant la convocation d'un concile général, d'autant plus nécessaire, qu'il n'y en avoit point eu depuis celui de Bâle.

Le prieur de la liberté et le gonfalonier, représentant la seigneurie, firent une réponse qui étoit la même au fond que celle du duc de Milan; mais les expressions en étoient encore plus vives, et telles que la reconnoissance les dicto à des malheureux qui implorent la protection d'un roi puissant, et qui n'osent encore se plaindre qu'avec respect d'un ennemi aussi redoutable que vindicatif.

Les ambassadeurs passèrent de Florence à Rome. Ils commencèrent par remettre leurs lettres de créance au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, dont le roi les avoit chargés de prendre les conseils, et qui les conduisit le lendemain (26 janvier) à l'audience du pape. Le président de Morlhon, portant encore la parole, assura le pape, qu'ils venoient, de la part du roi, lui rendre l'obéissance filiale; qu'il l'avoit toujours aimé comme son père, et qu'il souhaitoit que sa sainteté l'aimât

comme son fils. Morlhon demanda ensuite une audience publique, qui fut accordée pour le lendemain.

Le pape, assisté de presque tous les cardinaux, reçut les ambassadeurs avec beaucoup d'appareil. Morlhon, sachant combien Sixte étoit animé contre les Médicis et les Florentins, eut l'attention de ne pas prononcer leur nom dans cette première audience. Il se borna à représenter l'état présent de l'Italie, et les dangers qui menaçoient le nom chrétien. Il dit que le Turc, ayant fait la paix avec Ussum-Cassan et le sultan d'Égypte, alloit sans doute tourner ses armes contre les chrétiens, et que les divisions qui régnoient en Italie lui en rendroient la conquête facile; que le roi croyoit qu'il étoit de son devoir de rétablir la paix entre les princes chrétiens; que les papes étoient chargés de veiller à la conservation de la foi, et les rois de France à la défense de l'église. Morlhon, en parlant du zèle de nos princes, prit naturellement occasion de relever les services qu'ils avoient rendus aux papes; il ajouta que le roi, n'ayant ni moins de vertu, ni moins de puissance que ses ancêtres, étoit résolu de terminer des guerres scandaleuses pour la foi, et dangereuses pour les états chrétiens; que l'évêque de Fréjus, nonce du pape, les ambassadeurs de Naples, et ceux de la ligue d'Italie,



avoient assuré le roi que toutes les parties le prenoient pour arbitre de leurs différens. Morlhon finit par conjurer les cardinaux d'employer leurs sollicitations auprès du pape, pour l'engager à mettre un terme à sa vengeance, et à ne pas s'armer du flambeau de la guerre, lui qui étoit le vicaire d'un Dieu de paix.

Les ambassadeurs rappelèrent au pape, dans une audience particulière (21 janvier), l'amitié qui avoit toujours été entre sa sainteté et le roi, et les soins que ce prince avoit eus de la cultiver. Ils ajoutèrent, pour détacher Sixte de l'alliance de Ferdinand, roi de Naples, que le roi savoit que Ferdinand avoit traité avec le Turc; que Sixte ne pouvoit pas ignorer qu'après un tel traité, il ne lui étoit plus permis d'être allié de Ferdinand, ni de se dispenser de le punir sans se déshonorer; qu'ils ne lui parloient ainsi, que pour remplir leur commission.

Sixte répondit qu'il aimoit le roi, et qu'il feroit tout pour conserver son amitié; qu'il étoit vrai que Ferdinand avoit reçu les ambassadeurs turcs, mais qu'il ignoroit qu'il y eût entr'eux aucune alliance. Sixte, sans s'arrêter sur les points qui ne lui étoient pas favorables, passa tout de suite à ce qui concernoit les Médicis, et dit qu'il ne pouvoit s'imaginer que le roi très-chrétien voulût souffrir ou excuser qu'on pendît un ar-

chevêque et des prêtres, ou qu'on les effigiât avec les marques mêmes de leur dignité, pour joindre le scandale à la cruauté; que les Florentins, loin de marquer le moindre repentir de leurs excès, les consacroient par des monumens, et avoient fait mettre dans le palais de Florence des tableaux qui représentoient ces exécutions; que cependant il consentoit, en considération du roi, à écouter les propositions qui lui seroient faites, pourvu que l'on conservât l'honneur du Saint-Siège.

Quoiqu'il ne fût pas difficile de justifier l'exécution de l'archevêque de Pise, et des prêtres qui avoient eux-mêmes déshonoré leur caractère par leurs crimes, les ambassadeurs ne voulurent pas aigrir l'esprit du pape, en insistant sur cet article. Ils répliquèrent que le traité de Ferdinand avec le Turc étoit de notoriété publique; que le roi auroit soin de conserver l'honneur du Saint-Siège et les droits de l'église, qui lui avoient toujours été chers; mais que, si on prétendoit détruire la seigneurie de Florence, soutenir la révolte de Gênes et de Savone, dépouiller ses parens et alliés de leurs droits, et le priver lui-même de l'hommage que ces deux villes lui devoient, il sauroit bien se faire la justice qu'on lui refuseroit.

Les ambassadeurs tinrent le même langage dans les visites qu'ils rendirent aux cardinaux, et

ne dissimulèrent pas que , si le pape continuoit à n'écouter que sa passion, ils devoient s'y opposer, sans quoi l'Italie, et la religion même, étoient dans le plus grand danger. Ils déclarèrent enfin ouvertement que le roi, malgré son respect pour le Saint-Siège, seroit inébranlable sur ses droits.

Cependant Sixte ne décidoit rien ; il désavouoit ouvertement l'évêque de Fréjus, au sujet de l'arbitrage qui avoit été déferé au roi. Sixte interrogea ce prélat en présence des ambassadeurs ; et, sur l'aveu qu'il fit que, sa sainteté lui ayant dit qu'elle désiroit la paix, il avoit pris sur lui d'avancer qu'elle choisissoit le roi pour arbitre, quoiqu'elle ne l'eût pas dit expressément, Sixte, transporté de colère, le fit sortir, le priva de son office de référendaire, et lui défendit de reparoître devant lui. La disgrâce de l'évêque de Fréjus intimida tellement les cardinaux, qu'ils n'osèrent s'opposer au pape, ni s'exposer à ses emportemens.

Les ambassadeurs, ayant reçu de nouvelles instructions, représentèrent au pape (5 février), que plusieurs de ses prédécesseurs n'avoient pas craint de remettre leurs intérêts entre les mains des rois de France ; que ce moyen avoit ordinairement été le plus sûr pour conserver ou rétablir la paix dans l'église ; et que, pour terminer tous

les différens, ils avoient ordre de proposer les conditions suivantes :

« Laurent de Médicis et la seigneurie de Florence demanderont pardon au pape pour avoir fait pendre, de leur autorité, l'archevêque de Pise et des prêtres, sans les avoir fait dégrader auparavant.

» Le pape leur donnera l'absolution en la forme accoutumée, par procureur et en présence d'un légat, que sa sainteté enverra pour cet effet à Florence.

» On ôtera du palais tous les tableaux qui présentent ces exécutions.

» Il y aura tous les ans un service pour le repos des âmes de ceux qui ont été exécutés.

» Les Florentins jureront de demeurer toujours fidèles à l'église, et de ne jamais rien entreprendre contre les libertés et immunités ecclésiastiques, ni contre les droits et autorités du Saint-Siège.

» La très-illustre ligue promettra la même chose, et ni les uns ni les autres ne troubleront les états de l'église, ceux du roi Ferdinand, du comte Jérôme de la Rovère, et de tous autres que le pape voudra nommer.

» Le souverain pontife, le roi Ferdinand, le comte Jérôme, et tous leurs alliés, jureront pareillement d'observer la paix avec la ligue,

» les Florentins et le magnifique Laurent de Mé-  
» dicis; et tous s'uniront contre le Turc pour la  
» sûreté de leurs états.

» La paix ainsi faite, ils tourneront tous leurs  
» armes contre le Turc, fourniront et entretien-  
» dront ce qu'ils pourront de troupes pour le  
» temps qu'on jugera nécessaire; et cela fait, le  
» pape fera rendre aux Florentins ce qui leur a  
» été pris, et leur donnera l'absolution.

» Sa sainteté est priée de considérer que les  
» Florentins ne sont point les agresseurs, et  
» que, s'ils ont fait quelque chose contre les saints  
» canons, on doit s'en prendre à ceux qui les ont  
» attaqués ».

On menaçoit toujours le pape, s'il rejetoit la paix, d'assembler un concile en France, où les rois d'Espagne et d'Écosse, le duc de Savoie, tous les alliés de la couronne, les princes et états de la ligue d'Italie, enverroient leurs députés

Sixte, se voyant vivement pressé de la part du roi, voulut s'appuyer de l'Empereur et de Maximilien; il pria leurs ambassadeurs (25 février) de se trouver à l'audience qu'il devoit donner à ceux de France. Ceux-ci, ayant répété sommairement leurs propositions, l'archevêque de Strigonie prit la parole, et dit que l'Empereur, son maître, avoit appris qu'on attaquoit l'honneur du Saint-Siège; qu'on blâmoit le pape et qu'on formoit de



grands desseins contre lui : mais qu'il s'y opposeroit de toutes ses forces ; qu'il avoit pitié des Florentins ; qu'il désiroit que le pape les traitât avec bonté, mais qu'il ne trouvoit rien à redire à sa conduite ; qu'il désiroit pareillement la paix de l'Italie, et que tous les princes chrétiens se réunissent pour repousser les Turcs ; qu'il ne savoit pourquoi on proposoit l'assemblée d'un concile qui n'étoit nullement nécessaire, et qu'il emploieroit toutes ses forces pour défendre l'honneur et l'autorité du Saint-Siège.

L'ambassadeur de Maximilien, ayant pris la parole pour appuyer ce qu'avoit avancé l'archevêque, commença son discours par ces mots : *Le duc de Bourgogne, mon maître.* Morlhon l'interrompit, en disant que Maximilien n'étoit duc de Bourgogne de fait ni de droit, et que ce titre n'appartenoit qu'au roi.

« Si tous les princes chrétiens, continua Morlhon, sont obligés de défendre la religion, l'église et l'autorité du pape, personne n'est plus en droit de le faire que le roi ; c'est un droit acquis par trop de services rendus jusqu'ici par lui et ses prédécesseurs, pour qu'on ose le lui disputer : on n'a proposé la convocation d'un concile, qu'au cas que le pape ne veuille pas rétablir lui-même le calme dans l'église ; s'il continue à le refuser, le roi sera dans l'obliga-

» tion d'en assembler un ; si l'Empereur et Maxi-  
 » milien n'y envoient point de députés, on l'as-  
 » semblera sans eux ».

Sixte répondit par écrit au mémoire des am-  
 bassadeurs : « qu'il désiroit ardemment la paix,  
 » mais que le sacré collège refusoit absolument  
 » de prendre le roi pour arbitre ; que les excès  
 » des Médicis et de leurs complices étoient de  
 » telle nature, qu'ils ne pouvoient s'en confesser  
 » ni en recevoir l'absolution par procureur ; qu'il  
 » falloit que Laurent de Médicis, le prier de la  
 » liberté, le gonfalonier et dix députés, se pré-  
 » sentassent eux-mêmes pour en demander par-  
 » don ; que les Florentins fonderoient une cha-  
 » pelle avec deux prêtres, qui diroient tous les  
 » jours la messe pour le repos de l'âme de l'ar-  
 » chevêque de Pise ; qu'on aviseroit aux sûretés  
 » qu'il falloit prendre au sujet du serment de fi-  
 » délité des Florentins, aussi bien que pour la  
 » confédération qu'on proposoit ; qu'il seroit à  
 » propos que le roi déclarât ce qu'il prétendoit  
 » fournir de sa part dans l'union qu'on feroit  
 » contre le Turc ; qu'il falloit, avant de restituer  
 » ce qu'on avoit pris sur les Florentins, qu'ils  
 » payassent les frais de la guerre ; et que, pour  
 » statuer sur cet article, on devoit attendre les  
 » ambassadeurs de la ligue ».

En attendant que ces ambassadeurs arrivas-

sent, les troupes du pape désoloient le pays : ce n'étoit que meurtres et incendies ; les laboureurs fuyoiént et abandonnoient les terres, de sorte que la famine alloit succéder incessamment à toutes les horreurs de la guerre. Sur les plaintes qui en furent portées au pape, il eut la dureté de répondre que ce n'étoit que par de telles voies qu'on pouvoit ramener les Florentins.

A cette réponse barbare, qui tenoit de la frénésie, on lui déclara que, s'il persistoit dans ces sentimens, tous les princes l'abandonneroient, et qu'il verroit ensuite comment il continueroit la guerre, et retiendroit le peuple de Rome dans l'obéissance.

Les prétentions de Sixte augmentoient chaque jour avec ses excès ; il proposoit de nouveaux articles, toujours plus durs que les premiers ; il vouloit que tout subît ses lois, et la fureur les dictoit. Les ambassadeurs lui déclarèrent (31 mars) que, si dans huit jours il ne posoit les armes, et s'il ne levoit les censures, ils se retireroient. Ils lui répétèrent toutes les raisons qu'ils avoient déjà employées, et ajoutèrent que toute l'Europe étoit aussi scandalisée de son opiniâtreté que révoltée de son injustice. Sixte se vit enfin obligé de lever les censures, et d'accorder une suspension d'armes (14 avril).

Peu de temps après il arriva une ambassade

de Gênes, pour rendre obéissance au pape. Les ambassadeurs de France allèrent aussitôt le trouver, et lui dirent qu'il ne pouvoit ignorer que le roi étoit souverain de Gênes et de Savone; que les Génois ne pouvoient rendre obéissance à sa sainteté, ni elle recevoir leurs ambassadeurs, sans les reconnoître pour indépendans, ce qu'ils n'étoient pas. Sixte répondit qu'il ne prétendoit faire aucun préjudice au roi, mais qu'il ne pouvoit se dispenser d'entendre les ambassadeurs de Gênes; qu'il ne recevoit leur obéissance que pour le spirituel, et que les ministres du roi pouvoient se trouver le lendemain à l'audience qu'il donneroit aux Génois, et faire leurs protestations.

Les ambassadeurs de Gênes parurent au consistoire, et présentèrent leurs lettres de créance, signées de Jean-Baptiste Campo-Fregose, duc de Gênes *par la grâce de Dieu*, firent leur harangue, et remercièrent le pape de ce que, par son secours et celui du roi de Naples, ils étoient remis dans leur ancienne liberté.

Morlhon, ayant voulu parler, le pape lui imposa silence, reçut l'obéissance de Campo-Fregose, comme duc de Gênes, en fit dresser acte, et dit ensuite à Morlhon qu'il pouvoit parler.

Morlhon protesta contre tout ce qui venoit de se faire, et déclara qu'il ne prétendoit, en

aucune manière, reconnoître la juridiction du pape en cette affaire, qui étoit réservée au roi, seul et légitime souverain de Gênes et de Savone; qu'il n'étoit point permis à *messire Baptiste*, c'étoit ainsi que Morlhon nommoit *Fregose*, de prendre la qualité de duc par la grâce de Dieu, encore moins de prêter obéissance au pape; qu'il osoit dire à sa sainteté qu'elle avoit eu tort de l'interrompre, encore plus de recevoir l'obéissance de Gênes, et qu'elle ne pouvoit le réparer qu'en se rétractant: Morlhon s'adressa tout de suite aux Génois, et les somma de déclarer s'ils se reconnoissoient sujets du roi ou non. Le pape prit la parole pour eux, et dit qu'il ne prétendoit point être seigneur temporel de Gênes, et qu'il en recevoit l'obéissance, sans préjudicier aux droits du roi.

Les notaires du pape, et Jean Compains, secrétaire du roi, dressèrent, chacun de leur côté, un procès-verbal de ce qui venoit de se passer. Il y avoit beaucoup de chaleur dans les esprits. L'ambassadeur de l'Empereur, voulant prendre parti dans la contestation, dit que le titre de très-chrétien appartenoit mieux à son maître qu'au roi, puisque l'Empereur protégeoit le pape et l'église, au lieu que le roi soutenoit une ligue contre l'un et l'autre. Les ministres du roi répliquèrent avec fermeté; mais toutes ces dispu-



tes ne tendoient pas à la paix, ni n'éclaircissoient la question.

Quelques jours après, les ambassadeurs d'Angleterre arrivèrent à Rome, et se joignirent à ceux de France. Ces ministres déclarèrent hautement que leurs maîtres vouloient absolument terminer les guerres d'Italie, et que c'étoit au pape à décider s'il vouloit ou non les prendre pour arbitres, comme les princes ligués en étoient déjà convenus. Le pape tint encore un consistoire (31 mai), où il appela les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de la ligue, et tous les ministres étrangers. Il fit lire un long discours, qui, en paroissant discuter la question, ne faisoit que l'embarrasser et en éloigner la décision. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, fatigués de tant de remises, déclarèrent que leurs pouvoirs étoient expirés; et celui de Venise, qu'il avoit ordre de se retirer. Le pape, n'ayant plus d'autre parti à prendre, se soumit enfin à l'arbitrage des deux rois.

Les ambassadeurs assistèrent, avant de partir, au serment que prêtèrent le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, pour l'évêché de Mende, et Galéas de la Rovère pour celui d'Agen. Ils jurèrent l'un et l'autre d'être bons et loyaux au roi envers et contre tous; de garder le secret sur tous les conseils où ils seroient appelés, et de lui

révéler tout ce qui pourroit être contraire à lui et à sa couronne.

Laurent de Médicis, jugeant que le pape violeroit, sans scrupule, une parole qu'il avoit eu tant de peine à donner, prit le parti de s'adresser directement à Ferdinand, roi de Naples. Ce prince fut touché de la confiance de Médicis, et fit la paix avec lui. Sixte en fut si mécontent, qu'il se brouilla bientôt avec Ferdinand. Les intérêts des princes d'Italie changeant alors de face, le roi s'attacha à rétablir la paix entre le duc de Milan et les Suisses, pour ne plus s'occuper que de ses propres affaires.

Sa principale attention étoit de cultiver l'amitié du roi d'Angleterre, et de l'empêcher de se laisser gagner par les sollicitations de la duchesse douairière de Bourgogne. Comme il ne faisoit pas grande attention aux formalités quand il étoit utile de s'en écarter, il ordonna au chancelier Doriole, quoique sa place le dispensât de faire aucune visite, d'aller voir l'ambassadeur d'Angleterre, pour tâcher de pénétrer le secret de ses instructions. Le chancelier mania si habilement l'esprit de l'ambassadeur, que celui-ci engagea son maître à signer la prolongation de la trêve (15 février) pour cent ans après la mort des deux rois.

Après le traité fait avec l'Anglois, le roi, re-

doutant moins les ennemis qu'il pourroit avoir, réforma dix (\*) compagnies d'hommes d'armes. Plusieurs de ceux qui les commandoient furent disgrâciés en même temps que réformés. Balzac fut poursuivi criminellement ; le roi étoit si prévenu contre lui, qu'il écrivit au chancelier un billet conçu en ces termes : *Prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aye cause d'être mal content ; car c'est à vous à faire justice.* Il falloit que, malgré tant de prévention, Balzac fût innocent, puisqu'il fut renvoyé absous. Doriolle et son lieutenant furent convaincus d'avoir voulu passer au service de Maximilien, et condamnés à perdre la tête ; leurs corps, mis en quartiers, furent exposés à Béthune, à Arras, et dans les principales villes de Picardie.

Dammartin fut traité avec distinction ; le roi lui écrivit sur la réforme, et lui conserva ses pensions, qui montoient à plus de vingt-cinq mille livres. Le roi employa les fonds de ces compagnies à lever un corps de Suisses. C'est de ce temps-là qu'ils sont entrés au service de France.

La défiance réciproque du roi et de Maximi-

(\*) Celles de Dammartin, de Briguebec, de La Tremouille, de Mouy, Doriolle, de Rufec de Balzac, de Guérin le Graing, de Robinet du Quesnoy, de Busset et de Poy-sien, dit le Poulailleur.

lien annonçoit une rupture prochaine. Cambrai paroissoit de si grande importance aux deux partis, qu'il fut décidé que la garnison seroit mi-partie; mais Bossu et Hautbourdin surprirent cette place ( 28 avril ). La trêve étant rompue, Bossu et Harchies, Ravestein et Jean de Luxembourg se mirent en campagne, et prirent Crève-Cœur, Oisi, Honnecourt et Bouchain. Dix-huit François se jetèrent dans le château de cette dernière place, et s'y défendirent pendant trois heures, contre toute une armée; mais sept d'entr'eux ayant été tués, les autres furent forcés et exécutés, sans égard à une valeur si rare et digne d'un autre sort.

Des Querdes et Gié, qui commandoient pour le roi dans ce canton-là, rassemblèrent environ huit cents lances, et reprirent la plupart des places dont les ennemis s'étoient emparés.

Le roi envoya un héraut au duc et à la duchesse d'Autriche, pour se plaindre de l'infraction de la trêve, et fit marcher en même temps une puissante armée en Bourgogne, sous le commandement de Charles de Chaumont.

Maximilien paroissoit en vouloir à Dijon; mais Chaumont fit échouer ce projet en se saisissant de tous les châteaux voisins, et forma le siège de Dôle. C'étoit une entreprise d'éclat : la situation avantageuse de la place, et l'honneur

qu'elle avoit eu de faire lever le siège à une armée françoise, ne firent qu'animer Chaumont. Il fit battre la ville avec une forte artillerie; l'attaque et la défense étoient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières.

Les François ayant été repoussés à un assaut, le succès du siège devenoit fort incertain; mais une partie de la garnison, composée d'étrangers, se laissa corrompre. Les François, profitant d'une sortie, entrèrent dans la place en poursuivant les assiégés. Ils crient aussitôt : *Victoire!* égorgent le corps-de-garde, et mettent la ville à feu et à sang. Presque tous les habitans périrent les armes à la main; ceux qui échappèrent au massacre furent dispersés.

La terreur se répandit dans toute la province. Auxonne se rendit, à condition que tous ceux qui voudroient se retirer, tant soldats que bourgeois, le pourroient faire avec leurs effets, sans toutefois passer dans le parti contraire; que ceux qui resteroient dans la ville, y conserveroient leurs biens, et les privilèges dont elle jouissoit avant de se mettre sous l'obéissance du roi. Chaumont jura tous les articles de la capitulation, et Ferry de Clugny fit serment, au nom des habitans (6 juin), qu'ils serviroient fidèlement le roi envers et contre tous, et nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche.



Ceux de Besançon se rendirent au roi aux mêmes conditions qu'ils s'étoient donnés aux derniers ducs de Bourgogne, disant qu'ils faisoient une association avec lui, comme comte de Franche-Comté. Le commandant pour le roi devoit avoir la disposition absolue de tout ce qui regardoit la guerre et la justice; les revenus et les droits utiles devoient être partagé sentre le roi et la communauté. Le traité, signé par Chaumont (8 juillet), fut ratifié par le roi à Nemours. Toutes les places de la province suivirent l'exemple de celles qui avoient fait leur accord, de sorte que la valeur et la sagesse de Chaumont rendirent le roi maître de la Franche-Comté dans une seule campagne.

Le roi, voulant profiter des dispositions de ses nouveaux sujets, vint à Dijon, jura de conserver tous les privilèges de la ville, et confirma ceux de l'église de Mâcon et de plusieurs autres.

Les François ne réussirent pas si bien dans les Pays-Bas; ils tentèrent de surprendre Douay (15 juin); mais, un déserteur ayant donné l'alarme dans la ville, on se mit aussitôt sur ses gardes, on tira sur eux, et on les obligea de se retirer.

Le Comte de Chimay fut plus heureux que les François dans l'entreprise qu'il fit sur Verton. La garnison de cette place faisoit des courses

continuelles dans le Luxembourg, et mettoit toute la province à contribution. Chimay assiégea Verton à la tête de dix mille hommes, et pressa si vigoureusement le siège, que la garnison, craignant d'être emportée d'assaut, se rendit avec la seule condition de sortir *un bâton blanc à la main*, sans rien emporter. Chimay assura la prise de Verton par celle de plusieurs châteaux.

D'un autre côté, Maximilien assembla, sous St.-Omer, une armée de vingt-huit mille hommes et investit Térouane (juillet). A cette nouvelle, des Querdes décampa de Blangis, et s'avança à la découverte. Aux approches des François, Maximilien changea l'ordre de son armée, qui étoit partagée en plusieurs corps. Des Querdes, apercevant ce mouvement, crut que l'ennemi fuyoit et marcha pour l'attaquer. Le jeune Salazar, téméraire, mais excellent pour un coup de main, étant allé à la découverte, surprit un parti françois et le battit. Ce petit avantage déterminâ la bataille. Les troupes de Maximilien demandèrent qu'on les mênât combattre.

Les François occupoient la montagne d'Enguin, opposée à celle de Guinegate, dont les ennemis s'emparèrent. L'armée françoise étoit composée de dix-huit cents lances et de quatre mille francs-archers. Des Querdes la partagea en trois

corps. Les ennemis avoient beaucoup moins de cavalerie, mais ils étoient fort supérieurs en infanterie, et les armées étoient à peu près égales.

Maximilien, s'appuyant de la montagne de Guinegate, mit au front de son armée cinq cents archers anglois, soutenus par trois mille archers ou arquebusiers allemands, bordés d'artillerie, et jeta sa cavalerie sur les ailes.

La bataille commença sur les deux heures; les gendarmes françois attaquèrent la cavalerie ennemie : le choc fut rude; on combattit longtemps avec un égal avantage; mais les cavaliers flamands étant poussés au delà de l'infanterie, plièrent et prirent bientôt la fuite. Des Querdes et Torcy les poursuivirent jusque sur les fossés d'Aire, et firent une faute irréparable en menant avec eux la cavalerie qui faisoit la force de leur armée. Les archers françois, prenant ce premier avantage pour le gain de la bataille, se jetèrent sur le bagage, et se mirent à piller au lieu de combattre. Le comte de Romont profita du désordre, tomba sur les archers et les mit en fuite. Nassau chargea dans le même instant la cavalerie françoise qui s'étoit débandée en poursuivant les gendarmes flamands. Les François, une fois divisés, ne se rallioient plus que par pelotons : ils combattoient toujours vaillamment; mais tous leurs efforts ne servoient qu'à disputer une vic-

toire qu'ils perdirent par leur faute, sans que leurs ennemis pussent se l'attribuer. Ceux-ci passèrent, à la vérité, la nuit sur le champ de bataille; mais ce fut tout l'avantage qu'ils retirèrent de cette journée: ils furent obligés d'abandonner le siège, et ne purent rien entreprendre d'important le reste de la campagne. Ils perdirent beaucoup d'officiers de distinction, tels que le grand bailli de Bruges, le fils de Corneille, bâtard de Bourgogne, d'Haluin, des Cornets, Abazière, Lormon, Salins, Moleroncourt. Les comtes de Romont et de Joigny furent blessés. Ligne, Olivier de Croy, Condé-Frêne, Barlette, La Marche, La Grutuse, du Tilloy, Quesnoy, Vismal, Grandinet demeurèrent prisonniers. Les François ne perdirent d'officiers de marque que Waste de Montpedon, et Blosset-le-Beauvoisien.

Le roi fut dans de grandes inquiétudes aux premières nouvelles qu'il eut de cette action; sa défiance naturelle lui fit croire qu'on lui dissimuloit la perte. Il avoit coutume de dire qu'il ne tiroit d'argent de ses sujets que pour épargner leur sang, et n'aimoit pas à hasarder une bataille. Il n'attaquoit même une place qu'après avoir essayé de gagner le gouverneur par ses présens; et lorsqu'il le trouvoit avare, il en triomphoit bientôt par la prodigalité.

Amelgardus, auteur contemporain et très-passionné contre Louis XI, dit que chaque parti s'attribua la victoire, et que les François, après l'avoir eue, ne la perdirent que par leur avarice.

Le roi, étant mieux instruit de l'action, envoya de tous côtés pour calmer les esprits que son inquiétude même avoit alarmés. Comme il sut que la bataille n'avoit été perdue que parce que sa cavalerie avoit voulu faire des prisonniers, pour gagner sur les rançons, il voulut qu'on les mît tous au butin, et en écrivit à Saint-Pierre, grand sénéchal, en ces termes :

« Monsieur le grand sénéchal, je vous prie que  
» remontriez à M. de Saint-André (\*), que je  
» veux être servi à mon profit et non pas à l'a-  
» varice. Tant que la guerre dure, mettez les  
» prisonniers au butin, et de ceux que vous ver-  
» rez qui me pourront nuire, je vous prie qu'ils  
» ne soient point délivrés.... Je fais que tout soit  
» au butin ; car, par ce moyen, les capitaines  
» auront tous ces prisonniers les plus gros pour  
» un rien qui vaille ; c'est ce que je demande,  
» afin qu'ils tuent une autre fois tout, et qu'ils  
» ne prennent plus prisonniers, ne chevaux,  
» ne pillage, et jamais nous ne perdrons batail-  
» le. Je vous prie, monsieur le grand sénéchal  
» mon ami, parlez à tous les capitaines à part,

(\*) Lieutenant de la compagnie du duc de Bourbon.



» et faites que la chose vienne ainsi que je la de-  
» mande.... Dites à M. de St.-André qu'il ne  
» fasse point du floquet ni du rétif, car c'est la  
» première désobéissance que j'aie jamais eue de  
» capitaine.... Je lui ôterai bientôt la tête de  
» dessus les épaules; mais je crois qu'il ne con-  
» tredira pas (\*) ».

La France fut amplement dédommée d'a-  
voir manqué la victoire à Guinegate, par les  
succès du vice-amiral Coulon, qui, ayant ren-  
contré la flotte hollandoise, composée de qua-  
tre-vingts navires, revenant de la mer Baltique  
et de la pêche du hareng, la prit et la conduisit  
dans les ports de Normandie. Cette prise jeta la  
consternation dans toute la Hollande.

Maximilien, ayant rétabli son armée, partit  
d'Aire, à la tête de vingt-cinq mille hommes  
d'infanterie et de mille chevaux, et vint atta-  
quer le château de Malanoi, défendu par Re-  
mond d'Ossaigne, surnommé le Cadet Remon-  
net, et par cent soixante Gascons déterminés.

(\*) Pour entendre les motifs de cette lettre, il faut savoir  
qu'anciennement les rançons des prisonniers étant pour ceux  
qui les avoient pris, le désir d'en faire l'emportoit sur celui  
de combattre. Louis XI, en ordonnant qu'ils fussent mis  
au butin général, et partagés en commun, fit qu'on songea  
moins à faire des prisonniers, que lorsqu'on les faisoit pour  
son compte particulier.

Cette poignée de monde arrêta, pendant trois jours, l'armée de Maximilien. Ils furent enfin forcés, et périrent presque tous les armes à la main; Remonnet, s'étant rendu sur la parole qu'on lui donna de le traiter comme prisonnier de guerre, fut pendu.

Le roi, résolu de tirer une vengeance éclatante de l'exécution de Remonnet, ordonna de choisir plusieurs prisonniers de marque, et de les faire pendre. Tristan l'Hermite, prévôt de l'armée, en fit pendre sept sur le lieu où Remonnet avoit été exécuté; dix furent pendus devant Douay, dix devant St.-Omer, dix devant Lille, et dix devant Arras. Parmi ces malheureux, il se trouva un fils du roi de Pologne, qui alloit être exécuté, lorsqu'il arriva un courrier de la part du roi, pour lui sauver la vie. Le roi, pour achever sa vengeance, fit marcher ses troupes le long de la Lis, vers le comté de Guine, avec ordre de mettre tout à feu et à sang. On prit dix-sept places, qu'on réduisit presque toutes en cendres. Le roi, après avoir vengé la mort de Remonnet, fit venir les deux enfans de cet officier, les fit élever auprès de lui, et tâcha, par ses bienfaits, de réparer la perte qu'ils avoient faite.

La suite et l'enchaînement de ce qui se passa cette année dans les Pays-Bas et dans les deux

Bourgognes, ne m'a pas permis de m'arrêter sur les projets que le roi avoit formés, et qu'il auroit tous exécutés, si la trêve eût été aussi fidèlement gardée qu'il l'espéroit.

Il ordonna de rassembler toutes les lois et coutumes, soit françoises, soit étrangères, afin d'en former un code fixe et uniforme pour tout le royaume. Il vouloit par là abrégér les procès, prévenir les chicanes qui naissent de la diversité des interprétations, et qu'il n'y eût qu'une loi, qu'un poids, qu'une mesure. Il n'y a personne, excepté ceux qui vivent de nos erreurs et de nos abus, qui ne doive regretter qu'un pareil projet soit resté sans exécution (\*). Louis fit encore, cette année, un règlement très-sage sur le guet et la garde des châteaux. Les seigneurs particuliers abusoient d'un prétendu droit pour vexer leurs vassaux, leur faisoient abandonner le commerce et le labourage, ou les obligeoient de s'exempter du guet à force d'argent; ils exigeoient les sommes les plus fortes de ceux qui étoient les plus nécessaires à leur profession, et par conséquent à l'état. Le roi, faisant garder par ses troupes les places qui importoit à la sûreté du royaume, jugea qu'il étoit inutile et peut-être dangereux

(\*) L'uniformité des lois seroit certainement un très-grand avantage; mais on prétend que la diversité des mesures est favorable au commerce.

que les seigneurs particuliers fissent garder leurs châteaux ; que ce droit, qui avoit pu être utile autrefois, n'étoit plus qu'une occasion de révolte et un prétexte à la vexation ; et que dans le gouvernement présent il devoit cesser avec le besoin qui l'avoit fait naître, il fut ordonné que , pour toutes les places qui n'étoient pas frontières, ceux qui étoient sujets au guet et à la garde, en seroient affranchis , en payant cinq sous chaque année. Le peuple se vit délivré par là d'une multitude de tyrans particuliers dont la domination étoit d'autant plus dure, qu'elle étoit souvent usurpée.

En approuvant Louis XI d'avoir affermi l'autorité légitime, je ne prétends point dissimuler qu'il ne l'ait quelquefois portée fort loin. Il fit informer contre les officiers du duc de Bourbon sur plusieurs entreprises dont ils étoient accusés par un nommé Doyac , vassal du duc et son ennemi déclaré. Le mémoire présenté contre ce prince portoit qu'il fortifioit ses places , entretenoit des troupes, réformoit la monnoie, empêchoit les appels de sa justice à celle du roi, et qu'il avoit fait mourir plusieurs personnes. Le roi ordonna d'en informer; mais ce qui marquoit plus la passion que la justice, c'est que Doyac même fut du nombre des commissaires nommés pour l'information. Le chancelier du duc de

Bourbon comparut au parlement, prouva que son maître n'avoit rien fait que de juste, et détruisit toutes les accusations calomnieuses. Après une longue suite de procédures, les officiers du duc furent renvoyés absous.

Sur ces entrefaites, Ferdinand, ayant fait la paix avec la France, la reine Isabelle fit un voyage à Alcantara pour voir dona Béatrix, sa tante, mère de la reine de Portugal. On espéroit d'abord qu'un accord entre les couronnes de Castille et de Portugal seroit le fruit de cette entrevue; mais les conférences furent sans effet. La guerre recommença plus vivement que jamais. Les Portugais, ayant perdu la bataille d'Albufeira et plusieurs places importantes, furent obligés de faire la paix (4 septembre). Le roi de Portugal et Jeanne, sa mère, renoncèrent à la couronne de Castille, et Ferdinand au titre de roi de Portugal.

Zurita se trompe lorsqu'il dit que la paix entre le Portugal et l'Espagne fut conclue dans l'entrevue d'Isabelle et de dona Béatrix; elle ne se fit que huit mois après. Zurita est encore dans l'erreur en avançant que ce fut alors que l'on convint des arbitres sur les différens entre la France et l'Espagne: on en étoit convenu dès l'année précédente; et il n'y avoit alors en Espagne aucun ministre de la part du roi.

Vers ce même temps, le duc d'Albanie, frère



de Jacques III, roi d'Écosse, arriva à Paris après s'être sauvé d'un château où le roi, son frère, le retenoit prisonnier. Six mois auparavant il étoit venu une ambassade d'Écosse pour traiter d'un mariage pour le duc d'Albanie; c'est tout ce qu'on en sait : on croit que c'étoit avec Anne de La Tour, fille de Bertrand de La Tour et de Louise de La Tremouille. L'historien de l'université pourroit s'être trompé en parlant d'ambassadeurs de Suède, devant lesquels l'université passa en procession. Je ne trouve point qu'il en soit venu de Suède cette année; peut-être faudroit-il lire *Scotiæ* au lieu de *Sueciæ*.

Le roi fit rendre au duc d'Albanie tous les honneurs possibles; mais il lui refusa les secours qu'il demandoit contre la persécution de son frère. Édouard lui fournit une armée, sous le commandement du duc de Gloucester. Le duc d'Albanie rentra en Écosse, fut reçu dans Édimbourg, et auroit pu détrôner son frère, si la générosité ne l'eût emporté sur le ressentiment. Le roi d'Écosse, plus offensé que touché de sa vertu, ne put pardonner à son frère de l'avoir fait trembler. Le duc d'Albanie, se voyant obligé, ou de recommencer la guerre, ou d'être toujours l'objet de la persécution, repassa en France pour s'y soustraire.

Depuis la journée de Guinegate, le reste de

cette année se passa en négociations. Louis avoit envoyé en Provence, dès le commencement de l'année, Blanchefort, son maréchal-des-logis, afin d'engager le roi René à lui céder le Barrois, l'Anjou, et les autres terres dont il pouvoit traiter. Le roi, pour déterminer René, lui demandoit la dot de Marie d'Anjou, le remboursement de plusieurs sommes considérables que le duc de Calabre avoit reçues, et la rançon de la reine Marguerite. Il forma enfin tant de prétentions, que René consentit à céder au roi la ville et prévôté de Bar-le-Duc, avec cette clause : *par arrendement et pour six ans, suivant les appointemens faits par l'évêque de Marseille, et Honorat de Bere*. René envoya pour cet effet La Jaille, son chambellan. Le roi chargea Bournel, son maître-d'hôtel, et Montmiriel, clerc des comptes, de prendre possession du duché de Bar. René tenoit ce duché du cardinal de Bar, qui l'avoit usurpé sur Robert de Bar, son neveu.

L'amitié que le roi avoit toujours eue pour la maison de Savoie, l'engagea encore à prendre sous sa protection le duc Philbert, qui n'avoit pas quatorze ans au temps de la mort de sa mère Yolande de France. Les oncles du jeune duc prétendoient tous également à la régence et à la tutelle dont les états vouloient décider. Le roi envoya le comte de Dunois, oncle du duc par

sa femme, avec Frédéric, prince de Tarente, et Commines, qui amenèrent Philbert en Dauphiné (\*).

Malgré les engagements solennels que le duc de Bretagne avoit pris avec Louis XI, il entretenoit toujours des liaisons avec Édouard, et lui offroit de donner sa fille en mariage au prince de Galles. Le roi fit représenter au duc ses traités, ses lettres et ses sermens, et lui fit dire qu'il ne pouvoit ignorer que le roi étoit en guerre avec Maximilien; que la France étant attaquée, elle devoit être secourue par ses vassaux; et que lui, duc de Bretagne, étant prince du sang, y étoit obligé par sa qualité, son rang et ses traités.

Le duc, ne paroissant pas disposé à remplir ses engagements, le roi résolut de lui donner de l'inquiétude. Il acheta de Jean de Brosse et de Nicole de Chatillon ou de Bretagne, les droits qu'ils avoient sur ce duché (\*\*). Nicole étoit ar-

(\*) Guichenon, historien de Savoie, auteur d'ailleurs très-exact, semble avoir ignoré ce voyage; mais on voit, par un compte de Denis Bidaut, que Philbert vint en Dauphiné, à Bourges et à Tours, d'où il fut reconduit à Chambéri, par Louis d'Amboise, évêque d'Alby. Philippe de Commines ne parle pas non plus de ce voyage; il ne fait mention que de celui de 1482.

(\*\*) Moyennant 50,000 livres, savoir : 35,000 livres qui

rière-petite-fille et héritière de Jeanne-la-Boîteuse, qui avoit disputé si courageusement la Bretagne à Jean de Montfort, son oncle. Le duc, sachant que de pareils droits, fondés par eux-mêmes, deviennent encore plus réels entre les mains d'un roi puissant, fit avec le duc et la duchesse d'Autriche, et avec Édouard, une ligue défensive et offensive.

Louis, voyant qu'il étoit inutile de rappeler la foi des traités à des princes qui ne les interprétoient jamais que suivant leurs intérêts souvent mal entendus, aima mieux paroître ignorer ce traité, que de s'en plaindre. Il acheva le paiement de la rançon de la reine Marguerite, continua de payer la pension d'Édouard, et fit passer en Angleterre Guyot de Chesnay, son maître d'hôtel, et Garnier, maître des requêtes et maire de Poitiers, sous prétexte de régler le douaire de la princesse Élisabeth, qui devoit épouser le Dauphin. Les Anglois demandoient

furent payées à Jean, comte de Nevers, duc de Brabant, pour ce qui lui restoit dû de la dot de feu Paule de Brosse, sa seconde femme, et 15,000 livres payées à Isabeau de la Tour, femme de d'Albret, sieur d'Orval. La transaction, passée le 11 décembre 1479, ne fut signée que le 3 janvier suivant. Jean de Brosse et Nicole, sa femme, perdirent par là la baronnie de Penthievre, où ni eux ni leurs descendants ne sont jamais rentrés.

jusqu'à quatre-vingt mille livres; le roi faisoit toujours offrir fort au-dessous, parce qu'il n'avoit pas dessein de conclure, et qu'il ne vouloit que gagner du temps et négocier partout.

Il envoya des ministres dans chaque canton suisse, pour y faire des levées, et pour empêcher ses ennemis d'en faire. D'un autre côté, il écoutoit les propositions que les Génois lui faisoient faire par Hector de Fiesque, comte de Lomaigne.

Dans le même temps, Perceval de Dreux, chambellan du roi, et Pierre Franckberge, maître des requêtes, étoient à Metz pour conférer avec les députés de Catherine de Gueldres, de l'évêque de Munster, et du comte de Zutphen. Ces députés demandoient d'abord qu'on mît en liberté le jeune duc de Gueldres et sa sœur, que le feu duc Charles avoit emmenés avec lui, lorsqu'il s'étoit emparé du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, et que Maximilien retenoit toujours prisonniers.

Le roi vouloit que Catherine de Gueldres, l'évêque de Munster, et les états du Zutphen, s'engageassent par lettres patentes à servir toujours la France contre Maximilien et ses descendans. Les députés s'accordoient assez avec les ministres du roi; mais ils demandoient que ce prince ne pût faire la moindre trêve avant la dé-



livrance du duc de Gueldres; au lieu que le roi ne vouloit pas renoncer à la liberté de faire une courte suspension d'armes suivant les conjonctures. On ignore quelle fut la suite de ces conférences.

Vers la fin de cette année ( 13 décembre ), le roi fit transporter le corps de Marguerite d'Écosse, sa première femme, de la cathédrale de Châlons, dans une chapelle de l'abbaye de St.-Laon de Thouars, où cette princesse avoit choisi sa sépulture.

( 1480; Pâques, le 2 d'avril. ) Le peu de confiance que donnoient les traités, obligeoit le roi à négocier continuellement. Il apprit toutes les intrigues du duc de Bretagne; il sut que l'Empereur avoit menacé les Suisses de leur faire la guerre s'ils fournissoient des troupes à la France. Il profita de ces avis pour entretenir des pensionnaires dans chaque canton.

Le roi, portant toujours son attention sur l'Angleterre, fit repartir l'évêque d'Elne avec Castelnau, Bretevous et Baillet, maîtres des requêtes, pour régler les conditions de la trêve de cent ans, pour convenir des arbitres sur les différens qui naîtroient pendant la trêve, et pour persuader aux Anglois qu'il désiroit l'accomplissement du mariage du Dauphin avec la princesse Elisabeth.

La plus grande difficulté venoit de ce qu'Édouard vouloit que les ducs d'Autriche et de Bretagne fussent compris dans la trêve. Louis prétendoit qu'ils en devoient être exclus, parce que le traité du mois d'août 1475, portoit que ceux qui voudroient être compris dans la trêve, seroient tenus de le déclarer dans trois mois; que le feu duc Charles ne l'ayant pas fait, ceux qui le représentoient n'étoient plus en droit de le faire; que d'ailleurs l'article qui regardoit autrefois le duc de Bourgogne, ne pouvoit plus s'appliquer qu'au roi, qui étoit réellement souverain de la Bourgogne, puisqu'elle étoit réversible à la couronne. Il ajoutoit que Maximilien, considéré comme duc de Bourgogne, étoit vassal et sujet de France, et que le traité portoit expressément que les deux rois n'assisteroient, sous quelque prétexte que ce fût, les vassaux et sujets l'un de l'autre. Le roi se servoit de cette dernière raison à l'égard du duc de Bretagne, qui, étant son vassal, lui avoit fait hommage, et dont la justice ressortissoit au parlement.

Les ambassadeurs étoient encore chargés d'assurer Édouard que tout ce qui appartiendroit à ses sujets dans les lieux dont le roi se rendroit maître, leur seroit rendu. On leur recommandoit sur-tout que l'obligation des cinquante mille écus que le roi devoit payer à Édouard,

chaque année de la trêve, fût dressée de façon qu'elle y fût relative, afin que le roi fût déchargé du paiement, si la trêve venoit à se rompre. Indépendamment des instructions que le roi donna à ses ambassadeurs, il écrivit une lettre de sa main à Édouard, pour l'assurer qu'il ne désiroit rien avec plus d'ardeur que d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite, et de la sceller par le mariage du Dauphin.

Louis, sachant qu'Édouard étoit moins sensible aux protestations d'amitié qu'à l'argent, lui fit payer vingt-cinq mille écus pour six mois de pension. Il proposa aussi de faire épouser au prince de Galles la fille de la duchesse de Milan. Édouard envoya, pour cet effet, un ambassadeur à Milan. Ce projet manqua par les autres engagements qu'Édouard prit bientôt après; mais le roi, ne voulant que gagner du temps, obtint en partie ce qu'il désiroit.

Tandis que le roi employoit tous les moyens possibles pour éviter la guerre, il n'oublioit rien pour se mettre en état de la soutenir. Il ordonna que les compagnies d'ordonnance fussent complètes, et fit garnir de troupes les frontières de Picardie et de Flandre. Il sentoit aussi qu'il ne pouvoit assurer ses conquêtes qu'en détruisant tout germe de révolte dans l'intérieur du royaume. Il avoit plusieurs fois pardonné aux habitans

d'Arras, sans pouvoir se les attacher; il résolut donc de les disperser, et de repeupler la ville de nouveaux habitans. Il y fit venir des ouvriers et des marchands qu'il tira des principales villes du royaume. Ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds, ennemis du travail, toujours prêts au crime, pernicieux à l'état par leur inaction seule, et nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet, la plupart s'enfuirent, et ruinèrent ceux qui restèrent. Le roi donna de nouveaux ordres, voulut y établir des manufactures, et mit, pour subvenir à cette dépense, un impôt sur le sel dans les provinces qui bordent la Seine et l'Yonne. Le roi, pour s'assurer des nouveaux habitans, et obliger les villes d'où il tiroit des ménages entiers, à faire de bons choix, fit avancer, par chacune de ces villes, cinq cents écus à ceux qui en sortoient pour venir s'établir à Arras; ainsi elles choisirent des gens laborieux, afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avançoit. Louis donna à cette ville, qu'il regardoit comme son ouvrage, les armes qu'elle porte aujourd'hui. Il voulut aussi qu'on la nommât *Franchise*; mais le nom d'Arras lui est demeuré.

Le roi se comporta différemment à l'égard de la Franche-Comté. Il s'appliqua à gagner la noblesse, il honora Guillaume de Vergy de sa

confiance, et le chargea de traiter avec les Suisses. Il donna une abolition à Charles de Neuchâtel, archevêque de Besançon, et confirma tous les privilèges de cette ville, ne se conservant que le droit de protection.

acquit Châtel-sur-Moselle, moyennant soixante mille livres (avril). Cette acquisition, celle du duché de Bar, et les nouvelles pensions qu'il payoit en Angleterre, lui coûtoient beaucoup; il se vit encore obligé de donner cent mille livres aux Suisses. Ayant remarqué que cette nation, indifférente sur ses alliés, se déterminoit par intérêt, il la gouvernoit par là, et l'empêchoit de se déclarer en faveur de Maximilien, qui ne pouvoit que promettre, au lieu que la France donnoit un argent considérable.

Vergy, Bussi-Lamet, Cleret et Vaudrey n'étoient occupés qu'à retenir les Suisses dans l'alliance du roi. Ce prince, ne pouvant ignorer que, malgré l'argent qu'il leur donnoit, ils ne le voyoient qu'avec peine maître de la Franche-Comté, faisoit fortifier Auxonne, Poligny, et les autres places que Chaumont avoit prises.

Tant de dépenses extraordinaires obligèrent Louis XI de retrancher un quart sur les pensions. Cette ressource ne suffisant pas, on assembla les états de plusieurs provinces; et il fut résolu que, pour soulager l'état sans fouler les



peuples, les impôts seroient payés en denrées dans plusieurs provinces, qui les donneroient plus facilement et aussi utilement pour l'état que de l'argent. La Normandie fut chargée de fournir de vivres l'armée de Picardie, et la Champagne celle de Luxembourg. Les provinces d'au delà de la Loire devoient entretenir l'armée de Bourgogne. Coittier, premier médecin, et Galchaut, maître d'hôtel du roi, allèrent visiter les vivres.

Le gros de l'armée étoit dans l'Artois, et tenoit en échec celle de Maximilien. Chaumont, avec un corps de troupes, entra dans le Luxembourg, et prit Vireton et Yvoy. La campagne se passa en escarmouches. Galiot, qui, depuis la mort du duc Charles, étoit passé au service du roi, faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg. Chantercine assiégea Beaumont. La comtesse de Varnebourg, de la maison de Croy, s'y défendit avec toute la valeur du plus grand capitaine. Ne pouvant plus tenir dans la place, elle se retira dans le château, et ne capitula que sur un ordre précis de son mari; elle sortit à des conditions honorables, et se retira auprès de lui en Allemagne.

Les deux partis, craignant une affaire générale, cherchoient à se surprendre l'un l'autre. Des Querdes, lieutenant pour le roi en Picardie, fit

donner un faux avis, par un nommé Robin, à Cohan, gouverneur d'Aire. Celui-ci se laissa persuader qu'il étoit très-facile de surprendre Hesdin, et partit, pour cette expédition, à la tête de cinq cents hommes des plus braves de la garnison d'Aire. Il arriva la nuit au pied de la muraille; Robin, s'approchant, parla à la sentinelle, qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avoit un trou dans une tour à six pieds de rez-de-chaussée, que Des Querdes avoit fait faire exprès. Robin y entra le premier, et se sauva à la faveur des ténèbres; chacun s'empressant à l'envi de le suivre, les ennemis furent bientôt en grand nombre dans la tour, et crièrent: Vive Bourgogne! Mais la herse tomba dans le même instant, et ils se trouvèrent pris, lorsqu'ils se croyoient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver, et ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohan, qui n'étoit pas encore entré, se retira au désespoir.

Louis établit, cette année, les postes sur les grandes routes du royaume. Le premier établissement ne fut d'abord que pour le service du roi et des princes ses alliés, avec défenses de donner des chevaux à aucun particulier, sans un ordre exprès du grand-maître, qui fut créé en même temps. Le roi avoit fait expédier des lettres dès le mois de juin 1464; mais ce ne fut que cette

année que le projet fut exécuté, à l'occasion d'une maladie du Dauphin. Le roi, voulant en avoir des nouvelles tous les jours, établit des courriers sur les routes depuis Amboise jusque dans la Beauce et le Gâtinois, où il passa l'été.

Louis parut dans les plus grandes alarmes sur la vie de son fils. Après sa guérison, il anoblit Thomas Guillaume, son médecin ordinaire, qui avoit conduit cette maladie, et donna les revenus de la prévôté de Meaux à Étienne de Vesc. Les lettres portent : *Celui de nos serviteurs qui est continuellement nuit et jour occupé pour la sûreté de la personne du Dauphin, et en qui avons pour ce singulière fiance.*

Le roi avoit eu raison d'annoncer au pape, au roi de Naples et aux princes d'Italie, que les chrétiens ne pouvoient être trop en garde contre les Turcs. Mahomet II, prudent, actif, intrépide et cruel, n'avoit que des vertus ou des vices de héros. La prise de Constantinople, et la destruction de plusieurs empires sur lesquels il établit le sien, le rendirent maître de l'Orient, et redoutable à l'Europe. Ses victoires lui inspirèrent le désir de passer en Italie. La division qui régnoit entre les princes chrétiens, l'assuroit presque du succès. Il fit marcher à la fois deux armées accoutumées à vaincre. La plus forte descendit dans l'île de Rhodes (mai), et ouvrit la

tranchée devant la ville. Tout ce que la valeur peut entreprendre, tout ce que la fureur peut employer de plus terrible, fut mis en œuvre contre la place; mais tout l'effort des Ottomans devint inutile par la sagesse, la vigilance et la fermeté du grand-maître Pierre d'Aubusson, et par l'intrépidité des chevaliers. Ces héros, dont l'âme s'est perpétuée dans leurs successeurs, firent échouer la fortune de Mahomet. Les Turcs, après quatre mois de tranchée ouverte, furent contraints de lever un siège qui leur coûta plus de trente mille hommes.

L'armée ottomane fut plus heureuse en Italie. Elle emporta d'assaut la ville d'Otrante, après un mois de siège. Tout fut passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. L'archevêque fut massacré au pied des autels, en exhortant les habitans à mourir en chrétiens. Aucun ne voulut racheter sa vie aux dépens de sa foi. Tous périrent les armes à la main, dignes de compassion par leurs malheurs, si leur mort n'étoit digne d'envie.

Comme les chrétiens ne devoient leurs pertes qu'aux divisions qui régnoient entr'eux, l'Italie ne dut son salut qu'à celles qui s'élevèrent entre les fils de Mahomet II, et qui leur firent perdre la ville d'Otrante.

Sur ces entrefaites, René, roi de Naples, mou-

rut (10 juillet), âgé de soixante-onze ans, regretté de ses sujets, et aussi célèbre par ses malheurs que recommandable par ses vertus. Il disposa, par son testament, de la Provence et de ses droits sur le royaume de Naples, en faveur du seul mâle de sa maison, Charles, son neveu, fils du comte du Maine. Il donna le duché de Bar à Yolande, sa fille aînée, qui avoit déjà hérité de la Lorraine, et l'avoit cédée à René II qu'elle avoit eu du comte de Vaudemont. Il ne laissa à Marguerite, douairière d'Angleterre, sa seconde fille, qui étoit prisonnière lorsqu'il fit son testament, que mille écus une fois payés, et deux mille livres de rente sur le duché de Bar.

René légua à Jeanne de Laval, sa femme, de très-grands revenus en Anjou, en Provence et dans le Barrois. Il donna à Jean, son fils naturel, le marquisat de Pont-à-Mousson, avec les terres de St.-Remy et de St.-Cannat en Provence. Il fit, suivant l'usage de ces temps-là, beaucoup de bien aux églises, particulièrement à St.-Maurice d'Angers, où il fut enterré, et aux cordeliers de la même ville, où son cœur fut porté. Plus jaloux de son titre de roi que s'il en eût eu les états, il ordonna que ses funérailles se fissent avec la pompe convenable à la majesté. Ce prince ayant vécu près de six ans après avoir fait son



testament, il en annula plusieurs clauses par les traités qu'il fit depuis (\*).

Louis, à qui la reine Marguerite avoit cédé tous ses droits, se plaignit que cette princesse eût été déshéritée, elle qui, n'ayant rien eu en mariage, n'avoit rien fait qui pût lui préjudicier. Il soutint qu'elle devoit avoir la moitié des biens de sa mère, et même toute la Lorraine, puisqu'Yolande, par son contrat de mariage avec le comte de Vaudemont, avoit renoncé à toute succession paternelle et maternelle, moyennant la dot qu'elle avoit reçue. Indépendamment des droits que le roi tenoit de Marguerite, il étoit créancier pour plus d'un million des ducs Jean et Nicolas. Il avoit payé deux cent mille écus lorsqu'il avoit été question du mariage de sa fille Anne avec Nicolas, alors marquis du Pont; quarante mille livres de rente pendant dix ans au père et au fils; cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite, et une pension de six mille livres pour sa subsistance. Cette princesse renouvela,

(\*) René nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, la reine Jeanne de Laval; Charles, comte du Maine, son neveu; René, duc de Lorraine, son petit-fils; Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville; Guy de Laval, son sénéchal d'Anjou; Jean de La Vignolle, doyen d'Angers; le docteur Jean Perrot, son confesseur; Pierre Le Roi, son vice-chancelier; Jean Vinel, juge d'Anjou; et Tourneville, archiprêtre d'Angers.

cette année (19 octobre), la cession qu'elle lui avoit faite quatre ans auparavant.

Louis chargea l'archevêque de Bordeaux, Philippe Pot, comte de Saint-Pol, Francberge, maître des requêtes, Baudot et Henriet, conseillers au parlement, d'aller en Lorraine représenter tous ces titres à Yolande, à qui il ne donnoit que le titre de comtesse de Vaudemont. Le duc René, son fils, étant alors à Venise, engagea la république à recommander ses intérêts au roi. Ce prince fit donner par écrit à l'ambassadeur de Venise les sujets de plainte qu'il avoit contre René. Il lui reprochoit d'abord le peu de reconnaissance qu'il avoit eue de la protection qu'on lui avoit accordée contre le duc de Bourgogne, et d'avoir toujours favorisé Maximilien contre la France. On ajoutoit qu'il ne devoit pas ignorer qu'il étoit sujet du roi ; que son plus grand honneur étoit de descendre de la maison de France par sa mère ; que tous ses états relevoient de la couronne ; que la Lorraine n'étoit point un fief masculin, puisqu'il n'en jouissoit que du chef de sa mère et de son aïeule ; qu'entre filles il n'y avoit point de droit d'aînesse, et que par conséquent Marguerite devoit partager également avec Yolande, sa sœur ; que Marguerite avoit cédé tous ses droits au roi (29 juillet), et qu'il demandoit sa moitié dans tout ce que pouvoit posséder la

duchesse Yolande, sans compter les sommes considérables dont il étoit créancier.

Pendant que le roi discutoit ses droits sur la succession du roi René, Charles de Martigny, évêque d'Elne, fut rappelé d'Angleterre, et cité au parlement par le procureur général (31 juillet), comme ayant passé ses pouvoirs et signé des traités préjudiciables à la France. Martigny répondit pour ses défenses qu'il avoit été nommé trois fois ambassadeur sans l'avoir demandé, et qu'en l'acceptant, il n'avoit jamais eu d'autre objet que le service du roi; que ce prince avoit paru satisfait de sa première négociation; que la seconde avoit encore été plus remarquable, puisqu'il avoit eu à combattre les ministres de l'Empereur, de Maximilien et d'Espagne, qui tous avoient un parti puissant dans le parlement; qu'il avoit été plusieurs fois en danger d'être assassiné par les Flamands; qu'il avoit été assez heureux pour triompher de toutes leurs cabales, et retenir Édouard dans le parti de France. A l'égard de sa troisième ambassade, Martigny convenoit que par ses instructions il n'étoit chargé que de prolonger les trêves de 1475 et 1476 sans y rien changer; mais que, le roi lui ayant fait entendre que le principal objet de sa commission étoit d'empêcher l'union des Anglois avec les Flamands, il avoit cru, en interprétant la volonté

du roi , qu'il valoit mieux passer ses ordres, aux risques d'être désavoué, que de manquer à renouveler une trêve absolument nécessaire à la France; que c'étoit dans cette vue qu'il avoit compris les ducs d'Autriche et de Bretagne dans la dernière trêve, quoiqu'ils ne le fussent point dans les précédentes; qu'il avoit pareillement consenti que le roi se soumît aux censures ecclésiastiques, s'il discontinuoit le paiement des cinquante mille écus, quoiqu'Édouard refusât de se soumettre aux mêmes peines en violant la trêve; qu'il avoit cependant fait à ce sujet toutes les représentations possibles, et qu'il ne s'étoit relâché de ses pouvoirs, que pour conserver la trêve, qui, sans cela, eût été rompue; qu'il avoit fait enfin tout ce qui convenoit au bien de l'état, au service du roi, et à la nécessité.

Le parlement, connoissant l'innocence de l'évêque d'Elne, les besoins de l'état et les intentions du roi, fit beaucoup d'éclat par ses procédures, mais ne prononça rien contre l'accusé : en effet, Martigny étoit un ministre habile et tel qu'il convenoit au roi. Il s'étoit conduit avec une fidélité éclairée qui sait se prêter aux circonstances. Il avoit rendu le service le plus important en s'exposant à être désavoué. Il donnoit par là au roi le temps de prendre un parti, au lieu que, s'il eût suivi littéralement ses instructions, la

guerre étoit inévitable, et le succès fort douteux.

Louis XI, après s'être mis en état de désavouer un ministre qu'il approuvoit intérieurement, ne changea point de conduite avec Édouard, et lui fit payer exactement ses pensions. Il se conduisit avec autant d'habileté à l'égard de Howart et Langton, ambassadeurs d'Angleterre. Le sujet de leur commission étoit le mariage du Dauphin avec la princesse Élisabeth. La difficulté ne regardoit que la pension que les Anglois exigeoient pendant que la princesse demeureroit en Angleterre. Le roi offroit beaucoup moins qu'on ne demandoit; mais il avoit soin de laisser toujours espérer aux ambassadeurs, qu'ils pourroient l'amener au point qu'ils désiroient, afin qu'ils ne se relâchassent pas eux-mêmes. Il vouloit faire naître des difficultés pour ne rien décider : suivant ses vues, gagner du temps, c'étoit réussir. Lorsque Martigny fut rappelé d'Angleterre, la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard, y passa pour convenir du mariage d'Anne, troisième fille du roi son frère, avec Philippe, comte de Charolois, fils aîné de Maximilien et de Marie de Bourgogne. La duchesse douairière avoit avec elle La Baume, sieur d'Irlain, second chambellan du duc d'Autriche, Thomas de Pleine et Jean Gros. Ses propositions paroissoient éga-



lement avantageuses à Édouard et à Maximilien. Il s'agissoit de renoncer à l'alliance de France, de renouveler celle qui avoit été entre l'Angleterre et le feu duc Charles, de faire une ligue offensive et défensive contre la France, d'y faire passer des troupes pour reconquérir la Normandie et la Guyenne en faveur d'Édouard, tandis que Maximilien reprendroit les provinces que Louis lui avoit enlevées. Avec des espérances si séduisantes, la duchesse n'offroit point d'argent comptant. Édouard, en ayant toujours besoin pour ses plaisirs, étoit extrêmement sensible à celui qu'il recevoit de France, au lieu qu'on lui demandoit deux cent mille écus pour la dot de sa fille. Il étoit fort indécis, lorsque le chevalier Howart arriva de France; il alla aussitôt saluer la duchesse de Bourgogne, et lui dit qu'il avoit apporté l'argent d'un quartier de la pension d'Édouard; que Louis XI consentoit à se soumettre aux censures ecclésiastiques, s'il manquoit de continuer le paiement des cinquante mille écus, et s'il n'accomplissoit pas le mariage du Dauphin avec la princesse Élisabeth; mais qu'il demandoit que les ducs d'Autriche et de Bretagne ne fussent pas compris dans la trêve, et qu'il étoit résolu, pour l'empêcher, de sacrifier plutôt la moitié de son royaume.

La duchesse de Bourgogne prit aussitôt le par-

fi d'offrir à Édouard les mêmes avantages qu'il tiroit de France. Elle s'engagea, au nom du duc et de la duchesse d'Autriche, à lui faire payer la même pension de cinquante mille écus, et à commencer le paiement du jour qu'il auroit déclaré la guerre à la France. Le lendemain (4 août), le contrat de mariage du comte de Charolois et de la princesse Anne fut dressé. On fit ensuite une autre convention par laquelle le duc et la duchesse d'Autriche remettoient à Édouard la dot de sa fille; et ce prince, pour ne pas céder en générosité, ou plutôt prévoyant qu'il ne seroit jamais payé de sa pension, la leur remit. Mais ne voulant pas perdre celle qu'il tiroit du roi, il déclara quelques jours après qu'il vouloit se rendre médiateur entre Louis et Maximilien, et fit partir des ambassadeurs pour en faire part au roi. Pendant que la duchesse de Bourgogne tâchoit d'exciter son frère à faire la guerre à Louis XI, Maximilien, ne comptant plus sur Édouard, donna pouvoir au comte de Romont de conférer avec du Lude pour travailler à une trêve. Elle fut conclue (21 août) pour sept mois et prolongée ensuite. La duchesse de Bourgogne, qui recevoit de Maximilien des instructions très-opposées au projet d'une trêve, en fut extrêmement offensée; elle s'en plaignit amèrement et repassa en Flandre.

Le duc de Bretagne ne fut pas plutôt instruit de la trêve, qu'il craignit de devenir seul l'objet du ressentiment du roi. Il étoit entré dans tous les complots contre ce prince, et souvent en avoit été l'auteur. Il avoit fait une ligue avec Maximilien, et avoit tâché, par toutes sortes de voies d'y attirer Édouard. Il avoit même offert de donner sa fille Anne en mariage au prince de Galles : cette alliance eût été la chose du monde la plus fatale au royaume, puisqu'elle y auroit fait rentrer l'Anglois. Le duc de Bretagne, ne pouvant se dissimuler combien il avoit offensé le roi, envoya Parthenay et La Villeon en Angleterre pour solliciter, par le moyen de la duchesse de Bourgogne, un renouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Édouard ; mais comme la duchesse étoit retournée en Flandre lorsque ces ambassadeurs arrivèrent, ce traité ne put se faire que l'année suivante.

• Cependant le cardinal de Saint-Pierre - aux-Liens, neveu du pape, arriva en France en qualité de légat pour travailler à la paix entre le roi et les princes ses voisins. Louis s'informoit d'abord du caractère de ceux avec qui il devoit traiter : il sut que le légat étoit un homme plein de vanité et de fausse gloire ; il résolut de le gagner par là. Il lui fit rendre tous les honneurs imaginables dans les villes de son passage. Le comte Dauphin

d'Auvergne, le bâtard du Maine, Château-Villain, Dauvet et plusieurs prélats allèrent au-devant de lui jusqu'à St.-Saphorin d'Oson. Dauvet lui délivra les pouvoirs les plus amples, et acheva de le gagner par une chose qui, paroissant une précaution, n'étoit qu'une distinction flatteuse pour sa personne. Il exigea un acte par lequel le légat déclaroit qu'il n'abuseroit point de l'étendue de ses pouvoirs, et que les honneurs qu'on lui rendoit ne tireroient point à conséquence pour les légats qui viendroient dans la suite en France.

Le légat passa quelques jours avec le roi à Vendôme, et fut charmé de la confiance dont ce prince l'honora. De là il se rendit à Paris où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le parlement lui prodigua (4 septembre) tous ceux qui s'accordoient avec les lois et les maximes du royaume; mais, ne croyant pas que l'acte que ce cardinal avoit donné à Dauvet, fût suffisant ni convenable à la majesté du roi, dès le lendemain de l'entrée du légat, les gens du roi firent leur opposition à la lecture de la bulle par laquelle le pape lui donnoit pouvoir de contraindre par censure ou excommunication le roi et Maximilien à faire la paix. Ce pouvoir fut borné à la voie du conseil.

Le légat écrivit à Maximilien que le pape désiroit ardemment de rétablir la paix entre tous

les princes chrétiens, pour les réunir contre les Turcs ; que le roi y étoit très-disposé ; qu'il ne doutoit point que son excellence ne fût dans les mêmes sentimens, et qu'il alloit le trouver pour terminer une œuvre aussi sainte et aussi avantageuse à toute la chrétienté.

La liaison étroite qui paroissoit entre le roi et le légat, rendit celui-ci suspect à Maximilien. Il lui fit réponse que l'affaire étoit trop importante pour qu'il prît une résolution sans l'avis de son conseil, et qu'il prioit sa paternité de ne pas passer plus avant sans avoir reçu de ses nouvelles.

Le légat récrivit à Maximilien qu'il n'avoit jamais eu dessein d'entrer dans ses états que sous son bon plaisir ; mais qu'il supplioit son excellence d'avoir égard à l'honneur du Saint-Siège ; que les affaires dont il s'agissoit ne regardoient point la personne du pape ; que c'étoient celles de toute la chrétienté ; et qu'il ne convenoit point à la dignité dont il étoit revêtu, d'attendre trop long-temps la résolution de son excellence.

Le légat, s'étant avancé jusqu'à Péronne, fit partir en même temps l'archevêque de Rhodes et Octavien Suessa, avocat consistorial, pour presser la décision de Maximilien. Ce prince envoya la lettre et les instructions des deux députés du légat à Dauffay et Lannoy, afin qu'ils allassent conférer avec le légat. Mais Dauffay fit ob-



server que le légat pourroit bien passer outre, et qu'il falloit ou lui notifier les causes de suspicion qu'on avoit contre lui, ou lui signifier un acte d'appel de la part du procureur général du duc. Le légat envoya, quelques jours après (5 octobre) à Maximilien, un bref par lequel le pape représentoit à ce prince qu'il s'étoit mal à propos laissé prévenir; que le cardinal n'étoit pas plus porté pour le roi que pour lui; et qu'il n'avoit en vue que le bien public. C'est pourquoi il prioit le duc, qu'il traitoit de *Votre Noblesse*, de rejeter tous soupçons, et de donner une audience favorable au légat. Celui-ci joignit au bref une lettre, par laquelle il réitéroit ce qu'il avoit déjà dit dans les précédentes, et demandoit une réponse positive. Le légat, n'en recevant point, et ne sachant plus quel parti prendre, récrivit encore, et envoya sa lettre par l'archevêque de Rhodes qui avoit toute sa confiance.

La prévention de Maximilien venoit du cardinal-évêque de Tournay, et de l'évêque de Sebenigo, nonce du pape, qui étoient auprès de ce prince, et ne cessoient de lui représenter le légat comme un homme artificieux et livré à la France; ils engagèrent encore dans leur parti l'archevêque de Rhodes. Ce prélat s'étoit élevé de la naissance la plus basse à des dignités qu'on ne doit presque jamais, quand on part de l'obs-

curité, qu'à de grandes vertus ou à de grands vices. Ambitieux, fourbe, avare, il avoit tous les vices bas, et l'ingratitude qui en est la suite. Il devoit sa fortune au légat, à qui il s'étoit attaché par intérêt, et il le trahissoit par le même motif.

(15 octobre). Le roi, étant toujours le premier instruit de ce qui se passoit chez ses ennemis, donna avis au légat que l'archevêque de Rhodes s'étoit laissé gagner par le cardinal de Tournay et Sebenigo, et que, s'il ne portoit pas une réponse décisive, il n'y avoit plus d'autre parti que de se retirer; mais qu'il falloit auparavant déclarer aux Gantois que la légation n'avoit point d'autre objet que la paix; que si l'on pouvoit une fois semer la division entre ces peuples et le conseil du duc, ils prendroient feu aisément; qu'avant tout il étoit nécessaire que le pape rappelât l'évêque de Sebenigo, et citât à Rome le cardinal de Tournay et l'archevêque de Rhodes, pour leur faire leur procès; que c'étoit l'unique moyen de faire respecter et craindre l'autorité du Saint-Siège.

Le légat fit réponse au roi (28 octobre), qu'il avoit prévenu son conseil, que la bulle avoit été notifiée à Gand, à Bruges, et dans toutes les villes de Flandre; qu'il alloit encore leur écrire pour leur représenter les maux que leur désor-

béissance au Saint-Siège devoit leur attirer ; et que, s'ils y persistoient, il se retireroit ; que le pape sauroit bien faire justice du cardinal de Tournay et du nonce ; a l'égard de l'archevêque de Rhodes, qu'il falloit s'en assurer, et le faire conduire à Château-Neuf, près d'Avignon. Le roi, ayant chargé du Bouchage de l'exécution, l'archevêque de Rhodes fut enlevé et conduit à Château-Neuf.

Cependant Baudricourt, Soliers et du Bouchage étoient sur la frontière, et tâchoient de faire la paix ou de prolonger la trêve. La duchesse douairière de Bourgogne, d'intelligence avec les ambassadeurs de Maximilien, faisoit tous les jours naître de nouvelles difficultés, soit par son inquiétude naturelle, soit par le désir de se rendre nécessaire. La négociation étoit entamée entre les plénipotentiaires ; mais la défiance réciproque étoit un obstacle continuel à la paix. On disputoit sur chaque article sans l'éclaircir. Le caractère d'ambassadeur ne paroissoit pas une sauve-garde ; ils n'osoient aller les uns chez les autres, qu'ils ne se donnassent des otages. Le reste de l'année se passa plutôt en disputes qu'en conférences.

Le roi avoit déclaré qu'il ne vouloit point mettre en compromis ce que les ducs de Bourgogne avoient eu en apanage ; que si les filles en

pouvoient hériter, elles pouvoient aussi hériter de la couronne, ce qui est contraire à la première loi de l'état; que la cession de la Bourgogne faite par le roi Jean au duc Philippe-le-Hardi, étoit nulle (\*), et que le parlement du royaume étoit seul juge de tout ce qui concerne les pairies.

Maximilien prétendoit, au contraire, qu'avant toutes choses on devoit lui rendre ce qui avoit été de l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, et que le roi ne pouvoit refuser de la mettre en possession des comtés d'Artois et de Bourgogne, de la vicomté d'Auxonne, et du ressort de St.-Laurent, sans quoi il y seroit contraint par le roi d'Angleterre.

Louis demandoit, de son côté, Lille, Douay et Orchies, avec tout ce que le duc Charles et Marie avoient levé sur le comté d'Artois, fief de la couronne, dont ils n'avoient jamais rendu hommage. Le roi, après avoir établi son droit, offroit d'abandonner Lille, Douay et Orchies, et de donner quittance de ce qui étoit dû par la succession des ducs de Bourgogne, pourvu que

(\*) Louis XI fondeit la nullité de la cession sur ce que la clause de réversion, faute d'hoirs mâles, n'y étoit pas énoncée. J'ai déjà remarqué que, Charles V étant le premier qui ait stipulé cette clause, Louis XI ne pouvoit s'en prévaloir, sans lui donner un effet rétroactif.

le duc et la duchesse d'Autriche renoncassent à toutes prétentions sur les comtés d'Artois et de Bourgogne.

Édouard, voyant que le roi et le duc d'Autriche ne s'accordoient sur rien, écrivit à Maximilien que, Louis ne pouvant pas vivre encore long-temps, le meilleur parti qu'ils pussent prendre, étoit d'attendre sa mort pour faire valoir leurs droits, et de conclure en attendant une trêve de deux ans; ou, si Louis la refusoit, que les Anglois fourniroient contre lui un secours de cinq mille hommes.

Il étoit vrai que la santé du roi s'affoiblissoit tous les jours; il tomboit souvent dans des faiblesses qui faisoient craindre pour sa vie. Il en eut une si considérable en sortant de table, qu'on crut qu'il alloit mourir. Il perdit la parole, et sa connoissance étoit fort imparfaite. Cependant il fit signe qu'on ouvrît les fenêtres, et qu'on lui donnât de l'air; mais soit qu'on ne l'entendît pas, ou que l'on crût que l'air lui étoit contraire, on le retint auprès du feu les fenêtres fermées; Angelo Catto, son médecin, depuis archevêque de Vienne, à qui Commines a dédié ses mémoires, étant arrivé, les fit ouvrir. Le roi reprit peu à peu la connoissance et la parole. Il fut encore quelque temps sans pouvoir se faire entendre parfaitement. Il vouloit toujours qu'on lui rendît



compte des affaires qui s'étoient passées durant sa maladie ; mais, s'apercevant lui-même qu'il n'avoit pas la tête absolument libre, et craignant de faire connoître son état, il feignoit de lire et d'entendre, et se contentoit de répondre quelques mots, ou de faire des signes qu'il pût dans la suite expliquer à son gré. Il s'informa de ceux qui avoient empêché qu'on ouvrît les fenêtres, et les chassa. Il étoit si jaloux de son autorité, qu'il vouloit une obéissance aveugle, sans qu'on osât interpréter sa volonté. Il craignoit qu'en cessant de lui obéir dans des bagatelles, sous prétexte de le mieux servir, on ne vînt à s'emparer des affaires. Il avoit même coutume de dire qu'il n'approuvoit point qu'on eût osé employer la force pour faire manger son père Charles VII, dans le temps qu'il craignoit d'être empoisonné.

Le légat se servit de la crainte que le roi avoit de la mort, pour obtenir la liberté du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. Il lui persuada qu'il devoit craindre les jugemens de Dieu, en retenant dans les fers un cardinal et un évêque. Balue, pour achever de toucher le roi par la compassion, feignit d'être dangereusement malade. Le premier médecin, Coittier, eut ordre de le visiter, et, sur ce qu'il dit qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps, le roi le fit remettre entre les

main du légat, après en avoir tiré parole que le pape le feroit punir. A peine Balue fut-il à Rome, qu'il y fut comblé d'honneurs. Après la mort de Louis XI, il revint en France en qualité de légat, et fut reçu, malgré les défenses du parlement.

A l'égard de l'évêque de Verdun, il fut remis en liberté en donnant caution, et fut transféré de l'évêché de Verdun à celui de Vintimille. Louis rendit encore la liberté à Hébert, évêque de Coutances. Ce prélat avoit été compris dans le procès contre le duc de Bourbon, et accusé d'astrologie. Il fut arrêté comme criminel, et relâché comme fou; ce dernier jugement convenoit mieux que le premier à l'espèce d'accusation qu'on avoit formée contre lui.

Louis réunit le duché d'Anjou à la couronne (octobre), et conserva la chambre des comptes établie à Angers. Il écrivit en même temps aux états de Provence en faveur de Charles, duc de Calabre, à qui le roi René avoit donné par testament le royaume de Naples et le comté de Provence. Louis craignoit que René, duc de Lorraine, petit-fils par sa mère, du roi René, ne revînt contre le testament. Soit que les Provençaux aimassent mieux Charles, soit qu'ils voulussent plaire au roi, ils exclurent absolument René, et reconnurent Charles pour leur souverain.

Quoique la trêve ne fût pas expirée, le comte de Chimay, Bossu et Croy assiégèrent Luxembourg; mais ils furent obligés de lever le siège. Malgré cette infraction, le roi n'usa point de représailles, et donna ordre à du Bouchage de prolonger la trêve pour le temps que le Turc seroit en Italie, *afin*, ajouta-t-il, *que je puisse servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

La puissance du roi n'étoit pas si parfaitement établie en Franche-Comté, qu'il n'y eût toujours des rebelles qui s'attroupoient, et surprenoient de petites villes qu'on reprenoit aussitôt; de sorte que ce qui se passoit dans cette province, ressembloit assez à une guerre civile.

Louis nomma lieutenans généraux de Bourgogne Jean et Louis d'Amboise, l'un évêque de Maillezais, et l'autre d'Alby, pour commander dans l'absence de Charles d'Amboise, leur frère.

Les états du Comté, assemblés à Salins, présentèrent à ces deux prélats les cahiers, dont les principaux articles tendoient au maintien de la justice et de la discipline militaire; à la sûreté des chemins, du labourage et du commerce. Ils demandoient aussi l'établissement d'un parlement à Salins, dont le roi paieroit les officiers; et réclamoient la conservation de leurs privilèges.

La politique du roi s'accordoit assez avec les

demandes des Comtois; il ne cherchoit pas à inquiéter les pays conquis, ou qui se donnoient à lui. Loin de les dépouiller de leurs privilèges, il leur en accordoit de nouveaux, et n'oublioit rien pour leur inspirer la fidélité; mais lorsqu'il trouvoit un esprit de rebellion trop opiniâtre, il avoit recours aux remèdes violens. Il faisoit mourir les plus coupables, bannissoit les autres, et quelquefois dispersoit les habitans, comme il fit à Perpignan et à Arras.

Il établit donc un parlement à Salins, et donna l'année suivante une déclaration qui exemptoit les Comtois du droit d'aubaine, et les mettoit au rang des autres François.

Les maladies dont le roi étoit accablé, et les affaires étrangères, ne l'empêchoient pas de veiller à la tranquillité et au bonheur de l'intérieur du royaume, avec autant de soin que s'il n'eût eu que cet objet.

Il envoya des commissaires dans les provinces, pour remédier aux fraudes qui se commettoient dans les gabelles. Il défendit d'inquiéter les gentilshommes qui faisoient valoir les biens qu'ils avoient en roture. Il donna une déclaration par laquelle il permettoit aux ecclésiastiques, gens nobles et autres, de trafiquer par terre et par mer, à condition que ceux qui commerceroient par mer, ne pourroient faire venir leurs marchand-

ses que sur des vaisseaux françois. Il établit à Dijon une monnoie, dont Jean de Cambrai fut fait directeur. Perruchon, Feriot et Custel, en furent nommés gardes.

Le roi, ayant fait venir quantité d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie, sous la direction de Guillaume Briconnet, ordonna qu'ils seroient exempts de tous droits, taxes et impôts, eux, leurs femmes, veuves et enfans. Il accorda, l'année suivante, des lettres de naturalité à tous les Suisses qui viendroient demeurer en France.

Le duc d'Autriche avoit sollicité une assemblée de plusieurs princes de l'Empire, espérant qu'ils lui seroient favorables dans la décision des différens qu'il avoit avec le roi; mais ce prince ne voulut pas reconnoître des étrangers pour arbitres entre lui et son vassal, dans une affaire où il étoit question de fiefs de la couronne. Il trouva un moyen plus sûr d'embarrasser Maximilien, et même d'allumer la guerre en Allemagne, s'il le jugeoit à propos.

(1481; Pâques, le 22 d'avril). Ladislas, roi de Bohême, petit-fils par sa mère de l'empereur Albert d'Autriche, et arrière-petit-fils de l'empereur Sigismond, avoit des droits sur le duché de Luxembourg. Pour se mettre en état de les faire valoir, il rechercha l'amitié de Louis XI.



Ces deux princes renouvelèrent les anciennes alliances, et firent un traité particulier (25 janvier), par lequel Ladislas devoit entrer avec toutes ses forces dans le Luxembourg : le roi s'obligeoit d'y faire marcher en même temps mille lances avec un train d'artillerie. Si le duché n'étoit pas conquis dans un mois, le roi devoit payer les troupes de Bohême pendant le reste de la guerre, et ne faire ni paix ni trêve avec Maximilien, sans que Ladislas y fût compris. Les ambassadeurs promirent, au nom de leur maître, d'aider le roi envers et contre tous, nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche. Tandis que le roi cherchoit à se faire des alliés, il perdit un de ses plus fidèles sujets (22 février), par la mort de Charles de Chaumont d'Amboise, comte de Brienne, gouverneur de Champagne et de Bourgogne. Sa naissance et ses grands biens le rendoient moins recommandable que sa vertu. Personne n'étoit plus propre que lui à gouverner un peuple nouvellement conquis. Ferme, humain, prudent, désintéressé, il donnoit l'exemple de la fidélité, et savoit châtier ceux qui vouloient s'en écarter.

La mauvaise santé du roi ne lui permettant pas de se mettre à la tête d'une armée, et de passer en personne pour chasser les Turcs d'Italie, comme il l'avoit déclaré, il fit offrir au pape,

pour cette entreprise, trois cent mille écus d'or, dont on leveroit deux cent mille sur le clergé, et le reste sur le peuple.

Il arriva, dans ce temps-là, à Rome une contestation assez embarrassante. Charles, comte de Provence, envoya demander l'investiture du royaume de Naples. Charles de Luxembourg, cousin de Charles, et chef de cette ambassade, prétendoit être reçu comme ambassadeur de tête couronnée. Les ambassadeurs de France appuyoient sa prétention. Le pape et les cardinaux n'osoient prendre parti, dans la crainte d'offenser Ferdinand, et d'allumer une nouvelle guerre en Italie. La contestation dura long-temps. Enfin Luxembourg, accompagné des François, fit son entrée, et prit son audience avec les honneurs qu'il prétendoit; ou du moins le pape ne s'expliqua pas ouvertement, et il n'y eut point d'opposition formelle.

Sixte ayant publié une bulle, par laquelle il exhortoit tous les princes chrétiens à suspendre leurs guerres pendant trois ans, pour se réunir contre le Turc, leur ennemi commun, cette bulle fut présentée au roi par l'évêque de Sessa, qui insista beaucoup sur le danger où se trouvoit la chrétienté. Le roi, après avoir fait examiner (29 avril) la bulle par tous ceux qui étoient présens, tant prélats que séculiers, dit au nonce,

qu'il ne pouvoit donner trop d'éloges au zèle que le saint père témoignoit pour la religion ; que pour lui il y emploïroit toutes ses forces ; mais qu'il vouloit être sûr que ses ennemis en useroient de même , et qu'il n'étoit pas juste qu'il désarmât avant de savoir leurs intentions. Le légat répondit, que le pape contraindrait, par des censures ecclésiastiques, tous les ennemis du roi à faire la paix , ou une trêve avec lui. Le même jour le sire de Beaujeu, le chancelier, et les principaux de ceux qui s'étoient trouvés à l'audience , allèrent de la part du roi trouver le légat , et lui dirent que ce prince étoit menacé de deux guerres ; savoir, de la part des Anglois , et du roi de Castille, sans compter celle qu'il avoit actuellement à soutenir contre le duc d'Autriche ; que le feu duc Charles , Maximilien , et Marie de Bourgogne avoient toujours méprisé les censures ecclésiastiques ; que le roi ne voulant pas s'exposer à être surpris par ses ennemis, il étoit nécessaire que le légat fit part de ses intentions à tous les nonces qui étoient auprès de ces princes, pour savoir leur dernière résolution.

Le légat loua et remercia le roi de ses bons sentimens , et promit d'en rendre compte au pape , afin que sa sainteté donnât elle-même ordre à ses nonces de conférer avec les autres princes, et fit savoir au roi leurs dispositions.

Quelque dangereux que fussent pour la France les desseins des ses ennemis , ils le seroient encore devenus davantage par la mort de Louis XI. Maximilien , voyant la trêve prête à expirer , faisoit solliciter Édouard d'entreprendre la conquête de la France ; et peut-être eût-il réussi dans son projet , si le roi d'Angleterre eût moins aimé le repos , ou que Maximilien eût appuyé ses sollicitations de quelques sommes d'argent. Édouard ne refusoit pas absolument les propositions de Maximilien ; mais il lui faisoit entendre que le roi ne pouvant pas vivre long-temps , sa mort les mettroit bientôt en état de tout entreprendre. Maximilien trouva le duc de Bretagne plus disposé qu'Édouard à faire une ligue contre le roi : il l'avoit lui-même proposée ; mais il n'osoit s'y engager seul ; c'est pourquoi il envoya Parthenay et La Villeon à Londres , pour agir de concert avec les ambassadeurs de Maximilien , et presser Édouard de se déclarer contre la France.

Édouard , soit par politique , soit par son indécision naturelle , tint long-temps en suspens les ambassadeurs du duc d'Autriche. Il leur donna enfin de si grandes espérances , qu'ils écrivirent à leur maître que le roi d'Angleterre leur avoit promis de faire une descente en France , si les affaires d'Écosse le lui permettoient ; et qu'il

avoit même envoyé déclarer au roi de France, que, s'il ne faisoit raison avant Pâques au duc et à la duchesse d'Autriche, il iroit porter le fer et le feu dans ses états.

Les ambassadeurs exagéroient sans doute les promesses d'Édouard, ou celui-ci les trompoit ; car il n'avoit aucune envie de faire la guerre. C'étoit en vain que Maximilien représentoit que la trêve lui étoit aussi onéreuse que la guerre, puisqu'il étoit obligé d'entretenir les mêmes troupes ; qu'il étoit dépouillé d'une partie de ses états, et dans l'impuissance de faire subsister ceux qui s'attachoient à lui. Tout ce qui annonçoit l'indigence de Maximilien, n'étoit pas propre à lui gagner Édouard, qui n'aimant plus que le repos, les plaisirs et l'argent, étoit bien éloigné de se liguier avec un prince indigent, et de renoncer à une pension considérable qu'il tiroit de France, pour s'engager dans une guerre dangereuse contre un prince redoutable par ses forces et par ses intrigues. Il y a grande apparence que Hastings, favori d'Édouard et pensionnaire de Louis XI, ne contribuoit pas peu à rendre inutiles toutes les sollicitations de Maximilien et du duc de Bretagne. Aussi voit-on, par les comptes de la dépense du roi, que Hastings reçut vers ce temps-là un présent de mille marcs d'argent outre sa pension ordinaire. Le duc



d'Autriche, ne pouvant armer Édouard contre le roi, engagea l'empereur Frédéric, son père, à proposer un accommodement à ce prince.

Dans le même temps que les ambassadeurs de Frédéric venoient en France travailler à la paix, il en arriva d'autres de la part de Mathias Corvin, roi de Hongrie, pour proposer au roi une ligue contre le Turc.

Louis envoya Armand de Cambray jusqu'à Metz au-devant des ambassadeurs, sous prétexte de leur faire plus d'honneur, et pour pénétrer le secret de leurs instructions avant leur arrivée. Cambray étoit très-propre à cette commission. Il avoit fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune, et à qui toutes les voies pour y parvenir sont indifférentes; il passoit pour le plus habile faussaire de son temps. C'étoit lui qui avoit fabriqué, sous le nom de Calixte III, les bulles qui permettoient au comte d'Armagnac d'épouser sa sœur. Ses talens trop connus à Rome, lui étant devenus inutiles dans cette cour, il résolut de venir les exercer en France. Comme le roi, suivant ses différentes vues, employoit toutes sortes de gens, il reçut assez bien Cambray, et le chargea de conférer avec les ministres de l'Empereur et du roi de Hongrie.

Mathias Corvin avoit passé de la prison sur le trône ; instruit par l'adversité , il n'en fut que plus digne de la couronne ; en apprenant à souffrir , il apprit à soulager les malheureux ; protecteur des lettres qui immortalisent les héros , il anima les écrivains par ses bienfaits , et les occupa par ses actions. Sa vie fut une suite de victoires. Il s'étoit maintenu contre toutes les forces réunies de la Pologne et de la Bohême ; il avoit triomphé de l'empereur Frédéric III ; et les avantages qu'il avoit remportés sur Mahomet II , la terreur des chrétiens , lui avoient inspiré le projet de renverser l'empire ottoman. Voulant partager cette gloire avec Louis XI , il lui proposa d'unir leurs forces. Louis , affoibli par les maladies , toujours défiant sur le sort des armes , et cherchant à fixer la paix dans son royaume , refusa de s'engager dans des guerres étrangères.

Les ambassadeurs de Frédéric se flattoient d'être plus heureux dans leur négociation , et que le nom de l'Empereur imposeroit au roi ; mais ils ne furent pas long-temps à connoître que si ce prince désiroit la paix , il vouloit être maître des conditions ; ils s'en retournèrent sans rien conclure.

Maximilien , voyant qu'il ne pouvoit absolument déterminer Édouard à la guerre , et que les

tentatives de l'Empereur avoient été inutiles auprès du roi, fut contraint de demander lui-même la prolongation de la trêve ; elle n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques actes d'hostilité, soit manque de bonne foi, soit par la licence qu'une longue guerre et des troupes mal payées entraînent ordinairement.

(Avril). Avant que la trêve fût signée, Louis avoit déjà donné ses ordres pour se mettre en campagne. Il avoit fait avancer un corps de six mille Suisses à la place des francs-archers, qu'il avoit cassés ; chaque paroisse devoit payer quatre livres dix sols par mois, au lieu de fournir un franc-archer. Les gentilshommes pensionnaires étoient tous mandés ; ceux qui ne vouloient pas marcher à l'arrière-ban, en étoient exempts pour une certaine somme. Aussitôt que la trêve fut prolongée, le roi remit aux gentilshommes ce qu'ils devoient payer pour s'exempter de l'arrière-ban, et à tous ses sujets l'impôt établi pour l'entretien de l'artillerie.

Tout le fruit que Maximilien retira de ses intrigues, fut de faire avec le duc de Bretagne une ligue défensive contre le roi (16 avril). Le duc s'engageoit de fournir à Maximilien six mille archers, et d'en défrayer deux mille pendant quatre mois ; et, au cas que le roi vînt à mourir, de poursuivre sur ses successeurs la restitution

de tout ce qui auroit été pris sur le duc et la duchesse d'Autriche. On voit, par ce traité, combien les jours du roi devoient être précieux à la France.

Le duc de Bretagne fit avec Édouard un autre traité (10 mai), qui étoit d'une bien plus dangereuse conséquence pour le royaume. Ils passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et Anne, fille aînée et héritière du duc de Bretagne. Si Anne mouroit avant d'être mariée, le prince de Galles devoit épouser Isabelle, la cadette, ou toute autre fille que le duc auroit alors; comme Anne ou Isabelle épouserait le second fils d'Édouard, si le prince de Galles venoit à mourir avant la consommation du mariage. La Bretagne ne pourroit être réunie à l'Angleterre; mais si le prince de Galles avoit plusieurs enfans, l'aîné seroit roi d'Angleterre; le second seroit duc de Bretagne, en porteroit les armes et le nom, et y demeureroit toujours. Le duc renonçoit à toute autre alliance, et s'engageoit à n'en faire aucune que du consentement d'Édouard.

Sur ces entrefaites, le roi, ayant appris que René, duc de Lorraine, vouloit entrer en Provence par le moyen des Vénitiens, donna ordre de faire une recherche exacte de tous ceux qui pourroient négocier en Provence, et de ne laiss-

ser passer ni Lorrains, ni Allemands, ni Vénitiens, crainte de surprise.

L'affaire qui occupoit alors plus particulièrement le roi, étoit d'établir les droits qu'il prétendoit avoir sur le duché de Bar et sur la Lorraine. Il y avoit eu de grandes conférences à Bar-le-Duc, entre les commissaires du roi et ceux d'Yolande et de René de Lorraine, sans qu'ils eussent pu s'accorder. Louis ne vouloit pas que l'Empereur prît connoissance de ce démêlé, et proposoit de demander des arbitres au pape ou à tout autre prince, dont les parties conviendroient.

Le roi ne négligeoit jamais les formalités de la justice, moins pour s'y asservir que pour donner plus d'authenticité à ses prétentions. Il fit examiner, par les plus habiles jurisconsultes de Paris et de Metz, le transport que la reine Marguerite lui avoit fait de tous ses droits sur la Lorraine, afin de lui donner la meilleure forme que l'on pourroit, si l'on trouvoit quelque chose de défectueux dans ce qu'elle avoit fait. Il s'agissoit encore de savoir si la demande devoit être faite au nom du roi ou de la reine Marguerite. On conclut que le roi devoit intenter l'action en son nom, de peur que, Marguerite venant à mourir, il ne fallût recommencer la procédure.



Louis proposa ensuite à son conseil de délibérer s'il n'étoit pas à propos qu'il changeât sa signature ; il prétendoit que le duc d'Autriche la contrefaisoit. L'avis du conseil fut que le roi ne devoit pas la changer, de peur d'alarmer ceux qui avoient des lettres, des traités, des dons ou des brevets, et qui craindroient qu'à l'avenir on ne révoquât ces titres en doute ; d'ailleurs la nouvelle signature pouvoit être contrefaite comme la première, s'il étoit vrai que celle-ci l'eût été. On décida en même temps que le roi ne signeroit rien en finance ni autrement, qu'il ne le fit contre-signer par un secrétaire, sans quoi on n'y auroit nul égard ; qu'on pourroit y ajouter un cachet fait exprès, et que les secrétaires qui contre-signeroient auroient des gages, afin qu'ils ne prissent rien pour les expéditions.

Il y avoit alors une dispute, également sérieuse et frivole, qui étoit née dans les écoles, et faisoit beaucoup de bruit dans le monde. C'étoit celle des nominaux et des réalistes. Ils étoient d'autant plus animés les uns contre les autres, qu'ils s'entendoient peu. Chacun croyoit ou vouloit faire croire que la religion étoit intéressée dans la dispute, et offensée par ses adversaires. L'évêque d'Avranches, confesseur du roi, étoit du parti des réalistes, et leur procuroit une faveur dont ils abusoient contre les nominaux. Ceux-ci, d'un

autre côté, tiroient une espèce d'éclat de la persécution. Le roi, qui, à la persuasion de son confesseur, s'étoit d'abord déclaré pour les réalistes, avoit fait clouer et enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux ; mais, voyant qu'il n'avoit pu rétablir la paix par-là, il les fit déchaîner cette année. Cette dispute s'est évanoüie comme plusieurs autres, qui finissent par être méprisées quand elles ne se sont soutenues que par la passion et l'ignorance.

Louis confirma cette année les privilèges et statuts de l'université de Caen qu'il avoit fondée. Il transporta celle de Dôle à Besançon, et accorda aux habitans de cette ville tous les privilèges de ceux de Paris, en considération de ce qu'ils s'étoient mis d'eux-mêmes sous sa protection.

Les états de Languedoc ayant accordé au roi la somme de cent quatre-vingt-huit mille livres, à condition que l'imposition seroit faite sur toutes personnes indifféremment, privilégiées ou non, ce prince en exempta les clercs vivant cléricallement, et les nobles vivant noblement ; c'est-à-dire, ceux qui étoient dans le service, ou qui, par leur âge ou par leur mauvaise santé ne pourroient plus servir. Il ne regardoit pas comme nobles, ni même comme citoyens ceux qui étoient inutiles à la société.

Plus sa santé s'altéroit, plus il vouloit faire parler de lui; et comme si les affaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il imaginoit continuellement de nouveaux moyens d'attirer sur lui l'attention. Il partit de Tours au commencement de l'été, et parcourut la Beauce; de là il se rendit en Normandie pour y visiter un camp de dix mille hommes, qui s'étendoit depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'au Pont-St.-Pierre. Les soldats étoient retranchés, et faisoient une garde aussi exacte que s'ils eussent été en présence de l'ennemi. Le roi y fut sept jours, et vouloit, par la dépense de ce camp, juger combien lui coûteroit une armée pareille ou supérieure: il cherchoit à faire croire qu'il avoit de grands desseins, et qu'il étoit en état de les exécuter.

Louis, étant revenu à Tours (13 juillet), alla avec la reine faire sa prière au tombeau de saint Martin; il continua cette dévotion pendant sept jours, et chaque jour il donnoit trente-un écus d'or: c'étoit son offrande ordinaire, lorsqu'il visitoit une église, ou qu'il entendoit la messe avec la reine. Le jour de l'Assomption son offrande étoit de trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années.

Le désir qu'il avoit d'exercer son autorité, fit qu'il déposa le procureur général Saint-Romain, et donna sa place à Michel de Pons. Le crime

de Saint-Romain étoit de lui avoir résisté dans l'affaire de la pragmatique et dans celles où son devoir et le bien de l'état étoient intéressés.

Le roi ordonna en même temps, par le conseil de Doyac, gouverneur d'Auvergne, que les grands jours (\*) se tiendroient dans cette province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnois, du Nivernois, Forez, Beaujolois, Lyonnais et de la Marche. Le dessein de Doyac étoit de se servir de ce prétexte pour venger les injures particulières qu'il prétendoit avoir reçues.

Doyac étoit un de ces hommes sur qui la fortune éprouve la bizarrerie de ses caprices. Sorti de l'obscurité, il se fit jour à force d'audace. Il entreprit de se signaler en attaquant les officiers et la personne même du duc de Bourbon. La naissance, la vertu et les services que ce prince avoit rendus à l'état ne purent le garantir de la calomnie; ou plutôt ce furent ces mêmes qualités respectables qui enhardirent la témérité de Doyac. Il avoit remarqué la jalousie du roi con-

(\*) Les grands jours étoient des espèces d'assises ou diètes solennelles, qui se tenoient de temps en temps par une commission du roi, dans les provinces les plus éloignées des parlemens. L'objet des grands jours étoit la recherche des abus qui pouvoient échapper à la connoissance des parlemens.

tre tous les grands, et que les importans services excitoient quelquefois plus ses soupçons que sa reconnaissance. Malgré toutes les intrigues de Doyac, le duc de Bourbon fut absous des calomnies intentées contre lui; mais son ennemi, trop vil même pour mériter ce nom, ne fut pas puni. Il devint un des favoris du roi; on a vu que ce prince aimoit à se servir d'hommes tirés du néant, qu'il pouvoit employer à son gré ou précipiter sans péril, de ces hommes qui sont les instrumens du caprice et de l'injustice, sur qui tombe la haine publique et à laquelle on les sacrifie sans conséquence.

Doyac fut fait gouverneur d'Auvergne, et devint le tyran de ceux qui auroient dû être ses maîtres. Le mépris qu'on avoit pour sa personne l'emportoit souvent sur les égards dus à sa place; son insolence lui attira des reproches qui auroient dû le faire rentrer en lui-même, si ceux qui s'oublient une fois étoient capables de retour sur eux.

Ne pouvant se faire ni estimer, ni respecter, il entreprit de se faire craindre, et conseilla, pour cet effet, la tenue des grands jours. Ils s'ouvrirent à Montferrand (3 septembre) : les commissaires du roi furent le comte de Montpensier, prince du sang, Mathieu de Nanterre (\*),

(\*) Mathieu de Nanterre, d'une ancienne famille qui



deux maîtres des requêtes, plusieurs conseillers et Doyac.

Après la discussion de plusieurs affaires, il fut rendu un arrêt pour réparation des injures dites contre Doyac; mais l'honneur est déjà flétri lorsqu'il a besoin d'être réparé; Doyac n'en fut pas plus respecté, et fut beaucoup plus haï. Après la mort de Louis XI, s'étant trouvé complice du crime pour lequel Le Dain fut pendu, il eut les oreilles coupées, et fut fouetté à Paris, puis à Montferrand, lieu de sa naissance et théâtre de son orgueil, afin que ceux qui avoient été victimes de son insolence, fussent témoins de son opprobre. Il fut banni du royaume. On ne lui fit peut-être grâce de la vie, que pour laisser en lui un monument vivant d'infâmie. Il trouva, dans la suite, le moyen de rentrer dans ses biens, en considération de ce qu'il fit passer en Italie l'artillerie de Charles VIII.

L'affaire de René d'Alençon, comte du Peravoit pris son nom du village de Nanterre, fut premier président du parlement de Paris. En 1465, le roi fit un échange de places entre deux hommes dignes de les occuper toutes. Il donna celle de Mathieu à Jean Dauvet, premier président de Toulouse, et celle de Dauvet à Mathieu de Nanterre. Celui-ci fut depuis rappelé à Paris, et ne fit aucune difficulté de devenir second président, persuadé que la dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les remplissent.

che, fit encore plus d'éclat que les grands jours d'Auvergne. Ce prince malheureux n'avoit d'autre crime que d'être fils d'un père coupable. Il avoit été élevé auprès du roi, et lui avoit toujours été attaché; il l'avoit suivi dans la guerre du Bien Public, quoique son père favorisât, sous main, le parti contraire. Le duc d'Alençon ayant passé depuis en Bretagne, le comte du Perche ne prit aucune part à sa révolte, et remit Alençon au roi. Quoiqu'il n'eût jamais donné que des marques de fidélité, il fut compris dans les lettres d'abolition accordées à son père; il s'en plaignit comme d'une chose injurieuse, sans prévoir qu'elle lui seroit même un jour préjudiciable.

Sous prétexte que les domestiques du comte étoient tombés dans quelques fautes, on lui ôta ses pensions, on lui retint une partie des terres qu'on devoit lui rendre, et l'on affecta de le chagriner en toute occasion. Le comte s'en plaignit hautement, et accusa Jean de Daillon, sieur du Lude, de lui rendre de mauvais offices auprès du roi.

Du Lude est représenté par Commines, par Gaguin et par les autres historiens, comme un homme dont le cœur n'étoit pas droit, et dont l'esprit étoit léger. Uniquement livré à la fortune, il avoit souvent changé de parti, sans avoir jamais

été attaché à aucun que par intérêt. Il ne rentra en grâce auprès du roi que parce qu'il n'y a jamais eu de prince qui pardonnât plus aisément, quoiqu'il ne punît pas toujours avec justice. On ignore quel motif du Lude avoit de desservir le comte du Perche, à moins qu'il n'espérât quelque confiscation; quoi qu'il en soit, il se chargea de l'arrêter et le conduisit à Chinon (10 juillet).

Le comte fut enfermé dans une cage de fer pendant trois mois, ne recevant à manger qu'à travers les barreaux. Le chancelier Doriolle, du Lude, Jean des Poteaux, président au parlement de Bourgogne, Baudot, et Falaiseau, lieutenant du bailli de Touraine, furent commis pour lui faire son procès.

Le crime dont on accusoit le comte du Perche étoit d'avoir voulu se retirer en Bretagne. Il en convint, et répondit que la crainte de perdre la vie ou la liberté lui avoit inspiré ce dessein. Les commissaires étant plutôt ses parties que ses juges, cherchoient à le trouver criminel. On arrêta Jean, bâtard d'Alençon, Jeanne d'Alençon, sœur naturelle du comte du Perche, mariée au sieur de Saint-Quentin, Jean Sahur et Macé de La Bessière, officier du comte. On les interrogea tous pour trouver quelque charge contre lui.

Jeanne d'Alençon déposa que La Bessière lui avoit dit que, si le roi venoit à mourir, tous les

princes et seigneurs se partageroient, et que le comte du Perche s'uniroit aux ducs d'Orléans et de Bretagne. La Bessière nia ce discours, et persista dans la négative, quoiqu'il fût appliqué à la question pour un crime aussi léger que l'indice étoit foible. Sahur, loin de charger le comte, dit qu'il l'avoit toujours entendu blâmer la rébellion du duc de Bretagne.

Le bâtard d'Alençon se déclara seul coupable par sa déposition. Il avoua qu'il avoit dit au comte du Perche que, s'il tenoit le roi seul dans une forêt, il le poignarderoit, et que le comte l'avoit fort blâmé de parler ainsi. Le comte répondit qu'il ne se souvenoit point que le bâtard eût tenu ce discours. Quoique la déposition de celui-ci fût absolument à la décharge du comte, on cherchoit à tirer contre lui des indices de tout ce qui se disoit. Ce prince, remarquant l'artifice et la passion des commissaires, réclama les droits de sa naissance et de la pairie. Après avoir essuyé une longue suite de persécutions, il fut enfin remis entre les mains du parlement.

Le procès fut alors instruit avec tout l'ordre et les formalités nécessaires. Le parlement, voulant punir le crime, ou sauver l'innocence, s'adressa au roi sur ce que le comte demandoit que la cour fût garnie de pairs. Le roi déclara que, par les lettres d'abolition, le comte du Perche a-

voit renoncé à tous les privilèges de la pairie, s'il tomboit dans quelque crime. Ainsi, en l'accusant injustement, on abusoit encore d'une abolition dont il n'avoit jamais eu besoin.

Le procès tira fort en longueur, et ne fut jugé que l'année suivante (22 mars, 1482). Le parlement, ne voulant ni offenser le roi, de peur qu'il ne nommât d'autres juges, ni condamner un innocent, prononça : *Que le comte du Perche ayant été pris et constitué prisonnier à bonne et juste cause pour les fautes et désobéissances par lui commises envers le roi, lui requerra merci et pardon, et promettra et jurera solennellement de bien et loyaument dorsenvant servir et obéir au roi envers et contre tous ; qu'il ne pourchassera directement ni indirectement rien qui soit contraire au roi, ni à son royaume, sous peine d'être privé de tous honneurs, privilèges et prérogatives quelconques, et sous autres peines de droit ; et de tout ce tenir et accomplir, baillera bonne sûreté et caution au roi, et tiendra prison jusqu'à plein accomplissement des choses dessusdites, et outre, pour plus grande seureté, mettra le roi de par lui gardes et capitaines ès places et châteaux dont ledit René d'Alençon jouissoit au jour de son emprisonnement.*

Sur la première nouvelle qu'on avoit arrêté le



comte du Perche, parce qu'il vouloit se retirer en Bretagne, le duc ne douta pas que le roi ne l'attaquât bientôt. Il savoit que ce prince étoit instruit du traité fait avec le duc d'Autriche, et du projet de mariage de la princesse Anne avec le prince de Galles. Dans cette circonstance, il engagea (octobre) Maximilien à signifier au roi, par un héraut, qu'il ne pouvoit porter la guerre en Bretagne, sans enfreindre la trêve. Il envoya en même temps Coëtquen, son grand maître d'hôtel, et Blancher, son secrétaire, pour répondre au roi sur toutes ses demandes.

( 1.<sup>er</sup> décembre ). Les ambassadeurs étoient chargés d'une lettre par laquelle le duc de Bretagne reconnoissoit les droits du roi, lui demandoit un délai de deux ans pour rendre l'hommage de Chantocé; le prioit de lui faire rendre de la vaisselle qui avoit été saisie au Pont-de-Cé, et de lui accorder le grenier à sel de Montfort, avec le passage franc pour son vin. Le discours de Coëtquen ne fut que la répétition de la lettre du duc. Blancher prit la parole sur les matières contentieuses, et demanda au roi de nommer des commissaires pour régler les limites des deux états, et réprimer les entreprises des officiers de justice de part et d'autre.

Le roi envoya les ambassadeurs attendre sa réponse chez le cardinal d'Alby. Deux heures après,

Picard, bailli de Rouen, vint leur dire de la part du roi qu'on avoit donné ordre de rendre au duc de Bretagne sa vaisselle, quoiqu'elle eût été justement confisquée, et que sa majesté, étant résolue de faire justice de ses sujets, s'attendoit que le duc feroit la même chose des siens. Le cardinal d'Alby se plaignit ensuite que le duc de Bretagne eût accusé le roi d'avoir traité avec le bâtard de Bretagne, pour que celui-ci lui livrât la ville et le château de Nantes. Les ambassadeurs nièrent formellement ce fait. Coëtquen ayant demandé à voir le roi, on lui répondit que les affaires qui l'occupaient dans ce moment, ne le permettoient pas.

Le lendemain, Estanville, maître d'hôtel du roi, vint trouver les ambassadeurs, et leur dit que sa majesté accordoit au duc le grenier à sel de Montfort, et le passage franc de son vin; et qu'à l'égard de l'hommage de Chantocé, le roi enverroit un procureur pour le recevoir. Coëtquen insista encore pour qu'on lui permît de voir le roi; et, sur le refus qu'on lui fit, il partit aussitôt.

La santé du roi s'altéroit sensiblement, et faisoit craindre pour ses jours; on prétendoit qu'il étoit sujet à l'épilepsie. Depuis une attaque violente qu'il avoit eue à Tours, pour laquelle Commines et du Bouchage le vouèrent à saint Clau-

de , il faisoit chaque mois une offrande de cent vingt écus d'or à cette abbaye.

Ce prince , toujours foible et languissant , n'o-  
soit plus se faire voir en public , ou , lorsqu'il y  
étoit obligé , il affectoit d'être magnifiquement  
vêtu , espérant cacher par là son état. La crainte  
de la mort l'emportoit cependant sur celle de pa-  
roître malade ; il ordonna des prières publiques  
pour sa santé , dans le temps que , pour dissimu-  
ler sa maladie , il faisoit des efforts de travail qui  
l'affoiblissoient de plus en plus.

Les dernières récoltes avoient été fort mau-  
vaises par les pluies et les débordemens. La pe-  
tite rivière de Bièvre , s'étant enflée subitement ,  
avoit détruit presque tout le faubourg St. -Mar-  
cel , et fait périr deux ou trois mille personnes.  
Les ravages de la Loire n'avoient pas été moins  
terribles. Le roi affranchit de tous impôts , pour  
plusieurs années , ceux qui avoient été les plus  
maltraités dans leurs biens ; et , craignant que la  
famine ne fût une suite de tant de malheurs , il  
défendit tout transport de blé et de vin hors du  
royaume , fit ouvrir tous les greniers , et garnir  
les marchés.

Louis vit enfin mourir ( 11 décembre ) le der-  
nier prince de la seconde maison d'Anjou , dans  
la personne de Charles , comte de Provence.  
Des trois branches qu'avoient formées trois frè-

res du roi Charles V, il ne restoit plus que le comte de Nevers, fort âgé, et n'ayant que des filles. Charles, comte de Provence, étoit fils de Charles, comte du Maine, frère de la feue reine, mère du roi. On le nomma d'abord comte de Guise, ensuite duc de Calabre, et enfin comte de Provence. N'ayant point d'enfans, il voulut assurer le repos de cette province, en l'unissant à la couronne par son testament. Il institua Louis XI son héritier universel ( 10 décembre ), et après lui les rois ses successeurs, suppliant sa majesté de traiter avec bonté ses sujets de Provence, et de leur conserver leurs lois et privilèges. Il fit plusieurs legs à Louis d'Anjou, son frère naturel, et laissa la vicomté de Martigues à François de Luxembourg, son cousin-germain. Il fut enterré dans l'église métropolitaine d'Aix, à laquelle il laissa deux mille écus d'or.

Louis fut si promptement averti de la mort du comte de Provence, que, huit jours après, Palamède de Fourbin fut nommé pour prendre possession de ce comté, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que Louis les donnoit quand il désiroit une prompte expédition. Le duc de Lorraine crut pouvoir profiter de ce moment pour soulever plusieurs mécontents dans la province; la vigilance de Fourbin dissipa bientôt ce

parti. François de Luxembourg étoit, dit-on, du complot; mais, voulant écarter tous les soupçons, il remit la vicomté de Martigues, que Charles lui avoit léguée; le roi la donna aussitôt à Fourbin. Cette terre est retournée depuis à la maison de Luxembourg.

Louis, ne s'arrêtant guère qu'aux projets solides, et dont l'exécution étoit sûre, ne songea point à faire valoir les droits que Charles lui laissoit sur les royaumes de Naples et de Sicile. Convaincu que les guerres éloignées sont toujours funestes à un état, et qu'un royaume ne doit s'accroître que de proche en proche, il ne vouloit prendre de part aux affaires d'Italie, qu'autant qu'elles intéressoient sa gloire et ses alliés.

Tous les états d'Italie étoient divisés et armés les uns contre les autres, lorsque la crainte du Turc les obligea de songer à leur défense contre leur ennemi commun. La terreur qu'inspiroient les armes ottomanes, les victoires de Mahomet II, et la prise d'Otrante mettoient toute l'Italie en danger, si la mort n'eût arrêté les desseins de ce conquérant. Alphonse, fils du roi de Naples, entreprit alors de chasser les Turcs d'Italie, et forma le siège d'Otrante. L'entreprise étoit hardie; la place étoit défendue par cinq mille janissaires accoutumés à vaincre: le siège



fut long et terrible; l'attaque et la défense étoient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières. Le bacha Achmet tenta toutes sortes de moyens pour secourir la place. Alphonse y perdit l'élite de son infanterie; mais il se rendit enfin maître de la place (30 septembre). Il n'y restoit plus que deux mille janissaires qui se sauvèrent, n'osant se fier à la capitulation après les cruautés qu'ils avoient commises; l'Italie, la France, toute la chrétienté prit part à cet heureux succès. Alphonse, roi de Portugal, mourut, cette année (28 août), au château de Cintra. Après avoir été la terreur des Maures en Afrique, il éprouva toutes les disgrâces de la guerre en Europe. Ses malheurs, ayant succédé à la prospérité, lui en furent plus sensibles, et abrégèrent ses jours.

Louis XI acheva, cette année, l'arrangement des postes. Nous avons dit qu'il s'en étoit déjà servi à l'occasion d'une maladie du Dauphin, et pour les affaires d'état; il permit enfin aux particuliers de jouir d'un établissement si utile.

**FIN DU LIVRE NEUVIÈME.**

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

;

---

# HISTOIRE

## DE

# LOUIS XI.

---

### LIVRE DIXIÈME.

( 1482 ; Pâques , le 7 d'avril ). **Q**UÉLQUES efforts que fit Louis XI pour écarter l'idée de la mort toujours présente , il s'en occupoit quelquefois vivement , comme s'il eût voulu se familiariser avec cette image. Il fit marché ( 24 janvier ) à mille écus d'or pour son tombeau avec Conrard de Coulogne orfèvre , et Laurent Wrin , fondeur. Il en fixa lui-même la forme , les dimensions et les ornemens. Il vouloit qu'on fit sa figure ressemblante , en rectifiant néanmoins sur ses anciens portraits , les traits que la maladie avoit altérés.

Tout marquoit ses inquiétudes sur l'état de sa conscience. Il ordonna qu'on fit des informations pour savoir si l'on n'avoit point abusé des

commissions qu'il avoit données. Il envoya au parlement le serment qu'il avoit fait à son sacre, et il y joignit cette lettre :

« Nos amés et féaux, nous vous envoyons le  
» double des sermens qu'à notre avènement à la  
» couronne, nous avons faits, et pour ce que  
» nous désirons les entretenir, et faire justice  
» à un chacun, nous vous prions et néanmoins  
» mandons très-expressément que de votre part  
» y entendiez et vaquiez tellement, que par vo-  
» tre faute aucune plainte n'en puisse avenir,  
» ni à nous charge de conscience ».

Le respect que le parlement devoit au roi, n'empêchoit pas qu'il ne lui résistât avec beaucoup de liberté. Ce prince ayant fait publier un édit au sujet du blé, sans en parler au parlement, non-seulement il y eut des remontrances, mais le parlement défendit d'y avoir égard. Le roi avoit donné le comté de Ligni à l'amiral de Bourbon, le parlement n'enregistra ce don qu'après plusieurs lettres de jussion. Cependant le comté de Ligni n'étoit point du domaine; le roi en avoit déjà disposé une fois en faveur de La Tremouille.

Le parlement fit encore, cette année, un acte, qui, sans intéresser le roi, n'étoit pas moins singulier. Il avoit condamné, en 1479, Rochouard, évêque de Saintes, à une amende ap-

plicable à l'hôtel-dieu, aux chartreux, et à des couvens. Le prélat, ne se mettant pas en devoir de payer, malgré les plaintes de ceux qui devoient profiter de l'amende, fut mis en prison sur les conclusions du procureur-général, et n'en sortit qu'après avoir satisfait à l'arrêt.

Louis, redoutable à ses ennemis, respecté de toute l'Europe, étoit esclave de son médecin. Jacques Coittier, natif de Poligny en Franche-Comté, et premier médecin de Louis XI, étoit l'homme le plus avide et le plus insolent. Fier de son art, ou plutôt du besoin que son maître croyoit en avoir, il étoit devenu son tyran, et ne lui parloit qu'avec une arrogance dure et scandaleuse. Il abusoit de l'ascendant qu'il avoit sur son maître, pour en obtenir tout, moins en demandant qu'en lui ordonnant avec empire, et le menaçant de l'abandonner. *Je sais bien, lui disoit-il, qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres ; mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.*

Louis, regardant Coittier comme l'arbitre de ses jours, n'osoit ni le refuser, ni lui répliquer. Il lui faisoit payer, par mois, dix mille écus de gages fixes, sans compter les gratifications extraordinaires. Il est porté sur les comptes des trésoriers de l'épargne, que Coittier reçut en moins de huit mois quatre-vingt-dix-huit mille écus.



Le roi lui donna les seigneuries de Rouvray près Dijon, de St.-Jean-de-Lône, de Brussai dans la vicomté d'Auxonne, de St.-Germain-en-Laye, de Triel, la conciergerie du palais, et toutes les dépendances. Il fut fait vice-président et ensuite premier président de la chambre des comptes, malgré les remontrances de cette cour. Il recevoit chaque jour de nouveaux dons, monumens de son avidité et de la foiblesse de son maître. Après la mort du roi, Coittier fut recherché pour les sommes immenses qu'il avoit reçues; mais il se tira d'affaire en payant une taxe de cinquante mille écus, et vécut tranquillement avec le reste. Les affaires dont le roi étoit accablé, ses inquiétudes personnelles ne l'empêchoient pas de porter toujours son attention au dehors. Après la mort de la duchesse de Savoie, sa sœur, il prit un soin particulier du jeune duc Philbert. Il avoit mis auprès de ce prince La Chambre, gentilhomme piémontois, qu'il connoissoit pour homme ferme et capable de s'opposer aux entreprises des oncles de Philbert. La fermeté de La Chambre dégénéra en orgueil. Il remplit la Savoie de troubles, et tenoit, en quelque façon, son maître prisonnier.

Le roi, s'étant convaincu de la justice des plaintes qu'on faisoit contre La Chambre, chargea Philippe de Savoie de l'arrêter (février); Philippe

se saisit de La Chambre, le mit prisonnier, et conduisit le duc Philbert à Grenoble. Commines et Hocheberg, maréchal de Bourgogne, oncle de Philbert, par sa femme Marie de Savoie, vinrent le recevoir, et l'amènèrent à Lyon, où il mourut deux mois après (22 avril), âgé de dix-sept ans, n'ayant mérité d'autre titre que celui de Chasseur. Charles, son frère, lui succéda. Comme il n'étoit pas majeur, son oncle Philippe prétendoit à la tutelle; mais on la lui refusa, parce qu'il étoit le successeur immédiat de son neveu; on l'obligea même de sortir de Savoie.

Pendant que ces choses se passoient, Louis partit pour accomplir un vœu que Commines et du Bouchage avoient fait pour lui à saint Claude. L'accomplissement de ce vœu ne servit qu'à altérer sa santé qui en étoit l'objet. Sa première offrande à saint Claude fut de quinze cents écus d'or, et la seconde de cinq cents écus. Il donna (20 avril) quatre mille livres de rente pour la fondation d'une messe. Il seroit trop long de rapporter toutes les fondations qu'il fit. Chaque église avoit part à ses dons. La plus grande partie des domaines y fut employée; et s'il eût encore vécu quelques années, les revenus du royaume auroient passé entre les mains des gens d'église. Les offrandes de cette année montent à quarante-neuf mille livres par le compte seul de

Bidaut, général des finances, de sorte qu'on ne doit pas être étonné si le parlement s'opposa à tant d'aliénations.

La façon dont Louis XI avoit vécu, pouvoit bien lui donner des remords; mais la maladie les rendoit extrêmes, et lui faisoit quelquefois porter les scrupules trop loin. Il se repentoit d'avoir retenu si long-temps en prison le cardinal Balue et l'évêque de Verdun : s'il eût jugé en prince, il se seroit reproché de n'en avoir pas fait un exemple plus sévère. Cependant il envoya demander une absolution au pape; on peut croire qu'elle ne fut pas refusée. Sixte IV, ayant besoin de la protection de la France contre Ferdinand, roi de Naples, s'appliqua à lever les scrupules de Louis (mai). Il commit plusieurs prélats, pour lui donner l'absolution, lui envoya une permission de manger de la viande en tout temps, lui conseilla de ne songer qu'à sa santé, et lui fit dire qu'il venoit d'accorder des indulgences à ceux qui visiteroient les églises, pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé; qu'il regardoit le Dauphin comme devant un jour être le soutien de l'église; qu'il désiroit le faire gonfalonier de l'église; et qu'il lui enverroit une épée bénite, afin qu'il tint la première qu'il porteroit, de la main du vicaire de Jésus-Christ.

Après tant de bénédictions, le pape se plaignoit des entreprises du roi de Naples contre le Saint-Siège. Il disoit que Ferdinand s'étoit déclaré son ennemi; qu'il avoit à sa solde un corps de Turcs avec lesquels il faisoit des courses jusqu'aux portes de Rome; mais que, si le roi vouloit faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, il seroit soutenu par toutes les forces de l'état ecclésiastique; que, s'il refusoit de prendre ce parti, il pouvoit du moins obliger Ferdinand à quitter les armes, ou s'il continuoit de faire la guerre au Saint-Siège, que le roi devoit s'en déclarer le défenseur. Le pape ajoutoit que Ferdinand s'étoit ligué avec les Florentins, le duc de Ferrare, et Ludovic Sforce, oncle du jeune duc de Milan; que celui-ci avoit fait mettre en prison la duchesse douairière, afin d'attenter sur la vie de son neveu.

Le pape n'oublioit rien pour animer le roi contre Ferdinand et ses alliés; mais il faisoit en même temps une chose qui n'étoit pas adroite. Quoiqu'il n'ignorât pas le ressentiment du roi contre le cardinal Balue, il entreprenoit son apologie, comme si le roi n'eût jamais eu de serviteur plus fidèle. Balue, qui auroit dû rougir de ses crimes, et ne pas triompher de sa grâce, eut l'insolence de faire demander au roi une recommandation pour le pape.

Peu de temps après, Sixte envoya Remond Perauld, connu depuis sous le nom de cardinal de Gurce, auprès du roi, en qualité de nonce; ses instructions contenoient exactement tout ce que le pape avoit déjà dit aux ambassadeurs de France. Le nonce étoit encore chargé de porter au roi des plaintes contre l'archevêque de Strigonie, et d'en demander justice. Ce prélat étoit celui qui avoit parlé avec tant d'insolence à Rome aux ambassadeurs de France, dans l'affaire des Médicis. Il s'étoit depuis brouillé avec le pape, s'étoit retiré à Bâle, où, prenant de lui-même le chapeau de cardinal, il avoit publié un manifeste rempli d'invectives contre Sixte, le traitant de simoniaque, d'homicide et d'hérétique. Il le sommoit de comparoître au concile qu'il prétendoit assembler de son autorité privée, et lui déclaroit que ce concile, assemblé au nom du Saint-Esprit, ne se sépareroit point qu'il n'eût remédié aux maux de l'église et aux mœurs de la cour de Rome.

Le pape vouloit faire croire que ce prélat ne s'étoit porté à de tels excès, que parce qu'il avoit été mis en prison pour avoir manqué de respect au roi, dans la personne de ses ambassadeurs; que depuis il avoit prêché plusieurs erreurs, et que le roi pouvoit et devoit le faire arrêter. Il n'étoit pas difficile de voir que l'intérêt du roi



avoit eu peu de part au ressentiment du pape ; mais Sixte croyoit qu'il étoit facile d'abuser de la foiblesse de ce prince , pour tout ce qui paroissoit avoir rapport à l'église ou à ses ministres. Comme l'entreprise du prélat n'étoit qu'une extravagance , on la méprisa : c'étoit tout ce qu'elle méritoit.

Le roi , abattu , mourant et n'osant presque plus se faire voir à ses sujets , étoit l'arbitre de tous les princes. La duchesse de Milan , que Ludovic Sforce , surnommé le Maure , son beau-frère , avoit fait mettre en prison , afin de s'emparer du gouvernement , trouva le moyen de faire passer en France un homme avec titre d'ambassadeur , pour réclamer la protection du roi. Ludovic , cherchant à pénétrer les dispositions de ce prince , lui envoya , dans le même temps , des ambassadeurs , sous prétexte de proposer , pour Charles , duc de Savoie , la princesse de Milan , qui avoit été destinée à Philbert.

Le roi , ne voulant pas se laisser voir aux ministres de Ludovic , chargea le chancelier , et Hallé , avocat général , de leur dire qu'étant informé des mauvais desseins de leur maître , il vouloit qu'on lui envoyât le frère du duc de Milan pour sûreté de la vie de l'aîné , et que Ludovic rompît toute alliance avec le roi de Naples. Les ambassadeurs parurent acquiescer à tout ce

que le roi exigeoit ; mais celui de la duchesse demandoit de plus , que le roi envoyât à Milan quelque personne de marque pour assister à tous les conseils.

Le roi auroit été assez tranquille avec ses voisins, s'il eût pu compter sur la trêve faite avec le duc d'Autriche : malgré la foi des traités, il y avoit toujours des partis qui couroient de part et d'autre.

Tandis que Louis et Maximilien signoient des trêves et se faisoient la guerre, la face des affaires changea par la mort de Marie, duchesse d'Autriche. Cette princesse étant à Bruges, où elle chassoit au vol, tomba de cheval, se blessa, et mourut de sa chute trois semaines après (27 mars) (\*). Maximilien en fut d'autant plus affligé, qu'il n'avoit aucune considération par lui-même. Ceux de Gand lui disputèrent la tutelle de ses enfans, et firent savoir au roi qu'ils désiroient la paix, et vouloient la sceller par le mariage du Dauphin et de mademoiselle de Bourgogne ; qu'il ne falloit pas perdre cette occasion, parce que le roi d'Angleterre proposoit à Maximilien de faire alliance avec lui, et de renoncer à toute autre ; que, si le roi refusoit la paix à ce prix, les Fla-

(\*) On prétendoit qu'une fausse pudeur l'ayant empêchée de dire où elle s'étoit blessée, elle étoit morte de la gangrène.

mands s'uniroient aux Anglois contre lui. La mort de la duchesse de Bourgogne arriva pendant le voyage du roi à St.-Claude. Les Gantois lui envoyèrent aussitôt leurs députés ; mais ce prince ne se déclara pas d'abord ouvertement. Soit qu'il voulût ménager Édouard, avec qui il avoit pris des engagements pour le mariage du Dauphin, soit qu'il ne fût pas encore absolument déterminé lui-même, il se contenta de négocier secrètement.

Pour connoître plus parfaitement la disposition des esprits, il envoya des émissaires dans plusieurs villes de Flandre (juin), et particulièrement vers les Gantois, qui avoient entre leurs mains le prince et la princesse de Bourgogne. Louis eut tout lieu d'être satisfait, et ne pensa plus qu'à conclure le traité qu'on lui proposoit, et à mettre Maximilien hors d'état de traverser ses desseins. Il résolut de se rendre maître de la ville d'Aire. Il étoit sûr que les Flamands ne s'y opposeroient pas, parce qu'ils savoient que le duc ne se détermineroit à la paix et au mariage de la princesse Marguerite, sa fille, que lorsqu'il y seroit contraint par la force des armes. Louis pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Giresme, homme adroit et propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem, qui commandoit dans Aire, une somme

de trente mille écus et une compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti ; mais, afin de couvrir le complot, les maréchaux des Querdes et de Gié assiégèrent la place, et la battirent si vigoureusement pendant huit jours, que Cohem ne parut se rendre qu'à la force (21 juillet).

Le pays de Liège fut dans ce même temps-là le théâtre d'une sanglante révolution. Guillaume de La Marck, surnommé la Barbe ou le Sanglier d'Ardenne, avoit été élevé et comblé de biens par Louis de Bourbon, évêque de Liège. La Marck, naturellement féroce, sans reconnoissance pour les bienfaits, et enorgueilli par la faveur, se porta à toutes sortes de violences, devint le tyran de la maison de son maître, et tua presque à ses yeux un de ses principaux officiers. L'évêque fut enfin obligé de bannir La Marck de ses états. Celui-ci se réfugia en France, et fit entendre au roi que, s'il vouloit lui donner un corps de troupes, il assureroit un passage libre aux François par le pays de Liège, toutes les fois qu'ils voudroient entrer dans le Brabant. Louis accepta la proposition, et fournit une compagnie de cent lances et trente mille écus. La Marck, trouvant partout des bienfaiteurs, et toujours ingrat, ne fut pas long-temps sans mécontenter le roi, et fut obligé de sortir de France. Il repassa dans le pays de Liège (août) avec une partie de sa

troupe. Il enrôla tous les mécontents, et se trouva à la tête d'environ quinze cents hommes, gens à peu près du caractère de leur chef, et qui, pour se distinguer, portoient tous un habit rouge, et une hure de sanglier brodée sur la manche. Il s'avança vers Liège, et trouva le moyen de gagner Rouslar et Pavillon, magistrats de cette ville. L'évêque sortit à la tête de vingt mille hommes contre les rebelles; mais, étant entré dans un défilé, ses troupes se retirèrent en arrière, soit qu'elles fussent gagnées par les deux traîtres, ou que ces bourgeois timides n'osassent s'engager contre des soldats accoutumés à combattre. La Marck parut à l'instant devant l'évêque : *Louis de Bourbon*, lui dit-il, *j'ai recherché votre amitié, et vous me l'avez refusée.* En même temps il lui fendit la tête, le fit dépouiller et jeter dans la Meuse. La Marck entra tout de suite dans Liège, se rendit maître de presque tout le pays, mettant à feu et à sang tout ce qui refusoit de se soumettre, et força les chanoines d'élire son fils pour évêque.

Cette élection forcée fut bientôt déclarée nulle. Deux ans après, La Marck fut livré à Maximilien, et eut la tête tranchée à Utrecht.

Les dernières récoltes avoient été si mauvaises en France, que, malgré toute l'attention du gouvernement, le peuple souffrit beaucoup de



la famine ; les maladies contagieuses qui en sont la suite ordinaire, s'étendirent sur tous les états. Les personnes les plus qualifiées qui moururent cette année, furent Jeanne de France, sœur du roi, femme de Jean, duc de Bourbon ; le premier président, Jean Boulanger ; Charles de Gaucourt, lieutenant de roi de Paris ; Nicolas Bataille, habile jurisconsulte ; Martin Magistri, homme de basse naissance et d'un mérite illustre. Il mourut encore une grande quantité de personnes de marque ; mais la mortalité tomba principalement sur le peuple, cette partie des sujets qui fait encore plus la force que l'ornement d'un état.

La place de premier président, vacante par la mort de Jean Boulanger, fut donnée à Jacques de La Vaquerie, né sujet de la maison de Bourgogne. On prétend que La Vaquerie, ayant reçu quelque temps après des édits qu'il croyoit contraires au bien de l'état, vint à la tête du parlement trouver le roi, et lui dit : *Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* On ajoute que le roi, plus touché des remontrances, qu'offensé de la démarche du parlement, révoqua ou adoucit les édits : ce fait ne paroît pas bien prouvé.

Le roi, voyant que son terme n'étoit pas éloi-

gné, alla voir le Dauphin à Amboise, et lui donna par écrit une instruction qui fut ensuite enregistrée au parlement (\*). Il lui représenta les obligations qu'ils avoient l'un et l'autre à Dieu; lui fit sentir les devoirs qu'exigeoit le titre de roi très-chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, et celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement étoit à craindre dans le gouvernement, le tort qu'il avoit eu d'éloigner les officiers qui avoient servi son père dans les temps les plus difficiles de la monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, et lui recommanda de prendre conseil des princes de son sang et de ses grands officiers, de conserver tous ceux qu'il trouveroit en place, et qui auroient dignement et utilement servi; de n'en déposer aucun qui n'eût prévarié, et qui n'en fût convaincu en justice.

Le roi ordonna au Dauphin de se retirer en particulier pour réfléchir sur ce qu'il venoit de lire et d'entendre; puis il le fit rappeler et le fit jurer que, s'il succédoit à la couronne, il observeroit tout ce qui venoit de lui être recommandé.

Le roi fit venir ensuite le duc d'Orléans, alors âgé de vingt ans, et lui fit promettre d'exécuter

(\*) Par lettres du 22 septembre, enregistrées le 12 novembre.

fidèlement ce qui seroit réglé pour la tutelle du jeune roi et le gouvernement de l'état. Le duc d'Orléans jura tout ce que le roi voulut, et même en passa acte; mais à peine Louis étoit-il mort, que le duc viola tous ses sermens.

Louis se recommandoit continuellement aux prières des plus vertueux personnages du royaume; Helie de Bourdeille étoit de ce nombre; sa piété, plus que ses lumières, l'avoit fait choisir, n'étant que cordelier, pour être évêque de Périgueux; il passa de là à l'archevêché de Tours, et fut un des premiers commissaires nommés pour travailler au procès de l'abbé de St.-Jean-d'Angely, afin que l'idée qu'on avoit de la vertu de ce prélat, écartât tout soupçon contre le jugement qui seroit rendu.

Louis, ayant prié Bourdeille de demander à Dieu le rétablissement de sa santé, ce prélat ne se borna pas aux prières, et voulut s'ingérer de donner des avis à ce prince, en réveillant ses scrupules au lieu de les calmer. Il lui représenta qu'il avoit trop maltraité le cardinal Balue et l'évêque de Verdun; il joignit une liste des prélats qui prétendoient avoir sujet de se plaindre du roi, tels que celui de Laon, fils du connétable; celui de Castres, frère du duc de Nemours; ceux de Séz, de St.-Flour et de Coutances, qui, étant parens de ses ennemis ou ayant été

liés avec eux, ne devoient pas trop se plaindre d'être suspects. Le roi fut offensé de la liberté du bon archevêque, et lui fit écrire par le chancelier qu'il se mêloit de trop de choses; qu'il ne voyoit pas les conséquences de ce qu'il disoit; qu'il lui avoit demandé ses prières et non pas ses conseils; et qu'il défioit qui que ce fût de blâmer sa conduite à l'égard des évêques mécontents. Le roi, prenant tout alors avec plus de vivacité que jamais, donna ordre au chancelier de citer tous ces prélats, et d'examiner leurs prétendus griefs. Ils furent en effet cités; mais cette affaire ne fut pas suivie: il y a grande apparence que ces évêques n'osèrent partager l'indiscrétion de Bourdeille, ni entrer en jugement avec leur maître.

Le chancelier alla trouver l'archevêque de Tours, et lui représenta que la religion ne le dispensoit pas du respect qu'il devoit au roi; qu'il avoit passé les bornes de son devoir de sujet; et qu'en reprenant les princes, on n'y pouvoit apporter trop d'égards, non-seulement par le respect qui leur étoit dû, mais afin qu'ils reçussent les conseils assez favorablement pour en profiter.

Le chancelier écrivit au roi que l'archevêque de Tours étoit fâché de lui avoir déplu; qu'il n'avoit jamais oublié et n'oublieroit jamais ce

qu'il lui devoit, comme sujet et comme archevêque ; qu'il ne cessoit de prier et de faire prier pour la conservation de sa majesté ; qu'au surplus, ce prélat étoit très-abattu d'une longue maladie, et qu'aussitôt qu'il seroit rétabli, il lui rendroit compte de sa conduite. Cette lettre calma l'esprit du roi : je ne trouve aucune pièce qui prouve ce que disent messieurs de Sainte-Marthe, savoir, que le temporel de l'archevêque fut saisi.

Cependant le pape, d'autant plus attentif à ses intérêts, que le roi, paroissant négliger les siens, ne refusoit rien à l'église, fit de vives instances pour obtenir les comtés de Valentinois et de Diois. Mais comme il y avoit tout à craindre de la foiblesse d'un prince tourmenté de scrupules, et qui ne cherchoit à les dissiper que par des prodigalités envers l'église, le chancelier chargea Hallé, archevêque de Narbonne, ci-devant avocat général, bon prélat et bon citoyen, de tenir le roi en garde contre les sollicitations du pape.

Dans ce même temps, les commissaires du roi et ceux du duc de Bretagne étoient assemblés à Angers, pour terminer les différens qui étoient entre les officiers de justice de leurs maîtres. Les députés du duc faisant un grand étalage des entreprises des officiers royaux, les commissaires du roi répondirent, qu'avant d'exa-



miner ces griefs, il falloit convenir des limites; et qu'avant d'entrer dans ces contestations, qui demandoient beaucoup de temps, le roi avoit des sujets de plainte dont il prétendoit une prompte réparation, et qui n'avoient besoin d'aucun éclaircissement; telles étoient les désobéissances aux arrêts du parlement; que Chauvin, chancelier de Bretagne, étoit actuellement dans les prisons du duc, quoiqu'il eût appelé à la justice du roi, et que ce prince eût reçu l'appel, et ordonné de mettre Chauvin en liberté, ou de l'envoyer à la conciergerie de Paris, avec les informations; que le duc donnoit retraite aux malfaiteurs, et particulièrement aux faux-sauniers, ce qui portoit un grand préjudice aux gabelles du roi. Les conférences s'étant passées en disputes de part et d'autre sans rien conclure, les commissaires se séparèrent, après être convenus de se rassembler au mois de décembre, pour le réglemeut des limites.

De tous temps la France a été l'arbitre de ses voisins, et l'asile des princes malheureux. Gem ou Zizime, second fils de Mahomet II, prétendoit avoir plus de droit au trône que Bajazet son aîné, parce que celui-ci étoit né du vivant d'Amurat leur aïeul, dans le temps que Mahomet étoit sujet et non pas empereur; au lieu que Zizime étoit né depuis que Mahomet avoit succédé au trône.

L'amour des peuples appuyoit la prétention de Zizime ; mais le bacha Achmet , général des troupes ottomanes , se déclara pour Bajazet , s'empara de Constantinople , s'avança au-devant de Zizime jusqu'en Bithynie , et lui livra bataille ; Zizime , l'ayant perdue , se retira chez le sultan d'Égypte. Il fut ensuite obligé de se réfugier chez le roi de Caramanie , d'où il passa à Rhodes , et de là en France. Il y demeura sans voir le roi , du moins on n'en trouve aucune preuve dans les comptes de sa maison , qui portent jusqu'à la moindre dépense faite pour les ambassadeurs ou princes étrangers. D'ailleurs le roi , mourant et défiguré , ne se laissoit plus voir. Il croyoit ne pouvoir conserver son autorité qu'en gouvernant du fond de sa retraite , se dérochant à tous les yeux , et ne se laissant voir qu'à ceux dont le service lui étoit absolument nécessaire. Le chagrin qui le dévoroit , et la crainte de perdre son autorité , ne servoient qu'à rendre plus durs les ordres qu'il donnoit. On le voit par une lettre qu'il écrivit au chancelier sur un sujet peu important.

« Chancelier , vous avez refusé de sceller les » lettres de mon maître d'hôtel , Boutilas ;... » dépêchez-le sur votre vie ». C'est à un édit de cette année ( 24 décembre ) , qu'on doit rapporter la forme du collège des secrétaires du roi , telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. Cette compa-

gnie étoit établie depuis long-temps. Les rois précédens lui avoient accordé de grands privilèges. Louis XI ne prenoit pas toujours dans ce corps ceux dont il se servoit pour écrire ou contre-signer les lettres patentes et autres expéditions ; il en employoit souvent d'autres. Après la guerre du Bien Public, il cassa ceux qu'il avoit créés de nouveau, confirma les privilèges des anciens, marqua leurs fonctions, leur donna de nouveaux privilèges, dont ils jouissent encore aujourd'hui, et fixa leur nombre à cinquante-neuf, dont le roi seroit le soixantième et le chef. Cet édit fut enregistré l'année suivante, et fait encore loi pour tout ce qui concerne cette compagnie. Les émissaires que Louis entretenoit en Flandre, ne cessoient de lui mander que les peuples de ces provinces désiroient la paix, qu'ils vouloient la sceller par le mariage du Dauphin et de mademoiselle de Bourgogne ; mais que, si on refusoit ce parti, il étoit à craindre qu'ils ne se liguassent avec les Anglois. L'empressement des Flamands pour cette alliance étoit si marqué, que le gouverneur d'Arras ayant envoyé un trompette à leur camp sous Alost, les troupes ne demandèrent des nouvelles que du Dauphin, et marquèrent une extrême envie de le voir.

Louis, ne prenant jamais plus de précautions que dans les choses qu'il désiroit le plus, envoya

Jean Guérin, son maître d'hôtel, pour s'assurer encore des dispositions des Gantois ; il commença ensuite à négocier secrètement avec Maximilien, et bientôt après il nomma pour ses plénipotentiaires, Crevecœur, sieur des Querdes ; Olivier de Couëtman, lieutenant de roi d'Arras ; le premier président de La Vacquerie, et Jean Guérin.

Maximilien nomma, de sa part, Dauffay, maître des requêtes de son hôtel ; Gort-Rolland, pensionnaire de Bruxelles ; Jacques de Steenwerper ; Gossuin, abbé d'Affleghem ; l'abbé d'Aumont ; de Berghes, seigneur de Walhain ; Bouvrie ; Lannoy ; Baudouin de Molembais ; de Goy, seigneur d'Auxy ; et plusieurs autres.

Ces ministres, assemblés à Arras, convinrent de presque tous les articles du mariage entre le Dauphin et la princesse Marguerite. Les plus grandes difficultés furent sur la manière dont les comtés de Bourgogne et d'Artois, et les autres états dont le roi étoit déjà en possession, devoient lui être cédés. Le roi prétendoit que ces provinces lui appartenoient de plein droit ; Maximilien et les états ne vouloient les abandonner que comme partage et dot de la princesse. Les plénipotentiaires de France demandoient les villes de Lille, Douay et Orchies, qui n'avoient été données par Charles V à Philippe, duc de Bour-

gogne, qu'à la charge de réversion à la couronne faute d'hoirs mâles ; et le cas étoit arrivé. Quoique le droit du roi fût incontestable, les Flamands ne pouvoient consentir à lui rendre des places qui le mettoient au milieu de leur pays. Les plénipotentiaires, remarquant que les Flamands ne se relâcheroient jamais sur cet article, ne voulurent pas rompre la négociation, et firent comprendre au roi qu'il ne perdrait jamais son droit, qu'il pourroit le faire valoir en temps et lieu, et que les provinces qu'on lui cédoit, non-seulement lui serviroient de nantissement pour ces trois places, mais le mettroient encore en état de s'en emparer un jour.

Louis se laissa persuader, envoya ( 14 décembre ) les pouvoirs les plus amples pour lever le reste des difficultés, et la paix fut signée ( 25 décembre ) (\*).

Le roi écrivit aussitôt à tous les gouverneurs, baillis et sénéchaux, de faire assembler les états de leurs gouvernemens pour ratifier le mariage du Dauphin avec Marguerite d'Autriche. On n'attendit pas même que le traité fût signé pour demander les scellés que les Flamands exi-

(\* ) Je ne rapporte point ce traité, parce que, le mariage n'ayant pas eu d'effet, il fut annulé. Ceux qui voudront le consulter, le trouveront à la suite des mémoires de Commines, donnés par Godefroy, tome V, p. 272.



geoient (\*). Il envoya La Grange, bailli d'Auxonne, vers le duc de Bourbon et le comte de Nevers, pour avoir leurs scellés conformes au modèle dont La Grange étoit porteur.

Ces princes firent leurs remontrances sur une clause du traité, par laquelle le roi, en cas de contravention de sa part, les relevoit du serment de fidélité. Ils alléguoient que les lois de l'état qui les attachoient au roi, étoient hors de son pouvoir. Le comte de Nevers faisoit de sa part d'autres difficultés, et prétendoit avoir des droits incontestables sur le Brabant (\*\*), qui l'empêchoient de ratifier ce traité, purement et simplement : c'est pourquoi il fit prier le roi de ne pas trouver mauvais qu'il eût ajouté dans son scellé, qu'il approuvoit le traité sans préjudice de ses droits.

Le duc d'Autriche et les états de Brabant nommèrent pour leurs ambassadeurs, les abbés de

(\*) Le traité portoit que les princes du sang, les pairs, l'université de Paris, les principales villes, cités et communautés du royaume, les prélats et nobles des comtés d'Artois et de Bourgogne, s'engageroient par leurs scellés d'entretenir ce traité dans tous ses points et articles.

(\*\*) Le comte de Nevers, comme descendant de Philippe-le-Hardi, avoit des droits sur la succession de cette maison, et particulièrement sur le Brabant, que Philippe-le-Bon avoit usurpé sur lui.

St. - Bertin et de St. - Pierre de Gand, Jean de Berghes, seigneur de Walhain, Lannoy, Goy, de La Moire, Rym, Pinnock, d'Auffay et Mergolles.

( 1483 ; Pâques, le 30 mars ). Ils se rendirent d'abord à Paris ( 24 janvier ), et furent reçus par l'évêque de Marseille et les officiers de la ville. Le lendemain ils assistèrent au *Te Deum* dans l'église de Notre - Dame, et dînèrent à l'hôtel de ville. Le soir le cardinal de Bourbon leur donna une fête magnifique, suivie d'une comédie du goût de ce temps-là, c'est-à-dire, une *Moralité* ou *Sotie*. Ils partirent le jour suivant pour se rendre à Tours auprès du roi.

Dès leur première audience, ils prièrent sa majesté de vouloir bien autoriser le Dauphin à jurer le traité de paix, de leur remettre les scellés et sûretés qu'on avoit promis pour l'accomplissement du traité, de promettre que les pays donnés pour la dot de la princesse, seroient gouvernés suivant leurs lois et usages ; que la ville d'Arras reprendroit son ancien gouvernement, et que tous les anciens habitans qu'on en avoit fait sortir, pourroient y retourner, exercer leurs professions, et rentrer dans leurs biens. Les ambassadeurs prièrent encore le roi de retirer ses troupes, afin que le duc d'Autriche en fit autant de son côté ; de rappeler tous les François qui é-

toient au service de La Marck, et d'aider à chasser ce rebelle du pays de Liège ; de rétablir Françoise et Marie de Luxembourg, petites-filles du connétable, dans les biens de leur maison ; de faire rendre à Philippe de Croy le comté de Porcien ; de rendre la liberté aux prisonniers, ou de les mettre à rançon.

Les ambassadeurs firent de nouvelles instances pour obtenir que le duc de Bretagne fût compris dans le traité ; après quoi ils se rendirent à Amboise pour saluer le Dauphin, et lui faire jurer tous les articles, et spécialement celui qui concernoit son mariage avec la princesse Marguerite, et la conservation des privilèges et coutumes des pays qui lui étoient cédés.

Le sire de Beaujeu étoit auprès du Dauphin, dont le roi l'avoit nommé tuteur et curateur, voulant qu'il en exerçât les fonctions de son vivant. Personne n'étoit plus capable ni plus digne de cet emploi que Beaujeu. Ferme, désintéressé, prudent, il ne cherchoit pas dans les conseils qu'il demandoit une approbation de son sentiment. Comme il n'avoit pas la présomption de se croire instruit des choses qu'il n'avoit pas apprises, il écrivit à du Bouchage de lui envoyer quelque homme de robe habile, versé dans les matières dont il s'agissoit, capable de dresser les actes nécessaires, et d'examiner tant ceux que le Dau-

phin seroit obligé de signer, que ceux que les ambassadeurs donneroient.

Le Dauphin, autorisé par le roi, jura, en présence des ambassadeurs, sur l'hostie, sur la vraie croix et sur les évangiles, de garder tous les articles du traité de paix et de mariage. Les ambassadeurs étant retournés auprès du roi, ce prince ratifia le traité (22 janvier); et, par un acte du même jour, renonça à toutes prétentions sur les biens cédés au Dauphin. Il congédia ensuite les ambassadeurs, et leur fit présent de trente mille écus d'or, et de cinq cent soixante marcs d'argent (9 février).

Picard, bailli de Rouen; les accompagna jusqu'à Paris, et présenta au parlement une lettre close du roi, pour faire enregistrer le traité de paix. Michel de Pons, procureur général, Gannay et Le Maître, avocats généraux, étant informés de l'acte par lequel le roi renonçoit à toutes ses prétentions sur les biens cédés par le traité de paix, firent leur protestation, déclarant que la lecture qui en alloit être faite ne pourroit préjudicier aux droits du roi et de sa couronne, et demandèrent que leur opposition fût enregistrée, afin de soutenir en temps et lieu les droits du roi, ce qui ne se pouvoit faire présentement, attendu le désir que sa majesté avoit de voir toutes ces affaires finies. Le parlement ayant reçu

cette protestation, on lut la lettre du roi, par laquelle il lui adressoit le traité et les actes faits en conséquence.

Le lendemain, le traité de paix fut publié ; mais, avant de l'enregistrer, on donna à Dauffay, qui en étoit le porteur, le choix de ces deux clauses : *Le procureur général présent et ne s'y opposant point, ou le procureur général présent et de son consentement.* Dauffay choisit la dernière, et l'enregistrement fut fait. Le parlement dit ensuite aux ambassadeurs, que, *le traité ne liant pas moins le duc et les états de Flandre, que le roi, le Dauphin et leurs états, il étoit bon que la cour fût dépositaire de la ratification du duc.* Dauffay répondit que *ce qu'on demandoit étoit raisonnable.*

Les ambassadeurs étant partis pour retourner en Flandre, le roi ordonna (18 février) une procession de Paris à St.-Denis, en action de grâces, pour la paix, et pour demander la conservation du roi, de la reine et du Dauphin. On voit, par les délibérations prises sur cette procession, que le parlement étoit alors composé de cent personnes.

Quelques jours après, le roi envoya des ambassadeurs vers le duc d'Autriche, pour être présents au serment qu'il fit, pareil à celui de sa majesté, de garder et observer fidèlement le traité de paix et d'alliance.



Louis XI, accablé de maux, occupé des plus grandes affaires, portoit encore son attention sur les autres états de l'Europe.

Les troubles de Navarre avoient commencé en 1441, à la mort de Blanche de Navarre. Cette reine, renversant par son testament ce qui avoit été réglé par son contrat de mariage, voulut que Jean, son mari, jouît, sa vie durant, de ses états au préjudice de ses enfans. Ni la mort du roi Jean, ni celle de sa fille Éléonore ne rétablirent le calme dans la Navarre. Elle fut toujours divisée par des factions. Le règne de François Phœbus, qui succéda à son aïeule Éléonore, fut très - court. Ce prince, fils de Gaston Phœbus et de Magdeleine de France, mourut au commencement de cette année, âgé de quinze ans : il nomma, par son testament, sa sœur Catherine pour son unique héritière.

Le roi se déclara protecteur de Catherine, sa petite-nièce, et s'opposa aux desseins des comtes de Lérins et de Beaumont, qui auroient voulu unir la Navarre à l'Arragon et à la Castille que Ferdinand possédoit déjà.

Le vicomte de Narbonne, appuyé par le cardinal de Foix, et par les ducs d'Orléans et de Bretagne, prit le titre de roi de Navarre, et crut mettre Ferdinand et Isabelle dans ses intérêts, en leur représentant que Louis ne soutenoit Ca

therine que pour perpétuer son autorité dans la Navarre; mais Ferdinand prit le parti de Catherine, dans l'espérance de la marier au prince Jean, son fils. Louis XI et Magdeleine, sa sœur, s'y opposèrent. Les légitimes héritiers de ce royaume en seroient encore possesseurs, si Louis XII avoit eu l'habileté de Louis XI.

Cependant tout se préparoit pour le mariage du Dauphin. Édouard, roi d'Angleterre, conçut tant de dépit d'avoir été trompé par Louis XI, et de voir que la France alloit encore se fortifier par l'union des provinces que la princesse Marguerite apportoit en mariage, qu'il en mourut de chagrin. D'autres prétendent qu'il mourut d'apoplexie après un grand excès de vin; on soupçonna aussi qu'il avoit été empoisonné par son frère Richard, duc de Gloucester. Les crimes que Gloucester avoit déjà commis, et ceux qu'il a faits depuis, rendent ces soupçons assez vraisemblables. Tous les pas qu'il fit vers le trône, furent autant de forfaits. Il avoit été le principal auteur de la mort du duc de Clarence, son frère. Après la mort d'Édouard, il se défit de tous ceux qui avoient été attachés à ce prince. Il remplit le parlement de ses créatures, fit casser le mariage du feu roi, et déclarer illégitimes les enfans qui en étoient nés; peu de temps après, il les fit mourir. L'Angleterre, jalouse de sa liberté contre

ses rois, et qui plie sous les tyrans, vit commettre tous ces crimes sans s'ébranler.

Louis ne parut pas prendre le moindre intérêt à la mort d'Édouard ; mais il ne voulut point faire d'alliance avec l'usurpateur, quoiqu'on trouve dans Rymer quelques projets de traités qui ne furent point conclus.

Louis ne pouvoit mieux se venger des Anglois, qu'en les abandonnant à leurs factions ordinaires. Il n'avoit pas la même indifférence sur l'Italie. Les divers états qui la composent, étoient tous armés les uns contre les autres. Leurs intérêts changeoient à chaque instant, et leur fureur étoit toujours la même. Un parti devenoit tout à coup l'ennemi déclaré de celui dont il étoit allié le jour précédent. Sixte IV, après avoir été uni avec Ferdinand, roi de Naples, vit l'état ecclésiastique ravagé par Alphonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand. Les Vénitiens envoyèrent au secours du pape Robert Malateste, à la tête de quinze cents chevaux. Celui-ci battit le duc de Calabre, et entra triomphant dans Rome. Le pape ne conçut que de la jalousie du service que les Vénitiens venoient de lui rendre ; il trouva qu'ils devenoient trop puissans, et ne chercha plus qu'à les traverser.

Louis envoya (mai) Listenay et Monjeu, gentilshommes bourguignons, pour pacifier les trou-

bles d'Italie, et particulièrement ceux qui étoient entre la république de Venise et le duc de Milan. L'évêque de Lombes retourna quelque temps après en Espagne, pour terminer l'affaire du Roussillon.

Le roi, craint et respecté de toutes parts, décidoit du destin de plusieurs états, tandis qu'enfermé dans le château du Plessis - les - Tours, il étoit en proie aux soupçons et aux horreurs d'une mort prochaine. Il voyoit d'un côté la mort s'avancer à pas lents vers lui, de l'autre il redoutoit mille trahisons. Il fit mettre autour de son château, un treillis de fer, armé de pointes, et fit semer dix - huit mille chausse - trapes dans les fossés; quatre cents archers faisoient le guet, et quarante veilloient toujours, les armes à la main, et tiroient sur ceux qui osoient approcher. On fouilloit exactement tous ceux qui étoient obligés d'entrer dans le château. Le Dauphin étoit tour à tour l'objet de la tendresse et des soupçons de son père. Il fit composer, pour son instruction, le *Rosier des guerres* rempli des maximes les plus sages du gouvernement. Il craignoit en même temps que ce jeune prince ne fût impatient de régner, ou que les mécontents n'abusassent de son nom : il regardoit alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeoit tous les jours de domestiques; et, n'osant avouer ses frayeurs, il

disoit que la nature se plaît dans le changement. La crainte de perdre son autorité, faisoit qu'il ne l'exerçoit plus qu'au gré de ses caprices. Chaque jour il déposoit d'anciens officiers pour en élever de nouveaux. Pour occuper continuellement l'attention des étrangers, il faisoit venir de tous les pays des chevaux, des chiens, et toutes sortes d'animaux rares, et ne daignoit pas les regarder quand ils étoient arrivés. Il se monroit magnifiquement vêtu sur une galerie en dehors du château, et disparoissoit dans l'instant, de peur qu'on n'eût le temps d'apercevoir l'altération de ses traits. La défiance et la crainte étoient pour lui des bourreaux continuels. Plus tourmenté par ses soupçons que rassuré par les supplices qu'il ordonnoit, il eût été trop heureux d'être délivré par la mort même de toutes les horreurs qu'elle lui inspiroit. Dans le temps qu'il prenoit les précautions les plus cruelles contre les hommes, il cherchoit, pour appaiser le ciel, tous les moyens imaginés par la crainte : il se recommandoit aux prières, il faisoit venir des reliques de tous côtés. Quoiqu'il s'occupât toujours d'affaires politiques, ce n'étoit plus avec les ministres des princes qu'il conféroit ; c'étoit avec des moines superstitieux ou intéressés. Un certain Jacques Rosat, cordelier, arriva de Lombardie avec sept ou huit de ses compagnons, et



fut reçu du roi avec distinction. Des chanoines de Cologne vinrent pour s'assurer des revenus que ce prince avoit donnés à leur église, en l'honneur des trois rois, dont les reliques lui avoient été vantées. Le doyen d'Aix-la-Chapelle lui en apporta; un marchand lui vendit une petite image d'argent cent soixante livres.

La crainte de la mort étant devenue le principe de toutes les actions de Louis XI, il demandoit de toutes parts des remèdes ou des prières. Esclave de son médecin, chargé de reliques, il prodiguoit les biens aux gens d'église. Il fit des dons considérables à l'abbaye de St.-Denis; il accorda à celle St.-Germain la foire franche qui subsiste aujourd'hui. Sans nous arrêter au détail des dépenses que ce prince faisoit en dévotions, il suffit de dire qu'elles augmentoient chaque jour avec ses infirmités.

Bajazet II, empereur des Turcs, espérant profiter de la foiblesse de Louis, lui envoya un ambassadeur avec la liste de toutes les reliques qui étoient à Constantinople, et les lui offrit, s'il vouloit seulement retenir Zizime en France, et l'empêcher de repasser dans l'Orient. Louis rejeta les propositions de Bajazet, et ne voulut pas violer l'hospitalité dans la personne d'un prince malheureux. L'ambassadeur turc, après avoir long-temps attendu en Provence, s'en re-

tourna sans avoir pû même obtenir une audience.

Louis étoit bien éloigné de traiter avec les infidèles. Il attendoit avec impatience l'arrivée de Matortille , plus connu sous le nom de François de Paule.

François, natif de Paule, ville de Calabre, se consacra à Dieu dès son enfance. Né avec un esprit droit et un cœur pur, il méprisa toutes les sciences humaines, et ne s'occupa que de celle du ciel. Sa retraite n'empêcha pas que la sainteté de sa vie ne fût bientôt répandue en Italie et en France. Louis désira aussitôt de le voir, espérant obtenir par ses prières le rétablissement de sa santé. Il fit prier le pape et le roi de Naples d'envoyer ce saint homme en France, et lui fit bâtir une maison dans son parc. Il envoyoit continuellement des courriers pour hâter l'arrivée du *saint homme* ; c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de la maison du roi.

Aussitôt qu'il l'aperçut, il courut au-devant de lui, et se jeta à ses pieds, en le suppliant de lui prolonger la vie. François le releva, et lui remontra avec humilité que nos jours sont dans la main de Dieu ; mais il s'attacha en même temps à le consoler et à le disposer à la mort. Louis avoit de fréquens entretiens avec lui, et paroisoit ensuite plus tranquille : on vit alors à la cour

la dévotion humble et sincère et la solide piété respectées.

Dans le temps que la crainte de la mort sembloit avoir égaré l'esprit de Louis XI, il l'eut toujours sain et présent dans les affaires. Sur les plaintes qu'il reçut que Palamède de Fourbina-busoit de son autorité en Provence, il lui interdit toutes les fonctions de sa place, et chargea Baudricourt d'informer de sa conduite : Baudricourt s'acquitta de sa commission avec autant d'intégrité que d'intelligence. Il fit les informations les plus exactes; et sur le compte qu'il rendit au roi, que Fourbin avoit fidèlement rempli ses devoirs, et que les plaintes qu'on faisoit contre lui, n'étoient que l'effet de la jalousie et de la malignité qu'excitent les grandes places, mais qui achèvent l'éloge de ceux qui les remplissent, Fourbin fut rétabli avec plus d'autorité qu'auparavant.

Louis, toujours occupé du gouvernement, ôta la charge de chancelier à Doriole, pour en revêtir Guillaume de Rochefort, qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Doriole, étant maire de La Rochelle, avoit été plusieurs fois député vers Charles VII; il s'attacha à la cour, et fut successivement maître des comptes, général des finances, et ambassadeur. Il s'acquitta si bien de toutes les commis-

sions qui lui furent données, que le roi l'honora de la dignité de chancelier. Il avoit une parfaite connoissance des lois du royaume et des droits du roi. Personne ne fut plus laborieux; mais le grand âge ne lui permettoit plus de travailler avec la même exactitude. Louis croyoit que les premières places devoient être la récompense des services actuels; et, quoiqu'il fût content de ceux que lui avoit rendus Doriole, il lui ôta sa charge, et lui donna celle de premier président de la chambre des comptes, comme étant plus tranquille.

Le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, furent chargés d'aller chercher Marguerite d'Autriche. Anne prétendit avoir droit de délivrer des prisonniers en faisant sa première entrée à Paris; mais le parlement s'y opposa, et soutint que ce droit n'appartenoit qu'au roi, à la reine et au Dauphin, et non pas aux autres enfans de France.

Les seigneur et dame de Beaujeu, s'étant rendus à Hesdin, remirent aux députés de Maximilien les scellés des princes et des villes du royaume, et reçurent ceux des seigneurs et villes des Pays-Bas.

Marguerite d'Autriche fut remise (19 mai) entre les mains des sire et dame de Beaujeu, par Catherine de Clèves, par les seigneurs de Ra-

vestein, de Vers et de Ligne, l'abbé de St.-Bertin, et le chancelier de Brabant.

Ravestein, voulant, avant de quitter la princesse, qu'elle exerçât les droits et privilèges qu'elle prétendoit comme Dauphine et comme comtesse d'Artois, lorsqu'elle fit son entrée à Bethune, donna, au nom de cette princesse, une rémission à Ogier et à Bernard, frères, surnommés d'Auron, prisonniers à Bethune, pour avoir tué quatre hommes. Le juge du lieu ne vouloit pas avoir égard à ces lettres de grâce; mais le Dauphin, étant parvenu à la couronne, les confirma.

Marguerite fit son entrée à Paris (2 juin), au milieu des acclamations du peuple. Le parlement alla en corps la recevoir au delà des portes de la ville; et Beaujeu donna des lettres de maîtrise de plusieurs métiers, au nom de cette princesse, en vertu du droit de joyeux avènement. Marguerite se rendit ensuite à Amboise.

Les fiançailles se firent (23 juin) avec toute la magnificence possible. Les principales villes du royaume y envoyèrent des députés qui furent défrayés, eux et leur suite, aux dépens du roi. Le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, le sire d'Albert, Guy Pot, comte de Saint-Pol, gouverneur de Touraine, firent les honneurs de cet-



te fête, plus marquée par la magnificence que par la joie publique; puisqu'on faisoit en même temps des prières pour la santé du roi, qui étoit sans ressource.

C'étoit tous les jours quelque'imagination singulière. Le pape envoya un bref, par lequel il permettoit au roi de se faire oindre une seconde fois de l'huile de la Sainte Ampoule. Bientôt après, Grimaldi, maître d'hôtel du pape, arriva avec beaucoup de reliques. Le peuple de Rome avoit pensé se soulever, en apprenant qu'il alloit être privé d'un pareil trésor; on en fit des remontrances fort sérieuses au pape, qui fut obligé de s'excuser sur les obligations que le Saint-Siége avoit aux rois de France.

Les approches de la mort détachent ordinairement les hommes du reste du monde, pour les rapprocher d'eux-mêmes, tout leur devient alors étranger; Louis ne cessa jamais de régner, ni de s'occuper du gouvernement. Toute sa personne sembloit éteinte, le roi seul subsistoit encore. Dans ses derniers momens, il renouvela l'alliance avec la Hanse Teutonique. Il entroit dans les moindres détails de la police, et punit sévèrement les boulangers, qui avoient fait une cabale pour renchérir le pain.

Le lundi, 25 d'août, Louis tomba dans une telle foiblesse, qu'on le crut mort. Briçonnet,

qui étoit auprès de lui, l'écrivit dans le moment à Paris. Le bruit de la mort du roi se répandit partout; chacun en étoit persuadé, et n'osoit encore le dire hautement. Cependant le chancelier de Rochefort alla au parlement, pour l'exhorter à maintenir le peuple dans l'obéissance, et partit pour se rendre auprès du roi.

Ce prince revint de sa foiblesse; mais il se sentit si abattu, qu'il jugea lui-même que sa fin étoit proche. Il chargea le sire de Beaujeu d'aller trouver le roi à Amboise; c'est ainsi qu'il nomma toujours le Dauphin depuis l'attaque violente qu'il venoit d'essuyer. Il lui envoya les sceaux par le chancelier, avec une partie de sa garde, sa venerie et sa fauconnerie. Il disoit à tous ceux qui le venoient voir, d'aller trouver le roi, et leur recommandoit d'être fidèles à leur nouveau maître. Il ajoutoit ordinairement quelques maximes de gouvernement, qu'il les prioit de rapporter au Dauphin.

Depuis qu'il fut revenu de sa foiblesse, il eut toute sa connoissance, et parla jusqu'au dernier instant. Cette tranquillité fit croire à ceux qui étoient auprès de lui qu'il pouvoit se flatter sur son état. Roli, son confesseur, crut qu'il étoit de son devoir de le détromper, et de lui déclarer qu'il ne devoit plus songer qu'à son salut.

La difficulté étoit de le lui annoncer. Ce prin-

ce avoit souvent dit que si on le voyoit absolument en péril, on se gardât bien de lui prononcer le cruel mot de la mort; et qu'il suffisoit qu'on le lui fit entendre en disant : *Parlez peu.* On n'eut point alors tous ces égards; Olivier Le Dain se chargea de la commission, et lui dit, en présence de François de Paule, et du premier médecin Coittier : *Sire, il faut que nous nous acquittions; n'ayez plus d'espérance en ce saint homme, ni en autre chose; car sûrement il est fait de vous, et pour ce, pensez à votre conscience; car il n'y a nul remède.* Le roi, sans paroître effrayé, répondit simplement : *J'ai espérance que Dieu m'aidera; car par aventure je ne suis pas si malade comme vous pensez.* Il commença cependant à penser plus sérieusement que jamais à ses derniers arrangemens. Toujours occupé du Dauphin et de l'état, il recommanda que des Querdes demeurât au moins pendant six mois auprès du jeune roi; qu'on ne songeât plus à Calais ni à aucune autre entreprise qui pût rallumer la guerre dans le royaume, qui avoit besoin de cinq ou six ans de paix. Il ajouta que ce qui auroit été fort avantageux, s'il avoit vécu, devenoit très-dangereux après sa mort; que par cette raison il ne falloit point inquiéter le duc de Bretagne. Il parla ensuite du comte de Saint-Pol et du duc de Nemours, qu'il avoit fait



mourir, et témoigna qu'il n'y en avoit qu'un dont il se repentît : on prétend que c'étoit le duc de Nemours ; auquel cas Louis ne devoit avoir de scrupule que sur la forme. Nemours étoit très-criminel ; mais il fut jugé par des commissaires ; et ceux qui n'avoient pas conclu à la mort, furent disgrâciés.

Le roi, après avoir fait ses dernières dispositions, demanda et reçut ses sacremens avec résignation et fermeté, répondant à toutes les prières. Il ordonna sa sépulture, et nomma ceux qui devoient accompagner son corps : dans ses derniers momens, il ne cessoit de répéter : *Notre-Dame d'Embrun, ma bonne mattresse, aidez-moi. Misericordias Domini in æternum cantabo.* Il dit que, par la dévotion qu'il avoit à la Vierge, il espéroit qu'il ne mourroit que le samedi ; circonstance qui fut remarquée, parce qu'elle se trouva justifiée par l'événement. Louis XI mourut en effet le samedi 30 d'août, sur les sept heures du soir, et huit jours après il fut inhumé à Cléry.

La nouvelle de la mort des princes célèbres se répand ordinairement d'avance ; et, lorsqu'elle est sûre, plusieurs n'osent la croire ; on en doute quelque temps ; on craint de se rendre suspect en manifestant l'impression dont on est affecté ; on attend en silence le jugement du pu-

blic. Voilà précisément ce qui arriva aux premières nouvelles de la mort de Louis ; mais , lorsqu'elle fut confirmée , la consternation devint générale ; on ne savoit encore si l'on devoit regretter ou s'applaudir , espérer ou craindre ; ceux même qui croyoient être délivrés d'un maître absolu et terrible , ne pouvoient se dissimuler qu'ils avoient aussi perdu un défenseur.

Telle fut la fin de Louis XI , prince qui sera toujours célèbre dans notre histoire , aimé du peuple , haï des grands , redouté de ses ennemis , et respecté de toute l'Europe.

Louis créa deux parlemens ; celui de Bordeaux en 1462 , et celui de Dijon , le 18 mars 14<sup>76</sup>/<sub>77</sub>. Il ordonna , par son testament , que le sire et la dame de Beaujeu auroient la tutelle de Charles VIII. Ils répondirent si dignement à la confiance du roi , que les états du royaume assemblés à Tours ( en 1484 ) leur firent des remerciemens , leur confirmèrent la tutelle , et , malgré les cabales du duc d'Orléans , leur donnèrent la principale autorité dans le gouvernement. Les états n'agissoient plus alors par crainte ou par faiblesse ; ce fut si peu par égard pour la mémoire de Louis XI , qu'on proposa de rétablir toutes les autres choses dans le même état où elles étoient sous Charles VII. Louis XI , n'ayant jamais eu de confiance en la reine , l'avoit toujours



éloignée des affaires, et ne la voyoit que pour avoir des enfans. Il ordonna, en mourant, qu'elle restât comme reléguée dans le château de Loches. La dame de Beaujeu auroit peut-être été fort embarrassée entre le respect qu'elle devoit à sa mère, et l'obéissance qu'elle devoit au roi son père; mais la reine mourut peu de mois après le roi, digne des regrets de la cour, si la vertu y étoit regrettée.

Il ne me reste plus qu'à rapporter plusieurs traits de la vie privée de Louis XI, que l'ordre et la liaison des faits ne m'ont pas permis d'insérer dans le corps de son histoire.

Ce prince est le premier de nos rois qui ait introduit, ou du moins fort étendu l'usage de manger publiquement avec ses sujets : une de ses plus grandes dépenses étoit pour sa table. Ses favoris étoient ordinairement habillés comme lui, et habituellement admis à sa table et à son lit. Ce dernier usage s'est long-temps conservé en France, même parmi nos rois. Le meilleur accueil qu'on pût faire à son hôte, étoit de le faire coucher avec soi.

Louis XI, toujours avide de s'instruire, invitoit à sa table les étrangers dont il espéroit tirer quelques connoissances utiles; il y recevoit même des marchands, qui lui donnoient des lumières sur le commerce. Il se servoit de la liberté du

repas pour les engager à parler avec confiance. Un marchand nommé maître Jean, séduit par les bontés du roi, qui le faisoit souvent manger avec lui, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Ce prince les lui accorda ; mais lorsque ce nouveau noble parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder. Maître Jean, surpris de ne pas trouver le même accueil, s'en plaignit. *Allez, M. le gentilhomme*, lui dit le roi, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition ; mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres, si je vous faisois la même faveur.* Louis XI vouloit honorer tous ceux qui se distinguoient dans leur état, et qu'ils apprissent à n'en pas rougir, quand ils l'honoroient eux-mêmes.

Il alloit quelquefois de maison en maison dîner et souper chez les bourgeois. Il s'informoit de leurs affaires, se mêloit de leurs mariages, et vouloit être parrain de leurs enfans. Il s'étoit fait inscrire dans les confréries des artisans mêmes, et disoit à ceux qui lui reprochoient de ne pas garder assez sa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Les réponses vives lui plaisoient beaucoup. Il entra un jour dans sa cuisine, et demanda à un jeune garçon qui tournoit la broche, qui il

étoit. Cet enfant, qui ne connoissoit pas le roi, lui répondit qu'il s'appeloit Berruyer, que son poste n'étoit pas bien élevé, et que cependant il gagnoit autant que le roi. *Eh ! que gagne le roi,* reprit Louis ? *Ses dépens,* répliqua l'enfant, *qu'il tient de Dieu, comme je les tiens du roi.* Louis retira Berruyer de la cuisine, et l'attacha à la chambre où il fit depuis une grande fortune.

Louis ne trouvoit pas mauvais qu'on lui fit des plaisanteries. Brezé lui disoit quelquefois, par une équivoque du goût de ces temps-là : *Que son cheval étoit le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portoit le roi et son conseil.*

Louis ayant un jour rencontré l'évêque de Chartres, monté sur un cheval richement caparaçonné : *Les évêques,* lui dit-il, *n'alloient pas ainsi autrefois.* *Non, sire,* répondit l'évêque, *du temps des rois pasteurs : cette réponse plut au roi.*

Philippe de Crevecœur, seigneur des Querdes, en fit une plus hardie. Il étoit passé du service de Bourgogne à celui de France. Comme il avoit reçu des sommes considérables pour exécuter plusieurs entreprises, le roi ayant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent, des Querdes mit tant de différens articles, que la dépense surpassoit la recette. Louis, ne trouvant pas le compte exact, vouloit examiner et discuter chaque article. Des Querdes, ennuyé d'une

recherche si scrupuleuse, lui dit : *Sire, j'ai acquis pour cet argent les villes d'Aire, d'Arras, de St. - Omer, Bethune, Bergue, Dunkerque, Gravelines, et quantité d'autres; s'il plaît à votre majesté de me les rendre, je lui rendrai tout ce que j'ai reçu.* Le roi, comprenant que des Querdes avoit prétendu se payer un peu par lui-même de ses services, lui répondit : *Par la Pâques Dieu, maréchal, il vaut mieux laisser le monstier où il est.*

Il aimoit à s'expliquer par des traits concis. Édouard IV, roi d'Angleterre, ayant fait arrêter son frère, le duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la duchesse douairière de Bourgogne, envoya consulter Louis XI sur le parti qu'il devoit prendre. Louis donna pour réponse ce vers de Lucain :

*Tolle moras, semper nocuit differre paratum.*

Édouard fit aussitôt mourir son frère.

Plus Louis XI estimoit les hommes courageux, plus il craignoit de les perdre. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer et la flamme, au siège du Qesnoy, le roi, qui avoit été témoin de son ardeur, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : *Par la Pâques Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de*

*vous plus d'une fois.* Les descendants de Lannoy ont porté long-temps une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action.

Comme Louis XI estimoit les braves gens, il ne pouvoit souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revue des gentilshommes de sa maison, et n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritaires, en disant que, puisqu'ils n'étoient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes.

Louis aimoit et protégeoit les lettres; il les auroit même cultivées par goût, si ses devoirs lui eussent laissé quelque repos. Il savoit que les talens, les sciences, les lettres et les arts ont entr'eux une liaison étroite; qu'ils font la gloire d'une nation; et que, dans un état puissant, cette gloire est un avantage réel, quoique l'utilité ne s'en fasse pas sentir au vulgaire. Il comparoit un ignorant qui a une bibliothèque, à un homme qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis XI avoit toujours quelques astrologues à ses gages. Son goût pour cette ridicule manie, étoit autant l'erreur de son siècle, que la sienne. Moins l'esprit est étendu, plus il croit embrasser d'objets. Ce n'est qu'en s'éclairant qu'il parvient à connoître ses limites, et à savoir borner ses connoissances pour les rendre plus sûres.



On prétend qu'un astrologue ayant prédit la mort d'une femme que Louis aimoit, et le hasard ayant justifié la prédiction, ce prince fit venir l'astrologue : *Toi, qui prévois tout, lui dit-il, quand mourras-tu?* L'astrologue, averti ou soupçonnant que ce prince lui tendoit un piège, répondit : *Je mourrai trois jours avant votre majesté.* La crainte et la superstition du roi l'emportèrent sur le ressentiment ; il prit un soin particulier de cet adroit imposteur.

Louis avoit pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme ayant toujours été funestes à la France. Il préféroit une puissance affermie à une domination étendue. Les Génois avoient plusieurs fois réclamé et obtenu la protection de la France ; mais leur reconnaissance n'avoit jamais duré au delà de leurs besoins. Après avoir plusieurs fois fait et violé les mêmes sermens, ils offrirent à Louis XI de se donner à lui, et de le reconnoître pour souverain. *Vous vous donnez à moi, leur dit-il, et moi je vous donne au diable.*

C'est à ce prince qu'on attribue d'avoir donné un canonicat à un pauvre prêtre qu'il trouva endormi dans une église, afin, disoit-il, qu'il y eût quelqu'un dont on pût dire que le bien lui étoit venu en dormant.

Louis fit plusieurs actions de charité, mieux ou plus sérieusement placées que celle-là. Une

femme vint se jeter à ses pieds, en se plaignant qu'on ne vouloit pas enterrer son mari en terre sainte, parce qu'il étoit mort insolvable. Le roi lui dit qu'il n'avoit pas fait les lois ; mais il paya les dettes, et ordonna d'enterrer le corps.

Étant en prière dans une église, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà languï dans les prisons pour une dette de quinze cents livres, il alloit encore être arrêté pour la même somme, qu'il étoit absolument hors d'état de payer. Le roi la paya dans l'instant, et lui dit : *Vous avez bien pris votre temps ; il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandois à Dieu d'avoir pitié de moi.* De pareilles actions sont aussi dignes de trouver place dans l'histoire, que le récit d'une bataille.

Je ne dois pas oublier un trait de bizarrerie, qui fait voir combien les hommes livrés aux plus grandes affaires, peuvent encore se passionner pour des bagatelles. Louis retenoit en prison, pour je ne sais quel sujet, Wolfand de Poulhain, homme attaché à la duchesse d'Autriche, et ne vouloit point lui rendre la liberté, à moins que le sieur de Bossu ne lui donnât des chiens qui passoient pour excellens. Bossu ne vouloit pas s'en défaire : le roi, qui avoit aimé la chasse, et qui croyoit peut-être l'aimer encore, parce qu'il cherchoit tout ce qui pouvoit le distraire

de son état languissant, et le tirer, pour ainsi dire, de lui-même (c'étoit dans ses dernières années), s'opiniâtra, et dit qu'il ne relâcheroit pas le prisonnier. Il sembloit qu'il fût question de l'affaire la plus importante. Bossu consentit enfin à donner ses chiens, pour procurer la liberté à Poulhain; mais le roi, mécontent qu'on lui eût d'abord marqué si peu de complaisance, les refusa, et ne voulut pas relâcher Poulhain, qui ne sortit de prison que l'année suivante.

Après avoir rapporté fidèlement l'histoire de Louis XI, il paroîtroit inutile de peindre son caractère; ses actions ont dû le faire connoître. On vient encore de voir plusieurs particularités de sa vie privée; ainsi le lecteur est actuellement en état de prononcer sur ce prince. Je ne puis cependant me dispenser d'examiner l'idée qu'on s'en forme communément : je hasarderai en même temps celle qui me paroît résulter des faits qu'on vient de lire, sans avoir aucun égard aux opinions reçues qui ne doivent jamais prescrire contre la vérité.

On est accoutumé à regarder Louis XI comme un grand politique et comme un homme de mauvaise foi, qualités que l'on confond souvent, quoique très-différentes. On se le représente comme un prince cruel, mauvais fils, mauvais père, tyran de ses sujets, perfide à l'égard de ses

ennemis ; d'autres , en lui faisant les mêmes reproches , croient lui trouver une excuse dans la différence qu'ils supposent entre les qualités d'un prince et celles d'un particulier , comme si les principes de la morale n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes. Je vais discuter ces différens points.

Je ne craindrai point de dire que Louis XI n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique celui qui ne fait rien sans dessein , Louis fut un grand politique ; mais si l'on entend par ce terme celui qui faisant tout avec dessein , prend aussi les mesures les plus justes , on auroit beaucoup de reproches à lui faire.

Les changemens qu'il fit , à son avènement à la couronne , dans toutes les charges dont il dépouilla les anciens officiers de son père , excitèrent la guerre du Bien Public. Il se laissa tromper par le pape Pie II , dans l'abolition de la pragmatique. Il fit beaucoup d'imprudences. L'aventure de Péronne ne peut s'excuser. Il manqua , pour le Dauphin , le mariage de Marie de Bourgogne , et négligea celui d'Anne de Bretagne. Il échoua dans plusieurs entreprises et dans quelques négociations importantes : la politique n'est justifiée que par le succès ; c'est en général l'art d'amener les événemens. Ainsi ,

quoiqu'on doive mettre ce prince au rang des politiques, on peut dire qu'il étoit moins habile à prévenir une faute, qu'à la réparer.

Il seroit difficile de l'excuser toujours du côté de la mauvaise foi. On l'a vu faire dans un même temps des traités opposés, afin de se ménager des ressources, pour éluder ceux qui seroient contraires à ses intérêts. On pourroit dire, à la vérité, que ses ennemis n'en usoient pas autrement; mais, en récriminant, on ne le justifieroit pas. Tous les princes d'alors ne cherchoient qu'à se tromper mutuellement; les manœuvres de ceux qui ne réussissoient pas, restoient ensevelies dans l'oubli; au lieu que les succès de Louis XI le faisoient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fût que plus habile. Si l'on s'est moins récrié contre les autres, c'est que, n'ayant pas eu de grandes qualités d'ailleurs, on a fait moins d'attention à leurs vices.

La conduite de Louis XI avec son père, fut extrêmement criminelle, sans lui être utile. L'héritier de la couronne étoit errant et fugitif, quand il auroit dû servir son père contre leurs ennemis communs, et raffermir un trône sur lequel il devoit monter.

Si Louis a été fils ingrat, je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'avoir été mauvais père. Il con-



cut tant de chagrin de la mort de son premier fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la reine, et l'on prétend qu'il a gardé ce vœu. Il eut six enfans de Charlotte de Savoie, dont trois, qui furent Joachim, Louise et François, moururent avant lui; Charles, Anne et Jeanne lui survécurent. On a vu quels soins il prit de ses filles naturelles. Les mariages de ses deux filles légitimes marquent également un bon père et un prince sage.

Louis, prévoyant qu'il mourroit avant la majorité de son fils, voulut prendre des mesures afin que la minorité fût tranquille. Il fit épouser au duc d'Orléans, premier prince du sang, la princesse Jeanne qui, par sa vertu, pouvoit s'opposer aux entreprises de son mari. En effet, la révolte de ce prince auroit été plus dangereuse qu'elle ne le fut, s'il eût été secondé par une princesse ambitieuse. On ne peut s'empêcher de convenir que, si Louis XII fut un bon roi, il n'avoit pas été un sujet fidèle; il y eut donc autant de justice que de grandeur d'âme dans ce beau mot qu'il dit dans la suite : *Un roi de France ne venge point les injures du duc d'Orléans.* Louis, trouvant dans sa fille aînée un esprit mâle et propre au gouvernement, la maria à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et les chargea l'un et l'autre de la tutelle de Charles VIII, disposi-

tion d'autant plus sage, que le sire de Beaujeu, trop éloigné de la couronne (\*) pour y prétendre, mais intéressé par sa naissance à la soutenir, ne pouvoit rien gagner, et pouvoit tout perdre à la mort de Charles VIII.

Louis XI marqua toujours beaucoup de tendresse pour le Dauphin. Il le fit élever à Amboise ; et, de peur qu'une trop grande affluence de peuple ne corrompît la pureté de l'air, il défendit qu'il s'y tint ni foire ni marché. Je ne nierai pas que le caractère soupçonneux de Louis n'eût beaucoup de part aux précautions qu'il prenoit pour empêcher qu'on n'approchât du Dauphin ; mais il n'en étoit pas moins attentif à sa conservation, et sentoit que la tranquillité de l'état en dépendoit. Le bruit populaire qui se répandit, que Charles étoit un enfant supposé (\*\*), prouve même combien Louis XI auroit craint de le per-

(\*) La branche de Bourbon étoit cadette de celles d'Orléans, d'Angoulême, d'Anjou, de Bourgogne et d'Alençon.

(\*\*) Quelques-uns disoient que Charles VIII étoit fils du roi, mais non pas de la reine. Ceux qui ont parlé de cette prétendue supposition de Charles VIII, tels que du Hailan et Mathieu, conviennent que ce n'étoit qu'une tradition populaire. Il en est parlé dans un manuscrit de la bibliothèque de Coislin, n.º 2199, intitulé : *Remarques et particularités d'histoire*. L'auteur dit qu'il a appris le détail qu'il fait, dans le procès de mort de Pierre Landais, qui est parmi les papiers de la maison de Bourbon.

dre. Cependant l'éducation du Dauphin étoit trop négligée. La foible santé de ce prince ne permettoit pas qu'on le fatiguât par des études qui sont plutôt consacrées par l'usage, que par une utilité bien décidée ; mais, quoique les princes soient plus faits pour protéger les lettres que pour les cultiver, on auroit dû lui en donner quelque connoissance pour le mettre en état de les protéger avec discernement. Louis XI craignoit peut-être, en ouvrant l'esprit de son fils, de le rendre moins docile. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il lui fit apprendre quelques maximes propres au gouvernement.

On reproche à Louis XI d'avoir vexé ses sujets. Cet article mérite d'être examiné. Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs (\*); il ne s'agit plus que de savoir quel en étoit l'emploi. Ce prince fut toujours très-éloigné du faste; il avoit quelquefois même une économie trop singulière pour n'être pas affectée (\*\*). Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il étoit très-jaloux. Sa sévérité à cet égard ne contribua pas peu à lui aliéner la noblesse, et

(\*) Les tailles étoient à dix-huit cent mille livres sous Charles VII, Louis XI les porta à trois millions sept cent mille livres.

(\*\*) On trouve, dans les comptes de sa maison, un article de 15 sols pour deux manches neuves.

faisoit dire alors qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme.

Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui coûter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune maîtresse reconnue. Quand il seroit vrai, comme on le prétend, qu'il eût quelquefois fait venir auprès de lui des femmes, telles que Huguette de Jacquelin, la Passefilon, Jeanne Baillette, Perrette de Châlons et autres; des goûts passagers dans un prince, sont moins dangereux pour un état, que s'il se laissoit subjugué par une maîtresse. Louis n'a jamais été gouverné par les femmes: ainsi elles n'étoient pas l'objet de ses dépenses; mais il dépensoit en dévotion des sommes prodigieuses, dans le temps que sa maison étoit mal payée, et que les campagnes étoient désertes par les contraintes des officiers des tailles. Il devenoit prodigue dans des occasions peu importantes, sans faire attention que les princes ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Il proportionnoit moins ses présens aux services qu'on lui rendoit, qu'à la passion dont il étoit agité: cependant, pour exciter l'émulation, les dons des princes doivent prévenir les demandes, quelquefois même les espérances, et toujours le mérite.

Le principal objet des dépenses de Louis XI fut l'état, dont les charges étoient augmentées.

Ce prince entretenoit des armées nécessaires , fortifioit ou rebâtissoit des villes , établissoit des manufactures , rendoit des rivières navigables , faisoit construire des édifices , et gagnoit ses ennemis à force d'argent , pour épargner le sang de ses sujets. Il ne s'est donné sous son règne que deux batailles : celle de Monlhéry , et celle de Guinegate. Cependant il a fait plus de conquêtes par sa politique , que les autres rois n'en font par les armes. Il accrut le royaume du comté de Roussillon , des deux Bourgognes , de l'Artois , de la Picardie , de la Provence , de l'Anjou et du Maine. Il abattit la maison d'Armagnac , divisa celle de Foix , abaissa les grands , réprima leurs violences , et finit par faire une paix glorieuse , laissant à sa mort une armée de soixante mille hommes en bon état , un train d'artillerie complet , et toutes les places fortifiées et munies.

On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI qui puisse mériter les satires répandues contre lui. Quel en a donc été le motif ? Le voici :

Louis , pour rétablir l'ordre , la police et la justice dans le royaume , fut obligé de faire rentrer les grands dans le devoir. Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations et à la tyrannie des particuliers , il étendit considérablement l'autorité royale. On vit , pour ainsi dire , une révolu-



tion dans le gouvernement. Ce prince sembloit se frayer un chemin à la puissance arbitraire, ce qui a fait dire, par une expression qui, pour être populaire, n'en est pas moins juste: que *Louis XI a mis les rois hors de page*; mais du moins les peuples cessèrent d'être esclaves des grands, et ceux-ci firent répandre des libelles contre ce prince. Le duc d'Alençon, malgré tous ses crimes, trouva un apologiste qui n'imagina pas d'autre moyen de le justifier que d'éclater en invectives contre Louis XI. Thomas Bazin, que Louis avoit tiré de l'obscurité pour le faire évêque de Lisieux, et qu'il combla de biens, trahit la confiance de ce prince, entra dans toutes les cabales, et finit par sortir du royaume pour s'attacher aux ennemis de l'état. Il écrivit une histoire abrégée, dans laquelle on remarque la haine que les ingrats conçoivent toujours contre leur bienfaiteur.

La passion ne se fait pas moins sentir dans Amelgardus, chanoine de Liège.

Claude Seissel, évêque de Marseille, n'entreprit l'apologie de Louis XII que pour flatter la haine de ce prince contre Louis XI. Cet écrit n'est qu'une satire remplie d'interprétations malignes et d'allégations fausses. Seissel dit lui-même que le jugement du public étoit différent du sien (\*). On voit du moins que les peuples s'ap-

(\*) « Plusieurs gens, dit Seissel, qui ont été de son temps,

plaudissoient de vivre sous son règne , pendant que les grands le traitoient de tyran , parce qu'il ne leur permettoit pas de l'être.

Il est singulier que ceux qui depuis ont écrit ou prononcé sur Louis XI , aient plutôt suivi les auteurs dont je viens de parler, que Philippe de Commines qu'ils reconnoissent eux-mêmes pour l'écrivain le mieux instruit et le plus judicieux. Je ne voudrois pas cependant adopter absolument le jugement de Commines sur Louis XI. Les éloges qu'il lui donne , tiennent un peu du ressentiment qu'il eut contre le duc de Bourgogne , et qu'il avoit contre Charles VIII.

La principale erreur où l'on tombe , en voulant peindre les hommes , est de supposer qu'ils ont un caractère fixe , au lieu que leur vie n'est qu'un tissu de contrariétés : plus on les approfondit , moins on ose les définir. J'ai rapporté plusieurs actions de Louis XI , qui ne paroissent pas appartenir au même caractère. Je ne prétends ni les accorder , ni les rendre conséquentes. Il seroit même dangereux de le faire : ce seroit former un système , et rien n'est plus contraire à

» parlent incessamment de lui , et le louent jusques aux  
» cieux , disant qu'il a été le plus sage , le plus puissant , le  
» plus libéral , le plus vaillant et le plus heureux qui ja-  
» mais fut en France ». Ces éloges étoient aussi exagérés ,  
que les satires étoient outrées.

l'histoire, et par conséquent à la vérité. J'ai représenté Louis XI dévot et superstitieux, avare et prodigue, entreprenant et timide, clément et sévère, fidèle et parjure, tel enfin que je l'ai trouvé, suivant les différentes occasions.

Il y a cependant des qualités dominantes qui établissent le caractère. Celui de Louis XI fut de rapporter tout à l'autorité royale. Quelque dessein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oublioit jamais qu'il étoit roi; dans sa confiance même, il mettoit toujours une distance entre lui et ses sujets. Sa maxime favorite étoit de dire: *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner. Si mon chapeau savoit mon secret, je le brûlerois.* Louis pouvoit perdre le fruit de cette maxime, en la répétant trop souvent. La dissimulation n'est jamais plus utile qu'à celui qui n'en est pas soupçonné. Louis XI en eût peut-être retiré plus d'avantage, s'il en eût moins affecté la réputation. Jean d'Arragon écrivoit à Ferdinand, son fils, de ne point entrer en conférence avec Louis: Ne savez-vous pas, lui disoit-il, qu'aussitôt qu'on négocie avec lui, on est vaincu? Sa dissimulation dégénéroit quelquefois en une fausseté, dont elle n'est séparée que par un intervalle assez étroit; il introduisoit trop souvent dans la politique la finesse, qui la supplée rarement et qui l'avilit toujours.

Louis avoit le cœur ferme et l'esprit timide. Il étoit prévoyant, mais inquiet; plus affable que confiant; il aimoit mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avoit guère plus de ressentiment des injures, que de reconnoissance des services, il punissoit ou récompensoit par intérêt. Lorsqu'il se déterminoit à punir, il le faisoit avec la dernière sévérité, parce que l'exemple doit être le premier objet du châtiment. La sévérité de ce prince se tourna en cruauté sur la fin de sa vie; il soupçonnoit légèrement, et l'on devenoit criminel dès qu'on étoit suspect. Il fit faire des cages de fer pour enfermer les prisonniers, et des chaînes énormes, qu'on appeloit *les Fillettes du roi*. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il étoit caché derrière une jalousie, pour entendre les interrogatoires. On ne voyoit que des gibets aux environs de son château: c'étoit à ces affreuses marques qu'on reconnoissoit les lieux habités par un roi.

Plusieurs écrivains parlent d'un grand nombre d'exécutions secrètes qu'il fit faire par le prévôt Tristan l'Hermite, qu'il appeloit son compère. Cet homme cruel ne se contentoit pas d'obéir à son maître; il exécutoit ses ordres avec un empressement barbare. On pourroit reprocher à Louis XI la faveur et la familiarité dont il honoroit ce ministre de ses vengeances, qu'il

n'auroit dû regarder que comme l'instrument nécessaire de sa justice (\*).

Quand on reproche à Louis XI d'avoir employé, dans ses affaires, des hommes de néant préférablement à ceux que leur naissance sembloit intéresser davantage au bien de l'état, on ne fait pas assez d'attention qu'un des principaux desseins de ce prince étant d'abaisser les grands, la politique ne lui permettoit pas de les rendre dépositaires de son autorité; il en a cependant employé beaucoup, et ne s'est guère servi d'hommes obscurs, que lorsqu'ils lui étoient nécessaires, et dans des occasions où il pouvoit les désavouer; mais il faisoit une faute dans le choix de ses agens. Comme il employoit rarement la même personne dans plusieurs affaires, ses ministres manquoient d'une expérience quelquefois préférable aux talens.

Louis, toujours défiant et souvent suspect, étoit timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide

(\*) Je ne rapporte point les contes ridicules au sujet de Tristan, tels que sa méprise à l'égard d'un prieur, qu'on prétend qu'il fit mourir pour un autre. Je ne parle pas non plus du monstrueux alliage de cruauté et de superstition qu'on reproche à Louis XI, en disant qu'il demandoit à la Vierge la permission de faire mourir quelqu'un. Ces contes populaires ne méritent pas même d'être réfutés.



dans le danger. Le courage lui étoit naturel; il conservoit le sang-froid au milieu du péril. Il affrontoit la mort, et ne craignoit les suites d'une bataille que pour l'état. Lorsque ce prince fut obligé de marcher avec le duc de Bourgogne contre les Liégeois, les Bourguignons ne purent pas s'empêcher de remarquer avec dépit que le courage impétueux de leur prince étoit effacé par l'intrépidité tranquille de Louis XI. François II, duc de Bretagne, étoit le seul qui, ne pouvant s'empêcher de reconnoître la prudence de Louis XI, affectoit de douter de sa valeur, en le nommant, par dérision, *le roi Couard*. C'est ainsi que la haine cherche à confondre les vertus d'un ennemi avec les vices qui semblent y avoir quelque rapport extérieur.

Louis n'a commencé à redouter la mort que lorsque sa santé s'est altérée. Une noire mélancolie le saisit, et ne lui offrit plus que des images funestes. Son âme s'affoiblit avec ses organes.

A l'égard de la dévotion de Louis XI, en général, elle étoit sincère, quoiqu'elle ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins. La dévotion étoit le ton de son siècle. On la voyoit, sans être fausse, unie aux mœurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle étoit moins éclairée et moins pure.

Louis avoit plus de dévotion que de vraie religion et de solide piété. Il tomboit souvent dans la superstition (\*), rarement dans l'hypocrisie.

Louis aimoit et protégeoit les lettres, qu'il avoit lui-même cultivées. Il fonda les universités de Valence et de Bourges. Jean Boucher, auteur des *Annales d'Aquitaine*, dit de ce prince : *Qu'il avoit de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les rois de France n'avoient accoutumé.* Gaguin dit : *Callebat litteras, et suprâ quàm regibus mos erat, eruditus.*

Commines confirme ces témoignages : *Louis avoit eu, dit-il, nourriture autre que les seigneurs que j'ai vus en ce royaume, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire*

(\*) On dit que Louis, faisant un jour réciter une oraison à saint Eutrope, pour demander la santé de l'âme et du corps, dit au prêtre qui la récitait, de supprimer ce qui regardoit l'âme, et que c'étoit assez que le saint lui fit avoir la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses. On trouve le même caractère dans une lettre de ce prince à Pierre Cadouet, prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges : « Maître Pierre, mon ami, je vous prie, tant » comme je puis, que vous priiez incessamment Dieu et » Notre-Dame de Salles pour moi, à ce qu'il leur plaise de » m'envoyer la fièvre quarte; car j'ai une maladie dont les » physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'avoir; » quand je l'aurai, je vous le ferai sçavoir incontinent.

» LOUIS ».

*les sots en habillemens et en paroles, de nulles lettres ils n'ont connoissance.* Commines donne encore un plus grand éloge à ce prince, en disant : *Qu'il aimoit à demander et entendre de toutes choses; il avoit la parole à commandement, et le sens naturel parfaitement bon; qualité plus précieuse que les sciences, et sans laquelle elles sont inutiles.*

Je crois avoir d'autant mieux représenté Louis XI, que je ne me suis proposé que la vérité pour objet. Je n'ai point embrassé de système. Je n'ai pas cru me contredire ni me rétracter en le louant d'une action, un moment après l'avoir blâmé d'une autre. Un prince parfait n'est qu'une belle chimère qui peut se trouver dans un panégyrique, et qui n'a jamais existé dans l'histoire. Il s'en faut beaucoup que Louis XI soit sans reproche : peu de princes en ont mérité d'aussi graves; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus; et que, tout mis en balance, c'étoit un roi.

**FIN DE L'HISTOIRE DE LOUIS XI.**

---

# TABLE

## DES PRINCIPALES MATIÈRES

Contenues dans *l'Histoire de Louis XI.*

(Les lettres *a*, *b* désignent les tomes I, II de cette Histoire.)

### A.

**A**CHMET, bacha, général des troupes ottomanes, *b*, 295, 316.

*Acigné*(d'), nommé à l'évêché de Nantes, *a*, 191.

*Adolphe de Gueldres*, *b*, 9 et suiv. ; sa mort, 157.

*Adornes* (les), famille de Gênes, *a*, 76 et suiv.

*Agnès de Bourgogne*, épouse de Charles I.<sup>er</sup>, duc de Bourbon, *a*, 323, 337.

*Aimeries*, gouverneur de Mons, *b*, 87 et suiv.

*Albani* (le duc d'), frère de Jacques III, roi d'Écosse, *b*, 234.

*Albert I.<sup>er</sup>*, empereur, *a*, 48.

*Albret* (Alain d'), fils de Jean, aîné de la maison d'Albret, *a*, 156, 228, 231 et suiv., 263.

*Albret* (Jean d'), vicomte de Tartas, fils d'Alain, *a*, 153, 295.

*Albret* (Charles d'), oncle d'Alain, connu sous le nom de Cadet de la maison d'Albret, ou de Saint-Basile, *a*, 460 ; a la tête tranchée, *b*, 4.

*Albret* (Alain d') légat d'Avignon, *a*, 231.

*Alby* (l'évêque d'). *Voyez* Louis d'Amboise et Robert.

*Alby* (le cardinal d'). *Voyez* Jean Joffredi.

*Alençon* (Jean II d'), parrain de Louis XI, et l'un des chefs de la Praguerie, *a*, 25, 30, 45; sa première condamnation, 106; mis en liberté, 126, 321, 326, 388, *b*, 2; sa seconde condamnation, 38 et suiv.; son caractère, *a*, 106.

*Alençon* (René d'), comte du Perche, fils de Jean II, *a*, 323; *b*, 38; précis de sa vie, *b*, 285 et suiv.; son jugement, 289.

*Alençon* (Jean d'), bâtard, *b*, 288.

*Alençon* (Jeanne d'), sœur naturelle du comte du Perche, *b*, 288.

*Allegré* (le sire d'), *a*, 366.

*Allegrin* (Guillaume), conseiller au parlement, *a*, 378.

*Alphonse V*, roi d'Arragon, *a*, 45, 73, 134, 139, 298.

*Alphonse*, bâtard d'Arragon, *a*, 458.

*Alphonse*, duo de Calabre, fils de Ferdinand, roi de Naples, *b*, 294, 327.

*Alphonse V*, roi de Portugal, *a*, 198, 367; *b*, 52 et suiv.; 82, 115 et suiv.; 168, 203, 234; sa mort; son caractère, *b*, 295.

*Alphonse*, évêque de Ceuta, *a*, 386.

*Amboise* (Pierre d'), sieur de Chaumont, l'un des chefs de la Praguerie, *a*, 28, 34, 144 et suiv.; 278.

*Amboise*, (Charles d'), sieur de Chaumont, fils aîné de Pierre, *a*, 273; *b*, 113, 133; fait gouverneur de Bourgogne, *b*, 167, 185, 223 et suiv.; 244; sa mort; son caractère, 270.

*Amboise* (Jean d'), évêque de Maillezais, lieutenant général de Bourgogne, *b*, 267.



- Amboise* (Louis d'), évêque d'Alby, lieutenant général de Bourgogne, *b*, 54, 237, 267.
- Amboise* (Jean d'), protonotaire, *b*, 31.
- Amédée VI*, comte de Savoie, surnommé le Comte-Vert, *a*, 65 et suiv.
- Amédée VIII*, le premier qui ait porté le titre de duc de Savoie, est élevé au pontificat sous le nom de Félix V, *a*, 70.
- Amédée IX*, duc de Savoie, *a*, 90, 306, 329, 336, 352, 446; sa mort; son caractère, 484.
- Amelgardus*, chanoine de Liège, *b*, 355.
- Amurat*, empereur des Turcs, *a*, 136; sa mort, 139.
- Ancesune*, gouverneur d'Orange, *b*, 171.
- Angadrême* (sainte), procession de ses reliques à Beauvais, *a*, 478.
- Angers*, sa chambre des comptes conservée, *b*, 266.
- Anglois*, trêve entre les Anglois et les François sous Charles VII, *a*, 43; légat envoyé pour travailler à la paix entre la France et l'Angleterre, 88; Louis XI renouvelle la trêve avec les Anglois, 232, 286; il entretient son alliance avec eux, *b*, 151.
- Angoulême* (Jean d'), surnommé le Bon, *a*, 120, 215, 300; sa mort, 307; Louis XI pouvoit-il lui faire épouser Marie de Bourgogne? *b*, 150.
- Anjou*, réuni à la couronne, *b*, 266.
- Annates* abolies, *a*, 132.
- Anne d'Angleterre*, troisième fille d'Édouard IV, *b*, 254.
- Anne de Beaujeu*. Voyez *Anne de France*.
- Anne de Bretagne*, fille aînée et héritière de François II, duc de Bretagne, mariée à Charles VIII, puis à Louis XII, *b*, 26, 278.
- Anne de Chypre*, épouse de Louis I<sup>er</sup>, duc de Savoie, *a*, 297.

- Anne de France*, fille aînée de Louis XI; sa naissance, *a*, 115; promise à Nicolas, marquis du Pont, 140, 284; *b*, 9, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, 19, 333; tutrice de Charles VIII, 359; son caractère, 350.
- Anne de Savoie*, fille d'Amédée IX, *b*, 200.
- Annonciades* instituées, *b*, 18.
- Antoine*, bâtard de Bourgogne, *a*, 239, *b*, 128, 176, 180.
- Aoust* (Ogier et Bernard de l'), surnommés d'Auron, *b*, 334.
- Appel au futur concile*, *a*, 183 et 205.
- Arcinges* (des), gouverneur du château d'Usson, condamné à mort, *a*, 341.
- Arc* (Jeanne d'), appelée communément la Pucelle d'Orléans, *a*, 22.
- Armagnac* (la maison d'), descendante de Clovis, *a*, 175.
- Armagnac* (Bernard VII d'), connétable, *a*, 56.
- Armagnac* (le bâtard d'). Voyez le bâtard de Lescun.
- Armagnacs* (les), parti de la maison d'Orléans, *a*, 56.
- Armagnac* (Jean V d'), fils de Jean IV, *a*, 86, 126, 228, 292 et 396; déclaré criminel de lèse-majesté, *a*, 400 et 460; précis de sa vie, *b*, 3; son caractère, *a*, 397.
- Armagnac* (Bernard d'), second fils du connétable, comte de la Marche, et gouverneur de Louis XI, *a*, 26.
- Armagnac* (Jacques d'), fils de Bernard, et petit-fils du connétable, duc de Nemours et pair de France, *a*, 174, 230 et suiv.; entre dans la ligue du Bien Public, *a*, 233; déclaré convaincu de lèse-majesté, 399; précis de sa vie, *b*, 169; il est exécuté avec appareil, 171.
- Arnoul de Gueldres*, *b*, 9.

- Arpajon* (Gui d'), vicomte de Lautrec, *b*, 205.  
*Arras*, ses armes, *b*, 243.  
*Arthur de Bourbon*, *a*, 455.  
*Arthur de Bretagne*, comte de Richemont, connétable,  
*a*, 23 et 29.  
*Astrologue*, réponse d'un astrologue, *b*, 345.  
*Attendulo*. Voyez Sforce.  
*Aubusson* (Pierre d'), grand-maître de l'ordre de Malthe,  
*b*, 248.  
*Ave-Maria* (les religieuses de l'), leur fondation à Paris,  
*a*, 485.  
*Aumale* (le bâtard d'). Voyez Louis de Harcourt.  
*Grand-aumônier* de France; origine de cette dignité,  
*a*, 370.  
*Auron* (d'). Voyez de l'Aoust.  
*Autriche* (la maison d'), sa foiblesse au temps de Char-  
les VII, *a*, 105.  
*Auvergne*, précis de l'histoire de ce comte, *a*, 80.  
*Auvergne* (le comte Dauphin d'), *a*, 366, 436 et 480;  
*b*, 257.

## B.

- Bade* (le marquis de), *a*, 53.  
*Bagnioni*, prêtre, conjuré contre les Médicis, *b*, 190.  
*Bajazet II*, fils aîné de Mahomet II, à qui il succède,  
*b*, 316 et 330.  
*Baillet*, maître des requêtes, *b*, 240.  
*Balue* (Jean), évêque d'Évreux, puis d'Angers, cardinal,  
ministre de Louis XI, *a*, 315, 334 et suiv.; son caractè-  
re, et précis de sa vie, 369 et suiv.; il est enfermé dans  
une cage de fer, 386; mis en liberté, *b*, 266; légat en  
France, *ibid.*

- Balzac* (Rufec de), *a*, 447; *b*, 3; poursuivi criminellement et absous, *b*, 222.
- Bandini*, conjuré contre les Médicis, *b*, 190.
- Barbo* (Pierre), neveu du pape Eugène IV. *Voyez* Paul II, pape.
- Barde* (le sire de la). *Voyez* Jean Stuyer.
- Bataille* (Nicolas), habile jurisconsulte, sa mort, *b*, 310.
- Batarnay*, envoyé de Louis XI, *a*, 394.
- Baudot*, conseiller au parlement, *b*, 251.
- Baudouin*, bâtard de Bourgogne, *a*, 422; *b*, 128.
- Baudricourt*, *a*, 251; *b*, 59, 262 et 332.
- Bavière* (Robert de), électeur de Cologne, *b*, 42 et 64.
- Bayers*, ambassadeur de Charles VII, *a*, 53.
- Bayeux* (l'évêque de). *Voyez* Louis de Harcourt.
- Bayonne*, réunie à la couronne, *a*, 474.
- Bazin* (Thomas), évêque de Lisieux, *a*, 259; *b*, 355.
- Beaufremont*, *a*, 122.
- Beaujeu* (le sire de). *Voyez* Pierre de Bourbon.
- Beaumont*, maréchal de Bourgogne, *a*, 42.
- Beaumont*, faction qui divise la Navarre, *a*, 358.
- Beaumont* (le comte de), *b*, 325.
- Beaumont* (Louis de), seigneur de la Forêt et du Plessis, *a*, 389.
- Beaune* (Jean de), argentier du Dauphin Charles, *b*, 14.
- Beauvais*, privilèges et exemptions de cette ville, *a*, 478.
- Beuveau*, seigneur de Précigny, premier président de la chambre des comptes, lieutenant général du royaume, *a*, 176 et 187.
- Beuveau* (Antoine de), seigneur du Pontpéan, *a*, 190.
- Beuveau* (Jean de), évêque d'Angers, *a*, 144 et 370; dépouillé de son évêché, 362; rétabli, 386.
- Bélée*, envoyé secret du cardinal Balde, arrêté, *a*, 377.

- Berghes* (Jean de), seigneur de Walhain, *b*, 318.
- Bernes* (Gabriel de), maître d'hôtel de Louis Dauphin, *a*, 36, 51, 87 et 93.
- Berri* (le duc de). *Voyez* Charles de France et François.
- Besançon*, privilèges de cette ville, *b*, 244; l'université de Dôle y est transférée, 280.
- Bessarion* (le cardinal), légat en France, *a*, 461 et 482.
- Bessière* (Macé de la), officier du comte du Perche, *b*, 287.
- Beuil* (de), le comté de Sancerre passe dans cette maison, *a*, 80.
- Beuil* (Jean de), comte de Sancerre, *a*, 50, 263 et 271; chevalier de Saint-Michel, 389 et 435.
- Beuil* (Antoine de), comte de Sancerre, fils de Jean, époux de Jeanne, fille naturelle de Charles VII, *a*, 80.
- Beuil* (Louis de), *a*, 71.
- Bien Public* (la ligue du), principe de cette ligue, *a*, 223; bataille de Montlhéri, 239; siège de Paris, 253; traités de Conflans et de St.-Maur, 265.
- Bièvre*, débordement de cette rivière, *b*, 292.
- Bièvres*, gouverneur de Nancy, *b*, 118 et 128.
- Birel*, général des Chartreux, *a*, 66.
- Bitche* (Guillaume de); *a*, 348; *b*, 106, 125, 132 et 167.
- Blanche de Navarre*, épouse de Jean d'Arragon, et héritière de la couronne de Navarre, *a*, 150.
- Blanche de Navarre*, fille aînée de Jean d'Arragon, épouse de Henri IV, roi de Castille, *a*, 150; répudiée, 153, 366 et suiv.; sa mort, 153.
- Blanchefort*, maréchal-des-logis, *b*, 236.
- Blanchet*, secrétaire du duc de Bretagne, *b*, 290.
- Blomont* (Claude de), sénéchal de St.-Die, *b*, 125.



- Blosset* (Jean), commandant des compagnies françaises des gardes du corps, *a*, 82; *b*, 28, 87, 89, 92 et 228.
- Bohême*, objet de l'attention du concile de Bâle, *a*, 204.
- Bohémiens*, vagabonds, *a*, 365.
- Bolletto*, ambassadeur de Milan, *a*, 482.
- Bon* (Jean), condamné à mort, *b*, 120.
- Bonne d'Artois*, seconde femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, *a*, 96.
- Bonne de Savoie*, fille de Louis I.<sup>er</sup>, mariée à Galéas, duc de Milan, *a*, 222, 309, 336 et suiv.; *b*, 192, 212 et 305.
- Bordeaux*, son parlement, *a*, 474; *b*, 339.
- Bouchage* (du), chargé de plusieurs députations et commissions, *a*, 452; *b*, 36, 55, 129, 159, 185, 262 et 267.
- Bouchet* (Guillaume), conseiller au parlement, *a*, 107.
- Boufile-le-Juge*, gouverneur de Perpignan, comte de Castrias, *b*, 35, 55, 171 et suiv.
- Boullanger* (Jean), premier président, *a*, 182, 320, 378, 421, 461; *b*, 89 et suiv.; sa mort, 310.
- Boulogne* (le comte de), *a*, 366 et 425.
- Bourbon* (le duc de). *Voyez* Charles I.<sup>er</sup> et Jean II.
- Bourbon* (le cardinal de). *Voyez* Charles II.
- Bourbon* (le bâtard de). *Voyez* Louis.
- Bourbon-Montpensier* (de), les comtes d'Auvergne et de Clermont passent dans cette maison, *a*, 80.
- Bourdeilles* (Hélie de), cordelier, évêque de Périgueux, puis archevêque de Tours, *a*, 468; *b*, 312.
- Bourges*, son université, *a*, 196; *b*, 361; police de cette ville, 36.
- Bourgogne*, précis de l'histoire de ce duché; haine entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, *a*, 53 et suiv.

- Bourgogne* ( le duc de ). *Voyez* Philippe et Charles.
- Bourgogne* ( la duchesse douairière de ). *Voyez* Marguerite d'Yorck.
- Bournazel*. *Voyez* Massip.
- Bournel*, maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 236.
- Boutillac*, député de Louis XI, *b*, 167.
- Brantôme*, caractère de cet écrivain, *a*, 469.
- Bresse* ( le comte de ). *Voyez* Philippe de Savoie.
- Bretagne* ( le duc de ). *Voyez* François II.
- Bretailles*, gentilhomme gascon, *b*, 80.
- Bretevoux*, député de Louis XI, *b*, 240.
- Breuil* ( du ), sénéchal de Rennes, *a*, 326.
- Brézé* ( Pierre de ), capitaine de Rouen, et grand sénéchal de Normandie, *a*, 70, 79, 121, 127 et 239; sa mort, 245; sa veuve, 259, 271 et 278.
- Brézé* ( Jacques de ), fils de Pierre, sénéchal de Normandie, époux de Charlotte, fille naturelle de Charles VII, *a*, 81 et 124.
- Brezé* ( Louis de ), capitaine de Rouen, et lieutenant général de Normandie, *a*, 293.
- Briçonnet* ( Jean ), receveur général des finances, *b*, 14 et 335.
- Brisé*, écuyer de Louis XI, *b*, 169.
- Brosse* ( le seigneur de ). *Voyez* Jean Tiercelin.
- Brunet de Longchamp*, lieutenant du grand sénéchal de Normandie, *a*, 276.
- Bruyère* ( Jean ), médecin du comte d'Étampes, *a*, 186.
- Bussi* ( Oudard de ), député d'Arras, décapité, *b*, 143.

## C.

- Caen*, son université, *b*, 281.
- Calabre* (le duc de). *Voyez* Alphonse, Jean, Charles, Nicolas.
- Calixte III*, pape, *a*, 135.
- Calixtins*, nom donné aux Bohémiens, *a*, 204.
- Cambray* (Jean de), directeur de la monnoie établie à Dijon, *a*, 269.
- Cambray* (Armand de), député de Louis XI, *b*, 275.
- Campobasse* (le comte de), ministre perfide du duc de Bourgogne, *a*, 251; *b*, 64, 109, 120, 124 et 127.
- Camus de Beaulieu* (le), *a*, 23.
- Candale* (le comte de), vice-roi du Roussillon, *a*, 182.
- Caraman de Léonac* (Pierre de), député de Louis XI, *b*, 206.
- Carbonnel*, gouverneur de l'île de Gerse, *a*, 296.
- Cardonne* (la), comte de Prades, *b*, 31.
- Carmain* (le vicomte de), *a*, 28.
- Carondelet* (Jean de), député du duc de Bourgogne, *a*, 303 et 455.
- Casimir IV*, roi de Pologne, *b*, 231.
- Castelnau*, envoyé de Louis XI, *b*, 240.
- Castriot* (Georges). *Voyez* Scanderbeg.
- Catalans* députent vers Louis Dauphin, *a*, 113; se révoltent contre Jean d'Arragon, 152; choisissent pour prince dom Pèdre, 197; puis René d'Anjou, 302.
- Catherine de France*, fille de Charles VI, mariée à Henri V, roi d'Angleterre, *a*, 20.
- Catherine de France*, fille de Charles VII, mariée au comte de Charolois, *a*, 108.
- Catherine*, duchesse de Gueldres, *b*, 239.

- Catto* ( Angelo ), médecin de Louis XI, *b*, 264.
- Cavillo* ( Alphonse ), archevêque de Tolède, *a*, 177.
- Cerdagne*, comté engagé à Louis XI, *a*, 155, 178 et 181; *b*, 17.
- Cerisay*, conseiller au parlement, *a*, 289 et 419; *b*, 87.
- Cezarini* ( Jean ), légat du pape, *a*, 192.
- Chabannes* ( Antoine de ), comte de Dammartin, frère de Jacques; son crédit sous Charles VII, *a*, 23, 30, 43, 70 et suiv.; 89, 94 et 118; sa disgrâce sous Louis XI, 124, 228 et 263; rentre en grâce, 272, 313, 341 et suiv.; fait casser l'arrêt rendu contre lui, 344 et suiv.; nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 398 et suiv.; 416, 430, 476 et suiv.; *b*, 155, 183, 222; son caractère, *a*, 429.
- Chabannes* ( Geoffroi de ), fils aîné de Jacques, lieutenant général de Languedoc, *a*, 307.
- Chabannes* ( Gilbert de ), second fils de Jacques, seigneur de Curton, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, époux de Catherine de Bourbon, *a*, 125, 389; *b*, 37, 167.
- Chassaine* ( Jean de ), président de Bordeaux, *a*, 469.
- Châlons* ( Guillaume de ), prince d'Orange, *a*, 93 et suiv.; *b*, 65.
- Châlons* ( Jean de ), prince d'Orange, fils de Guillaume, *a*, 419; *b*, 133, 162; pendu en effigie, *b*, 163 et 186.
- Châlons* ( Hugues de ), surnommé Château-Guyon, *b*, 163.
- Chambre* ( la ), gentilhomme piémontois, *b*, 300.
- Chambre des comptes*, *a*, 176, 266 et 431; *b*, 300.
- Champeaux* ( de ), évêque de Laon, *a*, 25.
- Charles d'Anjou*, comte du Maine, beau-frère de Charles VII; son crédit, *a*, 23, 117, 190, 200, 219, 228 et suiv.; sa disgrâce, 282 et suiv., 293 et 322; sa mort, *b*, 28.

*Charles*, comte de Guise, puis duc de Calabre, puis comte de Provence, fils de Charles, comte du Maine, *b*, 249, 266 et 271; sa mort, 292.

*Charles I.<sup>er</sup>*, duc de Bourgogne, *a*, 30, 34 et 43.

*Charles II de Bourbon*, cardinal, archevêque de Lyon, *a*, 337, 355, 416 et 455.

*Charles*, comte de Charolois, son caractère, *a*, 97; dispute entre lui et son père, 101; négociation entre lui et Charles VII, 115; avantages qu'il reçoit de Louis XI, 126; traité entre lui et le duc de Bretagne, 149; perd le commandement de la Normandie, 187; est accusé à l'audience de son père, 211; alliance contre Louis XI, 221; détermine son père à la guerre contre Louis XI, 223; siège de Paris, 236; bataille de Montlhéri, 239; son entrevue avec Louis XI, 257; traité de Conflans, 265; secours qu'il refuse au duc de Normandie, 276; plaintes qu'il adresse à Louis XI, 287; il marche contre les Liégeois, 292; répond aux plaintes de Louis XI, 303; succède à son père, duc de Bourgogne, 312; châtiment de Saint-Tron; prise de Liège, 317; trêve avec Louis XI, 325; résolution des états, 334; il épouse Marguerite d'Yorck, 337; assemble ses troupes contre Louis XI, 345; traité de Péronne, 351; instruit par le cardinal Balue, 369; propositions au duc de Guyenne, 395; traité d'Angers, 404; reçoit l'ordre de la Jarretière, 412; Édouard se retire auprès de lui, 418; Louis XI lui déclare la guerre, 423; il lève une armée, 428; est réduit à conclure une trêve, 436; déclare ses pays exempts de vassalité, 456; arbitrage qu'il refuse, 462; manifeste contre Louis XI, 467; siège de Beauvais, 476; obligé de faire une nouvelle trêve, 482; articles de cette trêve, *b*, 2; légat envoyé pour conclure la paix, 8; traité cap-



tieux avec le duc de Lorraine, 12; porte ses armes en Allemagne, 24; prolongation de la trêve, 30; traité entre lui et Édouard, 39; plaintes des Suisses, 42; siège de Nuys, 46; obligé de faire une trêve, 63; va recevoir Édouard, 69; trêve avec Louis XI, 83; bataille de Granson, 99; de Morat, 107; fait arrêter la duchesse de Savoie, 111; le roi de Portugal va le trouver, 116; siège de Nancy, 120; bataille où il est tué, 125; son corps est apporté à Nancy, puis transféré à Bruges, 128; sa mémoire est attaquée par Louis XI, 177; original du sauf-conduit qu'il envoya à Louis XI, 179.

*Charles*, fils d'Adolphe de Gueldres, *b*, 10.

*Charles V*, roi de France, bisaïeul de Louis XI, *a*, 18, 66, 69, 281 et 332.

*Charles VI*, aïeul de Louis XI, *a*, 12.

*Charles VII*, père de Louis XI, état de la France sous son règne, *a*, 17 et suiv.; son caractère, 20; la Praguerie, 31; avantages sur les Anglois, 37; entreprises du comte d'Armagnac, 41; trêve avec l'Angleterre, 43; secours donné à René d'Anjou, 45; plaintes contre l'empereur Frédéric, 52; traité avec le duc de Bourgogne, 58 et suiv.; parti du Dauphin, 71; schisme éteint, 79; guerre avec la Savoie, 92; manifeste contre le Dauphin, 97; ambassade de Bourgogne, 101; se déclare pour le roi de Hongrie, 103; nouveaux différens avec le duc de Bourgogne, 107; prétentions sur le duché de Luxembourg, 110; irrésolution de ce prince, 112; négociations avec le comte de Charolois, 115; sa maladie, 116; sa mort, 118.

*Charles de France*, frère de Louis XI, sa naissance, *a*, 72; Isabelle de Castille lui est proposée, 117; Louis XI lui donne le duché de Berri, 148; pris pour ar

- bitre entre Louis XI et le duc de Bretagne, 215; son caractère, 225; se met à la tête de la ligue du Bien Public, traverse l'Anjou, 235; méprisé du comte de Charolois, 248; la Normandie lui est cédée, 267; mésintelligence avec le duc de Bretagne, 271; Louis XI veut lui reprendre la Normandie, 274; il ne veut entendre à aucun accommodement, 285; Louis XI veut l'engager à revenir, 308; traité avec le duc d'Alençon et le duc de Bretagne, 321; les états règlent son apanage, 329; il refuse de signer le traité d'Ancenis, 340; la Champagne et la Brie lui sont données pour apanage, 353; Louis XI veut lui faire épouser Isabelle, 368; la Guyenne lui est donnée pour apanage, 388; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, 389; vient trouver Louis XI, et l'assure de sa fidélité, 391; recherche l'amitié du duc de Bourgogne, 402; se rend à Angers avec le roi, 416; donne sa procuration pour épouser Jeanne de Castille, 425; se retire en Guyenne, 450; négociations avec Louis XI, 453; sa maladie, 460; sa mort, 466; on prétend qu'il fut empoisonné, 467; sur qui tombé ce soupçon, *ibid.*
- Charles VIII*, fils de Louis XI, *a*, 416; promis à l'une des filles d'Édouard, *b*, 74; maladie de ce prince, 247; instructions de Louis XI, 311; promis à Marguerite d'Autriche, 318; laissé sous la tutelle des sire et dame de Beaujeu, 339.
- Charles*, duc d'Orléans, père de Louis XI, *a*, 43, 215, 217 et 300.
- Charles de Savoie*, fils aîné d'Amédée IX, sa mort, *a*, 447.
- Charles de Savoie*, troisième fils d'Amédée IX, succède à son frère Philibert, *b*, 301.
- Charlotte*, fille naturelle de Charles VII, mariée à Jacques de Brezé, *a*, 81 et 124.

*Charlotte de Savoie*, mariée à Louis XI, *a*, 83, 484; sa mort, *b*, 340.

*Charolois* (le comte de). *Voyez* Charles.

*Chartier* (Alain), secrétaire des finances, *a*, 62.

*Chartier* (Guillaume), évêque de Paris, *a*, 120, 247, 252, 254, 334; sa mort, 465; son caractère, *ibid.*

*Chartres* (Regnault de), archevêque de Reims, et chancelier de France, *a*, 27.

*Chassa* (Jean de), *a*, 423.

*Châteauneuf* (Antoine de), seigneur du Lau, *a*, 122, 293, 341, 348 et 447; gouverneur du Roussillon, 458; *b*, 6.

*Châteaux*, leur garde réglée, *b*, 232.

*Châtel* (Tanneguy du), prévôt de Paris, *a*, 56.

*Châtel* (Tanneguy du), neveu du prévôt, grand maître de la maison du duc de Bretagne, *a*, 190, 263, 272 et 338; passe au service de Louis XI, 339; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 398, 405, 419, 436, 448, 458 et 466; tué au siège de Bouchain, *b*, 154.

*Châtel* (Jean du), nommé à l'archevêché de Vienne, *a*, 87.

*Châtillon* (le sire de). *Voyez* Louis de Laval.

*Châtillon* ou *Bretagne* (Nicole de), épouse de Jean de Brosse, *b*, 237.

*Chavigny* (Hugues de), seigneur de Bloc, *a*, 293.

*Chaumont* (le sire de). *Voyez* Pierre et Charles d'Amboise.

*Chausson*, député de Louis Dauphin, *a*, 83.

*Chauvin* (Guillaume), chancelier de Bretagne, *a*, 190, 450 et 468; *b*, 315.

*Chenaie* (Colinet de la), officier de bouche de Louis XI, *b*, 29.

- Cheney* (Jean), grand écuyer d'Angleterre, *b*, 73 et 83.
- Chesnay* (Guyot de), maître d'hôtel de Louis XI, *a*, 452; *b*, 238.
- Chevredent* (Jean), commissaire pour la réformation de l'état, *a*, 288.
- Chimay* (Jean de), ambassadeur du duc de Bourgogne, *a*, 98 et 184; *b*, 123, 128, 183, 226 et 267.
- Chretiennot*, sédition à Dijon, *b*, 164.
- Christiern*, roi de Danemarck, *a*, 307.
- Cifron de Baschier*, maître d'hôtel du duc de Lorraine, *b*, 121.
- Clarence* (le duc de), frère d'Édouard, et gendre du comte de Warwic, *a*, 312, 408, 417, 437 et 442; Édouard le fait mourir; *b*, 151.
- Claustre*, conseiller au parlement, *a*, 378.
- Clément VI*, pape, *a*, 67.
- Clerbout*, maître général des monnoies, *a*, 320.
- Cleret*, envoyé de Louis XI, *b*, 244.
- Clergé*, ses aveux et dénombrement, *a*, 195.
- Clermont*, précis de l'histoire de ce comté, *a*, 80.
- Clermont* (le sire de), *a*, 273.
- Clèves* (Jean de), fils d'Adolphe IV, *b*, 157 et 162.
- Clèves* (Catherine de), sœur de Jean, *b*, 333.
- Clifford* (le baron de), *a*, 165 et 168.
- Cluny* (Jean de), envoyé du duc de Bourgogne, *a*, 101.
- Cluny* (Ferry de), protonotaire, frère de Jean, *a*, 303 et 379; *b*, 136.
- Coëtquen*, grand maître d'hôtel du duc de Bretagne, *b*, 114 et 290.
- Cœur* (Jacques), précis de son histoire, *a*, 88.
- Cœur* (Geoffroi), fils de Jacques, *a*, 125.
- Cohin*, gouverneur d'Aire, *b*, 246.

- Coitivi* (Guillaume de), frère de l'amiral, *a*, 38 et 151.
- Coitivi* (Olivier de), sénéchal de Guyenne, *a*, 81.
- Coittier* (Jacques), premier médecin de Louis XI, *b*, 243, 299 et suiv.
- Colomier* (Antoine), général des finances, *a*, 82.
- Colpin*, capitaine anglois, *b*, 117.
- Comb* (Raoul de), *a*, 85.
- Commerce*, *a*, 364; *b*, 268.
- Commerci* (le sieur de), *a*, 39.
- Commynes* (Philippe de), *a*, 52, 420 et 485; *b*, 129, 130, 171, 192, 197, 237 et 356; son caractère, 485 et suiv.
- Comminges* (le comte ou maréchal de). *Voyez* le bâtard de Lescun.
- Communion* sous les deux espèces, *a*, 203.
- Compaign*, conseiller au parlement, *a*, 289, 454.
- Compains*, notaire et secrétaire du roi, *b*, 206.
- Comtois*, leurs privilèges, *b*, 268.
- Concile* général, *a*, 129; *b*, 196; de Bâle, *a*, 44, 51, 57, 78, 129 et 204; de Constance, *a*, 204; *b*, 196; de Lyon; *b*, 194 et 196; de Mantoue, *a*, 108 et 205.
- Concressant* (le seigneur de). *Voyez* Meni Peni.
- Conighan*, commandant de la garde écossaise, *a*, 71.
- Consègues* (Jean de), fait chevalier, *a*, 40.
- Conseillers* au parlement, leur nomination réglée, *a*, 269.
- Contay*, commandant dans Corbie, *b*, 62, 81 et 128.
- Corbis* (Adam de), premier président de Toulouse, *a*, 123.
- Corneille*, bâtard de Bourgogne, *b*, 228.
- Corvin* (Hunniade), défenseur de la Hongrie, *a*, 104.
- Corvin* (Mathias), fils d'Hunniade, et roi de Hongrie, *a*, 105; *b*, 275 et 276.



- Cosic* (Roland de), confesseur du duc de Guyenne, *a*, 466 et 468.
- Cossa*, grand sénéchal de Provence, *b*, 103.
- Cotereau* (Robert), *a*, 242.
- Coulogne* (Conrard de), orfèvre, *b*, 297.
- Coulon* (Guillaume), sieur de Cassenove, vice-amiral de France, *a*, 310; *b*, 57 et 230.
- Cour des aides*, *a*, 215.
- Courcillon*, grand fauconnier de Louis XI, *a*, 87 et 93.
- Couronne*, le diamant nommé Sancy, *b*, 100.
- Cousinot* (Guillaume), maître des requêtes, gouverneur de Montpellier, *a*, 64, 334 et 378; *b*, 197.
- Coutance* (l'évêque de). *Voyez* Hébert et Philbert.
- Coutance* (le cardinal de). *Voyez* Richard de Longueil.
- Couvreur* (Simon le), prieur des Célestins d'Avignon, *a*, 93.
- Craf* (Richard), *a*, 441.
- Craon* (le seigneur de). *Voyez* Georges de La Tremouille.
- Crevecœur* (Jean de), sa mort, *a*, 245.
- Crevecœur* (Philippe de), seigneur des Querdes, maréchal de France, fils de Jacques, *a*, 436; *b*, 135, 138, 155, 167, 223, 226, 245, 308, 318, 337 et 342.
- Croisade*, entreprise par Pie II, *a*, 207.
- Croix de St.-Lo*, *a*, 400; *b*, 86.
- Croy* (les), *a*, 115, 185 et 222.
- Croy* (Antoine de), grand maître de France, *a*, 121 et 185.
- Croy* (Jean de), bailli de Hainaut, *a*, 98; *b*, 267.
- Croy* (Philippe de), seigneur de Querrain, *a*, 100.
- Croy* (Olivier de), *b*, 228.
- Crussol* (Charles de), *a*, 156 et 174; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 339, 416, 421, 447, 466, 476; *b*, 1; gouverneur du Dauphiné, 14; sa mort, *ibid.*

*Crussol* (Jacques de), fils de Charles, *b*, 14.

*Cueva* (Bertrand de la), comte de Ledesma, *a*, 179 et 367.

*Custel*, garde de la monnoie de Dijon, *b*, 269.

## D.

*Daidie* (Odet), seigneur de Lescun, *a*, 226, 376, 387 et 452; *b*, 203; son caractère, *a*, 387.

*Daillon* (Jean de), seigneur du Lude, *a*, 71, 273 et 448; gouverneur du Dauphiné; *b*, 14, 35, 54, 129 et 143; commandant d'Arras, 152, 155, 171 et 256; son caractère, 286.

*Dain* (Olivier Le). *Voyez* Olivier le Diable.

*Damas* (Jean de), gouverneur du Maconnais, *b*, 161 et 164.

*Dammartin* (le comte de). *Voyez* Antoine de Chabannes.

*Dauffay*, maître des requêtes de l'hôtel de Maximilien, *b*, 259.

*Dauphin*, respecté même des souverains, *a*, 109.

*Dauphiné*, *a*, 26, 36, 70 et suiv., 91 et suiv., 113 et 230; précis de son histoire, 65.

*Dauvet* (Jean), procureur général, premier président de Toulouse, *a*, 190 et 216; puis premier président de Paris, 269, 288, 294, 334.

*Dehors* (Pierre La), licencié ès lois, *a*, 343.

*Denis* (dom), de Portugal, *a*, 458.

*Derby* (le comte de). *Voyez* Henri IV, roi d'Angleterre.

*Deshais*, calomniateur condamné, *a*, 336.

*Deversois* (Jean Fauve), abbé de St.-Jean d'Angely, *a*, 460 et 467; sa fin, 472 et suiv.

*Dewil*, usage du deuil, *a*, 65, 120.

- Diabie* (Olivier le), surnommé le Mauvais ou le Dain, précis de son histoire, *b*, 152 et 337.
- Die*, droit prétendu de son évêque, *a*, 81.
- Dijon*, sa monnoie, *b*, 269; son parlement, 359.
- Dinant*, ville du pays de Liège, *a*, 290.
- Dôle*, son université, *b*, 281.
- Donations*, édit de Louis XI, *a*, 92.
- Dondeville*. *Voyez* Wodwille.
- Dons* (François de), *a*, 386.
- Doria* (les), famille de Gênes, *a*, 74.
- Doria* (André), *a*, 72.
- Doriote* (Pierre), *a*, 364, 378, 394, 456 et 461; chancelier, 484; *b*, 1, 31, 34, 89, 166, 170, 221, 272, 287 et 305; premier président de la chambre des comptes; son caractère, *b*, 332.
- Doriote*, commandant d'une compagnie, *b*, 222.
- Doyac*, vassal et ennemi du duc de Bourbon, *b*, 233; gouverneur d'Auvergne; son caractère, 383 et suiv.
- Dresnay* (Regnault de), *a*, 64.
- Driesche* (Pierre de La), président de la chambre des comptes, *a*, 378
- Duboïs* (Jean), bailli de Cassel, *a*, 107.
- Duché-Pairie*, *a*, 174.
- Dufay*, gouverneur de Luxembourg, *b*, 63 et 122.
- Dunois* (le comte de). *Voyez* Jean et François.
- Durfort*, seigneur de Duras, *a*, 412.

## E.

- Écorcheurs*, brigands, *a*, 24.
- Édouard III*, roi d'Angleterre, *a*, 159.
- Édouard-le-Noir*, prince de Galles, *a*, 159.
- Édouard IV*, fils de Richard, duc d'Yorck, *a*, 162; son

caractère, 166; proclamé roi, 167; veut engager Louis XI dans son parti, 170; sollicité contre la France, 174; veut traverser les intérêts de Louis XI, 177; trêve avec Louis XI, 185; refuse Bonne de Savoie, 222; laisse le soin du gouvernement à Warwick, 308; épouse Élisabeth Riviers, 309; traite avec le duc de Bretagne, 326; révolte de Warwick, 406; obligé de se retirer en Hollande, 418; repasse en Angleterre, 428; reprend le titre de roi, 437; traite avec le duc de Bretagne, 480; avec le duc de Bourgogne, *b*, 39; héraut envoyé à Louis XI, 46; nouvelle députation, 67; débarque à Calais, 68; traités avec Louis XI, 72; retourne en Angleterre, 83; fait mourir le duc de Clarence, 151; prolongation de trêve avec Louis XI, 158; propositions du roi de Castille, 169; paix avec Louis XI, 174; sollicité contre les François, 183; ambassade de France, 199; veut pacifier l'Italie, 220; armée fournie au duc d'Albanie, 235; ligue avec le duc de Bretagne, 237; négociations de Louis XI, 238; mariage d'Anne, sa fille, 256; veut se rendre médiateur entre Louis XI et Maximilien, 256; résiste aux sollicitations de Maximilien contre la France, 276; mariage projeté du prince de Galles, 278; mort d'Édouard, 326.

*Édouard*, prince de Galles, fils de Henri VI, *b*, 416 et 439; sa mort, 442.

*Édouard*, prince de Galles, fils d'Édouard IV, *b*, 68, 169 et 278.

*Élections* d'évêques, abbés, etc., *a*, 131 et 183.

*Éléonore*, reine de Navarre, fille de Jean II d'Arragon, sa mort, *b*, 203.

*Elne* (l'évêque d'). Voyez Charles de Martigny.

*Embrun* (l'archevêque d'), *a*, 79 et 87.

*Escars* (d'), commissaire pour la réformation de l'état, *a*, 288.

*Espagne* (le cardinal d'). *Voyez* Mendoza.

*Espagnols* (les), haine entr'eux et les François, *a*, 180.

*Estanville*, maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 291.

*Essars* (des), gouverneur de Montfort, *a*, 481.

*Estampes* (le comte d'), *a*, 185.

*Esternay*, ambassadeur de Charles VII, *a*, 110; noyé, 278.

*Estissac* ( Amauri d' ), gouverneur de Louis Dauphin, *a*, 26, 28 et 86.

*Estouteville* (Jean d'), seigneur de Torcy, grand maître des arbalétriers, *a*, 87; capitaine de Rouen, 122, 232, 288, 334, 378 et 386; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 393, 424 et 476; *b*, 59, 132 et 227.

*Estouteville* (Hector d'), chevalier, *a*, 40 et 476.

*Estouteville* (Guillaume d'), cardinal, *a*, 88 et 90.

*État* (le tiers), son commencement, *a*, 329.

*États* (les), de qui composés, *a*, 329; leurs inconvéniens et leurs avantages, Louis XI est celui qui a su en tirer le meilleur parti, ce prince les assemble à Tours, 330 et s.

*Eu* (le comte d'), *a*, 121, 210, 228, 232 et 334; sa mort, son caractère, 449.

*Eugène IV*, pape, *a*, 57, 65, 72 et 129.

*Évocations* à Rome, *a*, 131.

## F.

*Falaiseau*, lieutenant du bailli de Tourraine, *b*, 287.

*Falcombrige* (le bâtard de), a la tête tranchée, *a*, 443.

*Fau* (Yvon du), *a*, 419; *b*, 3, 35, 54 et 115.

*Fautrier*, envoyé de Charles VII, *a*, 87.

*Fayette* ( Gilbert de La ), maréchal de France, *a*, 79.



- Félix V*, antipape. Voyez Amédée VIII.
- Fenestrangle* (le seigneur de), *a*, 53; *b*, 106.
- Ferdinand*, fils naturel d'Alphonse V d'Arragon, roi de Naples et de Sicile, *a*, 135, 139, 215, 217, 228, 255, 322 et 447; *b*, 56, 192, 221 et 303.
- Ferdinand-le-Catholique*, fils de Jean II d'Arragon, roi de Castille, par son mariage avec Isabelle, *a*, 150, 303, 366 et 455; *b*, 15, 115, 168, 201, 234 et 325; s'empare de la plus grande partie de la Navarre, *a*, 154.
- Feriot*, garde de la monnoie de Dijon, *b*, 269.
- Ferrare* (le duc de), *a*, 447.
- Fèvre* (Étienne le), prévôt de Saint-Junien, *a*, 288.
- Fichet* (Guillaume), recteur de l'université, *a*, 248; *b*, 48.
- Fiesque* (Hector de), comte de Lomagne, *b*, 239.
- Fiesque* (Urbin de), évêque de Fréjus, légat, *b*, 205 et 212.
- Fiesque* (les), famille de Gènes, *a*, 74 et suiv.
- Flandre* (les états de) assemblés à Gand, *b*, 139.
- Flavy* (Charles et Regnault), frères, chevaliers, *a*, 40.
- Florence*, république, *a*, 194 et 447; *b*, 205 et suiv.
- Foix* (Mathieu de), oncle et tuteur de Gaston, *a*, 40.
- Foix* (Gaston de), *a*, 116, 150 et suiv., 173, 181, 328, 368, 451 et 459; sa mort, 484.
- Foix* (Gaston Phœbus de), prince de Viane, fils aîné de Gaston, et beau-frère de Louis XI, *a*, 150 et suiv.; sa mort, 427.
- Foix* (Gaston Phœbus de), fils de Gaston Phœbus, héritier d'Éléonore, reine de Navarre, *b*, 203; sa mort, 325.
- Foix* (Catherine Phœbus), sœur de François, qui la nomme son héritière, *b*, 325; porte la couronne de Navarre à Jean d'Albret, *a*, 154.
- Foix* (Jean de), vicomte de Narbonne, frère de Gas-

ton Phœbus, *a*, 218 et 434; prend le titre de roi de Navarre, *b*, 325.

*Foix* (Pierre de), *b*, 325.

*Foucard* (Patric), capitaine de la garde écossaise, *a*, 271.

*Foudras* (Antoine de), maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 168.

*Fourbin* (Palamède de), vicomte de Martigues, *b*, 293 et 332.

*Fournier*, conseiller au parlement, *a*, 219.

*Françberge* (Pierre), envoyé de Louis XI, *b*, 239 et 251.

*François*, duc de Berri, fils de Louis XI, sa naissance, *a*, 484; sa mort, *b*, 8.

*François II*, duc de Bretagne, son caractère, *a*, 190; cause de la mésintelligence entre lui et Louis XI, *a*, 99; rend hommage à Louis XI, 150; résolu de déclarer la guerre à Édouard, 170; commissaires nommés pour terminer les différens entre lui et Louis XI, 190; ils se rendent à Tours, 200; conférences de Chinon, 201; trêve avec les Anglois, 202; correspondance avec les Anglois et le comte de Charolois, 208; accusé à l'audience du duc de Bourgogne, 211; arbitres assemblés à Tours, 215; plaintes de Louis XI, 219; soutient le duc de Berri révolté, 224; traverse l'Anjou, 235; traités avec le comte de Charolois, 250; ses prétentions, 263; des ambassadeurs d'Écosse parlent en sa faveur, 268; traité avec Louis XI, 272; le duc de Normandie se retire auprès de lui, 277; alliance renouvelée entre ces princes, 286; envoyé de Louis XI auprès de lui, 306; traité avec le comte de Charolois et le roi de Danemarck, 307; traité avec le duc d'Alençon et Monsieur, 321; trêve avec Louis XI, 325; avec Édouard, 326; résolutions des états, 333; traité avec les Anglois contre la France, 337; paix avec Louis XI, signée à Ancenis, 340; dé-

fauts levés par Louis XI, 369; travaille à un accommodement entre Louis XI et Monsieur, 376; cherche à susciter des ennemis à Louis XI, 402; traité avec Louis XI, 404; accommodement entre lui et Louis XI, 416; le duc de Bourgogne implore son secours, 420; défense de laisser sortir aucun navire sans escorte, 454; héraut d'armes envoyé par Louis XI, 462; instructions qu'il envoie au duc de Bourgogne, 463; traité avec les Anglois, 480; trêve avec Louis XI, 481; médiateur entre Louis XI et le duc de Bourgogne, *b*, 2; arbitre entre Louis XI et le roi d'Arragon, 34; se ligue avec l'Angleterre contre Louis XI, 70; traité avec Louis XI, 85; envoie jurer la paix conclue à Senlis, 114; ratification de cette paix, 159; ligue avec Édouard et Maximilien, 238; sollicite un renouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Édouard, 257; presse Édouard de se déclarer contre la France, 273; ligue défensive avec Maximilien, 277; ambassade à Louis XI, 290; conférences à Angers, 314; appuie le vicomte de Narbonne, 325.

*François*, comte de Dunois, *b*, 236 et 334.

*François de Paule* (Saint), précis de son histoire, *b*, 331.

*Frédéric III*, empereur, *a*, 52 et 105; *b*, 9, 11, 36, 59, 175, 201, 214, 219 et 275; son caractère, *a* 105 et suiv.

*Frédéric*, prince de Tarente, second fils de Ferdinand, roi de Naples, *b*, 57, 201 et 237.

*Fregose* (les), famille de Gênes, *a*, 76.

*Fregose* (Paul) archevêque de Gênes, *a*, 194.

*Fregose* (Jean-Baptiste Campo), duc de Gênes, *b*, 218 et suiv.

## G.

- Gaguin* ( Robert ), général des Mathurins, *b*, 160.
- Galchaut*, maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 245.
- Galéas*, duc de Milan. *Voyez* Sforce.
- Galiot de Genouillac*, capitaine brave et expérimenté, *b*, 108, 127 et 128; gouverneur de Valenciennes, 181 et 245.
- Galles* ( le prince de ). *Voyez* Édouard.
- Gamet*, chassé de l'évêché de Poitiers, *a*, 142.
- Gannay* ( Guillaume ), avocat général, *a*, 182; *b*, 323.
- Gantois* ( les ), députént à Louis XI, *a*, 306 et suiv.
- Gap*, prétendu droit de son évêque, *a*, 81.
- Gardes du corps*, premier établissement des compagnies françaises, *b*, 28.
- Garnier*, maître des requêtes et maire du palais, *b*, 238.
- Gaucourt* ( Raoul de ), gouverneur du Dauphiné, *a*, 31, 39 et 70.
- Gaucourt* ( Charles de ), gouverneur de Paris, fils de Raoul, 29, 87, 89 et suiv.; sa mort, 310.
- Gem*. *Voyez* Zizime.
- Gènes*, république, *a*, 73 et suiv., 140, 194 et suiv.; *b*, 218.
- Gentilshommes*, permis à eux de faire valoir les biens qu'ils avoient en roture, *b*, 268.
- Gerbeviller* ( le seigneur de ), *b*, 125.
- Germain-des-Prés* ( l'abbaye de St. ), sa foire franche, *b*, 330.
- Gibelins* ( les ), faction à Gènes, *a*, 75.
- Gié* ( le maréchal de ). *Voyez* le vicomte de Rohan.
- Giresme*, homme adroit employé par Louis XI, *b*, 307.
- Gisler*, gouverneur de la Suisse, *a*, 47.

- Glocester* (le duc de), frère d'Édouard, *a*, 441 ; *b*, 73, 79, 151 et 235.
- God* (Mathieu), appelé communément Matago, *a*, 49.
- Gorgia* tue le comte d'Armagnac, *b*, 4.
- Grâces expectatives*, *a*, 131 et 182.
- Grammont*, faction qui divise la Navarre, *a*, 368.
- Grammont*, envoyé de Louis XI, *b*, 54.
- Grandpré* (le comte de), envoyé de la jeune princesse de Bourgogne, *b*, 136.
- Grange* (la), bailli d'Auxonne, *b*, 320.
- Grimaldi* (les), famille de Gènes, *a*, 74 et suiv.
- Grimaldi*, maître d'hôtel du pape, *b*, 335.
- Grolée* (Philbert de), *b*, 112.
- Gruel* (Pierre), premier président du Dauphiné, *a*, 231, 294, 379 et 468.
- Gruière* (le comte de), *b*, 108.
- Grutuse* (la), envoyé de la jeune duchesse de Bourgogne, *b*, 136 et 228.
- Guelfes* (les), faction génoise, *a*, 75.
- Guérin* (Jean), maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 318.
- Guérin-le-Groing*, *a*, 476.
- Guerres* particulières des nobles, *a*, 85.
- Gui*, évêque de Langres, *a*, 286, 314, 334 et 461.
- Guichenon*, historien de Savoie très-exact, *b*, 237.
- Guiette*, fille naturelle de Louis XI, *a*, 110.
- Guillaume* (Thomas), médecin ordinaire du Dauphin Charles, *b*, 247.
- Guyenne* (le duc de), *a*, 120.
- Guyenne* (le duc de), frère de Louis XI. Voyez Charles de France.



## H.

- Hachette* (Jeanne), se distingue au siège de Beauvais, *a*, 479.
- Hagembac* (Pierre), maître d'hôtel du duc de Bourgogne, son caractère, *a*, 421; gouverneur du comté de Ferrette, *b*, 41; décapité, 45.
- Hallé* (François), avocat général, *a*, 288.
- Hanse Teutonique*; *b*, 13 et 335.
- Haraucourt* (Guillaume d'), évêque de Verdun, *a*, 375; enfermé dans une cage de fer, 386; mis en liberté, *b*, 266.
- Harcourt* (Louis de), dit le bâtard d'Aumale, évêque de Bayeux, et patriarche de Jérusalem, *a*, 233, 259, 271, 334 et 418.
- Harcourt* (Marie de), seconde femme du comte de Dunois, *a*, 364.
- Hardi* (Jean), exécuté, *b*, 29.
- Harser* (Guillaume), général des Suisses, *b*, 125.
- Hastings*, grand chambellan d'Angleterre, *a*, 442; *b*, 79, 173 et 274.
- Hébert*, évêque de Coutances, *b*, 266.
- Henri IV*, roi d'Angleterre, *a*, 160.
- Henri V*, roi d'Angleterre, *a*, 160.
- Henri VI*, roi d'Angleterre, le comte d'Armagnac lui offre une de ses filles, *a*, 41; il préfère Marguerite d'Anjou, 43 et 52; recherche l'alliance de Louis Dauphin, 73; son caractère, 160; bataille où il est fait prisonnier, 162; délivré par sa femme, 165; implore le secours de Louis XI, 169; conduit dans la tour de Londres, 172; remplacé sur le trône, 418; enfermé de nouveau dans la tour, 438 et 442.

- Henri IV*, roi de Castille, surnommé l'Impuissant, *a*, 93, 117, 153 et suiv., 173, et suiv. 393, 426; sa mort, 49.
- Henriet*, conseiller au parlement, *b*, 251.
- Henriquez* (Jeanne), fille de l'amirante de Castille, seconde femme de Jean d'Arragon, *a*, 150, 156 et 177.
- Herbert* (Guillaume et Richard), décapités, *a*, 406.
- Herman*, landgrave de Hesse, *b*, 42.
- Heytin de la Pierre*, *b*, 48.
- Hogue* (la), projet d'y faire un port, *b*, 47.
- Hollande*, flotte hollandoise prise, *b*, 230.
- Hotberg* (Philippe de), aîné de la maison de Bade, *b*, 161.
- Houarte*, premier valet de chambre de Louis Dauphin, *a*, 114.
- Howart* (le chevalier), *b*, 68, 72, 83, 173 et 254.
- Hubert* (Jean), évêque d'Évreux, *b*, 37.
- Hudington* (le comte d'), général anglais, *a*, 29.
- Hugonnet*, chancelier de Bourgogne, *b*, 37, 87 et suiv., 136 et suiv.; il est exécuté, 141 et suiv.
- Humbert II*, Dauphin de Viennois; précis de son histoire, *a*, 65 et suiv.

## J.

- Jacobel*, disciple de Jean Hus, *a*, 203.
- Jacomo*, envoyé du duc de Milan, *a*, 336.
- Jacques I<sup>er</sup>*, roi d'Écosse, beau-père de Louis XI, *a*, 26 et 268.
- Jacques II*, roi d'Écosse, *a*, 268.
- Jacques III*, roi d'Écosse, *b*, 40, 235.
- Jacques de Savoie*, comte de Romont, *a*, 348, 448; *b*, 98 et 227.
- Jaille* (la), chambellan du roi René, *b*, 236.
- Jambes* (Jean de), seigneur de Montsereau, *a*, 87.

- Jambes* (Collette de), dame de Montsereau, *a*, 459.
- Janus de Savoie*, comte de Genève, *a*, 446.
- Jean II*, roi d'Arragon, *a*, 150 et suiv., 173 et suiv., 196 et suiv., 303, 366 et suiv., 455 et suiv., *b*, 5, 15, 30 et suiv., 82, 202; sa mort, 203.
- Jean II*, duc de Bourbon, *a*, 120, 215, 224, 228, 233, 263, 295, 328, 348, 355, 389; *b*, 66, 234, 320.
- Jean-sans-Peur*, duc de Bourgogne, assassiné, *a*, 55.
- Jean*, duc de Calabre, *a*, 78, 135, 140, 221, 228, 251, 255, 262, 282, 285, 366; sa mort, 427.
- Jean*, roi de France, *a*, 1, 66.
- Jean*, fils de Charles VI, sa mort, *a*, 19.
- Jean de Lorraine*, *a*, 271, 278; *b*, 457.
- Jean*, fils naturel de René, roi de Naples, *b*, 249.
- Jean*, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, *a*, 22, 30, 32, 117, 228, 250, 253, 263, 272, 288, 300, 305 et suiv., 334; sa mort, son caractère, 364.
- Jean*, fils d'Alphonse, roi de Portugal, *b*, 203.
- Jean d'Angely* (l'abbé de Saint). Voyez Deversois.
- Jeanne de Bourbon*, fille du duc Pierre, *a*, 66.
- Jeanne de Castille*, *a*, 367, 393, 424; *b*, 51, 203, 234.
- Jeanne de France*, fille de Charles VII, et mariée à Jean de Bourbon, *a*, 416; *b*, 310.
- Jeanne*, fille naturelle de Charles VII, *a*, 81.
- Jeanne de France*, fille de Louis XI, mariée à Louis d'Orléans, *b*, 17; son caractère, procès-verbal de la dissolution de son mariage, 18 et suiv.
- Jeanne*, fille naturelle de Louis XI, *a*, 110.
- Jeanne II*, reine de Naples, *a*, 44, 298.
- Jeanne de Portugal*, épouse de Henri IV, roi de Castille, *a*, 367 et suiv.

- Imbercourt*, chargé de plusieurs députations par le duc de Bourgogne, *a*, 279, 314, 436; *b*, 37, 87, 136, 140; exécuté, 142.
- Impositions*, comment elles se levoient, *a*, 270.
- Imprimerie*, son origine, *b*, 48.
- Interrogatoire* d'Isabelle de Bavière, *a*, 64.
- Joachim*, fils de Louis XI; sa naissance, sa mort, *a*, 109, 110.
- Joffredy*, évêque d'Arras, puis cardinal d'Alby, *a*, 111, 128, 133, 140, 145 et suiv., 393, 425; *b*, 5, 290.
- Joigny* (le comte de), *b*, 228.
- Jours* (grands), ce que c'étoit, *b*, 283.
- Isabeau de Bavière*, mère de Charles VII; son caractère, *a*, 19.
- Isabeau*, fille naturelle de Louis XI, *a*, 110.
- Isabelle de Bourbon*, seconde femme du comte de Charolois, sa mort, *a*, 250.
- Isabelle*, fille du duc de Bretagne, *b*, 278.
- Isabelle*, sœur de Henri IV, roi de Castille, mariée à Ferdinand le-Catholique, *a*, 152, 367, 392 et suiv., 426, 456; *b*, 51 et suiv., 168, 203 et 234.
- Isabelle*, fille de Ferdinand-le-Catholique, *b*, 169.
- Isabelle*, fille de Charles I.<sup>er</sup>, duc de Lorraine, *a*, 44.
- Isabelle*, fille de Jean I.<sup>er</sup>, roi de Portugal, *a*, 96.
- Ithier*, maître de la chambre aux deniers du duc de Guyenne, *b*, 29.
- Juan* (don), infant de Portugal, *a*, 368.
- Jules II*, pape, *a*, 154.
- Juliers* (le duc de), *a*, 10.
- Juvénal des Ursins*. Voyez des Ursins.

## K.

*Kerleau*, abbé de Bécards, depuis évêque de Léon,  
*a*, 450; *b*, 2.

*Kermeno*, envoyé du duc de Guyenne, *a*, 463.

## L.

*Ladislav*, roi de Bohême, *b*, 269 et suiv.

*Ladislav*, roi de Hongrie, *a*, 103.

*Lalain* (Simon de), *a*, 98.

*Lalain* (Philippe de), *a*, 245.

*Lalain* (Josse de), *a*, 126.

*Lamet* (Antoine de), lieutenant du gouverneur de Rennes,  
*a*, 209.

*Lancastre* (la faction de), *a*, 160.

*Langlée*, maître des requêtes, *a*, 192.

*Langres* (l'évêque de). *Voyez* Guy.

*Langton* (le docteur), *b*, 173.

*Lannoi*, bailli de Hollande, *a*, 98; *b*, 259, 318 et 321.

*Launoi* (Raoul de), *b*, 345.

*Lau* (le seigneur du). *Voyez* Antoine de Châteauneuf.

*Laval* (Guy de), *a*, 39, 149 et 190.

*Laval* (André de), sire de Lohéac, maréchal de France,  
frère de Guy, *a*, 117, 228, 263, 272, 322, 344.

*Laval* (Louis de), sire de Châtillon, gouverneur du Dau-  
phiné, frère de Guy, *a*, 39, 64, 71, 95, 103 et 302;  
chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389 et 436.

*Laval* (Guy), sénéchal d'Anjou, fils de Guy, *b*, 250.

*Laval* (Jeanne de), fille de Guy, épouse de René, roi de  
Naples, *b*, 249.

*Lauret* (Bernard), président de Toulouse, *a*, 468.



- Légats*, moins considérés, *a*, 336.
- Lenoncourt* (Thierry), bailli de Vitry, *a*, 111, 467 ;  
*b*, 1, 125 et 171.
- Léon* (l'évêque de). *Voyez* Kerleau.
- Léonor*, fille de Jean d'Arragon, mariée au comte de Foix,  
*a*, 153.
- Lérins* (le comte de), *b*, 326.
- Lescun* (le bâtard de) ou d'Armagnac, *a*, 41 ; comte de  
Comminges, 42 ; sénéchal de Dauphiné, 82, 106 et 121,  
maréchal de France, *ibid.*, 156, 174, 179, 257, 272  
et 292 ; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 436,  
447, 467 et suiv., 472 et 481 ; sa mort, son caractè-  
re, *b*, 13.
- Lhuillier*, notaire et secrétaire du roi, *a*, 378.
- Liège* (l'évêque de). *Voyez* Louis de Bourbon.
- Liégeois*, *a*, 248, 290 et suiv., 314, 318, 348 et suiv.,  
355 et suiv., 174.
- Limoges* (l'évêque de), commissaire pour la réformation  
de l'état, *a*, 288.
- Linange* (le comte de), *b*, 125.
- Listenay*, gentilhomme bourguignon envoyé de Louis XI,  
*a*, 327.
- Livres*, conseiller au parlement, *a*, 320.
- Lohéac* (le maréchal de). *Voyez* André de Laval.
- Loire*, débordement de cette rivière, *b*, 292.
- Lomaigne* (Jacques de), seigneur de Montignae, gouver-  
neur de Leictoure, *b*, 4.
- Lombes* (l'évêque de), envoyé de Louis XI, *a*, 468 ;  
*b*, 54, 293 et 328.
- Lompar* (Jacques de), *b*, 85.
- Longueuil* (Richard de), cardinal, évêque de Coutance,  
ambassadeur, *a*, 110, 117, 144 et 191.

*Longueval* (Jean de), commandant dans Bapeaume, *a*, 433.

*Lorraine* (le duc de). Voyez René II.

*Lovan* (Philippe de), bailli de Meaux, *a*, 243.

*Louis III, d'Anjou*, roi de Naples et de Sicile, beau-frère de Charles VII, *a*, 23; sa mort, 44.

*Louis d'Anjou*, frère naturel de Charles, comte de Provence, *a*, 292.

*Louis de Bourbon*, évêque de Liège, *a*, 290, 514, 356; il est tué, *b*, 309.

*Louis*, bâtard de Bourbon, *a*, 30; épouse Jeanne, fille naturelle de Louis XI, 110, 269, 286; amiral, 302, 311, 322, 337, 341; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 398; *b*, 47, 73, 132, 298.

*Louis-le-Gros*, roi de France, *a*, 330.

*Louis*, duc d'Orléans, fils de Charles V, *a*, 55, 281.

*Louis*, fils de Charles VI, sa mort, *a*, 19.

*Louis XI*, sa naissance, *a*, 24; épouse Marguerite d'Écosse, 26; guerre civile nommée la Praguerie, 31; il marche contre le comte d'Armagnac, 40; puis contre les Suisses, 45; traite avec les Suisses, 52; conférences à Châlons, 61; convoque les états du Dauphiné qui lui avoit été cédé, 72; traite avec le duc de Savoie, 70; Gênes veut le choisir pour maître, 73; alliance perpétuelle avec le duc de Savoie, 81; épouse Charlotte de Savoie, 83; ressentiment de son père, 86; édit sur les donations, 92; accord avec le duc de Savoie, *ibid.*; il se retire auprès du duc de Bourgogne, 95; députation vers son père, 98; il tâche de le fléchir, 106; traité avec le duc de Milan, 113; on lui donne avis de la maladie de son père, 116; son sacre, 120; son entrée dans Paris, 123; il prend soin d'affermir son autorité, 127; sollicité d'abolir la pragmatique, 134; il

y consent, 141; ambassade à Rome, 146; reçoit l'hommage du duc de Bretagne, 150; traite avec le roi d'Arragon, 155; le roi d'Angleterre implore son secours, 170; traité avec le roi de Castille et le roi d'Arragon, 176; ordonnances concernant la régale, 183; trêve avec Édouard, 185; rachète les villes situées sur la Somme, 187; traité avec le duc de Milan, 194; don Pèdre recherche sa protection, 198; alliance renouvelée avec le roi de Bohême, 205; refuse de se croiser, 207; ambassade vers le duc de Bourgogne, 210; arbitres assemblés à Tours pour régler ses différens avec le duc de Bourgogne, 215; il se détermine à lui déclarer la guerre, 221; ligue du Bien Public, 227; trêve renouvelée avec l'Angleterre, 232; bataille de Montlhéry, 241; ratification d'un traité avec les Liégeois, 248; trêve avec les princes ligués, 256; conférences avec le comte de Charolois, 260; traités de Conflans et de St.-Maur, 265; ambassade d'Écosse, 268; traité avec le duc de Bretagne, 272; il reprend la Normandie, 275; ambassade au comte de Charolois, 279; trêve renouvelée avec l'Angleterre, 286; autre ambassade au comte de Charolois, 289; changemens d'officiers, 293; ambassade du comte de Charolois, 305; négociations avec le duc de Bretagne, 306; conférences avec le comte de Warwick, 311; ambassade au nouveau duc de Bourgogne, 315; revue des habitans de Paris, 321; trêve avec le duc de Bourgogne, 322; trêve avec les Bretons, 325; assemblée des états à Tours, 331; prolongation de trêve avec le duc de Bourgogne, 337; traité avec le duc de Bretagne, 340; entrevue de Louis XI et du duc de Bourgogne, 348; traité de Peronne, 351; prise de Liège, 361; confirmation du traité, 362; manœuvres du cardinal Balue découvertes, 377; ambassade à Rome

379; établit l'ordre de Saint-Michel, 389; le duc de Guyenne revient auprès de lui, 391; procès du duc de Nemours, 399; traité avec le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne, 404; plaintes du duc de Bourgogne, 411; conseil sur le commerce, 417; ligue avec les Suisses, 419; autre avec Henri VI, roi d'Angleterre, *ibid.*; guerre ouverte entre Louis XI et le duc de Bourgogne, 427; ses inquiétudes sur la fidélité de Dammartin, 432; trêve conclue, 436; prolongée, 446; accord entre le duc et le prince de Savoie, 448; inquiétudes sur le mariage du duc de Guyenne, 452; négociations avec le duc de Bourgogne, 456; prolongation de trêve, 462; mort du duc de Guyenne, 466; Louis se saisit de la Guyenne, 474; trêve avec le duc de Bretagne, 481; autre avec le duc de Bretagne, 482; concordat avec Sixte IV, 483; traité avec le duc de Milan, *ibid.*

Ambassade au duc de Bretagne, *b*, 1; trêve avec le duc de Bourgogne, 2; légat envoyé au duc de Bourgogne, 8; traité avec la Hanse Teutonique, 13; avec le roi d'Aragon, 15; négociations avec le duc de Bourgogne, 20; prolongation de trêve, 30; prétentions sur le royaume d'Aragon, 34; entrevue de Louis et du connétable, 37; alliance avec le canton de Berne, 43; plaintes des Suisses, 47; ambassade d'Alphonse de Portugal, 52; et de Ferdinand-le-Catholique, 53; trêve avec le roi d'Aragon, 55; traité avec l'Empereur, 60; rançon du prince d'Orange, 65; traités avec Édouard, 72; prolongation de trêve avec le roi d'Aragon, 82; traité avec le roi de Portugal, *ibid.*; trêve avec le duc de Bourgogne, 83; traité avec le duc de Bretagne, 85; lettres patentes accordées au duc de Bourgogne, 88; cas de conscience proposé par Louis XI, 100; traité avec le roi de Naples, 103; il pour-

voit à la sûreté de la Savoie, 113; traités renouvelés avec le duc de Milan, 114; paix jurée avec le duc de Bretagne, *ibid*; trêve renouée avec les rois d'Arragon et de Castille, 116; avis donnés au duc de Bourgogne, 120; il apprend la mort de ce prince, 130; les états de Bourgogne lui jurent obéissance, 133; ambassade de la jeune duchesse, 136; et des états de Flandres, 139; députation d'Arras, 143; il entretient l'alliance des Anglois et celle des Suisses, 151; prolongation de trêve avec Édouard, 158; traité avec le duc de Bretagne, 159; alliances renouvelées avec le duc de Lorraine et les Vénitiens, *ibid*; trêve avec Maximilien, 166; paix avec Édouard, 174; il attaque la mémoire de Charles, 177; trêve avec Maximilien, 184; appelé au secours des Florentins, 192; concile national à Lyon, 195; négociations auprès d'Édouard, 199; conventions avec Ferdinand, roi de Castille, 202; ambassade pour pacifier les troubles d'Italie, 206; conditions proposées au pape, 213; le pape se soumet à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre, 220; prolongation de trêve avec Édouard, 221; il apprend la perte de la bataille de Guinegate, 228; le duc d'Albanie vient lui demander du secours, 235; il envoie négocier en Angleterre, 238; établit les postes, 246; ses prétentions sur la succession de René d'Anjou, 250; trêve avec Maximilien, 259; prétentions qu'il oppose à celles de Maximilien, 263; prolongation de trêve, 267; traité avec le roi de Bohême, 270; nouvelle prolongation de trêve avec Maximilien, 277; il assemble les grands jours en Auvergne, 283; ambassade du duc de Bretagne, 290; le comte de Provence l'institue son héritier, 293; Louis fait marché pour son tombeau, 297; envoie demander au pape une absolution, 302; la duchesse de Milan implore sa



protection, 305; instruction qu'il donne au Dauphin, 311; négociations avec le duc de Bretagne, 314; paix avec Maximilien, 319; se déclare protecteur de Catherine Phoëbus, 325; envoie pacifier les troubles de l'Italie, 327; ambassade de Bajazet II, 330; alliance renouvelée avec la Hanse Teutonique, 335; ses dernières dispositions, 337; sa mort, 338; son testament, 339; plusieurs traits de sa vie, 340 et suiv.; examen de l'idée qu'on se forme communément de ce prince, 347; son caractère propre, 357 et suiv.

*Louis*, duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII, *a*, 171; *b*, 18, 131, 311, 325 et 339.

*Louis I. er*, duc de Savoie, *a*, 43, 51, 70, 73, 81, 90 et 192; sa mort, son caractère, 297.

*Lude* ( le seigneur du ). Voyez Jean de Daillon.

*Luxembourg* ( Louis de ), comte de Saint-Pol, *a*, 39; chevalier, 40, 115, 186, 234, 238 et 239; connétable, 264, 284 et 292; lieutenant général de Normandie, 293, 314, 322, 347 et 355; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389, 402, 422, 424, 433, 449, 461 et 479; *b*, 22, 37, 60, 65, 69, 81 et 86; amené à la Bastille, 88 et suiv.; condamné, 92; exécuté, 94; son caractère, *ibid.*

*Luxembourg* ( Jacques de ) ou de Saint-Pol, frère du connétable, gouverneur de Rennes, *a*, 209, 222 et 394; *b*, 62, 66 et suiv.

*Luxembourg* ( Thibaut de ), frère du connétable, évêque du Mans, *a*, 230 et 385.

*Luxembourg* ( Antoine de ), comte de Marle, *b*, 108.

*Luxembourg* ( Jean de ), *b*, 223.

*Luxembourg* ( Charles de ), *b*, 271.

*Luxembourg* ( François de ), *b*, 294.

*Lyon*, places usurpées sur l'église de Lyon, *a*, 87; foires

établies à Lyon, 148 et 196; fidélité des Lyonnais, 230.  
*Lyon* ( Gaston du ), *a*, 93; *b*, 3.

## M.

*Maffei* conspire contre les Médicis, *b*, 190.

*Madeleine de France*, sœur de Louis XI, *a*, 103 et 154.

*Magistri* ( Martin ), *b*, 310.

*Mahomet II*, empereur turc, *a*, 139 et 206; *b*, 247; sa mort, 294.

*Maignelais* ( Antoinette de ), veuve du sire de Villequier, *a*, 226 et 338.

*Maine* ( le comte du ). Voyez Charles.

*Maintaut*, examinateur du Châtelet, *a*, 343.

*Majoris* ( Jean ), précepteur, puis confesseur de Louis XI, *a*, 26.

*Maître* ( Jean Le ), avocat général, *b*, 323.

*Maixant* ( l'abbaye de St. ), privilèges qui lui sont accordés, *a*, 31.

*Malateste* ( Albéric ), *a*, 194.

*Malateste* ( Robert ), *b*, 327.

*Malet*, bailli de Montfort, *b*, 461.

*Malicorne* ( le seigneur de ). Voyez Guy de Saurches.

*Malines*, son parlement, *b*, 25.

*Malte* ( les chevaliers de ), *b*, 248.

*Mans* ( l'évêque du ). Voyez Thibaut de Luxembourg.

*Manufactures* établies par Louis XI, *b*, 269.

*Marche* ( Olivier de la ), auteur des Mémoires, *a*, 209 et suiv.; *b*, 111 et 128.

*Mark* ( Guillaume de la ), surnommé la Barbe ou le Sanglier d'Ardenne, son caractère et précis de son histoire, *b*, 308.

*Maréchaux* de France, origine de leur dignité, *a*, 121.

*Marguerite d'Anjou*, épouse de Henri VI, roi d'Angleter-

- re, *a*, 43, 52, 160 et suiv., 169 et suiv., 416, 424, 439 et suiv.; *b*, 75 et 249.
- Marguerite d'Autriche*, fille de Maximilien, fiancée à Charles, Dauphin, *b*, 334.
- Marguerite de Bavière*, épouse de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, *a*, 56.
- Marguerite de Comminges*, *a*, 41.
- Marguerite d'Écosse*, épouse de Louis, Dauphin, *a*, 26; son caractère, sa mort, 61 et suiv.
- Marguerite*, duchesse d'Estampes, mère de François II, duc de Bretagne, sa mort, *a*, 302.
- Marguerite*, fille naturelle de Charles VII, *a*, 81.
- Marguerite d'York*, duchesse douairière de Bourgogne, *b*, 136, 183, 199, 255 et suiv.
- Marie d'Anjou*, mère de Louis XI, 148 et 170.
- Marie*, fille de Charles, duc de Bourgogne, *a*, 100 et 453; *b*, 133 et suiv., 142 et suiv., 157 et suiv.; épouse de Maximilien, 160 et suiv., 168; sa mort, 306.
- Marie*, fille naturelle de Louis XI, *a*, 110.
- Marie de Savoie*, mariée au connétable de Saint-Pol, *a*, 284.
- Mariette*, calomniateur, condamné à mort, *a*, 79.
- Mariette*, lieutenant criminel, *a*, 378.
- Martigny* ( Charles de ), évêque d'Elne, ambassadeur de Louis XI, *b*, 199, 240, 252 et suiv.
- Martin* ( saint ), sa châsse, *b*, 188.
- Massip* ( Hugues ), surnommé Bournasel, sénéchal de Toulouse, *a*, 146.
- Matago*. Voyez Mathieu God.
- Mathias*, roi de Hongrie, *b*, 201.
- Matortille*. Voyez saint François de Paule.
- Mauléon de Soule*, gouverneur de Dauphiné et de Guyenne, *a*, 121.

*Maulevrier* ( le comte de ), *a*, 296.

*Mauviel* a la tête tranchée, *a*, 278.

*Maximilien*, fils de l'empereur Frédéric III, recherche Marie de Bourgogne, *b*, 157, et l'épouse, 160; trêve avec Louis XI, 167; négociations avec Ferdinand, roi de Castille, 168; défend la mémoire du duc Charles, 178; trêve avec Louis XI, 184; congrès indiqué à Boulogne, 197; rupture de la trêve, 223; bataille de Guinegate, 226; prise du château de Malanoy, 230; ligue avec le duc de Bretagne, 237; trêve avec Louis XI, 257; légation du cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, 258; prétentions qu'il oppose à celles de Louis XI, 263; sollicite une assemblée des princes de l'Empire, 269; prolongation de trêve avec Louis XI, 277; ligue avec le duc de Bretagne, *ibid*; la tutelle de ses enfans lui est disputée, 306; paix avec Louis XI, 319; ambassade en France, 321; ambassade de France, 324.

*Méchineau*, premier chapelain du duc de Guyenne, *a*, 66.

*Médicis* ( les ), famille de Florence, *b*, 188 et suiv.

*Médicis* ( Côme de ), *a*, 301; *b*, 188 et suiv.

*Médicis* ( Pierre de ), fils de Côme, *b*, 189 et suiv.

*Médicis* ( Laurent de ), fils de Pierre, *b*, 189 et suiv.,

21.

*Médicis* ( Julien de ), frère de Laurent, *b*, 189 et suiv.

*Médicis* ( Blanche de ), sœur de Laurent, *b*, 189.

*Melun* ( Claude de ), gouverneur de la Bastille, *a*, 293.

*Melun* ( Charles de ), fils de Claude, grand maître de France, *a*, 125, 176 et 247; privé de sa charge, 293; arrêté, condamné et exécuté, 341 et suiv.

*Mendians* ( religieux ), qui se disoient inquisiteurs de la foi, *b*, 188.

*Mendoza*, dit le Cardinal d'Espagne, *b*, 50 et 202.

- Meni-Peni*, seigneur de Concessault, *a*, 311, 327, 419 et 464; *b*, 40.
- Meyer*, historien partial et peu instruit, *a*, 318.
- Michelle de France*, fille de Charles VI, *a*, 96.
- Milan* (le duc de). *Voyez* Sforce.
- Milan* (la duchesse de). *Voyez* Bonne de Savoie.
- Milet*, conseiller au parlement, *a*, 320.
- Milice*, ordonnance de Louis XI, *a*, 215; gens à gages ménagers, 428.
- Mingoual*, officier du duc de Bourgogne, *b*, 154 et suiv.
- Modène* (le duc de), *a*, 194 et 447.
- Monjeu*, gentilhomme bourguignon, *b*, 327.
- Monnoies*, ordonnance touchant les monnoies étrangères, *b*, 27.
- Montaigu*, frère du comte de Warwick, *a*, 172 et 418; périt dans une bataille, 439.
- Montaigu* (Jean de), protonotaire, 159.
- Montauban* (Jean de), amiral, *a*, 121 et 176; sa mort, 302.
- Montauban* (Artus de), archevêque de Bordeaux, *a*, 466; *b*, 251.
- Montbailion*, gouverneur de Dole, *b*, 165.
- Montbeliard* (le comte de), *b*, 175.
- Montereau*, chapelle fondée, chartreuse érigée, croix élevée, *a*, 58.
- Monte-Secco* conspire contre les Médicis, *b*, 190.
- Montespedon*, premier valet de chambre de Louis XI, *a*, 125.
- Montferrat* (le marquis de), *a*, 77, 194 et 447.
- Montpensier* (le comte de), *b*, 284.
- Morlhon de Castelmarin* (Antoine de), président du parlement de Toulouse, *b*, 206 et suiv.
- Morlhon* (Jean de), avocat de Toulouse, *b*, 206.



*Morvilliers* ( Pierre de ), chancelier, *a*, 123, 187, 210 et suiv., 294 et 343.

*Mouson* ( les habitans de ) se battent avec ceux d'Yvoi, *a*, 313.

*Mouy*, capitaine de Compiègne, *a*, 245, 288, 436; *b*, 153 et suiv., 181 et 222.

*Munster* ( l'évêque de ), *b*, 239.

## N.

*Nanterre* ( Mathieu ), premier président de Paris, puis de Toulouse, *b*, 284.

*Naples*, divers prétendans à ce royaume, *a*, 135 et suiv., 140.

*Narbonne* ( l'archevêque de ), *a*, 210.

*Nardinis*, archevêque de Milan; légat, *a*, 336.

*Nassau* ( le comte de ), *b*, 106, 128 et 227.

*Navarre*, diverses révolutions de ce royaume, *a*, 150 et suiv., 177 et 368.

*Nemours* ( le duc de ). Voyez Jacques d'Armagnac.

*Nesle* ( le sire de ). Voyez Sainte-Maure.

*Neuchâtel* ( Thibaut de ), maréchal de Bourgogne, *a*, 261.

*Neuchâtel* ( Jean de ), *a*, 436.

*Neuchâtel* ( Charles de ), archevêque de Besançon, *b*, 244.

*Nevers* ( Charles de ), *a*, 121.

*Nevers* ( Jean de ), fils de Charles, *a*, 175, 185, 215, 228, 232, 285, 335 et 449; *b*, 238 et 320.

*Newil* ( Richard de ), comte de Warwick, 160 et suiv., 286, 308, 406 et suiv., 416 et suiv.; il périt dans une bataille, 439.

*Nicolas V*, pape, *a*, 78 et 93.

*Nicolas*, marquis de Pont, puis duc de Calabre, *a*, 139, 284 et 337; *b*, 7; sa mort, 8.

- Nocétis* ou *Noxe* (Antoine de), nonce, *a*, 143 et 193.  
*Noël*, cri de réjouissance, *a*, 392.  
*Nominaux*, leur dispute, *b*, 26 et suiv., 280.  
*Norfolck* (le duc de), *a*, 164 et suiv.  
*Normandie*, province de France, *a*, 66, 230, 260, 267, 338 et 352.  
*Normandie* (le duc de), *a*, 120.  
*Normandie* (le duc de), frère de Louis XI. *Voyez* Charles de France.  
*Noyon* (l'évêque de), *a*, 121.

## O.

- Olms* (Bernard d'), gouverneur de Roussillon, décapité, *a*, 35.  
*Onuphrius*, légat, *a*, 356.  
*Orange*, principauté, *b*, 65 et 171.  
*Orange* (le prince d'). *Voyez* Guillaume et Jean de Châlons.  
*Ordre de Saint-Michel*, son établissement, *a*, 389.  
*Orléans* (la maison d'), *a*, 19, 55, 80.  
*Orléans* (le duc d'). *Voyez* Charles et Louis.  
*Ossaigne* (Raimond d'), surnommé le Cadet Remonet, *b*, 230.

## P.

- Pacheco* (Jean), grand maître de Saint-Jacques, *a*, 177, 367, 425.  
*Paie* militaire, *a*, 215.  
*Pairies* érigées, *a*, 174.  
*Paris*. Cette ville est attaquée par le comte de Charolois, *a*, 236; son attachement pour Louis XI, 247; députation vers les princes rebelles, 252; siège de cette ville, 253; nouveau serment de fidélité, 259; son affection pour

- Louis XI, 267; privilèges qu'il lui accorde, 269; contagion qui l'afflige, 288; secours envoyé à Beauvais, 476.
- Paris* (l'évêque de). *Voyez* Guillaume Chartier.
- Paris* (le parlement de), *a*, 143, 175, 182, 188, 191, 196, 265, 374, 431; *b*, 9, 176, 252, 258, 298, 324, 334.
- Paris* (Jean), conseiller au parlement, *a*, 306; *b*, 60.
- Parthenay*, député du duc de Bretagne, *a*, 201; *b*, 257, 273.
- Paul II*, pape, *a*, 208, 231, 373, 381; sa mort, 449.
- Pazzi*, famille ennemie des Médicis, *b*, 189.
- Pazzi* (Guillaume), *b*, 189.
- Pazzi* (François), *b*, 190.
- Pazzi* (Jacques), *b*, 191.
- Pèdre* (don), connétable de Portugal, *a*, 197; sa mort, 302.
- Peines capitales*, arbitraires, *a*, 32.
- Pembroke* (le comte de), *a*, 166, 443.
- Péralte* (Pierre), connétable, *a*, 176.
- Perault* (Raimond), cardinal de Gurce, nonce, *b*, 304.
- Perceval de Dreux*, chambellan de Louis XI, *b*, 239.
- Perche* (le comte du). *Voyez* René d'Alençon.
- Perpignan*, ses privilèges, *a*, 181.
- Perruchon*, garde de la monnaie de Dijon, *b*, 269.
- Philbert*, évêque de Coutances, *a*, 204.
- Philbert de Savoie*, fils d'Amédée IX, *b*, 112, 236; sa mort, 301.
- Philippe dit de Rouvre*, duc de Bourgogne, *a*, 54.
- Philippe-le-Hardi*, duc de Bourgogne, *a*, 54.
- Philippe-le-Bon*, duc de Bourgogne, s'oppose à la Praguerie, *a*, 33; prête du secours au comte de Vaudemont, 44; traité avec Charles VII, 57; s'emploie pour réconcilier

le Dauphin avec son père, 95; disputé entre lui et son fils, 100; différens entre lui et Charles VII 107; ce roi lui dispute le duché de Luxembourg, 110; il assiste au sacre de Louis XI, 120; reconnoissance de Louis XI à son égard, 127; Marguerite d'Anjou se retire auprès de lui, 173; différens entre lui et Louis XI, 184; il consent à se croiser, 207; Louis XI vient le trouver, 209; ambassade qu'il lui envoie, 210; sa réponse à l'ambassadeur de Louis XI, 213; sollicité d'entrer dans la ligue du duc de Bretagne, 225; favorise le duc de Berri révolté, 228; négociations de Louis XI, 230; leçons qu'il donne à son fils, 235; le duc de Normandie réclame son secours, 277; son ressentiment contre Dinant, 290; sa mort, 312.

*Philippe*, comte de Charolois, fils aîné de Maximilien, *b*, 254 et 256.

*Philippe*, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, gouverneur de St.-Omer, *b*, 155.

*Philippe-le-Bel*, *a*, 330.

*Philippe*, duc d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois, *a*, 65.

*Philippe de Savoie*, comte de Bresse, second fils de Louis I.<sup>er</sup>, *a*, 192 et suiv., 293, 329, 348, 419, 446; *b*, 5, 112, 176 et 301.

*Phœbus* (Gaston, François et Catherine). *Voyez de Foix.*

*Picard*, bailli de Rouen, *b*, 291 et 325.

*Piccolomini* (Æneas Sylvius), depuis pape sous le nom de Pie II, *a*, 51. *Voyez* Pie II.

*Piccolomini* (Antoine), neveu d'Æneas Sylvius, *a*, 135.

*Pie II*, pape, *a*, 132 et suiv., 140 et suiv., 182, 191, 205 et suiv.; sa mort, 208.

*Pierre de Bourbon*, sire de Beaujeu, *a*, 233; *b*, 3, 19,

- 75, 170, 272, 322, 333 et suiv.; tuteur de Charles VIII, 339 et 351.
- Pierre de Savoie*, évêque de Genève *a*, 348; *b*, 115.
- Pierre-aux-Liens* (le cardinal de Saint). *Voyez* Jérôme de la Lovère.
- Poggio* conspire contre les Médicis, *b*, 190 et suiv.
- Poggiebrac* (Georges), roi de Bohême, *a*, 104 et 202.
- Poignant* (Pierre), conseiller au Parlement, *a*, 190.
- Poisieu* (Aimar de), dit Capdorat, *a*, 82.
- Poitiers* (Aimar de), seigneur de St.-Vallier, *a*, 67, 110.
- Poitiers* (l'évêque de). *Voyez* Jacques Juvénal des Ursins.
- Pompadour* (Geoffroi de), grand aumônier, *a*, 370.
- Poncet de Rivière*, *a*, 293, 243 et 348.
- Pons* (Michel de), procureur général, *b*, 282 et 323.
- Pons* (le marquis de). *Voyez* Nicolas, duc de Calabre.
- Pont-l'Abbé*, envoyé de Louis XI, *a*, 219.
- Popincourt* (Jean de), conseiller, puis président, *a*, 286, 311, 468; *b*, 92.
- Portier* (François), président du Dauphiné, *a*, 92.
- Postes* établies, *b*, 246 et 295.
- Pot* (Guyot), gouverneur de Blois, *a*, 337.
- Pot* (Philippe), comte de Saint-Pol, *b*, 161, 167 et 251.
- Pot* (Guy), comte de Saint-Pol, *b*, 334.
- Poteaux* (Jean des), président de Bourgogne, *b*, 287.
- Potin*, examinateur au Châtelet, *a*, 378.
- Poulhain* (Wolfand de), *b*, 346.
- Pragmatic Sanction*, *a*, 27, 88, 150 et suiv., 182, 201 et 455.
- Praguerie*, guerre civile, *a*, 31 et suiv.
- Présidens*, leur nomination réglée, *a*, 269.
- Prisonniers* de guerre, *b*, 70 et 230.
- Pucelle d'Orléans*. *Voyez* Jeanne d'Arc.



## Q.

*Querdes* (le seigneur des). *Voyez* Philippe de Crevecœur.  
*Quingey* (Simon de), *a*, 473; *b*, 185.

## R.

*Ragny* (le sire de), *b*, 66.

*Rambures*, commissaire pour la réformation de l'état,  
*a*, 288

*Rapine* (Jean), maître d'hôtel de Louis XI, *b*, 159.

*Ravestein* (le seigneur de), commandant d'Arras, *a*, 436;  
*b*, 135, 223 et 334.

*Ravestein* (la dame de), femme d'Adolphe de Gueldres,  
*a*, 109.

*Réalistes*, leur dispute, *b*, 27 et 280.

*Réauté* (Jean de la), président aux enquêtes, *a*, 288.

*Régale*, ordonnances concernant ce droit, *a*, 182; dispute que ce droit occasionne, *a*, 190.

*Reims* (l'archevêque de). *Voyez* Jean Juvénal des Ursins.

*Remiremont* (le sieur de), *a*, 394.

*Renard* (Phélise), *a*, 110.

*René d'Anjou*, *a*, 23, 44, 60, 170, 284, 302, 416 et 420; *b*, 7, 101 et 236; sa mort, 248.

*René*, comte de Vaudemont, puis duc de Lorraine, *b*, 12, 62, 105, 108, 116 et suiv., 249 et suiv., 266 et 278.

*Renond* (Jean), *b*, 186.

*Réservations abolies*, *a*, 131.

*Retondeurs*; brigands, *a*, 24.

*Réversion* à la couronne, *b*, 131.

*Rhodes* (l'archevêque de), *b*, 259; son caractère, 260.

*Richard II*, roi d'Angleterre, *a*, 159.

*Richard III*, roi d'Angleterre, *b*, 326.

*Riviers*. *Voyez* Wodwille.

- Robert de France*, troisième fils du roi Robert, *a*, 53.  
*Robert*, roi de Naples, *a*, 75.  
*Robert*, évêque d'Alby, *a*, 80.  
*Robinet du Quesnoy*, *b*, 222.  
*Rocaberty* (Hugues), comte de Palhas, *a*, 155 et 198.  
*Roche* (Henri de la), officier de bouche du duc de Guyenne, *a*, 467 et 471.  
*Rochechouard* (Jean de), *a*, 289.  
*Rochechouard*, évêque de Saintes, *b*, 298.  
*Rochechouard* (le bâtard de), *a*, 476.  
*Rochefort* (Guillaume de), chancelier, *a*, 332 et 336.  
*Rochefoucaud* (Jean et Guy de la), *a*, 28.  
*Roger*, sénéchal de Lyon, *a*, 328.  
*Rocs* (Jean), chef de voleurs, *a*, 422.  
*Rohan* (le vicomte de), depuis maréchal de Gié, *a*, 405, 223 et 308.  
*Roi* (Pierre Le), vice-chancelier du roi René, *b*, 250.  
*Roli*, confesseur de Louis XI, *b*, 336.  
*Rolin* (Antoine), chambellan du comte de Charolois, *a*, 100.  
*Rolin* (Nicolas), chancelier du duc de Bourgogne, *a*, 108.  
*Romillé* (Jean), vice-chancelier de Bretagne, *a*, 149, 209 et suiv., 236 et 326.  
*Romont* (le comte de). *Voyez* Jacques de Savoie.  
*Rosat* (Jacques), cordelier, *b*, 329.  
*Roscados* (André), *a*, 174.  
*Rosier des Guerres*, *b*, 328.  
*Rothelin*, *a*, 49, 251 et 436.  
*Rouault* (Joachim), premier écuyer de Louis, Dauphin, *a*, 26, 36 et 121; maréchal de France, *ibid.*, 236, 250, 344, 424 et 476; *b*, 58; condamné, 105; sa mort, *ibid.*  
*Rouen*, lettres patentes en faveur de ses habitans, *a*, 311.

- Rovère* (François de la). *Voyez* Sixte IV.
- Rovère* (Jérôme de la), cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, neveu de Sixte IV, *b*, 110, 190, 208, 220, 257 et suiv.
- Rovère* (Galéas de la), *b*, 220.
- Roussillon*, comté, *a*, 155, 178 et 181; *b*, 15 et 200.
- Roussi* (le comte de), maréchal de Bourgogne, *a*, 480; *b*, 66.
- Roux* (Olivier le), maître des comptes, *a*, 287, 311, 425, 450 et 461.
- Royer*, bailli de Lyon, *a*, 144 et 448.
- Rubempré* (le bâtard de), *a*, 209 et 215.
- Rutland* (le comte de), *a*, 164.

## S.

- Sacierge*, envoyé de Louis XI, *b*, 84.
- Saffrey*, lieutenant en Dauphiné, *a*, 294.
- Sahur* (Jean), officier du comte du Perche, *b*, 287.
- Saint-André*, lieutenant de la compagnie du duc de Bourbon, *b*, 229.
- Saint-Bélin* (Geoffroi de), bailli de Chaumont, *a*, 245.
- St.-Lo*, fidélité de cette ville, *a*, 321; courage d'une femme de cette ville, *ibid.*
- Saint-Pierre*, grand sénéchal de Normandie, *b*, 229 et 334.
- Saint-Pol* (le comte de). *Voyez* Louis de Luxembourg.
- Saint-Pol* (Jacques de). *Voyez* Jacques de Luxembourg.
- Saint-Priest* (Louis de), *a*, 110.
- Saint-Romain* (Jean de), procureur général, *a*, 123, 182 et 374; *b*, 197; déposé, 282.
- Saint-Simon* (Gilles de), *a*, 251.
- Sainte-Maure*, sieur de Nesle, *a*, 235 et 304.
- Salazar*, capitaine espagnol, *a*, 41 et 476; *b*, 59, 143, 165 et 226.

- Salins*, son parlement, *b*, 268.
- Salisbury*, *a*, 164.
- Salviati*, famille ennemie des Médicis, *b*, 189.
- Salviati* (François), archevêque de Pise, *b*, 190.
- Sancerre*, précis de l'histoire de ce comté, *a*, 80.
- Sassenage* (Marguerite de), veuve d'Amblard de Beaumont, *a*, 110.
- Saubonne* (Denis), *a*, 336.
- Savoie*, transactions touchant ses limites, *a*, 65; elle implore la protection de Louis XI, *b*, 112.
- Savoie* (la maison de), son ingratitude envers Louis XI, *a*, 329.
- Savoie* (le duc de). *Voyez* Amedée, Louis, Philbert, Charles.
- Savoie* (la duchesse de). *Voyez* Yolande de France.
- Saxe* (le duc de), *a*, 111.
- Scanderbeg*, roi d'Albanie, précis de son histoire, *a*, 135.
- Schwitz*, canton de Suisse, *a*, 48 et suiv.
- Sébénigo* (l'évêque de), *b*, 260.
- Secrétaires* du roi, leur établissement, *b*, 316.
- Seissel* (Claude), évêque de Marseille, *b*, 355.
- Senlis*, l'église de la Victoire près de cette ville, *a*, 152 et 188.
- Sépeaux* (Yves de), premier président, *a*, 72 et 82; déposé, 123.
- Sessa* (l'évêque de), nonce, *b*, 271.
- Sforce*, nommé Attendulo, précis de son histoire, *a*, 298.
- Sforce* (François), duc de Milan, *a*, 113 et 193; sa mort et précis de son histoire, 297.
- Sforce* (Galéas), fils et successeur de François, *a*, 234, 328, 336, 380, 447, 459 et 483; *b*, 113; sa fin tragique, 131.

- Sforce* (Ludovic), surnommé le Maure, frère de Galéas, *b*, 305.
- Sforce* (Jean Galéas), fils et successeur de Galéas, *b*, 328.
- Sigismond*, empereur, *a*, 44.
- Sigismond*, duc d'Autriche, *a*, 44 et 105; *b*, 41, 175 et 197.
- Sillons* (Charles de), secrétaire de Louis XI, *a*, 110.
- Sixte IV*, pape, *a*, 451, 482; *b*, 9, 193, 205, 270, 302 et suiv., 327 et 335.
- Sommerset* (le duc de), tué dans une bataille, *a*, 160.
- Sommerset* (le duc de), fils du précédent, *a*, 162, 170, 172 et 438; il a la tête tranchée, 443.
- Sorel* (Agnès), maîtresse de Charles VII, *a*, 21; sa mort, 81; son caractère, *ibid.*
- Souplainville*, vice-amiral de Guyenne, *b*, 461 et 463.
- Souplainville*, maître d'hôtel du duc de Bretagne, *a*, 481.
- Sourches* (Guy de), seigneur de Malicorne, *a*, 79, 392, 445, 459 et 467.
- Spinola* (les), famille de Gênes, *a*, 75 et suiv.
- Spiritibus* (André de) ou de Viterbe, nonce, *b*, 8 et suiv.
- Stanley*, *a*, 418; *b*, 68, 71 et suiv.
- Staterlen* (Herman), *b*, 49.
- Strigonie* (l'archevêque de), *b*, 214 et suiv., 304.
- Stuyer* (Jean), sire de la Barde, *a*, 251 et 286.
- Suffolk* (le comte de), *a*, 43 et 52.
- Suisses*, précis de l'histoire de cette nation, *a*, 46 et suiv.; traité avec le Dauphin, 51; recherchent son alliance, 73; ambassade à Louis XI, 192; ligue avec Louis XI, 419; avec la duchesse de Savoie, 447; plaintes adressées au duc de Bourgogne, *b*, 42, alliance avec Louis XI, 43; plaintes à Louis XI, 47; bataille de Granson, 99; de Morat, 108; Louis XI entretient son alliance avec eux



152; traité avec la duchesse de Bourgogne, 163; ils entrent au service de la France, 222; levées faites sur eux par Louis XI, 239; lettres de naturalité à eux accordées par Louis XI, 269.

*Superstition* du siècle de Louis XI, *a*, 186.

## T.

*Taille*, épreuve de cette opération, *b*, 58.

*Tancarville* (le comte de), *a*, 334.

*Tell* (Guillaume), *a*, 47 et suiv.

*Terni* (l'évêque de), nonce, *a*, 122.

*Thiboust*, conseiller au parlement, *a*, 64.

*Thou* (l'historien de), *b*, 172.

*Tiercelin* (Jean), seigneur de Brosse, et chambellan de Louis XI, *b*, 60 et 238.

*Tillay* (Jametz du), bailli de Vermandois, *a*, 62.

*Tissaye* (La), ambassadeur de France, *b*, 199.

*Tolède* (l'archevêque de), *a*, 367; *b*, 50.

*Tondeurs*, brigands, *a*, 24.

*Torcy* (le seigneur de). *Voyez* Jean d'Estouteville.

*Tornières*, juge de la sénéchaussée de Carcassonne, *b*, 206.

*Toulouse*, son parlement exilé, *a*, 307.

*Tour* (Bernard de la), *b*, 172.

*Tour* (Anne de la), fille de Bertrand, *b*, 235.

*Tour* (Isabeau de la), femme de d'Albret, sieur d'Orval, *b*, 238.

*Tournai*, fidélité de cette ville, *a*, 199.

*Tournai* (le cardinal évêque de), *a*, 455; *b*, 260.

*Tourelles* (Hélie de), premier président, *a*, 123.

*Tours*, offrande de Louis XI à l'abbaye de St.-Claude, *b*, 291.

*Traités*, conservateurs des traités, *a*, 436.

- Tremouille* ( Louis de la ), *a*, 289, 456 et 461; *b*, 11, 59, 87, 134 et 222.
- Tremouille* ( Georges de la ), sire de Craon, frère de Louis, *a*, 279; chevalier de l'ordre de Saint-Michel, 389; *b*, 133; gouverneur de Bourgogne, 160 et suiv.; sa disgrâce, 167.
- Tremouille* ( Louise de la ), épouse de Bertrand de la Tour, *b*, 235.
- Thiboult* ( Thomas ), secrétaire du roi, *a*, 343.
- Tristan*, frère naturel de Galéas, duc de Milan, *a*, 336.
- Tristan l'Hermite*, grand prévôt de l'hôtel, *a*, 341 et 378; *b*, 231; son caractère, 358.
- Tristan*, évêque d'Aire, *b*, 31.
- Tudert*, maître des requêtes, *a*, 62.

## V.

- Vacquerie* ( La ), pensionnaire d'Arras, 135.
- Vacquerie* ( Jacques de la ), premier président, *b*, 310 et 318.
- Valence*, son université, *a*, 92; *b*, 361; prétendu droit de son évêque, *a*, 81.
- Valpergues*, sénéchal de Toulouse, *a*, 42.
- Valpergues*, chancelier de Savoie, *a*, 193.
- Vantes* ( Jean de ), président, *a*, 294.
- Varan* ( Jean de ), maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, *a*, 192.
- Varillas*, fautes de cet historien, *a*, 353.
- Varnebourg* ( la comtesse de ), *b*, 245.
- Vauclerc*, commandant de Calais, *a*, 410.
- Vaudemont* ( Antoine de ), *a*, 44.
- Vaudemont* ( René de ). Voyez René, duc de Lorraine.
- Vaudemont* ( le bâtard de ), *b*, 125.
- Vaudrey* ( Claude et Guillaume de ), *b*, 162, 165, 185 et 244.

- Vendôme* ( le comte de ), *a*, 30, 121, 228 et 235.  
*Vendôme* ( Jeanne de ), dame de Mortagne, *a*, 89.  
*Vénitiens*, *a*, 75, 139, 194 et 299; *b*, 183, 192 et 327.  
*Verdun* ( l'évêque de ). *Voyez* Guillaume d'Harancourt.  
*Verger* ( Jean du ), conseiller au parlement, *a*, 198.  
*Vergy* ( Guillaume de ), *b*, 243.  
*Vernade* ( La ), chancelier de Bourbonnois, *a*, 288.  
*Vesc* ( Étienne de ), *b*, 247.  
*Vesnucci* ( Guy et Antoine ), envoyés de Florence, *b*, 192.  
*Viane* ( le prince de ), fils de Jean d'Arragon, *a*, 150; sa mort, 153.  
*Vienne*, prétendu droit de son archevêque, *a*, 81.  
*Vieuville* ( La ), commandant de St.-Quentin, *a*, 427; *b*, 128.  
*Vignolle* ( Jean de la ), doyen d'Angers, *b*, 250.  
*Villéon* ( La ), envoyé du duc de Bretagne, *b*, 257 et 273.  
*Villette* ( Jean de ), capitaine des Liégeois, *a*, 357.  
*Vinel* ( Jean ), juge d'Anjou, *b*, 250.  
*Virtemberg* ( le duc de ), *b*, 175.  
*Visconti* ( les ), famille de Gênes, *a*, 77.  
*Visconti* ( Philippe ), duc de Milan, *a*, 299.  
*Viterbe*. *Voyez* de Spiritibus.  
*Université* de Paris, *a*, 196, 248, 375 et 485.  
*Voisins* ( Jean de ), vicomte d'Ambres, *b*, 206.  
*Ursins* ( Guillaume Juvénal des ), chancelier, *a*, 60, 117 et 120; déposé, 123; rétabli, 269, 331 et 378; sa mort, précis de sa vie, 484.  
*Ursins* ( Jean Juvénal des ), archevêque de Reims, frère de Guillaume, *a*, 79, 288, 332 et 334.  
*Ursins* ( Jacques Juvénal des ), évêque de Poitiers, *a*, 29, 190 et 370.  
*Utraquistes*, nom donné aux Bohémiens, *a*, 204.

418 TABLE DES MATIÈRES.

*Warwick* ( le comte de ). Voyez Richard Newil.

*Wells* ( Robert ), chef de parti, *a*, 408.

*Wodville* ( Richard ), baron de Rivier, *a*, 406.

*Wodville* ( Jean ), fils du comte de Rivier, *a*, 406.

*Wodville* ( Elisabeth ), fille de Richard, épouse d'Édouard IV, *a*, 222.

*Wrin* ( Laurent ), fondateur, *b*, 297.

X.

*Xaingoins* ( Jean ), *a*, 36.

Y.

*Yolande d'Anjou*, fille de Louis II, roi de Naples, *a*, 23.

*Yolande d'Anjou*, fille de René, roi de Naples, *b*, 11 et 249.

*Yolande d'Arragon*, épouse de Louis II, roi de Naples, *a*, 44.

*Yolande de France*, fille de Charles VII, épouse d'Amédée IX, duc de Savoie, *a*, 90, 329, 446 et 459; régente après la mort du duc, 484; *b*, 70, 106, 111 et suiv.; sa mort, 236.

*Yorck*, origine de la faction d'Yorck, *a*, 160.

*Yorck* ( le duc d' ), *a*, 160; il est tué, 164.

*Yvoy*, querelle entre les habitans de Mouson et d'Yvoy, *a*, 313.

Z.

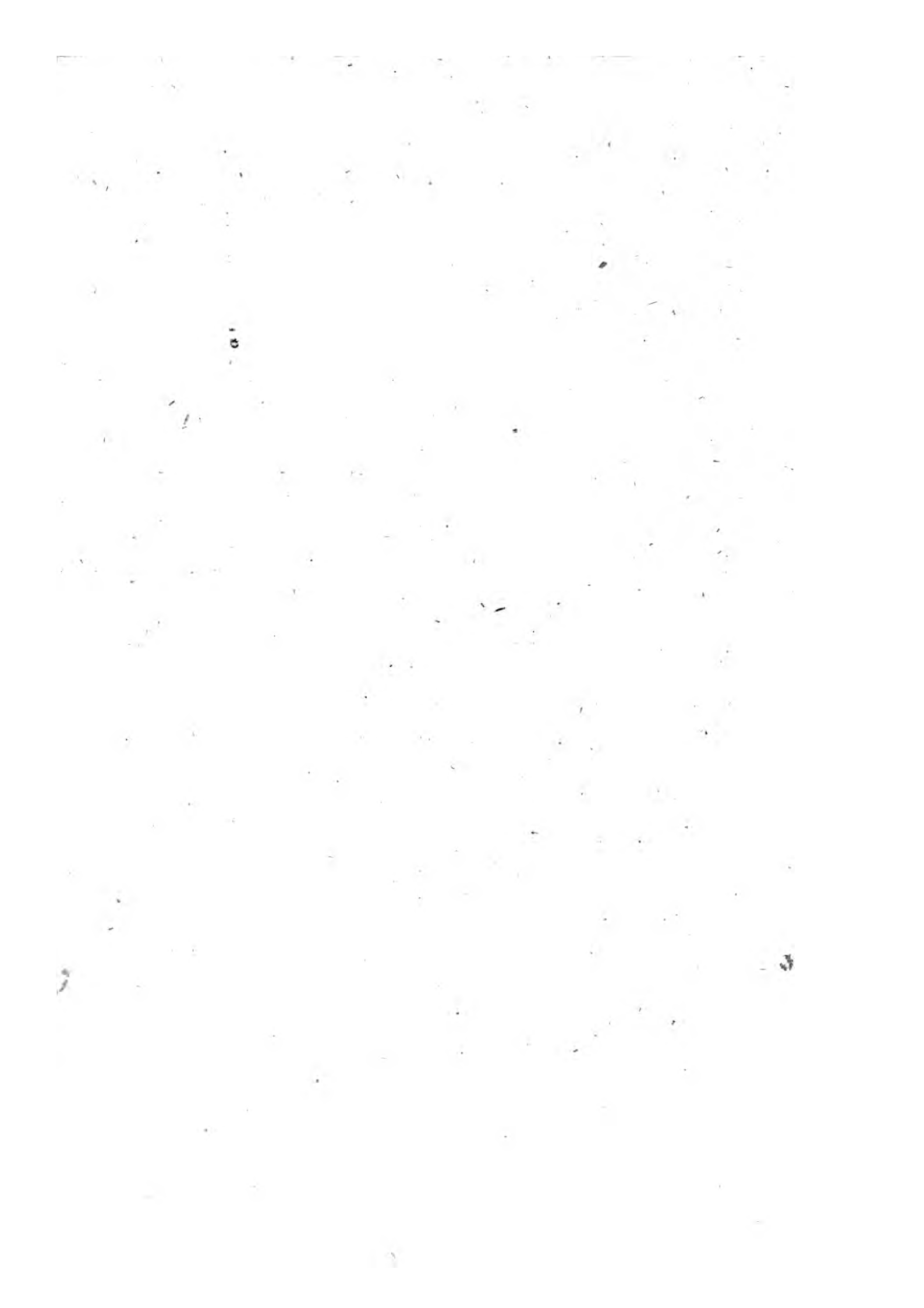
*Zizime* ou *Gem*, second fils de Mahomet II, *b*, 315 et 330.

*Zurita*, méprise de cet historien, *b*, 15 et 234.

*Zutphen* ( le comte de ), *b*, 239.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

81324094





Clavrus  
17. 6. 82



Clavrus

17. 6. 82



Clavus  
17. 6. 82





Clavus

17.6.82



Clavus  
17. 6. 82